

50377
1971
201-1

50377
1971
201-1

Jean-Louis DONGMO
Maitre en Géographie

L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE RURAL EN PAYS BAMILÉKÉ (OUEST-CAMEROUN)



Thèse pour le doctorat de III^e cycle
en géographie

PATRON : M. le Professeur Pierre FLATRÈS
Spécialiste de Géographie Rurale et des Problèmes d'Aménagement
Ancien Directeur de l'Institut de Géographie de Lille.

DIRECTEUR SCIENTIFIQUE : M. le Professeur Paul PÉLISSIER
Spécialiste des campagnes africaines
Professeur de Géographie Tropicale à l'Université de Paris X



U. E. R. Géographie et Aménagement Spatial
Université de Lille I
Juin 1971

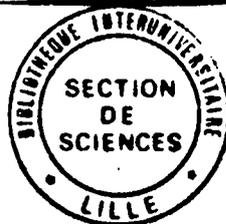


50377
1971
201-1

Jean-Louis DONGMO
Maître en Géographie

50377
1971
201-1

L'AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE RURAL EN PAYS BAMILÉKÉ (OUEST-CAMEROUN)



Thèse pour le doctorat de III^e cycle
en géographie

PATRON : M. le Professeur Pierre FLATRÈS
Spécialiste de Géographie Rurale et des Problèmes d'Aménagement
Ancien Directeur de l'Institut de Géographie de Lille.

DIRECTEUR SCIENTIFIQUE : M. le Professeur Paul PÉLISSIER
Spécialiste des campagnes africaines
Professeur de Géographie Tropicale à l'Université de Paris X

★

**U. E. R. Géographie et Aménagement Spatial
Université de Lille I
Juin 1971**

AVANT - P R O P O S

Mettre en lumière les lignes de force du présent pour le choix d'un avenir possible et souhaitable

Les fortes densités de population, l'habitat dispersé, le réseau serré de haies vives et de clôtures, la continuité dans l'espace et dans le temps de l'occupation du sol, l'organisation politique en chefferies indépendantes et puissamment structurées, se sont conjugués à l'époque pré-coloniale pour faire du pays bamiléké un monde à part, tranchant net sur ses alentours. L'originalité de cette région a attiré de bonne heure l'attention des géographes, mais ils ne lui ont pourtant consacré jusqu'à présent ni ouvrage ni thèse, mais tout simplement des articles. En choisissant le pays bamiléké comme champ de recherche, nous avons voulu avant tout combler cette lacune.

Depuis le contact avec l'Europe (fin du XIXe siècle), le pays bamiléké est entré dans une phase de bouleversement accéléré, dont le résultat est d'ores et déjà la destruction de l'équilibre ancien entre l'habitant et le territoire occupé, sans qu'un nouvel équilibre lui soit substitué. L'accélération de l'accroissement démographique, les missions chrétiennes, les écoles, les routes, la caféiculture, l'infiltration des MBORORDEN (pl. de MBORORD = Peuls nomades venus du Nord-Cameroun), éleveurs nomades de bovins, sont à la base de cette action destructrice et ont engendré de nouvelles formes de paysages.

A cette évolution lente s'est ajouté récemment un bouleversement spectaculaire dû aux troubles qui ont ensanglanté et dévasté en 1959-1960 plus des 3/4 de la région bamiléké. Pour des raisons de sécurité, l'administration a procédé dans les zones troublées au regroupement forcé de l'habitat en gros villages qu'on a maintenus une fois la paix revenue, malgré l'opposition des habitants. Dans les intentions du gouvernement, la décision de regrouper l'habitat devait même s'étendre aux zones bamiléké épargnées par les troubles, mais cette intention ne s'est jamais réalisée, sans doute parce que la création des premiers villages s'était soldée par un échec. Dès 1962 en effet, les gens quittèrent clandestinement les villages pour revivre en habitat dispersé sur leurs terres de sorte qu'aujourd'hui (1970), près des 3/4 de la population regroupée en 1960 vivent de nouveau en habitat dispersé. Par ailleurs la reconquête des champs, devenue nécessaire au lendemain des troubles, n'est pas encore terminée.

En somme, le pays bamiléké, jadis justement célèbre pour l'harmonie de son paysage, est en plein désordre; l'habitant a pratiquement perdu l'initiative dans le contrôle du paysage, et personne ne sait où l'on va. L'espace rural y offre la juxtaposition ou la superposition de trois générations d'éléments : traditionnels, coloniaux et post-coloniaux.

Notre étude intervient donc à un moment privilégié de l'histoire de cette région, où le choix d'un avenir s'impose de façon urgente. Nous nous proposons d'étudier l'organisation actuelle de l'espace en pays bamiléké en vue d'un réaménagement volontaire de cette région. Il s'agit de nous pencher sur les relations entre habitants et territoire occupé: par l'exploitation des cartes topographiques, des photographies aériennes, des statistiques et des textes variés et surtout par l'observation directe des paysages, nous définirons ces relations et leurs rapports, puis nous en aborderons l'explication; enfin, nous les confronterons aux objectifs fondamentaux de la politique camerounaise d'aménagement du territoire pour voir si elles sont des obstacles à écarter ou des atouts à développer. C'est dire que, conformément à l'intérêt de notre pays en pleine mutation, mais sans trahir la recherche fondamentale, notre étude se veut résolument prospective, c'est à dire préoccupée par la préparation de l'avenir. En orientant les lignes de force du présent ainsi dégagées, les responsables camerounais de l'aménagement du territoire pourront promouvoir en pays bamiléké un avenir choisi, possible et souhaitable.

Notre travail d'aujourd'hui s'insère dans un programme de recherche clairement défini et se présente à la fois comme une continuation et comme une préparation. Il continue notre mémoire de maîtrise rédigé en 1969 sur la chefferie bamiléké de BAFOU. L'expérience acquise dans l'étude monographique de cette chefferie nous a permis de choisir le thème que nous étudions maintenant sur l'ensemble du pays bamiléké. En outre, le travail actuel prépare notre thèse d'Etat dont le sujet a été déposé à NANTERRE en octobre 1969 sous la direction de M. Le Professeur Paul PELISSIER et qui est consacrée à l'expansion bamiléké au Cameroun. Notre thèse de IIIe cycle a donc eu d'abord une préparation lointaine (séjour sur le terrain pendant les vacances d'été de 1967 et 1968) qui a conduit à la rédaction du mémoire de maîtrise sur BAFOU. La préparation directe s'est déroulée ensuite au cours de deux autres séjours sur le terrain (3 mois en été 1969 et 2 en été 1970, soit en tout 11 mois de recherche sur le terrain répartis en 4 séjours). Notre bibliographie atteste du grand nombre et de la variété de nos sources; la plupart des documents consultés nous ont cependant déçu par leur caractère superficiel; établis par des non-géographes, la plupart laissent de côté ou n'effleurent qu'à peine l'aspect géographique du problème. Nous en avons cependant profité. Les ouvrages, les articles et les autres documents qui figurent par ordre alphabétique des auteurs à la fin de cette étude pour des raisons de commodité peuvent se ranger en cinq rubriques.

1°) La première regroupe tout ce qui relève de la méthodologie. Bien que généraux, les travaux de BASTIE, CHRISTIANS, COUTIN, DOLFUS, GEORGE, LABASSE et LEROY nous ont beaucoup aidé. Mais c'est des études spécialisées sur l'Afrique que nous avons tiré le plus profit, à savoir les travaux signés par BEGUIN, HURAUULT, PELISSIER et SAUTTER.

2°) Les ouvrages généraux sur l'Afrique Noire et le Cameroun nous ont apporté des éléments non négligeables. BARBOTET, DUGAST, DUMONT, GOUROU, HUGON et MVENG rentrent dans cette catégorie. En font aussi partie les rapports annuels du gouvernement français à la S.D.N. puis à l'O.N.U. sur l'administration du Cameroun, qui nous renseignent sur l'évolution du pays bamiléké à l'époque coloniale, notamment sur la caféiculture.

3°) Les ouvrages ayant trait au milieu physique bamiléké. Le livre de GEZE, "Géographie physique et géologie du Cameroun Occidental" n'accorde pratiquement pas de place à la géographie malgré son titre. De même, les articles consacrés par cet auteur à la pédologie sont pratiquement inutilisables par le géographe. Pour les sols, nous avons plutôt eu recours aux travaux de BACHELIER et de LAPLANTE, chercheur à l'IRCAM. Les travaux de VALET sont précieux pour l'étude du climat, le livre de JACQUES-FELIX pour la dégradation du milieu naturel.

4°) La plus grande partie de la bibliographie concerne l'étude humaine. Les aspects traditionnels ont été étudiés par DELAROZIERE et NKWAVEB (institutions politiques), HURAUULT et TARDITS (institutions sociales notamment), DESPOIS, DIZIAN et WEULERSSE (géographie). L'étude des langues par NICOLAS qui fait partie du même sous-groupe aboutit à une classification très contestable des chefferies. Le livre de TCHAMDA donne des renseignements précieux sur l'histoire des chefferies. Les aspects modernes ont été abordés par CHAMPAUD (coopératives), DIZIAN et NJOYA (élevage), POUMAILLOU (l'ouvrage a le mérite de compiler beaucoup de documents mais la plupart des résultats sont contestables, ce travail est en très grande partie responsable du maintien des regroupements). Le livre du SMUH (Secrétariat pour la Modernisation de l'Urbanisme et de l'Habitat) "Approche analytique d'une action d'aménagement en pays bamiléké" est très décevant. C'est un plagiat terne de l'ouvrage de TARDITS, il passe sous silence le regroupement de l'habitat et les autres bouleversements causés par les troubles. En gros, ce livre ne pose aucun des problèmes qui auraient dû le préoccuper. L'enquête agricole de CAPOT-REY, bien que très intéressante, a adopté une optique qui la rend très peu utilisable par le géographe. L'enquête démographique du SEDES (Secrétariat pour les Etudes de Développement Economique et Social) nous a par contre rendu de grands services.

5°) La dernière catégorie rassemble les documents administratifs anonymes que nous avons consultés, soit aux Archives nationales de Yaoundé, soit dans les préfectures, sous-préfectures, communes et services para-administratifs du pays bamiléké. Les rapports de tournée des administrateurs coloniaux nous ont donné une idée du pays bamiléké pendant la période coloniale et nous ont permis de suivre les transformations. Les rapports annuels des services de l'agriculture nous ont beaucoup aidé. Nous avons utilisé les recensements officiels de 1952, 1957, 1962 et 1967 (voir critique au chapitre 2 de la première partie). Le service du Cadastre ne nous a pas fourni grand chose : il est embryonnaire et ne s'occupe pratiquement que des terrains urbains.

Aux sources écrites, il faut ajouter les images constituées par les cartes et les photographies. Nous disposons pour l'ensemble de la région, d'une carte topographique IGN au 200 000 et de cartes au 50 000, mais elles sont trop anciennes (elles ont été établies entre 1949 et 1953, et leur révision vient à peine de commencer). Les cartes à grande échelle, si utiles pour l'étude de la morphologie agraire, font complètement défaut. Nous avons pallié partiellement cet inconvénient en utilisant des photographies aériennes au 20 000, établies par l'IGN en 1964-65, mais malheureusement, cette couverture aérienne laisse de côté la partie S du département du HAUT-NKAM et tout le département du NDE, régions pour lesquelles l'observation directe a joué un rôle plus

grand que partout ailleurs. Dans tout le pays, c'est cette observation directe qui nous a permis en très grande partie de saisir les phénomènes récents comme le retour à l'habitat dispersé et la reconquête des champs dans les zones naguère troublées, l'évolution des clôtures, l'utilisation du sol, la naissance spontanée des noyaux tertiaires. Une enquête historique auprès des vieux nous a permis de saisir l'installation du peuplement et la fondation des chefferies. En définitive, malgré la modicité de nos moyens et l'ampleur de ce qui reste à faire pour une connaissance satisfaisante du pays bamiléké, nous avons le sentiment d'avoir vaincu une bonne partie des difficultés rencontrées.

La dette de reconnaissance amassée pendant la longue préparation de cette thèse est immense. Il ne nous est pas possible de nommer ici tous ceux qui nous ont aidé, soit matériellement, soit par des conseils, mais nous adressons à chacun d'eux un merci particulier et très sincère. L'Inspecteur Agricole de l'Oues et ses collaborateurs, M. VALE de l'I.R.A.T. à DSCHANG, les Agents régionaux de Développement et les Préfets du pays bamiléké, M. CHAMPAUD de l'O.R.S.T.O.M. à BAFUSSAM nous ont communiqué aimablement plusieurs documents : nous leur exprimons notre reconnaissance. M. Paul PELISSIER, Professeur de Géographie Tropicale à Nanterre, a assumé avec beaucoup de compétence et de sympathie la direction scientifique de ce travail : qu'il trouve ici l'expression de notre gratitude.

C'est enfin à Monsieur le Professeur Pierre FLATRES, Directeur de l'Institut de Géographie de Lille et patron de cette thèse, que reviennent nos plus grands remerciements : malgré ses multiples et lourdes tâches, il nous a accordé très généreusement son temps, à travers lui, nous exprimons aussi notre profonde gratitude aux Professeurs de Lille (Catho et Etat) qui ont assuré notre formation.

I N T R O D U C T I O N

L'analyse du sujet

Après avoir ci-dessus situé notre travail, indiqué notre but et nos sources, il importe maintenant de délimiter notre champ d'étude, de définir et de décomposer notre thème de recherche et de présenter dans leurs grandes lignes notre méthode d'investigation et notre plan.

Notre champ d'étude, c'est le pays bamiléké au Cameroun. Il est situé entre le 5e et le 6e degré de latitude Nord, le 9e et le 11e degré de longitude Est, au contact de la forêt et de la savane. Sa limite Nord et Ouest qui longe pour l'essentiel la ligne de crête des BAMBOUTO, est constituée par la frontière entre les deux Etats de la Fédération Camerounaise; au Sud-Ouest, le Nkam supérieur forme la limite avec le pays Mbo; à l'Est, le Noun supérieur sépare notre région du pays Bamoun. (Cf carte 1). Sur les 5 990 km² du territoire ainsi limité vivaient en 1967, d'après le recensement officiel, 642 683 habitants (475 000 km² et 6 500 000 habitants pour le Cameroun la même année) soit 1/10 de la population de notre pays sur un peu moins d'1/8 de sa surface. Le pays bamiléké est facilement accessible de Douala auquel il est relié par une route bitumée de 300 km environ. Une distance analogue sépare notre région de Yaoundé mais le mauvais état de la piste et surtout l'absence de pont sur la Sanaga et le Mbam gênent considérablement les relations. Le pays bamiléké compte 5 villes : BAFOUSSAM, DSCHANG, BAFANG, BANGANGTE et MBOUDA, qui comptaient ensemble en 1967, toujours d'après le recensement officiel, 90 791 habitants, soit 14 % de la population de la région. Ces villes sont exclues de notre travail, bien qu'une bonne partie de leur population s'adonne à l'agriculture et que les jardins potagers et les animaux domestiques n'y soient pas rares : leurs paysages, leur économie, leurs fonctions et leurs problèmes les détachent nettement du reste de la région; le sol y est support et non facteur de la production; et surtout 20 % au moins de leur population active ne s'adonnent pas à l'agriculture. Par contre, les agglomérations comme GALIM, TONGA, PENKA-MICHEL, FOKOUE, font partie de notre étude malgré leur statut officiel de ville et bien qu'elles assurent certaines fonctions urbaines (sous-préfet, gendarmerie). SANTCHOU et KEKEM posent un problème de classification : le noyau antérieur à 1960 présente un paysage urbain, mais le pourcentage de la population active agricole permet d'intégrer ces agglomérations à la campagne, c'est à dire au domaine de notre étude. Les cinq villes citées ci-dessus n'ayant pas de banlieue, la frontière entre la ville et la campagne est assez aisée à tracer en pays bamiléké. Nous allons étudier l'espace rural ainsi délimité dans ce qu'il a de plus original, c'est à dire dans son style d'organisation.

Cette expression d'"aménagement du territoire", très à la mode actuellement, a fait couler beaucoup d'encre et exige quelques explications. Pour nous, il existe deux grands types d'aménagement :

- 1°) l'aménagement spontané ou traditionnel
- 2°) L'aménagement volontaire ou moderne

Certains géographes français refusent au premier type l'appellation d'aménagement et réservent ce nom au seul deuxième type. Cela vient peut-être du fait que l'expression d'"aménagement du territoire" a fait son entrée dans la langue avec l'apparition de ce deuxième type. On en arrive à faire de l'aménagement du territoire un phénomène récent né des excès de la traduction du libéralisme dans l'espace, ce qui est vrai pour l'aménagement volontaire, mais pas pour l'aménagement tout court car, sous la forme spontanée, l'aménagement de l'espace existe depuis que le premier groupe humain s'est sédentarisé. Notre distinction de deux grands types d'aménagements s'appuie sur l'autorité de Pierre GEORGE qui écrit : "L'aménagement ou l'organisation de l'espace commencent avec le dessin du premier champ, la construction de la première muraille et le tracé du premier chemin. La différence essentielle avec les interventions complexes pour ordonner la vie économique et sociale des sociétés modernes est une différence d'échelle et de structure. Par échelle, il faut entendre non seulement la dimension des phénomènes et des espaces concernés, mais aussi leur pluralité. Par suite de ce bond qualitatif et de cette pluralité, l'initiative échappe à l'entrepreneur... la synthèse appartient à la collectivité, à l'Etat. Et c'est ici que se place le changement de structure. L'organisation, l'aménagement passent à l'échelle de l'Etat ou de l'organisation internationale... L'organisation de l'espace dans les sociétés agricoles élémentaires s'effectue à l'échelle de la famille (grande ou petite famille) (1) Le paysage rural est une juxtaposition d'organisations individuelles se conformant spontanément à des schémas communs. Cette permanence de l'organisation de l'espace... a été perdue de vue depuis un siècle parce que l'implantation et le développement de l'industrie et de ses corollaires (l'urbanisation en particulier) ont été placés sous le signe de la libre entreprise et de la concurrence... Chacun a pu agir à sa guise, au mieux de ses intérêts, et les contradictions qui en ont résulté ont donné l'image de l'antagonisme de l'organisation contre laquelle il est apparu nécessaire de réagir aujourd'hui par l'action volontaire de toute la collectivité publique, c'est à dire l'Etat et ses pouvoirs représentatifs dans les provinces". (P. GEORGE - 1968 - p. 7 et 8)

Les Bamiléké ont réalisé l'aménagement spontané de leur milieu à l'époque pré-coloniale. Ils ont perçu l'espace d'après leur conception propre du monde et de la société, d'après leurs techniques, d'après leurs besoins et l'ont transformé en conséquence. D'après Pierre GEORGE (l'Action humaine), l'aménagement traditionnel se fait en plusieurs termes successifs et associés. Le premier terme est l'appropriation du territoire qui implique sa délimitation. Le deuxième terme est le départ entre les aptitudes de l'espace, c'est à dire la discrimination entre l'espace utile et l'espace stérile ou dangereux. "La limite correspond en même temps à un équilibre entre la capacité mobilisatrice et les besoins de la population d'une part, et la plus ou moins grande fécondité des différentes parties d'un espace approprié d'autre part" (P. GEORGE - 1968 - p. 36)

(1) A l'échelle de la famille et à l'échelle de la chefferie en pays bamiléké autrefois.

Le troisième terme procède de l'action créatrice et modificatrice, c'est le plus important car il donne son sens à la réalité potentielle des termes précédents. En somme, l'aménagement traditionnel transforme l'espace naturel pour le rendre capable de satisfaire les besoins du groupe humain qui l'occupe. Soucieux avant tout de satisfaire les besoins présents, l'aménagement spontané a souvent tendance à négliger la conservation du patrimoine qu'il exploite; né dans un monde relativement peu peuplé et exclusivement rural, il s'est révélé inapte à résoudre les problèmes posés récemment par la révolution industrielle, l'expansion urbaine et l'explosion démographique. Depuis près de trente ans, les pays développés s'efforcent de lui substituer l'aménagement volontaire.

C'est de ce deuxième type d'aménagement qu'on parle tant de nos jours. Les hommes du XXe siècle ont pris conscience que l'espace est limité, aussi bien dans son étendue que dans ses ressources, et que pourtant les consommateurs d'espace deviennent chaque jour plus nombreux et plus gourmands. Il est apparu dès lors nécessaire de réglementer, de planifier l'utilisation de l'espace devenu denrée rare; il fallait en outre protéger la nature contre les dangers du progrès moderne afin de préserver à l'homme un cadre de vie sain et agréable. Une telle entreprise ne pouvait être menée à bien que par l'Etat, disposant seul des moyens nécessaires et seul capable d'arbitrer les conflits dans le sens de l'intérêt commun de toute la collectivité. "Intimement lié à la poursuite du bien commun, il (l'aménagement du territoire) tend à la coordination de toute mesure ayant une influence directe ou indirecte sur l'utilisation et l'organisation de l'espace et s'applique comme une stratégie orientée sur des objectifs à long terme... Il doit assurer une utilisation du sol, non seulement en fonction des besoins présents, mais aussi pour les générations futures, d'où le besoin de poser les problèmes en termes d'anticipation... L'objectif de l'aménagement du territoire est d'assurer aux hommes et à leurs communautés, dans une perspective à long terme, les meilleures conditions de vie, tant matérielles que morales, dans un environnement agréable et favorable au libre développement de la personne" (1) A travers la planification physique (utilisation contrôlée du sol), la création suffisante et harmonieuse des équipements, une telle politique doit viser à organiser l'espace d'après un modèle conscient, choisi d'avance et posé comme objectif. Un pays jeune comme le Cameroun devrait en avoir une dès maintenant pour guider l'occupation de ses régions vierges et la réorganisation des régions déjà exhaustivement occupées comme le pays bamiléké où l'impact colonial et le regroupement récent de l'habitat ont créé un désordre analogue à celui que le libéralisme tout-puissant a imprimé sur les paysages européens au siècle dernier. Voilà défini et décomposé l'aménagement de l'espace, notre thème de recherche.

(1) Aménagement du Territoire, problème de l'Europe. Rapport de l'Assemblée Consultative de l'Europe - 1968 - p. 9 et 10.

L'élaboration d'une méthode d'investigation n'a pas été facile. Notre première tâche a consisté à choisir la cellule de base de l'aménagement, c'est à dire notre unité d'étude. D'emblée, la chefferie s'est imposée pour jouer ce rôle. De tous les niveaux auxquels peut être étudié l'aménagement de l'espace rural, depuis le quartier jusqu'au département en passant par l'arrondissement ou le district, elle est le premier à englober une réalité suffisamment complexe et autonome, à constituer un tout organique qui se répète de proche en proche sans modifications substantielles pour former le pays bamiléké. Ce choix fait, il reste à savoir si le chercheur va examiner l'une après l'autre les 102 chefferies bamiléké pour mettre en lumière les traits communs et les différences qu'offre l'aménagement de leur espace, ou s'il va étudier une chefferie-type et généraliser par comparaison le résultat de son travail aux autres chefferies, ou bien encore s'il va choisir des chefferies assez variées, les étudier et comparer les résultats. Pour obéir à la règle de l'exhaustivité, nous avons choisi une méthode qui tient de la première et de la troisième voies énoncées ci-dessus, à savoir : considérer toutes les chefferies mais en privilégiant quelques-unes d'entre elles judicieusement choisies pour représenter toutes les situations existantes. Il pourra arriver que le manque de statistique nous empêche de saisir un phénomène sur toute l'étendue du pays : alors nous nous contenterons d'étudier quelques exemples précis, autant que possible judicieusement choisis, de façon à laisser deviner sans trop d'erreur ce que peut être, sur l'ensemble du territoire, le phénomène en question. Cette façon de faire nous est dictée par le souci du concret. Ce souci nous oblige aussi à parler le plus possible par l'image (cartes, croquis et photographies), mais à condition qu'images et texte s'éclaircissent mutuellement dans une sorte de symbiose. La complexité du paysage bamiléké est une autre source de difficultés pour le chercheur qui se demande par quel bout prendre une telle réalité. Ce paysage est un tout vivant aux éléments solidaires, un tout organique mais qui ne s'est pas constitué d'un seul coup et qui évolue constamment. L'analyse seule n'en donnerait qu'une image statique donc incomplète; l'examiner sous un angle chronologique montrerait bien le côté dynamique de la réalité mais ferait du géographe un historien. Notre méthode utilisera les deux démarches en privilégiant tantôt l'une tantôt l'autre selon les problèmes. Pour l'organisation traditionnelle de l'espace par exemple, il est clair qu'il faudra mettre l'accent sur les éléments "permanents" qui ont rendu possible une telle adaptation de l'homme au milieu. Au contraire, pour l'étude des situations de crise (explosion démographique entraînant la mise en culture des pâturages, caféiculture envahissant le domaine des cultures vivrières) c'est sur le côté dynamique qu'il faudra insister.

La méthode de travail que nous venons d'exposer commande le plan de cet ouvrage. On y trouvera trois grandes parties. La première est consacrée aux facteurs physiques, humains et techniques de l'aménagement de l'espace rural en pays bamiléké. La deuxième traite de l'habitat rural, habitat agricole et habitat non agricole, qui sont les points d'appui de l'organisation de l'espace. Nous étudierons dans la même partie les voies de communication qui sont ici plus liées à

l'habitat qu'à l'agriculture. La troisième partie s'occupe de l'espace agricole : espace cultural d'abord, espace pastoral ensuite, puisque les deux ne sont pas actuellement complémentaires. Un chapitre spécial de cette troisième partie sera consacré aux exploitations européennes qui s'adonnent à la fois à l'élevage, aux cultures de plantations et aux cultures maraichères sur des terres arrachées autrefois aux Bamiléké par les autorités coloniales et actuellement revendiquées par les autochtones.

La conclusion s'interrogera sur l'efficacité de l'organisation actuelle de l'espace rural en pays bamiléké. Elle exposera le malaise bamiléké dans ses grandes lignes et montrera que toute tentative de solution valable exige le réaménagement, non seulement du pays bamiléké, mais de tout l'Ouest-Cameroun.

P R E M I E R E P A R T I E

Les facteurs physiques, humains et techniques

L'aménagement de l'espace, tel qu'on peut le lire dans les paysages, est le résultat de la combinaison de trois facteurs :

- une matière : le milieu physique,
- un agent : le groupe humain,
- un moyen : les techniques.

L'analyse de ces facteurs est indispensable à la fois pour comprendre l'aménagement spontané de l'espace rural bamiléké et pour entreprendre le réaménagement volontaire de cette région.

CHAPITRE PREMIER

Les aspects physiques du pays bamiléké

Dans le contexte technique traditionnel et actuel, quels obstacles et quels atouts le milieu physique du pays bamiléké offre-t-il à la vie et à l'action de l'homme ? Quelle est la distribution spatiale de ces obstacles et de ces atouts ? Telles sont les deux questions majeures auxquelles se propose de répondre ce chapitre premier, en examinant successivement le relief, le climat, la végétation et les sols.

A - Le relief (cf cartes 2 et 2b)

En pays bamiléké, l'élément qui frappe à première vue l'observateur c'est le relief. De plus, il commande dans une large mesure les autres facteurs physiques et joue un grand rôle dans l'humanisation.

1 - La topographie

Le pays bamiléké fait partie des hautes terres de l'Ouest-Cameroun : une chaîne de montagnes orientée SSW-NNE du Golfe de Guinée au Lac Tchad et bordée de hauts plateaux. Son altitude moyenne, de 1450 m. lui donne une place intermédiaire entre le pays bamoun (1150 m en moyenne) à l'Est et le pays de Bamenda (1600 m en moyenne) au Nord. L'examen des cartes à petite et moyenne échelle montre en pays bamiléké une topographie caractérisée par la netteté et l'étagement.

De bas en haut, on rencontre d'abord deux plaines périphériques, au SW et à l'E. La plaine du Nkam ou plaine des Mbo, orientée NNW-SSE, sépare au SW le pays bamiléké du Massif de Manengoumba (2250 m au point culminant). Elle est longue de 30 km et large d'une dizaine de km en moyenne. A la hauteur de Kékem, elle s'étrangle et forme un seuil. Son altitude moyenne est de 700 m. Dans toute sa longueur elle est traversée par le Nkam dont le lit large est bordé de terrasses peu marquées. Ce fleuve constitue la limite entre le pays bamiléké et le pays mbo. Du côté bamiléké, la plaine des Mbo est limitée par un talus raide de 500 m, d'allure grossièrement rectiligne, que la Ménoua et la Metchié, affluents du Nkam, franchissent par des cascades. La platitude de la plaine est propice aux inondations. Le seuil de Kékem et le talus rectiligne que nous venons de décrire sont des éléments à suivre pour découvrir l'origine de cette plaine. Un peu plus élevée est la plaine du Noun qui sépare à l'Est le pays bamiléké du pays bamoun. Elle comporte un seuil dans sa partie Nord à Bamendjing. Au N de ce seuil (1/12 de la longueur de la plaine), la pente est très faible, favorisant les inondations; au S elle est plus importante (1100 m d'altitude à l'aval, 800 m à l'aval). Du côté bamiléké, la plaine est limitée par un talus vigoureux d'allure rectiligne, de 500 m de dénivellation dans la partie N et de 150-200 m dans la partie S. Dans un lit peu profond, le Noun au cours sinueux se rapproche de ce talus jusqu'à la latitude du Massif de Bangou (cf carte 2a); puis s'en éloigne progressivement jusqu'au confluent avec le Ndé. Du côté bamiléké, la plaine du Noun est donc relativement étroite (de 5 à 10 km) et ne prend quelque ampleur que vers le Sud (15 km) où elle se prolonge vers l'W par la plaine du Ndé. Le bord des talus qui limitent la plaine du Noun et la plaine des Mbo court l'isotrypse 1200 m.

Cette courbe est la limite inférieure d'un plateau de 1450 m d'altitude moyenne qui couvre la majeure partie du pays bamiléké. Des massifs lourds alignés sur une ligne NNW-SSE Dschang-Bangangté partage ce plateau en deux zones. Du côté NE, le relief est faiblement mamelonné, les vallées larges, les vallées des Mifi (Mifi N et Mifi S) coupent le plateau en deux et déblaient une plaine importante qui prolonge directement celle du Noun. Du côté SW, le relief est très accidenté, avec de profondes vallées en V et des sommets sub-égaux. La vallée de la Metchié, par exemple, s'enfonce de 400 m dans le plateau. La dépression de BAFANG et celle de KEKEM constituent les seuls secteurs calmes. Les sommets qui partagent le plateau avoisinent ou dépassent 1800 m. La vallée de la Metchié sépare en deux blocs dissymétriques la partie occidentale : 1885 m au Mvou et 1921 m au massif de Bani à l'W de la vallée, 1758 m à Fotouni à l'E. La partie orientale comporte deux blocs : au N le massif de Batié-Bangou (1889 m à Baham), au S de Bana-Batcha (1842 m). Cette chaîne est le premier château d'eau du pays bamiléké, et la ligne de partage des eaux entre le bassin du Noun (versant NE) et celui du Nkam (versant SW) passe par la ligne des crêtes. Les rivières du premier bassin, calmes, se dirigent d'abord vers le N puis décrivent de larges courbes vers l'E (marécages) pour rejoindre le Noun. Celles du deuxième bassin ont pour la plupart un profil court et présentent toutes des cascades. Le parallélisme entre cette chaîne et la plaine

du Nkam suggère une communauté d'origine.

Le dernier élément du relief est constitué par le massif des Bambouto qui occupe l'Ouest de la région. Ce massif culmine à plus de 2000 m (2487 m au Rocher Rond, 2682 m au Mont Tendibo). Il est dissymétrique : le versant W, court et abrupt, est situé au Cameroun Occidental, le versant oriental en pente douce, appartient au pays bamiléké. On peut distinguer trois parties dans ce versant. La première se situe entre les isohypses 1550 et 1600 : c'est un glacis en pente douce dans lequel de longues vallées sub-parallèles, s'encaissent de moins en moins vers l'aval, ont taillé des croupes étroites et surbaissées (moins de 50 m de dénivellation). Au-dessus de 1600 m on a, au S, des glacis étagés séparés par des talus abrupts que les cours d'eau franchissent par des cascades et au N des crêtes étroites séparées par des vallées profondes. Telles sont les informations que fournit sur la topographie la carte au 200 000.

L'examen de la carte au 50 000 apporte des faits complémentaires qui ont joué un très grand rôle dans l'humanisation. Ces faits concernent la densité des thalwegs, les dénivellations et les pentes. Sur le glacis et sur la moitié N du plateau, on compte en moyenne 75 km de cours d'eau pour 10 km; dans les montagnes et sur la moitié S du plateau, cette moyenne monte à 100 km de cours d'eau pour 10 km. En somme, on observe partout une grande densité des thalwegs. La dénivellation est en moyenne inférieure à 60 m sur le glacis et le N du plateau, entre 60 et 200 m pour le S du plateau, supérieure à 200 m pour les montagnes. Sur le glacis et le plateau, les interfluves présentent une pente convexe-concave sur laquelle nous reviendrons plus loin à propos de la pédogénèse. Les styles d'écoulement sont variés : vallées sub-parallèles sur le glacis, vallées sans direction privilégiée sur la moitié N du plateau, hydrographie en baïonnette sur la moitié S du plateau où chaque cours d'eau a un grand nombre de petits affluents courts, méandres dans les plaines. La largeur à vol d'oiseau de l'interfluve ne dépasse nulle part 2 km.

Tous ces traits de la topographie trouvent leur explication dans l'histoire géologique de la région.

2 - La morphogénèse

La lithologie donne déjà un début d'explication du relief. La tectonique et l'érosion sont responsables du reste.

Géologiquement, le pays bamiléké apparaît comme un socle portant une double couverture volcanique. Le socle, formé de granit et de gneiss, est précambrien. Il affleure dans la majeure partie du HAUT-NKAM et du NDE. Les couvertures volcaniques sont les plus anciennes, les trois que B. GEZE (1943) distingue dans l'Ouest-Cameroun. La plus ancienne, formée de basaltes et d'andésites, date de la fin du crétacé ou du début du Tertiaire. GEZE l'appelle "Série Noire Inférieure". Elle affleure dans la région de DSCHANG, MBOUDA et BAFOUSSAM. Au-dessus de l'isohypse 1600 m, elle est recouverte par une deuxième couche

volcanique appelée "Série Blanche Moyenne" par GEZE et datée de la fin du Tertiaire. Cette deuxième couverture est formée essentiellement de trachytes et de phonolites. C'est son bord inférieur qui constitue les talus raides que l'on rencontre le long de l'isohypse 1700 m. Ce volcanisme a pris naissance sur la moitié S de la cassure SSW-NNE qui s'allonge au Cameroun du Golfe de Guinée au Lac Tchad. Il a commencé à la fin du Secondaire et s'est poursuivi par crises jusqu'au Quaternaire. On compte dans les Bambouto environ quatre caldéiras dont les bords constituent les principaux sommets du massif : Mont Balatchi (2740 m), Mont Muti-Léfo (2500 m). Parfois la caldéira est surmontée de dyke (dont de BABADJOU par exemple). On trouve aussi dans la région des lacs volcaniques (lac de BALENG par exemple) La naissance des volcans a eu de nombreuses répercussions sur le socle. La dissymétrie W-E des versants des Bambouto est la première conséquence de cette tectonique sur le relief. Le glacis décrit ci-dessus entre le plateau et la montagne proprement dite est dû au gauchissement d'un fragment du socle. Les montagnes qui séparent le plateau d'après une ligne NNW-SSE DSCHANG-BANGANGTE sont probablement sculptées sur un horst. Au NE de ce horst, la tectonique a été calme, d'où l'allure calme du plateau de BAFOUSSAM. Ce horst semble être le pendant du graben de même direction qui, au SW, a donné naissance à la plaine des Mbo. Le seuil de Kékem est un barrage créé par une coulée de lave émise par le Manengoumba; ce verrou a entraîné la formation d'un lac dans le bassin d'effondrement. C'est en perçant ce barrage que le Nkam a vidé le lac et ainsi donné naissance à la plaine des Mbo. Coincée entre le graben des Mbo et le horst de BALOUM-BANA, la région de BAFANG a été violemment cassée en petits morceaux, d'où son aspect actuel très accidenté. La plaine du Noun semble occuper elle aussi un graben. Le seuil de Bamendjing est une coulée de lave qui a barré la partie supérieure de cette plaine, partie actuellement marécageuse. Les talus qui délimitent le plateau bamiléké à l'E et au S sont donc des escarpements de lignes de failles.

La couverture basaltique n'a pas éliminé les influences de cette tectonique cassante sur la topographie. Le réseau hydrographique est bien adapté à la tectonique. La CHOUMI, par exemple, suit une ligne de faille entre le glacis et le plateau. Le sub-parallélisme des vallées sur le glacis, le tracé en baïonnette du réseau hydrographique sur le socle, le grand nombre des cascades, la triple direction des cours d'eau déterminée par la ligne de crête des Bambouto et le horst BALOUM-BANGOU/BANA, sont autant de preuves de cette adaptation du réseau hydrographique à la tectonique. Le réseau est également adapté au matériel rocheux. Les cours d'eau sont légèrement plus abondants sur le socle et les trachytes que sur le basalte et les sédiments. Dans le premier cas chaque cours d'eau principal reçoit un faisceau dense de petits affluents; dans le deuxième cas, le réseau est un peu aéré et mieux hiérarchisé. Mais quelle que soit la roche, les cours d'eau sont assez nombreux. Cette omniprésence de l'eau est un facteur favorable à la dispersion de l'habitat.

Limité à l'W par la ligne de crêtes des Bambouto, au S et à l'E par des talus vigoureux, au N par le massif plus élevé de BAMENDA, le pays bamiléké offre un remarquable site de défense. La frontière NE qui,

privée de talus, aurait pu être vulnérable, est défendue par les marécages de Bamendjing. Deux fleuves, le Noun et le Nkam, renforcent l'efficacité des talus et enrichissent le pays bamiléké de deux plaines périphériques. Trois milieux physiques différents apparaissent à l'intérieur de ces frontières :

- les plaines périphériques, en partie fréquemment inondées et marécageuses, situées entre 500 et 1100 m d'altitude.
- les montagnes volcaniques (Bambouto) et granitiques (chaîne BALOUM-BANGOU/BANA), situées au-dessus de 1600 m
- le plateau, entre 1200 et 1600 m, volcanique au N de la chaîne BALOUM-BANGOU/BANA comme le glacis qui le relie aux Bambouto, granitique au S de cette chaîne; la partie S est très morcelée, le N est faiblement mamelonné : cette opposition va se traduire dans l'humanisation. La diagonale de montagnes granitiques a joué un grand rôle dans l'installation du peuplement : la région située au S a été occupée après celle située au N; elle explique aussi pourquoi le centre du pays bamiléké ne porte pas de ville, ce qui oblige la région à avoir une métropole périphérique, DSCHANG jadis, BAFOUSSAM actuellement. Par l'altitude, le relief influe remarquablement sur le climat.

B - Le climat (carte 3 et croquis 1 à 4)

Avec le pays bamoun et la région de Bamenda, le pays bamiléké constitue une zone privilégiée de climat frais et salubre en pleine zone intertropicale (entre le 5e et le 7e degrés N) grâce à leur altitude élevée. A l'intérieur de cette tache, le pays bamiléké est en outre original : conformément à son altitude intermédiaire, il est plus frais que le pays bamoun et moins que la région de Bamenda, et conformément à sa position sur le versant E des Bambouto exposé à l'harmattan (sec), il est moins arrosé que le pays de BAMENDA (versant exposé à la mousson), mais plus humide que le pays bamoun situé en contre-bas vers l'intérieur des terres. Les données utilisées ici ont été recueillies dans huit stations dont quatre sont situées en pays bamiléké (DSCHANG, BAFOUSSAM, BAFANG et BANGANGTE) et quatre à l'extérieur : SANTA près de la région de MBOUDA, FOUBOT près de celle de GALIM, NKONGSAMBA près de la plaine des Mbo, NDIKINIMEKI près de la plaine du Ndé. Nous les employons pour définir le climat bamiléké et ses nuances régionales en examinant la température, l'insolation, les pluies, l'évaporation, l'humidité et les saisons.

1 - Les températures et l'insolation - Le tableau ci-après suggère un certain nombre de remarques.

Tableau I - Les températures

Stations	Moyenne annuelle	Maxi-moyen	Mini-moyen	Amplitude annuelle
Santa	19°	23°2	13°1	10°1
Foumbot	21°	26°7	16°1	10°6
Dschang	20°	25°5	14°8	10°7
Bafoussam	19°6	25°	14°4	10°6
Bafang	21°	25°3	15°1	10°2
Bangangté	20°	26°3	15°3	11°
Nkongsamba	22°	26°4	18°3	8°1
NdikiniMéki	23°	29°4	17°6	11°8

N.B. Les stations réunies dans une même accolade ont approximativement la même latitude, la première désignée se trouve à l'W, la 2e à l'E. L'ordre suivi va du N au S.

En dehors des stations de l'extrême S, les températures sont plus faibles qu'aux autres stations de même latitude (MANFE, YOKO par ex.) : c'est l'influence de l'altitude. Malgré sa position septentrionale, FOUMBOT (donc la région de GALIM) se rapproche de NKONGSAMBA (SW) par les températures.

Sur l'amplitude annuelle (différence entre la moyenne des maxima et la moyenne des minima), NKONGSAMBA se détache des autres stations, avec un chiffre plus faible, affichant ainsi une tendance équatoriale, NDIKINIMEKI, situé sur la même latitude doit à la continentalité son amplitude plus élevée. L'accroissement de l'amplitude annuelle en pays bamiléké est aussi une conséquence de l'altitude.

Les croquis 1 à 4 donnent pour les Huit stations choisies les courbes annuelles des températures moyennes, maxima et minima. Pour toutes les stations sauf NKONGSAMBA, la courbe des moyennes est grossièrement parallèle à celle des maxima. Les deux présentent un sommet situé en février ou mars, et un creux situé en juillet ou août. A NKONGSAMBA, la courbe des maxima suit cette allure, mais celle des moyennes présente deux sommets (le plus grand en mars et le plus petit en octobre) et deux creux (le plus profond en juillet et le moins

profond en décembre) Les courbes des minima sont plus variées. Les courbes de NKONGSAMBA présente deux sommets (mars et novembre) et deux creux (le principal en août, l'autre en décembre). Celle de SANTA est plus compliquée : un creux principal entre juillet et septembre, des creux secondaires en janvier, avril et novembre, deux sommets principaux (mars et mai), deux sommets secondaires (octobre et décembre). La courbe de BAFOUSSAM présente 3 creux (le principal en décembre, les 2 autres en juillet et octobre) et 3 sommets (le principal en avril, les autres en août et novembre). Les courbes de FOUMBOT et de BANGANGTE présentent un maximum (mai pour la première, avril pour la seconde), un minimum en décembre et un palier de juillet à novembre. La courbe de NDIKINIMEKI offre la même allure mais sans palier. Enfin, les courbes de DSCHANG et BAFANG ont un creux prononcé en décembre et un léger creux en juin, un sommet principal en mai et un léger creux en juin, un sommet principal en mai et un léger sommet en août. En résumé :

- pour toutes les stations, les moyennes et les maxima ont leurs plus fortes valeurs au coeur de la saison des pluies (juin-octobre) et leurs plus faibles valeurs au milieu de la saison sèche (décembre)
- Il en est de même pour les minima à SANTA et à NKONGSAMBA. Mais dans toutes les autres stations les minima ont leurs plus fortes valeurs en saison des pluies et leurs plus faibles valeurs en saison sèche.

La différence entre le sommet principal et le creux principal varie entre $1^{\circ}8$ et $3^{\circ}2$ pour les courbes des moyennes, entre $3^{\circ}8$ et $5^{\circ}2$ pour celles des maxima, entre $1^{\circ}6$ et $3^{\circ}2$ pour celles des minima : pour toutes les stations, chacune de ces courbes varie peu, ce qui est caractéristique du climat subéquatorial. Comme il fallait s'y attendre, la température ne peut pas servir ici de base majeure de différenciation entre les saisons.

Pour l'insolation, nous avons trouvé très peu d'informations. Mais les chiffres que nous possédons pour DOUALA (1200 heures/an, NKONGSAMBA (1600 heures/an et DSCHANG (1800 heures/an) nous permettent de dire que l'insolation croît avec la latitude et l'altitude. Notre région jouit d'un ensoleillement situé entre 1600 et 2000 heures/an, ce qui est remarquable.

2 - Les pluies et les saisons

Il s'agit là de l'élément le plus important de notre climat. Les pluies sont déterminées par trois facteurs essentiels en pays bamiléké :

- l'altitude déjà étudiée, qui accroît la hauteur totale des précipitations,
- l'affrontement de l'harmattan (vent sec du NE, issu de l'anticyclone saharien) et de la "mousson" (vent humide du SW issu de l'anticyclone de Sainte Hélène)
- l'orientation de la ligne de crête des Bamboutos, perpendiculaire aux deux vents ci-dessus, le pays bamiléké étant sous le vent par rapport à la "mousson" et donc moins arrosé.

D'après la hauteur annuelle des pluies pour les huit stations, on constate que le pays bamiléké reçoit entre 1500 et 2000 mm de pluies par an, ce qui est moins que FONTEM situé sur l'autre versant des Bamboutos, mais plus que YOKO situé à l'intérieur des terres sur la même latitude. A l'exception de la région de GALIM, l'E du pays bamiléké est moins arrosé que l'W. La hauteur des pluies est forte au S et au N du pays et faible au centre le long d'une ligne BAFANG-BANGANGTE. Le nombre des jours de pluies est aussi plus élevé à l'W qu'à l'E. Dans la partie E, ce nombre croît du S vers le N jusqu'à BAFOUSSAM, puis décroît, dans la partie occidentale, il suit une courbe en dents de scie.

Tableau 2 : Les pluies

Stations	Pluies en mm	Jours par an
{ Santa	2 203	158
{ Foumbot	1 915	138
{ <u>Dschang</u>	1 915	<u>199</u>
{ Bafoussam	1 816	172
{ Bafang	1 935	168
{ Bangangté	1 514	113
{ <u>Nkongsamba</u>	<u>2 672</u>	<u>194</u>
{ Ndikinioméki	1 587	81

N.B. Chaque accolade réunit 2 stations situées sur la même latitude, la première étant située à l'W et la 2e à l'E. Les stations sont classées à partir du N.

Plus que la hauteur des pluies et le nombre de jours de pluies par an, c'est la répartition annuelle des pluies qui est plus importante car elle détermine les saisons. Les croquis 1 à 4 représentent cette répartition par des croquis en barres. D'après la forme, on peut classer ces graphiques en 3 groupes. Le premier groupe n'est constitué que par NDIKINIMEKI : On y observe 2 pointes (la plus importante en septembre et la 2e en mai) et 2 creux (le plus profond en décembre et l'autre en Juillet). Cette station et la région de TONGA qu'elle

représente poss) de donc quatre saisons : 2 saisons sèches et 2 saisons des pluies. La grande saison sèche s'étend de la mi-novembre à la mi-mars, elle possède les températures minimales les plus basses. La petite saison des pluies la suit et dure jusqu'à la fin de juin. Elle possède les températures moyennes, maxima et minima les plus élevées. La petite saison sèche qui suit dure un mois, juillet. Enfin, c'est la grande saison des pluies qui dure jusqu'à la mi-novembre. Ces deux dernières saisons connaissent les températures moyennes et maxima les plus faibles. Ces quatre saisons semblent liées au balancement du soleil : les saisons des pluies correspondent aux équinoxes, les saisons sèches aux solstices. On est devant un climat sub-équatorial à quatre saisons.

Le 2e groupe de graphiques rassemble les stations de NKONG SAMBA, FOUMBOT et BAFANG : un sommet en septembre et 2 versants dissymétriques, le premier versant en pente douce, monte par paliers de janvier à septembre, le 2e descend en abrupt de septembre à décembre. Le climat ainsi défini comporte deux saisons : une saison sèche de quatre mois allant de novembre à février, joignant les températures moyennes et maxima les plus élevées aux minima les plus faibles, une saison des pluies, chaude et peu arrosée dans sa première partie (mars-juin) moins chaude et très arrosée dans sa deuxième partie (juillet-octobre). Les courbes thermiques traduisent bien le balancement du soleil, la courbe des pluies ne le fait pas. En effet, il n'y a pas de petite saison sèche en juillet comme le laisserait prévoir la latitude. Le régime des pluies fait plutôt penser à la station de DOUALA qui appartient au climat équatorial. On est ici devant un climat mixte : les températures sont d'allure équatoriale et les pluies d'allure tropicale. C'est facile à comprendre pour le SW du pays bamiléké, vu sa proximité avec la zone équatoriale, mais que dire de la région de GALIM, représentée par FOUMBOT et située au NE ? Il semble que la disparition de la petite saison sèche de juillet est due ici aux pluies orographiques provoquées par le massif du NKO GAM situé immédiatement à l'E.

Le 3e groupe de graphiques rassemble les stations de SANTA, DSCHANG, BAFOUSSAM et BANGANGTE. Ces graphiques sont dissymétriques comme ceux du groupe précédent et culminent comme eux en septembre, mais leur versant janvier-septembre, au lieu d'être en gradins, présente un léger sommet secondaire en juin, sauf pour BAFOUSSAM (juillet) et un léger creux en août sauf pour DSCHANG (juillet). Ce sommet et ce creux sont cependant trop faibles pour qu'on les interprète comme des saisons et que l'on considère le climat ainsi obtenu comme sub-équatorial pur. En outre, les températures sont plus fraîches. En somme, le pays bamiléké comporte 3 domaines climatiques :

- une zone de climat subéquatorial pur : la région de TONGA au SE du pays.
- une zone de climat équatorial d'altitude : la région de GALIM au NE, la plaine des Mbo et le département du HAUT-NKAM au SW du pays.
- une zone de climat subéquatorial d'altitude : les départements de la Ménoua et de la Mifi, les 2/3 N du département du Ndé, le S et l'W du

département des Bamouto . C'est dans ce dernier domaine que la civilisation a obtenu ses résultats les plus brillants.

3 - L'évaporation et l'humidité relative

Nous possédons peu de renseignements sur l'évaporation, mais les données que nous avons nous permettent d'affirmer qu'elle croît avec la latitude et l'altitude. En effet, l'évaporation annuelle en mm est 593 pour Douala (15 % de la pluie), 485 pour Nkongsamba (17 % de la pluie) et 729 pour Dschang (38,6 % de la pluie). (Cf : YALE - Bibliographie). Pour la station de Dschang, la répartition annuelle est la suivante : J : 88,8 mm, F : 83,8, M : 74,1, A : 55,6, M : 55,2, J : 38,6, J : 30,6, A : 30,7, S : 32,1, O : 52,2, N : 82,9, D : 107,2. On constate que l'évaporation est forte en saison sèche, faible en saison des pluies.

L'humidité relative est mieux connue et plus importante.

Tableau 3 - L'humidité relative en % à 13h (d'après P. HAWKINS)

Stations	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Santa	59	60	65	73	76	77	80	80	78	75	65	59
Dschang	69	70	74	79	80	84	87	87	84	81	74	70
Bafoussam	62	61	64	75	78	81	82	81	85	80	71	64
Bamenda	41	31	52	66	65	72	82	82	80	67	57	62
Manfé	67	62	66	69	70	75	79	80	76	73	71	68

L'humidité est partout et pendant toute l'année élevée, aussi élevée qu'en forêt comme le témoigne la station de MANFE. Situé plus haut en latitude et en altitude, BAMENDA connaît des chiffres plus faibles, quoique le total annuel des pluies y soit plus important. L'humidité relative présente, comme il est normal, un maximum en saison des pluies et un minimum en saison sèche.

Ajoutons que la nébulosité est également élevée une bonne partie de l'année, sous forme de brume plus ou moins dense, elle occupe souvent les thalweg et se dissipe tard dans la matinée (9h30). Il vente beaucoup sur les sommets des interfluves, surtout s'il n'y a pas d'arbres. Nous verrons plus loin le rôle de ces deux phénomènes sur l'implantation de l'habitat.

Terminons ce paragraphe en évoquant la salubrité du pays bamiléké et les aptitudes climatiques de cette région pour les cultures d'altitude.

On a souvent invoqué la salubrité du pays bamiléké pour expliquer partiellement son essor démographique, ce qui est vrai car la plupart des endémies tropicales comme la maladie du sommeil, si virulentes dans les autres contrées de même latitude, n'y sont pas connues, la mouche tsé-tsé elle-même, le fléau de l'élevage bovin, est absente des hautes terres. Il faut cependant faire quelques réserves car il existe des flots d'insalubrité, peu étendus certes, mais qui ne sont pas moins dangereux pour autant. Les travaux de J. MOUCHET (1960) le prouvent. Ces foyers d'endémicités sont tous dus à la présence des eaux stagnantes, ils sont habités par la mouche tsé-tsé et l'anophèle-Gambiae (vecteur du paludisme). Il s'agit des marécages et des zones d'inondation des cours d'eau, des lacs et même des étangs de pisciculture (gites artificiels!) Plus concrètement, il s'agit : de la plaine des Mbo, de la plaine du Noun (l'indice splénique mesurant le degré d'endémicité est de 75 % à Bamendjing, 61 % à Tonga), de la plaine des Mifi (indice splénique à Bafounda : 37 %, dans le N de Bamougoum (40 %, des alentours du lac de Baleng (75 % d'indice splénique) des marais de Balessing, de la dépression de Fongo-Tongo (indice splénique 16 %) et du voisinage des divers étangs de pisciculture. L'insalubrité donne ainsi un début d'explication à l'absence de l'homme dans la plaine du Noun, au faible peuplement et à la stagnation démographique de la région de GALIM et de la plaine des Mbo. La majeure partie du pays bamiléké est cependant salubre.

Plus intéressantes sont les aptitudes climatiques du pays Bamiléké pour les cultures d'altitude. La fraîcheur des températures, la forte hygrométrie rapprochent le climat bamiléké du climat abyssin, rendant ainsi possible la culture du café arabica. Certaines plantes des pays tempérés comme la pomme de terre et les cultures maraichères européennes trouvent aussi dans cette région, des conditions favorables.

Enfin, dès l'époque coloniale, le pays bamiléké affirme, grâce à la fraîcheur et à la salubrité de son climat, une vocation touristique remarquable.

C - La végétation (carte 4)

Le relief et le climat combinant leurs effets pour déterminer les sols et la végétation à l'origine. Par ses activités culturelles et pastorales, l'homme influe lourdement sur l'évolution de ces deux éléments. Dans notre région, les sols et la végétation sont remarquablement différents de ce qu'ils étaient à l'origine. Nous commencerons par la végétation l'examen de ces deux facteurs pour des raisons faciles à comprendre :

- la végétation traduit plus clairement que les sols les conditions climatiques : il est donc normal que son étude suive immédiatement celle du climat.

- la végétation renseigne souvent de façon valable sur la nature et la fertilité du sol (procédé souvent utilisé dans nos pays pauvres en cartes pédologiques, en alliance avec des sondages pédologiques)

1 - La forêt guiné-équatoriale du Sud (formation zonale)

La carte 4 montre son extension. C'est une forêt de moyenne altitude à feuillage permanent, formée surtout de légumineuses (Doussié, Acajou, Ngollen). Défrichée, elle donne naissance à Pennisetum Purpureum (qui indique des sols riches en humus)

2 - La forêt montagnarde des Bambouto (formation zonale)

Elle se situe au-dessus de 2000 m, et n'y occupe que les ravins, tandis que les pentes portent une prairie à Sporobolus montannus ou à Bromus Scabrada. La forêt est constituée d'Arundinaria Alpina (Bambous), de Lasiosiphon Glaucus et de Lachnopylis Mannii. M. JACQUES-FELIX (1950) explique cette juxtaposition prairie-forêt par les feux de brousse qui ont détruit sur les pentes les formations ligneuses. L'hypothèse est d'autant plus plausible que le versant opposé du Bamboutos est entièrement couvert de forêts, la mousson y ayant entravé les feux de brousse que l'harmattan favorise sur le versant oriental.

3 - Les formations éléaphiques (formation azonale)

Elles sont favorisées par l'humidité du substrat et indiquent des sols hydromorphes (sols de marécages). Elles sont le plus étendues dans la plaine des Mbo (Cyathea Manniana), les marais de Bamendjing sur le Haut-Noun (Cyathea Manniana et Raphia humilis), les marais de Balessing et des Mifi (Raphia Humilis). Sur le plateau bamiléké, Raphia Humilis développe une formation linéaire dans les thalwegs marécageux, jusqu'aux environs de la courbe 1500 m. Cette plante joue un grand rôle dans la civilisation bamiléké (vin, artisanat, construction des cases et des clôtures) et explique partiellement la position traditionnelle de l'habitat à proximité du thalwegs.

4 - Les formations topo-éléaphiques (formation azonale)

Les pentes suffisamment raides pour interdire l'élaboration d'un sol et l'installation de la végétation sont rares. On ne rencontre des pentes entièrement nues que dans les montagnes de Fomopéa-Fotouni. Ça et là quelques abrupts sans grand développement : muraille de Djutitasa et Cirque aux Sorciers (Bambouto), croupes des monts Batié-Bangou, Bana-Batcha.

Au contraire, les pentes où la terre existe, mais en une mince couche péniblement maintenue par les prairies, ont une extension considérable. Ces formations herbeuses sont très fragiles, et leur destruction irrémédiable par les troupeaux des Mbororoen (pl. de Mbororo) étend de façon inquiétante les secteurs de pentes nues.

5 - La savane (formation zonale dérivée)

Le plateau bamiléké et le glacis qui le relie aux Bambouto sont couverts de savane, à l'exception des thalwegs. Cette savane est constituée par les herbes suivantes : Mélinis minutiflora, Hyparrhenis Cymbaria, Rhynchelytrum repens (sols moyennement fertiles),

Imperata Cylindrica (sols épuisés), Pennisetum purpureum (sols riches en humus) sur le plateau, Sporobolus pyramidalis sur le glacis. Les arbres sont rejetés dans les haies ou dans les bois sacrés près des habitations des chefs : Elacis dans le tiers S du pays, Dracaena arborea, Cannarium Schuveinfurthii, Polysias ferraginea. Ces arbres appartiennent à la forêt guinéo-montagnarde qui couvrait autrefois le pays. La dénudation de la partie supérieure des interfluves est remarquable et inquiétante pour les conséquences néfastes qui peuvent en découler pour les sols. La partie inférieure des pentes anciennement occupée possède en plus des haies vives, un peuplement considérable d'arbres fruitiers (Kolatiers, avocatiers, etc..) Par ailleurs, on a lancé à partir de 1950 une campagne de reboisement par l'Eucalyptus.

Comme les facteurs physiques précédents, la végétation souligne l'originalité et la diversité du pays bamiléké. Elle le présente aussi comme un pays de transition entre la forêt et la savane. Mais il s'agit d'une végétation qui ne présente d'éléments climatiques que sur de très faibles secteurs hostiles à l'activité humaine; elle a été profondément dégradée partout ailleurs. Etant donné l'interdépendance qui existe entre la végétation et les sols, la dégradation du couvert végétal a certainement entraîné celle des sols.

D - Les sols (carte 5)

Notre but est, comme chez tout géographe, de définir les différents types de sols que l'on rencontre en pays bamiléké, en nous appuyant sur la couleur, la roche-mère, les caractères physiques (texture, compacité, perméabilité), les caractères chimiques (pH), et d'en indiquer la localisation. Nous avons essayé de le réaliser en construisant la carte 5. Mais il convient aussi d'examiner la dégradation des sols, problème capital pour l'aménagement du territoire.

1 - Classification du sol d'après la roche-mère

On peut distinguer 3 groupes de sols :

a) Sols acides des roches cristallines

Ce sont les plus anciens. On les rencontre là où affleure le socle granitique, c'est à dire dans la moitié S du pays bamiléké. Ils se prêtent bien à l'altération allitique. Ce processus est bien connu : à une température moyenne élevée (c'est le cas de toute la zone intertropicale), des pluies supérieures à 1600 mm/an provoquent dans les roches cristallines la libération de la silice et de l'alumine, la migration de la silice et des bases vers les horizons inférieurs; il reste alors un sol enrichi par différence en Al_2O_3 et Fe_2O_3 libres de couleur rouge. L'allitisation peut être suivie de la latéritisation : le fer libéré migre en profondeur et donne à l'horizon d'accueil la consistance de la brique cuite. Les roches granitiques donnant donc naissance à deux sortes de sols zonaux, les allites et les latérites; les premiers sont bien représentés dans la moitié S de notre région, les seconds n'apparaissent que dans la

région de Fotouni-Batié, en taches peu étendues et peu nombreuses d'ailleurs.

b) Sols basiques des épanchements volcaniques

Ils couvrent l'W et le N du pays bamiléké. Ce sont des sols azonaux. En raison de leur basicité, de leur jeunesse, les sols dérivés des basaltes et les trachytes ont été très peu touchés par l'allitisation et sont encore très riches en humus.

c) Sols cendreux de projections volcaniques

Ils ont les mêmes caractères que les précédents et sont plus fertiles. On les trouve sur le plateau Basso-Bafoussam. Ils portent les plus fortes densités humaines du pays bamiléké.

d) Sols alluvionnaires

Ils se rencontrent dans la plaine des Mbo et dans la vallée du Noun. Ils sont quaternaires et n'ont par conséquent pas eu le temps d'être touchés par l'allitisation. Hydromorphes, ils ont besoin d'être drainés pour être cultivés. Plus intéressants sont les sols alluviaux situés au pied du talus qui limite ces plaines. Nous en verrons la formation ci-après.

2 - Classification physiographique des sols

Cette classification est primordiale pour la Genèse du sol qui est l'une de nos préoccupations. Elle permet de distinguer : les sols qui se rajeunissent par leur base, mais cèdent en surface à l'érosion (sols des pentes); les sols qui se rajeunissent par leur sommet, mais qui peuvent vieillir rapidement dès que cessent les apports (sols alluvionnaires); les sols in situ des plateaux qui vieillissent par enfoncement de la zone d'attaque non compensée par l'érosion et souvent aussi par développement d'un horizon illuvial.

a) Les sols de plaine

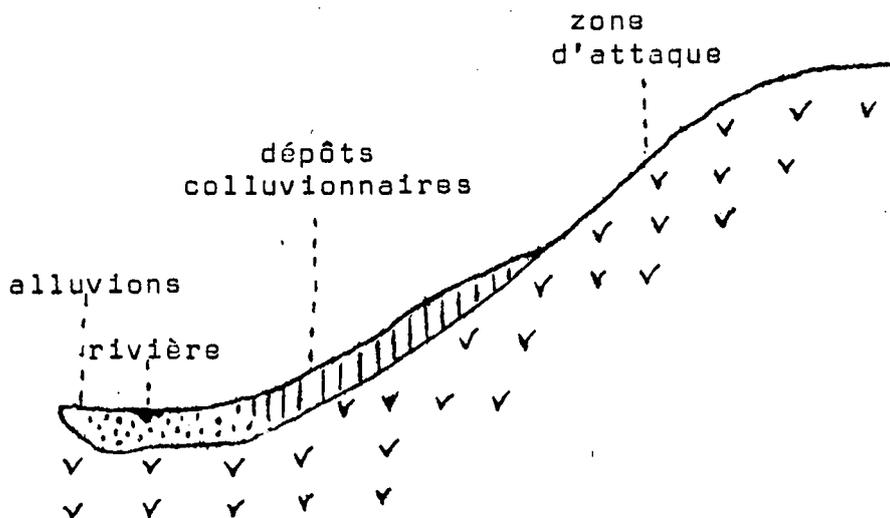
Ce sont les sols des plaines du Mbo et du Noun. Rien de spécial à signaler ici.

b) Les sols de plateau

Ils sont assez rares, conformément à la rareté des interfluves tabulaires.

c) Les sols de pente

Ce sont les plus répandus, aussi bien sur les roches granitiques que sur les roches volcaniques, ce qui est conforme au relief du pays. A la base de la pédogenèse, il y a la prédominance de la dissociation mécanique de la roche sur sa décomposition chimique. Les eaux de ruissellement assurent le transport des éléments fixes vers le bas et les déposent au pied de la pente ou avant si elles rencontrent un obstacle. Le dépôt de ces éléments fixes crée une rupture de pente sur le versant. Au sommet de l'interfluve il reste des éléments grossiers et par conséquent moins fertiles; de plus le sol y est peu profond. Par contre, dans la zone d'accumulation, le sol est plus épais et plus fertile, continuellement renouvelé par de nouveaux apports. Le schéma suivant concrétise ce processus de pédogenèse.



On comprend dès lors pourquoi les Bamiléké installent leurs cultures et leurs maisons sur la partie inférieure des versants et réservent à l'élevage le sommet des interfluves. C'est l'une des clés de l'aménagement spontané de l'espace rural dans cette région.

Les sols du pays bamiléké sont dans l'ensemble assez fertiles; c'est la raison pour laquelle ils supportent une culture continue, favorisant ainsi l'essor démographique. Mais l'exploitation anarchique les expose à un très grave danger d'où la nécessité urgente d'organiser leur conservation. L'aménagement de l'espace doit tirer de ces sols le maximum sans les dégrader.

Le milieu physique que nous venons d'étudier a joué un grand rôle dans l'élaboration du paysage rural qui est l'objet de ce travail. Ce n'est pas pour rien que les Bamiléké n'ont rien créé de semblable ni sur le plateau bamoun qui a été leur dernier séjour avant qu'ils ne s'installent dans leur pays actuel, ni dans le pays du Moungo où ils ont massivement émigré depuis l'arrivée des Européens. De tous les éléments examinés, le relief est celui qui pose le plus de problèmes au réaménagement de la région : le morcellement en petites collines entrave la constitution d'exploitations de quelque importance; la pente gêne la mécanisation de la culture et exige le recours aux techniques anti-érosives. Le pays est partout salubre sauf dans de rares secteurs, d'ailleurs très localisés. Le drainage des différents sols hydromorphes sont les seuls problèmes pédologiques d'envergure; pour le reste, il s'agit de la protection anti-érosive. Au total, le pays bamiléké possède un milieu naturel très favorable à l'essor des hommes et de leurs activités. La richesse des sols volcaniques donne au pays une vocation agricole remarquable; le climat frais et humide lui assigne une vocation pastorale aussi importante; le climat et la beauté des paysages le prédispose au tourisme. En somme, il s'agit d'un pays privilégié aussi bien dans le contexte traditionnel que dans le contexte actuel. On comprend qu'il soit un important foyer de peuplement.

CHAPITRE II

Les hommes

La connaissance des hommes est primordiale dans une étude comme la nôtre. En effet, on ne peut pas comprendre le paysage bamiléké si l'on ignore ceux qui l'ont façonné; on ne peut pas non plus réussir le réaménagement volontaire de ce paysage sans connaître les hommes qui doivent être les agents et les bénéficiaires. L'occupation, le partage et l'organisation du pays vont d'abord retenir notre attention. Puis, nous examinerons la masse de la population et sa répartition. Ensuite viendra la démographie sur laquelle nous examinerons les conséquences de l'émigration et celles des troubles de 1959-1960. Enfin, nous étudierons la population active en insistant sur sa formation et sa structure professionnelle. Des considérations sur les aspirations du paysan bamiléké conclueront le chapitre.

A - L'occupation du pays et son organisation

L'occupation du territoire est le premier terme de l'organisation de l'espace; elle est suivie par le partage du pays et son organisation politique et administrative. C'est après tout cela que l'homme entreprend l'aménagement proprement dit.

1 - Le peuplement du pays bamiléké

M. DELAROZIERE (1949) a étudié ce problème en 1949, mais en se limitant au seul département de la MIFI. Les études postérieures se sont contentées de répéter ses conclusions, parfois en les étendant abusivement au reste du pays bamiléké. Une enquête minutieuse auprès des vieux nous a permis de combler la lacune, mais sans toutefois parvenir à établir une chronologie précise. Le pays bamiléké comporte des minorités et une ethnie principale qui se sont installées à des époques différentes.

a) Les minorités

On peut les diviser en deux groupes : le premier groupe est formé d'ethnies anciennement établies et installées dans la forêt (Mbo, Batoungtou, Bakoua, Diboum), le deuxième est formé de Mbororoen, récemment arrivés et installés dans les montagnes de la savane.

Les Mbo se rencontrent dans la plaine du Nkam et ses abords (environ 3 000 dans le département de la MENOUA et 9 500 dans celui du HAUT-NKAM) Ils sont, dit la tradition orale, originaires de MBOUROUKOU (région de Nkongsamba au S), et auraient traversé le Nkam au XVe siècle. Ils sont moins cultivateurs que pêcheurs et chasseurs. Les Batoungtou se rencontrent dans le S du département du NDE. Ce sont des Banen restés sur la rive N du Ndé, tandis que le gros de l'ethnie a émigré vers le S sous la poussée des Bamiléké. Il y en avait 3 300 en 1948 (date du dernier recensement qui mentionne séparément ces gens). Les Bakoua qui vivent dans la même région (2 000 en 1948) sont venus de la région de BAFIA à l'E

Ces trois peuples vivent en habitat groupé, dans des maisons rectangulaires, ils pratiquent l'agriculture itinérante sur brûlis, leur civilisation matérielle est largement tributaire du palmier à huile dont ils tirent huile, vin, matériaux de construction et d'artisanat. Ce sont sans doute les occupants antérieurs du pays bamiléké.

Les Diboum, 3 000 environ, occupent le district du Petit-Diboum dans le S du HAUT-NKAM. Ce sont des Bassa (région de la Sanaga-Maritime) qui se sont réfugiés vers le XVIIe siècle dans cette région accidentée pour échapper aux marchands d'esclaves (Traite des Nègres consécutive à la découverte de l'Amérique). Leur civilisation matérielle est la même que celle des peuples présentés ci-dessus.

L'arrivée des Mbororoen est postérieure à celle des Européens début. XXe siècle), et donc à celle des Bamiléké. Ce sont des nomades Peul, éleveurs de bovins, venus du Nord-Cameroun à la recherche des pâturages. Certains d'entre eux ont été employés comme bouviers par la Compagnie Pastorale (voir IIIe partie) Ils ont installé leurs campements dans les montagnes de la savane, délaissées par les cultivateurs bamiléké et non infestées de tsé-tsé. L'antagonisme entre éleveurs mbororo et cultivateurs bamiléké sera étudié dans la IIIe partie.

Ces différents peuples font ensemble moins de 3 % de la population bamiléké. Ils sont rejetés dans les marges peu favorables du pays (forêt, altitude).

b) L'installation des Bamiléké. (carte 6)

Il n'est pas inutile de préciser pour commencer le sens du mot bamiléké qui a reçu des interprétations variées, voire fantaisistes. L'explication avancée par J. DESPOIS et J.P. NICOLAS (Cf. bibliographie), confirmée par l'enquête sur le terrain, montre qu'il s'agit d'un mot créé par les Européens, ignoré à l'origine des gens qu'il désigne. Les Allemands sont arrivés chez nous par la région de Bamenda au Cameroun Occidental où ils recrutaient leurs informateurs. Or le pays bamiléké est moins élevé que celui de Bamenda et, vu de là, apparaît comme un bas-pays. Arrivés sur la ligne de crête des Bambouto, les Allemands demandèrent à l'interprète Bali comment s'appelaient les habitants du pays qui s'étendait à leurs pieds "Ba-mo-loko", répondit-il, c'est à dire littéralement "les gens-du-bas". Ce terme est devenu dans la bouche de l'Européen, par déformation, bamiléké. On appelle aujourd'hui Bamiléké l'ethnie dominante du pays compris entre Nkam, Noun supérieur et ligne de crête des Bambouto. Telle est l'origine du mot bamiléké. Il serait erroné de croire que le mot est formé du mot "Mbo" qui signifie dans les langues bamiléké "les gens de" et de "léké" qui désignerait un pays. Entre eux les Bamiléké se désignent par la chefferie d'origine ("Ba" suivi du nom de la chefferie + les gens de telle chefferie). Ces chefferies ont conscience d'appartenir à une grande famille englobant les gens de Bamenda, du Haut-Mbam et du pays bamoun, originellement appelée Tikar. Ces derniers constituent avec les Mboum et les Vouté du centre Cameroun, le groupe ethnique soudano-bantou. Originaires du

Bornou (1), ces peuples se sont installés dans l'Adamaoua Occidental vers la fin du XVe siècle (2). Pour des raisons mal connues, sans doute dissensions internes, raids esclavagistes pour le trafic trans-saharien, épuisement des sols, le gros des Tikar a émigré dans la vallée du Mbam au SW où ils ont fondé entre autre la fameuse chefferie de Bankim (ou Kimi) dont certains Bamiléké et certains Tikar de Bamenda se disent originaires. Du Haut-Mbam, l'émigration a continué dans deux directions : la branche S a traversé le Mvi pour occuper l'actuel pays bamoun où elle a fondé 85 chefferies (cf : J. Despois, op. cité), elle a dans la suite émigré pour l'essentiel en pays bamiléké; la branche W a occupé la plaine de Ndop (Noun supérieur) où elle s'est subdivisée en deux courants, l'un vers la région de Bamenda à l'W, l'autre vers la région du NKOGAM au S dans l'actuel pays bamoun. Au XVIIe siècle se produit un événement qui bouleverse violemment cette situation : à la suite d'une dispute de trône, le prince NCHARE quitte Bankim avec une armée de partisans et s'empare de l'actuel pays bamoun, obligeant ses occupants à traverser le Noun pour s'installer dans l'actuel pays bamiléké. Ce sont ces envahisseurs venus d'outre-Noun que nous étudions sous le nom de Bamiléké. L'histoire de leur installation est précieuse pour comprendre le paysage actuel.

On peut distinguer 13 vagues dans l'installation des Bamiléké; elles ont envahi le pays en 6 grands mouvements et l'ont occupé d'E en W pour la région située au N de la chaîne de montagnes Fokoué-Bangou/Bana, d'W en E pour la région au S. Le premier mouvement a été déclenché vers la fin du XVIIe siècle ou au début du XVIIIe par la pression des Bamoun. Il a déversé sur le pays bamiléké :

- la vague de Baleng : chefferies de Baleng, Bafoussam, Bandeng, Bapi, Bapa et Bandenkop; par la suite, des gens partis de Baleng en direction du S ont fondé les chefferies de Bandjoun et de Balengou; Kounden et Mbapit sont parmi les sites abandonnés en pays bamoun par les gens de ce groupe.
- la vague de Bandrefam : chefferie de Bandrefam, Bangwa et Babouantou; Batoufam est né de Bandrefam par sécession; le prince administrateur s'étant révolté contre son père;
- la vague de Bandounga : chefferies de Bandounga, Bakong et Bahonok; les premiers occupants bamiléké de Bangangté appartiennent à la même vague;

(1) Empire célèbre qui a fleuri au S du Lac Tchad entre le Xe et le XVe siècle. - Abbia -

(2) Eldridge MOHAMADOU - Pour une Histoire du Cameroun Central : les traditions historiques des Vouté in Abbia - n° 16 - Pages 59 à 127.

- la vague de Mbonda : chefferies de Bameso, Babété, Bamendjinda, Bamenkombo, Bamendjo, Bafounda; partis de la plaine de Ndop, ils ont séjourné à Méléfem en pays bamoun avant de s'installer dans leur pays actuel;

Le deuxième mouvement, dû lui aussi à la pression bamoun, est moins important et n'a déplacé qu'une seule vague, celle des Mboten : chefferies de Bangang, Balatchi, Bamougong, Batcham et Balessing, qui se sont installées à l'W des Mbonda.

Le troisième mouvement, déclenché par la pression bali (Tchamba chassés du N au début du XIXe siècle par l'invasion peul) est celui qui a déplacé le plus de monde, cela en une seule vague, celle de Bagam : chefferies de Bagam, Bamougoum, Baméka, Bansa, Bamendou, Baléveng, Bangam, Batié, Bamendjou, Bamendjing, Baham, Bayangam. Partis de la plaine de Ndop, ces gens se sont d'abord installés dans la région de Nkogam en pays bamoun. Quand ils ont traversé le Noun, la région de Bagam ne pouvait pas leur suffire, après avoir tenté en vain de déloger les Mbonda, ils les ont contournés vers l'E pour gagner l'intérieur du pays. C'est un groupe très expansionniste : Baleveng a donné naissance à Bafou par sécession à l'W; Bamendou a fondé Bangou qui, à son tour a donné naissance à Bangoulap et à Bazou dans le S E du pays; Bamougoum a fondé Bafang qui, à son tour, a engendré Babone et Fotsi dans le S W; enfin Bamendjou a fondé Fondjomékwet dans le S W. La vague de Bagam est la plus nombreuse.

Le quatrième mouvement est dû lui aussi à la poussée bali. Il comporte :

- la vague de Fontsa-Toula : chefferies de Fontsa-Toula, Fombap, Fondonera, Santchou, Fotoména, Foto, Baboutcha-Nitcheu, Fongo-Ndeng, Fongo-Tongo; Foto a donné naissance à Foréké-Dschang par sécession et Baboutcha-Nitcheu à Baboutcha-Fongam;
- la vague de Fossong-Wentchen : chefferies de Fossong-Wentchen et de Fotetsa;
- la vague de Fokoué : chefferies de Fokoué, Fomopéa, Baloum et Fotouni; Fomopéa a fondé vers le S E Banka et Banféko, qui ont fondé à leur tour Bangangté et Bangang-Fokam au S E; Fomopéa a aussi fondé au S Bakou (= Fotsinga) qui a créé à son tour Komako; Baloum a engendré Baména et Fotouni a fondé Foyave;
- la vague de Fondanti : chefferie de Fondanti qui a fondé à l'extrême S les chefferies de Fondjanti, Bankambeu et Fopouanga;
- la vague de Batcha a installé dans le S les chefferies de Batcha, Bana, Bakassa, Bandoumkassa, Baboutcha-Ngaleu; cette dernière a fondé Bankondji-Ngaleu; cette dernière a fondé Bankondji tandis que Bana créait Bapoungué.

Le cinquième mouvement a amené la vague des Boutching originaires de Mboula au Cameroun Occidental et installée dans le N W = chefferies de Babadjou et de Bamessingué. Ce mouvement est sans doute dû à l'installation des chefferies Tikar du pays de Bamenda.

Le sixième mouvement est formé par la vague des Bali : chefferies de Bati et de Bamenyang dans le NE. Les Bali ou Bani ou Pani sont des Tchamba; ils ont quitté le Nord-Cameroun au début du XIXe siècle sous la poussée des Peul, pour s'installer au S de Tibati. De là ils ont fait la guerre aux Bamoun, puis ont pénétré en pays bamiléké à la fin du XIXe siècle. Repoussés partout, ils ont gagné le pays Bamenda en laissant une petite partie de leurs effectifs dans le NE du pays bamiléké. Avec eux s'achève le peuplement de notre région.

Ces considérations d'ordre historique peuvent paraître trop longues mais il fallait leur accorder un tel développement car il s'agit des faits inédits et importants. Ils apportent une explication supplémentaire au vide de la vallée du Noun : cette plaine a été le champ de bataille entre Bamiléké et Bamoun, et les chefs bamiléké, pour des raisons de sécurité, ont interdit à leurs sujets de s'y installer. On comprend aussi l'unité et la diversité des Bamiléké ainsi que les ressemblances entre ce peuple et leurs voisins bamoun et tikar. La tradition orale ne dit rien de ceux que les Bamiléké ont trouvé dans le pays. Mais il est impensable qu'ils aient trouvé inoccupé un milieu aussi attrayant. Les sites préhistoriques découverts en pays bamiléké prouvent d'ailleurs l'ancienneté de la présence de l'homme. Mais avant les Bamiléké, le pays n'était que ponctuellement et superficiellement occupé. Cette poignée de gens a été, soit refoulée dans la forêt du S, soit assimilée aisément et pacifiquement. Ils n'ont laissé aucune trace dans le paysage. Ce sont les Bamiléké, chasseurs de buffles, d'éléphants et de panthères comme l'attestent les objets d'art et la tradition, qui ont défriché le pays. Ils ont occupé le territoire selon leur conception de la société.

2 - La famille et la société

Les Bamiléké partagent avec les autres Soudano-Bantou mentionnés ci-dessus, une conception originale de la famille et de la société qui est à la base même de leur civilisation.

a) La famille

Le premier principe qui est à la base de la famille bamiléké traditionnelle c'est la considération de l'enfant comme but suprême, non seulement du mariage, mais aussi de la vie. Il en découle :

- 1°) que le célibat féminin est inconcevable;
- 2°) que la valeur d'un être humain dépend du nombre de ses enfants;
- 3°) que l'homme épouse le plus de femmes possible pour avoir le plus d'enfants possible : la monogamie n'est souvent qu'une étape vers la polygamie. Depuis le contact avec l'Europe, la grande polygamie perd constamment du terrain : l'augmentation constante des compensations matrimoniales versées par l'homme à la famille de la femme (1) est pour quelque

(1) Originellement, l'homme donnait des cadeaux en nature à la famille de sa femme. Cette compensation est en 1922 de 500 F. + 6 à 7 chèvres, en 1951, elle est de 20 000 F. + divers cadeaux; en 1969, elle atteint 120 000 F. en moyenne à Bafou + des cadeaux. Cependant, le mariage sans compensations financières a fait son apparition vers 1950 et fait des progrès encourageants.

chose dans ce changement, de même la désaffection des femmes pour la grande polygamie; en outre, l'enfant apparaît désormais non plus comme une richesse mais comme un consommateur de richesse. Seuls les chefs ont encore plus de 20 femmes (35 en moyenne contre 80 environ jadis) La polygamie a même changé de sens avec l'introduction de la caféiculture : le planteur épouse plusieurs femmes pour disposer d'une main-d'oeuvre gratuite et docile. Les progrès de la scolarisation constituent une grave menace pour cette situation.

Le deuxième principe c'est l'unicité et la prééminence de l'héritier. Quand un Bamiléké meurt, ses enfants ne le prolongent pas collectivement, même pas les enfants mâles, un seul de ses fils, choisi par lui, prend sa succession (1) Le successeur est pratiquement le substitut non seulement de son prédécesseur direct, mais aussi de tous les héritiers qui le relie au fondateur de la famille; tous ses frères et soeurs, tous ses oncles paternels et leurs enfants le considèrent spirituellement comme leur père. Il hérite des droits et des devoirs politiques, sociaux et religieux du fondateur de la famille et de ses successeurs. Il doit assister matériellement ses frères et soeurs comme leur propre père; il devient aussi le mari des veuves du défunt à l'exception de sa mère. Il reçoit la plus grande partie des biens matériels du défunt, mais pas la totalité comme l'affirme M. Jean HURAUULT (1963). Les filles, à l'exception des "mafo" (reines : mère, soeurs et filles aînées des chefs et des notables), n'héritent en général rien. Les fils non-héritiers sont matériellement indépendants de l'héritier et sont véritablement chefs dans leurs foyers; mais pour eux, l'héritier reste le seul prêtre et le seul porte-parole politique de la famille. En somme, la famille élémentaire (homme, femme(s), enfants) est intégrée dans une famille large centrée sur l'héritier que M. Jean HURAUULT appelle patrilignage. Au-dessus de cette famille il n'y a rien, ni clan ni tribu.

b) La société

- Les Bamiléké ont une société hiérarchisée comportant trois étages. L'étage du sommet est occupé par la famille du chef. Traditionnellement, elle a le droit de prendre n'importe où dans la chefferie tout ce qu'elle désire. Le chef a seul le droit de convoquer toute la chefferie pour exécuter gratuitement ses travaux.
- Le 2e étage est occupé par les sous-chefs (chefs conquis) et les notables. Ces gens sont placés à la tête des quartiers; ils peuvent convoquer leurs sujets pour leur faire exécuter gratuitement des travaux. Ils commandent l'armée en temps de guerre. Le plan de leur hameau familial reproduit en plus petit celui du hameau du chef, comportant notamment une "za" (place).
- Le 3e étage est celui des simples habitants. Un simple habitant peut être nommé notable par le chef, soit pour sanctionner sa richesse, soit

(1) Une fille peut succéder au cas où la famille n'a pas de garçon, mais pour céder la place à son fils (non à son mari), car seul un homme peut pleinement continuer un homme.

pour récompenser la vaillance en guerre ou des services. Par le jeu des mariages, le chef oblige chaque notable ou chaque sujet influent qui n'est pas de sa famille à épouser une de ses filles, étant entendu que c'est l'enfant né de cette fille qui deviendra héritier. Le chef est aussi le plus grand "ta nkap" de la chefferie : on appelle "ta nkap" une personne A qui donne gratuitement une fille en mariage à une personne B incapable de payer la compensation matrimoniale, étant entendu que c'est A qui touchera les compensations matrimoniales sur les filles issues de ce mariage.

La société bamiléké allie paradoxalement l'individualisme et l'esprit communautaire. L'individualisme marque notamment le régime de propriété et l'habitat comme nous le verrons plus loin. L'esprit communautaire se traduit de diverses manières : le Bamiléké donne gratuitement à n'importe quelle femme qui le lui demande le droit d'exploiter une portion de son champ, les associations d'entraide à l'échelon du quartier ou de la chefferie foisonnent.

Le contact avec l'Europe a désorganisé ce système en promouvant l'égalisation des individus et en accentuant l'individualisme.

3 - L'organisation politique traditionnelle : les chefferies

Sur le plan politique, le pays bamiléké apparaît traditionnellement comme une juxtaposition de chefferies d'importance inégale. La chefferie, que l'on retrouve chez les autres Soudano-Bantou (Tikar, Vouté, Mboom), est un progrès par rapport aux Bantou de la forêt (Mbo, Bassa, Béti, etc..) qui n'ont pas dépassé le stade de la tribu, mais elle est un retard sur les Bamoun, Soudano-Bantou eux aussi, qui ont réuni leurs chefferies dans le cadre d'un royaume. Par le jeu des conquêtes guerrières, quelques chefferies dynamiques comme Bandjoun et Bafou avaient entrepris de simplifier la carte politique du pays bamiléké, et seraient sans doute parvenues à l'unification du territoire, mais l'arrivée des Européens a brisé leur entreprise et les a obligés à libérer la plus grande partie des terres conquises. Qu'il en soit, les chefferies étaient indépendantes et se considéraient comme égales malgré la diversité de leurs tailles.

Les chefferies ne se sont pas créées de la même façon. L'histoire du peuplement nous en a déjà montré deux modes de création :

- 1°) Les immigrants arrivent en un groupe bien structuré avec chef et notables, ils limitent une portion de terre et s'y installent. Ce type peu répandu, est celui de quelques chefferies qui se sont déplacées en bloc d'outre-Noun à la recherche d'un nouveau territoire. C'est par exemple le cas de Bafoussam, Bapi, Bandeng, etc...
- 2°) La secession : un chef de quartier se révolte contre le pouvoir central et fonde avec les quartiers voisins et le sien une nouvelle chefferie. C'est ainsi que Batoufam s'est fondé à partir de Bandrefam. Ce type se réalise aux dépens des chefferies trop vastes. Il est encore moins répandu que le précédent. Dans la majorité des cas, les immigrants sous la seule autorité de leur chef de quartier conquièrent une région et s'y installent en petites communautés juxtaposées.

Alors, deux cas sont possibles : ou bien plusieurs chefs de quartiers voisins s'entendent pour élever l'un d'eux à la dignité de chef (c'est le cas de Bandoumdja par exemple) ou bien, et c'est le cas le plus fréquent, un noble chasseur, venu d'ailleurs, s'installe parmi eux avec sa suite, les corrompt avec le gibier et devient finalement leur chef. (Foyave, Baboutcha-Nitche^u par exemple) Ces chasseurs rusés ont provoqué aussi des sécessions et des changements de dynastie. Le schéma d'une sécession de ce genre est bien connu : un chasseur arrive avec sa suite dans une chefferie et demande l'hospitalité au chef. Elle lui est accordée. Il donne régulièrement du gibier au chef et en distribue abondamment à la population. Quand il se rend compte que sa popularité est bien établie et que des gens venus petit à petit de sa chefferie d'origine l'entourent en nombre suffisant, il se révolte contre le chef, entraînant son quartier et les voisins dans la sécession. C'est ainsi que Bafou s'est formé à partir de Balévang. Dans certains cas, le chasseur se substitue tout simplement à la dynastie régnante (Babouantou, Foto et Bangangté par exemple) Enfin, la conquête armée des Bamiléké antérieurement installés est l'origine de plusieurs chefferies : Fondjomekwet et Bankambeu par exemple). La plupart de ces chasseurs rusés sont des fils de chefs qui n'ont pas eu le trône paternel. Malgré la diversité des modes de fondation, les chefferies bamiléké ont toutes la même organisation politique et administrative.

(Les pouvoirs religieux, politique, judiciaire sont entre les mains du chef qui les exerce avec l'aide de "conseillers". Le premier conseiller est chargé du Culte Public et de la concession des terres, c'est aussi lui qui sacre et intronise les nouveaux chefs. Le Conseiller Militaire "a Sa a", vient immédiatement après. Les autres Conseillers ou Ministres n'ont pas de fonction précise et peuvent être temporairement chargés de n'importe quelle autre tâche. L'Assemblée des Neuf, dont les Conseillers font partie, a un rôle religieux et politique : elle détient la puissance surnaturelle de la chefferie; elle décide la paix ou la guerre; elle conseille et contrôle le chef qu'elle peut, en principe du moins, censurer. Les autres assemblées ("a Ka") ouvertes aux principaux membres de la chefferie, n'ont qu'un rôle délibératif; les gens y viennent aussi pour s'informer et pour maintenir leur cohésion. Les assemblées de classes d'âge ("Mendzong") constituent un cadre pour la mobilisation des hommes en temps de guerre et pour la réquisition de la population pour les travaux du chef en temps de paix. La chefferie est divisée en un nombre variable de quartiers. Dans chaque quartier le pouvoir central est représenté par un chef de quartier. Celui-ci assure l'exécution des ordres du chef, rend la justice et peut réquisitionner la population du quartier pour ses travaux, mais n'a aucun pouvoir religieux (détenu par le chef et les pères de famille étendue). Il peut aussi s'occuper de la concession des terres libres. Un chef conquis devient simple chef de quartier.

La colonisation a sensiblement modifié cette organisation. Les chefferies ont perdu leur indépendance, les quartiers ont été subdivisés en plusieurs nouveaux quartiers; le chef a perdu son pouvoir religieux à l'égard d'une partie de ses sujets gagnée au christianisme; il a perdu une partie de ses pouvoirs juridiques et politiques au profit de

l'administration coloniale. Mais le changement notable, c'est que la colonisation a fait du chef, à la fois le représentant de la population de la chefferie et l'agent de l'administration, situation paradoxale qui a entraîné la ruine du système traditionnel. Parmi les nouvelles attributions du chef on peut en relever deux qui ont eu des conséquences énormes sur l'avenir de la région :

- l'obligation de faire rentrer l'impôt,
- l'obligation de fournir, jusqu'en 1944 (date de l'abolition des travaux forcés), la main-d'oeuvre prestataire destinée en principe aux travaux d'intérêt public, mais qui en fait, travaillait le plus souvent plutôt dans les plantations et les chantiers européens privés.

Ces attributions ont dressé la population contre le chef. C'est là une cause lointaine des troubles de 1959-1960. Le régime foncier est le domaine où les chefs ont commis le plus d'abus.

4 - Le régime foncier

Le partage des terres qui a suivi la conquête du pays s'est réalisé suivant des règles et selon un processus qu'il est indispensable de connaître pour comprendre et transformer le paysage actuel.

La terre est la propriété commune de tous les membres de la chefferie (1), il ne s'agit pas seulement des occupants actuels, mais aussi des morts et des enfants à naître. Les premiers occupants ont pris chacun un morceau du territoire conquis et ont confié au chef la charge de distribuer le reste aux candidats futurs. Interprétant mal cette situation, certains Européens ont écrit que dans la chefferie bamiléké le chef est le propriétaire unique des terres, les habitants n'étant que des simples usagers. En réalité, chaque bamiléké est maître de sa concession. La coutume lui défend seulement de la vendre car vendre la terre c'est la céder avec les restes des ancêtres qu'elle renferme et ainsi se priver soi-même et les générations futures de leur protection. Quand une famille s'éteint, sa concession devient vacante après la mort du dernier héritier : le chef l'attribue à un nouveau candidat. Quand quelqu'un reçoit une concession, il donne au chef ou au notable qui a délimité le terrain, un petit cadeau en nature (chèvre par exemple) pour manifester sa gratitude. Le Bamiléké accorde facilement à n'importe quelle femme qui le demande, le droit d'exploiter un morceau de sa concession, la femme manifeste sa gratitude en donnant une petite partie de la récolte au propriétaire du terrain. Au contact du droit européen et à la suite de l'introduction de la caféiculture, le régime foncier bamiléké s'est profondément altéré. Le chef déclare éteintes les familles dont les héritiers sont en bas-âge afin de prendre leurs terres pour

(1) Ceci nous autorise à employer le mot finage à propos de la chefferie.

donner à ses propres enfants. La vente des terres se pratique désormais. Les chefs considèrent les terres libres comme leur propriété et les vendent aux enchères en feignant toutefois de continuer à les donner gratuitement comme autrefois en acceptant des cadeaux librement consentis. Les gens ne prêtent des terres aux femmes qu'à condition qu'elles prennent en charge une partie de leurs plantations de caféiers. L'essor de la caféiculture et l'explosion démographique ont entraîné l'appropriation de toutes les terres cultivables dans la plupart des chefferies, ne laissant comme propriété collective que les terres incultivables (montagnes, marais) et les terres portant le bois sacré (lieu de culte situé en contre-bas de l'habitation du chef) et les bâtiments publics (place publique située près de la demeure du chef et servant de marché). Désormais, les non-héritiers, même en bas-âge, reçoivent chacun un morceau de terre à la mort de leur père, il en est de même de plus en plus des filles, même si elles ne sont pas "mafo", tout cela diminue de plus en plus la part de l'héritier. Les partages successoraux et la vente des terres par fractions entraînent le morcellement et l'éparpillement de la propriété qui n'était déjà pas très vaste à l'origine. Les palabres de terrains ne se comptent pas. Là-dessus, les autorités coloniales annoncent que seuls sont en sécurité les propriétaires qui ont un titre foncier sur leurs terres. La loi foncière et domaniale, votée par l'Etat Camerounais en 1963, reprend les mêmes thèses. Mais elle est pratiquement inapplicable car près de 80 % des Bamiléké sont trop pauvres pour faire face aux dépenses qu'exige l'établissement d'un titre foncier. Qu'on en juge par cet exemple : il s'agit des dépenses faites dans la région de DSCHANG en 1969 pour une propriété de 95 a.

- 6 000 F. CFA de bornes
- 6 000 F. de transport
- 5 000 F. de conservation foncière
- 2 500 F. de croquis
- 10 175 F. de frais de bornage (versés au Trésor)
- 10 000 F. de réception
- 5 % du montant de la mise en valeur.

En outre, cette loi n'exige pas le retour à la collectivité des terres usurpées par le chef. En principe, elle refuse d'accorder le titre foncier sur une propriété ayant plus de 20 ha d'un seul tenant. Les gros propriétaires détournent la loi en fractionnant leurs terres en 2 ou 3 propriétés. La loi donne un délai de 5 ans aux propriétaires pour établir leur titre foncier. En fait, elle est restée lettre-morte car le décret d'application qu'elle prévoyait n'a jamais été promulgué. quoi qu'il en soit, le pays bamiléké est dans un grand désordre : le régime foncier traditionnel a été désorganisé sans être vraiment remplacé par une loi foncière. Cette situation constitue un obstacle majeur pour le réaménagement de la région.

5 - La nouvelle organisation administrative de la région (carte 7)

Les autorités coloniales d'abord, celles de l'Etat Camerounais ensuite ont créé en pays bamiléké de nouvelles structures administratives au-dessus des 102 chefferies traditionnelles. Il est important de

connaître ces divisions administratives car elles constituent les cadres de certaines données statistiques utilisées dans notre travail.

Jusqu'en 1959, le Cameroun était divisé en régions et subdivisions. Le pays bamiléké formait une région ayant son siège à DSCHANG et comprenant 5 subdivisions : BANGANGTE, BAFANG, BAFOUSSAM, DSCHANG et MBOUDA (créé en 1952 à partir d'un morceau de la subdivision de DSCHANG). En 1959, lors de son accession à l'autonomie interne, le Cameroun a transformé les régions en départements et les subdivisions en arrondissements. Dans certains arrondissements, il a été créé des districts, sans doute pour contenter certaines minorités ethniques (les Mbo du district de SANTCHOU) ou pour mieux surveiller les secteurs suspects (cas de BAHAM). Après son accession à l'indépendance en 1960, le Cameroun a cherché dans la balkanisation, le moyen de mettre fin aux troubles qui ravageaient le pays bamiléké : à partir de novembre 1960, les cinq arrondissements du département bamiléké sont devenus des départements avec des nouveaux noms :

- Les BAMBOUTO	ayant pour chef-lieu	MBOUDA	1 région	-	Subdivisions
- la MENOUA	"	DSCHANG	↓		↓
- Le HAUT-NKAM	"	BAFANG	5 départements	→	arrondissements → districts
- la MIFI	"	BAFOUSSAM			
- le NDE	"	BANGANGTE			

Chaque département était subdivisé en arrondissements et éventuellement en districts (voir carte 7) (1) En même temps était créée l'Inspection Fédérale d'Administration de l'Ouest, englobant les cinq départements bamiléké et le département bamoun et ayant son siège à BAFOUSSAM. (Il y a 6 Inspections Fédérales au Cameroun.)

Comme on le voit, les troubles de 1959-1960 ont pesé très lourd dans l'organisation administrative de notre région. Aucune chefferie n'a été divisée par les nouvelles limites administratives, mais on ne peut pas dire que le gouvernement a tenu suffisamment compte de la structure traditionnelle. En outre, il a adopté une attitude ambiguë à l'égard des chefs : ceux-ci continuent à faire rentrer les impôts avec l'aide des chefs de quartiers comme à l'époque coloniale, touchant en retour un pourcentage des recettes, mais ils ne sont pas véritablement intégrés dans l'administration territoriale. En somme, il y a un vide administratif au niveau de la chefferie.

L'occupation du pays bamiléké s'est réalisée de façon cohérente. Mais les structures créées ont été profondément désorganisées depuis

(1) Chaque arrondissement ou chaque district constitue une Commune Mixte Rurale : conseil municipal élu au suffrage universel, maire nommé par le gouvernement sur une liste de 3 noms présentés par le conseil et pris en son sein.

l'arrivée des Européens, on les a détruites sans les remplacer par leurs homologues européens, remplacement qui n'est d'ailleurs ni possible ni souhaitable. Seule leur réadaptation peut sortir le pays bamiléké du chaos actuel.

B - La masse de la population et sa répartition spatiale

Dans une étude d'aménagement de l'espace, il est indispensable de connaître la masse de la population et sa répartition spatiale pour évaluer globalement et pour chaque division du territoire la force de travail qui a agi et sur laquelle on peut compter, les besoins qui ont motivé et peuvent guider l'action. Les documents chiffrés, chose rare en pays sous-développé, sont nécessaires pour atteindre ce but. Qu'en est-il du pays bamiléké ?

1 - Critique des documents chiffrés

Pour connaître la masse de la population bamiléké, on pouvait compter sur quatre sources. Elles nous ont presque toutes déçu.

- le registre d'Etat-Civil. A l'époque coloniale, c'est à dire jusqu'en 1960, l'Etat-Civil était facultatif pour les "indigènes". Seuls, les candidats aux examens scolaires étaient obligés de se faire établir un acte de naissance : il s'agit d'ailleurs de pièces très imprécises qui rajeunissaient leurs titulaires de 2 à 5 ans pour les mettre dans les limites d'âge requises. Depuis 1960, l'Etat Camerounais a rendu l'acte de naissance obligatoire pour tous et détaché dans les campagnes des officiers d'Etat-civil. Pourtant, 20 % des naissances ne sont pas enregistrées et c'est quand l'enfant atteint l'âge scolaire (5-7 ans) qu'on lui établit un acte de naissance, ce qui veut dire que les statistiques l'ignoraient jusque-là. Il en est des mariages comme des naissances : acte de mariage facultatif jusqu'en 1960, obligatoire après. Quant aux décès, seuls ceux des hommes soumis à l'impôt sont tous enregistrés, ceux des femmes, des enfants et des vieillards le sont dans une proportion inférieure à 50 %.

- Le rôle de l'impôt. Pendant la majeure partie de l'époque coloniale, l'impôt de capitation n'était pas nominatif, mais général. En effet, s'appuyant sur les chiffres fournis par les chefs de quartier, l'autorité coloniale déterminait le montant de l'impôt que devait payer chaque chefferie et à l'intérieur de celle-ci, chaque quartier. Les chefs de quartier déclaraient un nombre d'administrés inférieur à la réalité pour détourner à leur profit sans se faire dépister, une partie de l'argent ramassé.

- Les recensements. Le Cameroun n'a pas connu de recensement avant 1917. Jusque-là, l'administration coloniale se contentait d'estimations grossières de la population. A partir de 1917, on fait des recensements mais avec des procédés tellement erronnés que les chiffres avancés sont très loin de la réalité. Les choses se passaient schématiquement ainsi : l'administration demande au chef de convoquer la population à une date déterminée sur le "Za" (place publique située à l'entrée du hameau du chef), le jour venu, chaque chef de quartier s'y rend avec ses administrés et ils passent devant le fonctionnaire colonial assisté d'un interprète. Il faut attendre longtemps debout ou assis à même le sol avant que son tour n'arrive, ce qui décourage un certain nombre de gens, parfois il arrive même que l'on attende toute une journée pour rien. La distance

qui sépare le "Za" des quartiers les plus éloignés peut atteindre 7 km, autre cause de découragement. C'est fatigant de porter les enfants les plus jeunes, c'est embarrassant de traîner les vieux pour une chose dont personne ne comprend l'utilité, aussi préfère-t-on la plupart du temps les laisser à la maison. Toutes ces raisons font que les chiffres avancés par les recensements sont inférieurs d'environ 20 % à la réalité. Le recensement de 1962 est un tout petit moins loin de la réalité que les autres pour ce qui concerne le pays bamiléké : en effet, il fallait se faire recenser sous peine d'être considéré comme maquisard (les troubles de 1959-1960 sont à peine terminés), mais il faut reconnaître qu'à cette date, certains irréductibles sont encore au maquis et par conséquent ne sont pas recensés. Le recensement de 1967 cerne la réalité d'un peu plus près : en effet, l'encadrement de la population réalisé par l'Union Nationale Camerounaise (parti national) permet de toucher à peu près tout le monde. Nous utiliserons les recensements tels quels mais il faut les considérer comme sensiblement inférieurs au nombre réel des habitants.

- l'enquête démographique de 1965. Sur la demande du gouvernement Camerounais, le Secrétariat pour les Etudes de Développement Economique et Social (S.E.D.E.S) a réalisé en 1965 une enquête démographique en pays bamiléké. Les méthodes employées (les enquêteurs se sont rendus dans tous les principaux quartiers) ont abouti à des résultats très satisfaisants. Nous les comparerons aux recensements de 1962 et de 1967 qui encadrent l'enquête. Cependant, les chiffres ne sont pas donnés par chefferies, ce qui limite l'utilisation du document pour les densités. Il aurait été aussi plus profitable de posséder d'autres enquêtes du même genre pour la période antérieure, car la comparaison aurait permis de mieux cerner l'évolution de la population.

En somme, outre l'enquête de 1965, nous utiliserons les recensements de 1952, 1957, 1962 et 1967. Les autres documents sont sans intérêt.

2 - La masse de la population

La population bamiléké, en accroissement constant, est à très grande majorité rurale, comme le montre le tableau ci-après.

Ce tableau fait apparaître entre autres deux choses : d'une part l'accélération de l'exode rural, d'autre part le fort pourcentage de la population rurale (elle ne représente moins de 80 % que dans un seul département). Il est surprenant que le département de la Ménoua où se trouve DSCHANG qui a été le chef-lieu du pays bamiléké, ne possède pas le pourcentage le plus bas de population rurale; cette place est tenue plutôt par le HAUT-NKAM à notre grande surprise. Par contre, il est normal que le département des Bamouto où n'a été créée une ville qu'en 1952, possède le pourcentage le plus élevé de population rurale. Depuis 1962, le rythme de l'exode rural est de plus en plus accéléré dans le département de la Mifi, sans doute en liaison avec l'essor de BATOUSSAM devenu capitale régionale à la place de DSCHANG à partir de 1960. Dans tous les départements, l'exode rural s'est brusquement accéléré vers 1962; c'est la conséquence des troubles de 1959-1960 et du regroupement forcé de l'habitat qui les a suivis.

Tableau 4 : Population urbaine et population rurale

Département		1952	1957	1962	1965	1967
Ménoua	P.U.	3 000 3 %		11 212 8 %		17 080 11 %
	P.R.	104 366 97 %		124 584 92 %		120 510 89 %
Bambouto	P.U.	200 0,2 %	2 856 3 %	4 600 4 %		7 555 7 %
	P.R.	79 076 99,8 %	82 483 97 %	94 870 96 %		101 362 93 %
Mifi	P.U.	7 000 6 %		12 928 7 %		35 720 18 %
	P.R.	141 174 94 %		157 557 93 %		162 670 82 %
Haut-Nkam	P.U.	4 832 7 %	6230 10 %	11 456 14 %		19 636 21 %
	P.R.	57 319 93 %	56050 90 %	74 962 86 %		70 467 79 %
Ndé	P.U.	1 468 2 %	2616 4 %	6 185 7 %		10 800 12 %
	P.R.	57 488 98 %	62797 96 %	79 250 93 %		76 841 88 %
Pays Bamiléké (total)	P.U.	16 500 3,6 %		46 771 8 %	85 754 12,2 %	90 791 14 %
	P.R.	439 423 96,7 %		531 183 92 %	531 452 87,8 %	531 850 86 %

La répartition de la population rurale par chefferies est très importante. Nous l'avons fait à l'aide du tableau 5 ci-après et de la carte 8. Cette carte tente très grossièrement de localiser la population sur les zones habitées (nous verrons dans l'étude des densités pourquoi une carte par points était impossible), elle montre quand même les principales zones inhabitées, plaine du Noun et Monts Bambouto. Cette carte et le tableau 5 nous conduisent à l'étude de la répartition spatiale de la population rurale.

Tableau 5 - Population rurale de 1952 à 1967 et densités en 1967

D₁ = densité brute (carte 8)

D₂ = densité tenant compte des zones inhabitées

(d'après les recensements officiels)

Chefferies	Sen km ²	P en 1952	P en 1957	P en 1962	P en 1967	D ₁	D ₂
D. des BAMBOUTO	1 115	79 076	82 483	94 830	101 362	88	148
Arr. de MBOUDA	450	36 497	35 683	41 641	45 555	101	170
1. BABADJOU	160	8 967	10 297	13 093	13 971	87	200
2. BABETE	22	3 868	4 507	4 900	4 750	215	215
3. BAFOUNDA	27	2 339	2 317	2 101	2 368	87	87
4. BALATCHI	30	3 750	-	4 307	4 896	163	222
5. BAMENDJINDA	22	3 259	3 734	2 908	3 773	171	185
6. BAMENDJO	17	3 494	3 444	3 318	3 104	182	182
7. BAMENKOMBO	85	4 231	4 147	5 554	4 860	57	148
8. BAMESSINGUE	71	4 908	5 816	3 780	6 347	89	185
9. BAMESSO	16	1 881	1 431	1 680	1 486	93	110
Arr. de GALIM	502	10 339	10 076	11 220	13 960	27	55
10. BAGAM	288	5 854	5 530	6 322	7 811	27	78
11. BAMENDJING	107	1 600	1 867	1 835	1 748	27	78
12. BAMYENYANG	65	1 586	1 458	1 734	2 240	34	65
13. BATI	42	1 319	1 221	1 329	1 245	29	42
Arr. de BATCHAM	200	32 240	36 724	42 000	41 877	209	219
14. BAMOUGONG	16	2 603	2 874	4 700	2 345	146	146
15. BANGANG	110	15 636	20 803	23 133	20 398	185	255
16. BATCHAM	74	14 001	13 047	17 100	18 691	258	258
Dép. de la MENOUA	1 255	104 366	-	124 584	120 510	96	133
Arr. de DSCHANG	566	52 618	-	67 617	59 903	106	155
17. BAFOU	160	20 630	-	25 742	28 208	176	284
18. BALEVENG	57	7 197	-	7 581	10 832	183	183
19. FONGO-NDENG	30	1 876	-	2 390	2 959	98	141
20. FONGO-TONGO	105	5 854	-	6 620	9 747	93	177
21. FOREKE-DSCHANG	83	5 606	-	7 908	7 034	85	86
22. FOSSONG-ELELEM	12	359	-	428	477	40	40
23. FOSSONG-WENTCHEN	18	1 294	-	1 765	2 076	115	125
24. FOTETSA	10	762	-	1 033	1 204	120	120
25. FOTO	91	12 040	-	14 070	14 846	163	243

Chefferies	S en km ²	P en 1952	P en 1957	P en 1962	P en 1967	D ₁	D ₂
D. de FOKOUE	158	9 716	-	8 590	11 343	72	161
26. FOKOUE	26	1 622	-	2 796	3 939	151	245
27. FOMOPEA	67	2 632	-	1 211	1 881	28	132
28. FONJSA-ROULA	41	3 800	-	2 997	3 840	93	140
29. FOTOMENA	24	1 662	-	1 586	1 783	74	127
D. de SANTCHOU	325	6 869	-	8 384	10 768	33	50
30. FOMBAP	28	1 207	-	3 116	1 648	58	142
31. FONDONERA	57	2 832	-	1 556	4 560	80	80
32. SANTCHOU	240	2 830	-	3 702	4 560	19	28
Ar. de BANSOA	280	35 163	-	40 093	38 496	137	167
33. BALESSING	36	6 635	-	6 701	7 017	194	194
34. BALOUM	42	3 672	-	4 144	3 724	88	186
35. BAMENDOU	92	11 376	-	13 418	12 270	133	133
36. BAN SOA	110	13 480	-	15 829	15 485	141	156
D. de MIFI	1 185	141 174	-	157 557	162 670	137	211
Dis. de BAHAM	73	13 420	-	12 936	16 193	222	222
37. BAHAM	73	13 420	-	12 936	16 193	222	222
Dis. de BANDJOUN	266	30 526	-	34 780	39 776	150	254
38. BANDJOUN	266	30 526	-	34 780	39 776	150	254
Ar. de BAFOUSSAM	404	34 645	-	48 789	45 409	112	143
39. BAFOUSSAM	93	7 682	-	11 234	11 609	125	146
40. BALENG	187	11 196	-	13 803	14 499	77	142
41. BAMOUGOUM	93	14 161	-	15 261	18 183	195	284
42. BANDENG	17	458	-	384	613	36	41
43. BAPI	14	1 148	-	1 107	1 447	103	103
Ar. de BAMENDJOU	204	33 612	-	33 698	34 185	167	240
44. BAHOUANG	15	3 831	-	4 466	4 841	323	323
45. BAMEKA	31	7 172	-	8 716	8 587	277	277
46. BAMENDJOU	66	12 720	-	12 041	12 049	182	227
47. BANGAM	14	2 288	-	2 189	2 099	149	210
48. BATIE	78	7 601	-	6 286	6 609	85	165
Ar. de BANGOU	234	28 971	-	27 354	26 852	114	199
49. BANDENKOP	35	3 185	-	2 313	2 058	58	103
50. BANDREFAM	20	1 239	-	1 149	725	36	36
51. BANGOU	90	8 301	-	8 170	10 011	41	280
52. BAPA	16	2 880	-	2 154	1 753	109	109
53. BAT OUFAM	28	5 112	-	5 310	5 588	199	199
54. BAYANGAM	45	8 254	-	7 358	7 681	171	197

Chefferies	S en km ²	P en 1952	P en 1957	P en 1962	P en 1967	D ₁	D ₂
Dép. du HAUT-NKAM	915		56 050	74 962	70 467	61	92
Ar. de COMPANY	211	17 396	16 065	22 334	17 413	78	101
55. BABOANTOU	33	4 400	4 256	507	3 756	114	188
56. BANDOUMDJA	58	4 434	3 469	1 541	4 557	79	93
57. FONDANTI	14	922	1 036	978	669	48	48
58. FONDJOMEKWET	41	2 878	2 584	3 697	3 201	77	133
59. FOTOUNI	65	4 762	4 405	5 406	2 230	34	45
Ar. de BAFANG	238		17 799	18 003	17 823	75	103
60. BABOANTE	9	1 628	951	2 003	1 607	109	205
61. BABONE	16	1 720	1 625	1 550	1 000	62	62
62. BABOUTCHA-NGALEU	26	2 492	790	977	1 048	40	40
63. BABOUTCHA-NITCHEU	21	-	2 256	2 105	1 744	83	83
64. BAFANG	18	2 288	2 672	1 830	2 062	114	188
65. BANDOUMKA	15	794	853	745	672	45	216
66. BANFEKO	11	1 004	801	905	910	82	82
67. BANFELOUK	11	-	597	-	627	57	57
68. BANKA	59	5 929	5 510	5 576	6 500	110	110
69. BANKONDJI	33	2 351	1 917	1 737	1 474	45	162
70. BASSAP	4	-	424	448	417	104	104
71. FOLENTCHA	11	-	429	-	270	23	23
72. FONGOLI	4	-	231	-	200	50	68
Ar. de KEKEM	303	-	8 360	18 108	22 313	73	88
73. BALEMBO	19	665	619	987	1 019	54	54
74. FONDJOMOKO	33	-	747	883	742	23	23
75. FONKOUANKEM	17	-	548	777	1 072	63	73
76. FOYENTCHA	64	-	539	359	525	8	35
77. KEKEM	39	-	2 602	7 314	12 252	314	314
78. MBOEBO	29	-	649	636	967	33	42
79. BANWA	102	2 025	4 476	524	4 919	48	76
Dés. du PETIT-DIBOUM	205	-	5 734	7 320	6 132	29	64
80. BABOUTCHA-FONGAM	20	1 148	1 018	1 118	780	39	39
81. BANKAMBEU	11	-	679	717	627	57	57
82. FONDJANTI	33	902	747	883	742	23	23
83. FOPOVANGA	20	-	308	2 4	367	18	18
84. FOTSINGA	17	1 422	1 305	1 791	2 007	116	116
85. KOMAKO	14	943	822	952	998	71	71
86. MALOUK-KONOU	90	-	845	841	2 442	27	67
Ar. de BANA	129	9 642	8 092	9 197	6 786	52	105
87. BAKASSA	22	1 626	1 522	1 717	1 056	48	48
88. BANA	58	6 013	5 739	3 700	4 830	83	161
89. BANDOUMKASSA	20	1 003	831	822	608	30	201
90. BATCHA	29	1 050	-	849	234	8	12

Chefferies	S en km ²	P. en 1952	P. en 1957	P. en 1962	P. en 1967	D ₁	D ₂
Dép. du NDE	1 520	57 488	62 797	79 250	76 841	50	126
Ar. de BANGANGTE	918	35 100	37 816	50 215	44 479	48	191
91. BAHOUOK	9	722	728	1 152	701	78	78
92. BAMENA	46	6 771	6 547	8 671	5 446	118	166
93. BANGANG-FOKAM	78	1 332	1 437	2 175	728	9	43
94. BANGANGTE	620	11 108	12 488	27 609	26 519	42	132
95. BANGOULAP	74	4 983	4 875	7 545	4 223	57	164
96. BANGWA	65	7 083	7 562	9 275	10 106	155	252
97. BATCHINGOU	26	2 901	2 936	3 510	2 585	99	100
Ar. de TONGA	370	6 337	8 051	10 106	10 341	28	103
98. BANDOUNGA	370	6 337	8 051	10 106	10 341	28	103
Ar. de BAZOU	229	16 151	16 930	18 929	22 021	96	115
99. BA IONG	6	1 004	1 645	1 442	1 226	205	205
100. BALENGOU	67	5 124	5 227	5 711	6 212	92	131
101. BAZOU	93	9 000	10 058	11 199	10 302	111	111
102. BAGNOU-MAHA	63	1023	1 023	574	447	7	15

3 - Les densités rurales (carte 9)

Nous aurions préféré établir une carte par points (chaque point habité porte exactement son nombre d'habitants), mais cela n'a pas été possible pour deux raisons : les points habités sont trop nombreux (chaque famille élémentaire installée dans sa concession sa ou ses maisons), les recensements sont par quartiers et chefferies et non par lieux habités. Etant donné que l'on connaît la population par quartiers, pourquoi n'avons-nous pas établi une carte par points en prenant comme lieux habités les quartiers ? Un seul obstacle : les cartes dont nous disposons ne portent pas les limites des quartiers, et cela n'a même pas été prévu dans leur révision que l'I.G.N. est en train de faire. L'emploi des plages s'est donc imposé à nous, de même le choix de la chefferie comme division territoriale. La carte 9 ainsi obtenue présente les densités brutes en 1967. Le choix des limites des plages ne s'est pas fait au hasard.

a) Nous avons cherché à isoler les chefferies dont la densité est inférieure à la moyenne nationale (11 hab./km²), c'est la plage de 7 à 10 hab/km² : il y en a 4, situées toutes dans les marges S et SE du pays, cette plage concerne 234 km² (3 % du pays) et 1 934 hab. (0,3 % de la population bamiléké). La répartition précise est :

- dép. du HAUT-NKAM : 2 chefferies, 93 km², 759 hab.
- dép. du NDE : 2 chefferies, 141 km², 1 175 hab.

b) Il fallait séparer le pays bamiléké des plus fortes densités de sa périphérie, la plage "11 à 29 hab/km²" va le faire sauf pour le pays de Bamenda (62 hab/km²) qui le sera un peu plus tard. Cette plage concerne 10 chefferies, soit 1 268 km² (21 %) et 31 402 hab (5,8 %). Il s'agit de la zone forestière et montagneuse du S d'une part, et d'autre part de l'E insalubre de département des Bamouto. La répartition se fait comme suit :

- Haut-Nkam	= 4 chefferies,	154 km ²	3 721 hab.
- Ndé	= 1 chefferie,	370 km ²	10 341 hab.
- Bamouto	= 3 chefferies,	437 km ²	10 799 hab.
- Ménoua	= 2 chefferies,	307 km ² ,	6 441 hab.

c) La 3e plage a pour limite supérieure la densité moyenne de l'Inspection Fédérale de l'Ouest. Elle rassemble les chefferies qui ont de 30 à 54 hab/km². Elle concerne 824 km² (13,8 % du pays) et 40 585 hab. (7,8 % de la population rurale) répartis comme suit :

- Haut-Nkam	= 12 chefferies,	369 km ² ,	15 642 hab.
- Ndé	= 1 chefferie,	620 km ² ,	26 519 hab.
- Bamouto	= 1 chefferie,	65 km ² ,	2 240 hab.
- Ménoua	= 1 chefferie,	12 km ² ,	477 hab.
- Mifi	= 3 chefferies,	127 km ² ,	11 349 hab.

Notons que le Mifi n'apparaît qu'à partir de cette 3e plage. Ce sont, en grande partie, des zones granitiques au relief accidenté. La moyenne du Ndé se situe dans cette plage.

d) Avec la 4e plage commence la zone dont la densité dépasse la moyenne de l'Inspection Fédérale de l'Ouest. Le pays bamiléké achève de se détacher de sa bordure en se tranchant du pays volcanique de Mamenda au N qui n'a que 62 hab/km². On trouve dans cette plage les chefferies qui ont de 55 à 79 hab/km², soit 579 km² (9,9 %) et 39 784 hab (7,5 % de la population rurale) répartis ainsi :

- Haut-Nkam	= 7 chefferies,	137 km ² ,	10 012 hab.
- Ndé	= 2 chefferies,	83 km ² ,	4 924 hab.
- Bamouto	= 1 chefferie,	85 km ² ,	4 860 hab.
- Ménoua	= 2 chefferies,	52 km ² ,	3 431 hab.
- Mifi	= 2 chefferies,	222 km ² ,	16 557 hab.

Il s'agit des chefferies soit montagneuses, soit partiellement insalubres. La moyenne du Haut-Nkam se situe dans cette plage.

e) La 5e plage rassemble les chefferies dont les densités vont de 80 à 99 hab/km², elle englobe les moyennes des Bamouto, de la Ménoua et de la campagne bamiléké entière. Elle concerne 893 km² (15 % du pays) et 78 926 hab. (15 % de la population rurale) répartis comme suit :

- Haut-Nkam	= 3 chefferies,	90 km ² ,	7 484 hab.
- Ndé	= 2 chefferies,	93 km ² ,	8 797 hab.
- Bamouto	= 4 chefferies,	274 km ² ,	24 172 hab.
- Ménoua	= 6 chefferies,	358 km ² ,	31 867 hab.
- Mifi	= 1 chefferie,	78 km ² ,	6 609 hab.

Il s'agit d'une zone anciennement occupée, comportant surtout le glacis volcanique de l'W. Pour la première fois, le pourcentage de la

population atteint celui de la superficie.

f) La 6e plage rassemble des chefferies dont la densité dépasse 100 tout en restant inférieure à la moyenne du Mifi. Ces chefferies ont de 100 à 125 hab/km², soit 430 km² (7,2 % de la superficie) et 50 184 hab. (9 % de la population rurale) répartis ainsi :

- Haut-Nkam = 6 chefferies, 140 km², 16 349 hab.
- Ndé = 2 chefferies, 139 km², 15 746 hab.
- Ménoua = 2 chefferies, 28 km², 3 280 hab.
- Mifi = 3 chefferies, 123 km², 14 809 hab.

Pour la première fois, le pourcentage de la population dépasse celui de la superficie. Les chefferies concernées sont en majorité situées sur le plateau volcanique.

g) La 7e plage tourne autour de la moyenne du Mifi et englobe les chefferies ayant de 126 à 149 hab/km², soit 251 km² (4,2 % de la superficie) et 34 705 hab. (6,5 % de la population rurale) répartis de la manière suivante :

- Haut-Nkam = 1 chefferie, 19 km², 2 506 hab.
- Bambouto = 1 chefferie, 16 km², 2 345 hab.
- Ménoua = 2 chefferies, 202 km², 27 755 hab.
- Mifi = 1 chefferie, 14 km², 2 099 hab.

On est toujours dans des sols volcaniques anciennement occupés. Le pourcentage de la population dépasse encore celui de la superficie.

h) La 8e plage a de 150 à 174 hab/km² et concerne 545 km² (9 % de la superficie) et 85 017 hab. (15,8 % de la population rurale) répartis ainsi :

- Ndé = 1 chefferie, 65 km², 10 106 hab.
- Bambouto = 2 chefferies, 52 km², 8 669 hab.
- Ménoua = 2 chefferies, 117 km², 18 785 hab.
- Mifi = 2 chefferies, 311 km², 47 457 hab.

A l'exception de Fokoué, on est sur de bonnes terres volcaniques; toute la zone est anciennement occupée.

i) La 9e plage rassemble les chefferies ayant de 175 à 199 hab/km², elle concerne 567 km² (9,4 % de la superficie) et 104 979 hab. (19 % de la population rurale) répartis ainsi :

- Bambouto = 2 chefferies, 127 km², 23 502 hab.
- Ménoua = 3 chefferies, 253 km², 45 657 hab.
- Mifi = 3 chefferies, 187 km², 35 820 hab.

Il s'agit toujours de bonnes terres volcaniques.

j) La 10e plage concerne les chefferies ayant de 200 à 249 hab/km², soit 101 km² (1,7 % de la superficie) et 22 171 hab. (4 % de la population rurale) répartis comme suit :

- Ndé = 1 chefferie, 6 km², 1 228 hab.
- Bambouto = 1 chefferie, 22 km², 4 750 hab.
- Mifi = 1 chefferie, 73 km², 16 193 hab.

C'est la petite taille spatiale de la chefferie de Bakong qui permet au Ndé et à la moitié S du pays bamiléké d'être représentés dans cette pla-

k) La 11e plage concerne les chefferies qui ont de 250 à 299 hab/km², soit 105 km² (1,8 % de la superficie) et 17 278 habitants (3,2 % de la population rurale) répartis ainsi :

- Bambouto = 1 chefferie, 74 km², 18 691 hab.
- Mifi = 1 chefferie, 31 km², 8 587 hab.

l) Enfin la 12e plage concerne les chefferies qui ont une densité de 300 et + au km², elles sont deux :

- Bahouang = dans le Mifi (15 km², 4 841 hab.
- Kékem = dans le Haut-Nkam (39 km², 12 252 hab.,

soit en tout 57 km² (0,9 % du pays) et 17 093 hab. (3 % de la population rurale). Le cas de Kékem demande des explications : il s'agit d'une zone d'immigration récente (voir tableau 5) qui annonce déjà le pays du Moungo, avec de vastes plantations de caféiers utilisant une main-d'oeuvre salariée; en outre, le centre de Kékem évolue très rapidement vers le stade urbain.

Au terme de ce commentaire de la carte 9, quelques remarques s'imposent

- la dorsale granitique qui s'étire de Fokoué à Bangou sépare le pays bamiléjé en deux zones inégalement peuplées, la partie N ayant des densités plus fortes que le S. En outre, dans cette partie N, le centre (glacis Bafou-Batcham + bassins moyens et supérieurs du Mifi) s'oppose à la périphérie (Monts Bambouto, plaine du Noum, premières pentes de la chaîne granitique Fokoué-Bangou) par ses fortes densités : c'est le couer du pays bamiléké, la zone où la civilisation bamiléké, dans toutes ses formes, atteint son apogée.
- La plage "80 à 99 hab/km²" apparaît comme une charnière (situation d'équilibre ?) = au-dessous d'elle, le pourcentage de la superficie dépasse celle de la population (46,9 % de la superficie pour 21,4 % de la population); au-dessus, la situation est inverse (34,2 % de la superficie pour 60,5 % de la population). A ce point de notre recherche, il est prématuré de parler de sous-peuplement pour le premier cas et de surpeuplement pour le second, ce qui est clair, c'est qu'il y a là un déséquilibre régional dont nous ne manquerons pas de tenir compte en délimitant dans la conclusion générale les régions homogènes.
- Cette carte masque les nuances intérieures à chaque chefferie et surtout elle donne une idée très inexacte des chefferies qui, comme Baleng et Bandjoun, juxtapose un vaste secteur vide à un secteur très densément habité. Nous avons essayé de restituer la réalité en établissant les densités "réelles" qui figurent sur la dernière colonne du tableau 5. Comme la grande majorité des chefferies ne changent pas de plage ou ne bougent que très peu, nous n'avons pas jugé nécessaire de la porter sur une nouvelle carte, surtout que celle-ci n'aurait pas été radicalement différente de la carte 9. Les chefferies qui changent sensiblement de plage sont, soit en partie montagneuses (ex : Bangou), soit en partie insalubres (Bamendjing); dans les 2 derniers cas, une bonification du milieu naturel peut permettre de résoudre le surpeuplement éventuel par une redistribution de la population à l'intérieur de la même origine.

L'exode rural et l'émigration diminuent sensiblement la masse de la population rurale bamiléké, mais ils ne nous semblent pas expliquer partiellement les inégalités de densités que nous venons de constater car ils touchent à peu près avec la même ampleur toute la campagne bamiléké. En outre, comme il s'agit d'un mouvement de population qui concerne plus les hommes que les femmes et uniquement certaines classes d'âge, il est indiqué de les étudier avec la structure de la population.

Les campagnes bamiléké rassemblent une masse impressionnante d'habitants, ce qui est conforme aux atouts du milieu physique. La répartition spatiale de cette population est étroitement adaptée aux conditions naturelles mais sans négliger l'histoire. Les problèmes d'emploi et d'éducation que pose cette masse humaine à l'aménageur ne peuvent être bien formulés que si l'on connaît la structure et l'évolution démographique de la région.

C - Les grands traits de la démographie

Les fortes densités bamiléké se sont formées en très grande partie par accroissement démographique, d'où la nécessité d'examiner avec soin la natalité et la mortalité dans la région : il est probable que les secteurs de fortes densités et les secteurs de faibles densités accusent des taux différents. En outre, il est important de voir quelles traces l'émigration et l'exode rural d'une part, les troubles de 1959-1960 d'autre part, ont laissés sur la structure démographique

1 - Natalité, mortalité, accroissement naturel

Nous avons exposé au début du paragraphe précédent les carences des recensements au Cameroun. Les taux de natalité, de mortalité et d'accroissement naturel que donnent ces documents sont calculés à partir des chiffres très inférieurs à la réalité et ne concernent que l'unique année de recensement. Nous ne pouvons donc pas les retenir, même pas pour donner des ordres de grandeur. Pour 1967, les documents officiels donnent des taux de mortalité suivants : 0,8 % à Santchou (il s'agit d'une des zones d'insalubrité que nous avons mises en lumière ci-dessus !) 3,3 % à Fontsa-Toula (une chefferie qui n'a même pas un seul dispensaire), par contre 21,3 % pour la ville de DSCHANG (la ville où se trouve le seul hôpital du département et qui pratique le mieux l'hygiène aurait-elle donc un taux de mortalité plus élevé que la campagne environnante ?) Les chiffres bruts sont plus intéressants car ils traduisent au moins les progrès de l'information. Si l'on part du fait que l'information fait plus de progrès en ville que dans la campagne, on pourrait dire à partir des chiffres que nous venons de donner que la mortalité est supérieure à 21,3 % à DSCHANG et encore plus grande dans la campagne environnante. Il y a cependant quelques rares exceptions dans ces statistiques. Les taux de mortalités avancés pour les arrondissements de Bana (34,5 %) Company (34,1 %) nous paraissent proches de la réalité. On peut d'ailleurs s'en rendre compte en les comparant aux résultats de l'enquête démographique de 1965 (Cf. Bibliographie document que nous utiliserons largement.

Tableau 6 : Mortalité pour 1 000 par âges et par sexes (d'après l'enquête de 1965)

Tranches d'âges	Campagnes			Villes			Pays bamiléké en entier		
	H	F	2 sexes	H	F	2 sexes	H	F	2 sexes
Moins d'1 an	206	169	189	124	86	105	195	157	177
De 1 à 4 ans	52	56	54	16	26	31	50	52	51
De 5 à 14 ans	6	6	6	1	2	2	6	6	6
De 15 à 39 ans	13	7	9	1	2	2	10	6	8
De 40 à 59 ans	22	12	16	15	9	12	21	12	16
60 ans et +	75	86	81	67	51	58	75	86	80
Tous âges	30	23	26	26	14	20	28	21	26

Comme on le voit, la différence entre la ville et la campagne est très sensible. Ce sont les enfants et les vieillards que la mort frappe le plus. Les taux de mortalité sont très élevés.

Le taux de natalité est le même pour les villes et les campagnes. D'après la même enquête de 1965, il est de 49 %, donc très élevé. Forte natalité et forte mortalité se combinent pour donner un taux d'accroissement naturel de 24,6 % en moyenne, c'est à dire assez voisin des 30 % qui sont considérés comme seuil au-delà duquel il est impossible de faire des investissements productifs. Si la natalité se maintient au même niveau au cours des prochaines années, il est sûr que le seuil de 30 % sera largement franchi par le taux d'accroissement naturel car les progrès de la médecine et de l'hygiène ne manqueront pas de diminuer le nombre des décès.

Une répartition spatiale de la mortalité, de la natalité et de l'accroissement naturel serait très précieuse, mais nous manquons de chiffres pour la faire. Une telle étude montrerait probablement que la mortalité est plus élevée dans les zones insalubres présentées au chapitre précédent; on verrait aussi sans doute que le taux de natalité y est moins élevé. Essayons de saisir ce deuxième aspect par la comparaison de quelques taux de fécondité en 1967. Le taux de fécondité est le nombre d'enfants de moins de 5 ans pour 1 000 femmes en âge de procréer (ayant entre 15 et 44 ans). Ce

taux est de 1023 à Bafou, 1003 à Fokoué, 723 à Bansa, 675 à Baham, 567 à Bandjoun, 639 à Bamendjou, contre 622 à Santchou, 474 à Bagam, 497 à Bamendjing, 548 à Bamenyang. On constate la faiblesse de la fécondité dans les zones insalubres. La faiblesse du taux à Bandjoun et Baham nous surprend car ce sont des régions salubres et bien desservies en équipements sanitaires. Le taux est de 764 pour la ville de Mbouda, ce qui traduit la prostitution urbaine. Quoiqu'il en soit, la natalité est partout suffisante pour assurer à l'ensemble de la population bamiléké un accroissement naturel relativement fort.

2. - Les pyramides des âges (croquis 5 et 6)

Pour cette étude de la répartition de la population par sexes et par âges, notre intention était à l'origine d'établir une pyramide des âges pour chacune des 102 chefferies bamiléké, puis de les classer par groupes et sous-groupes pour aboutir à une carte synthétique. L'homogénéité relative des graphiques nous a déçu et nous a fait changer d'avis. En effet, il s'est avéré que les pyramides des âges se scindaient en deux grands groupes représentant l'un la ville et l'autre la campagne. Dès lors, il était préférable de ne présenter que les pyramides des âges d'une ville et de quelques chefferies judicieusement choisies pour étayer l'examen des grands traits de la démographie bamiléké. Nous avons choisi :

- Bangang, une grande chefferie touchée par les troubles de 1959-1960 et dont l'habitat a été regroupé.
- Bafou sa voisine, une autre grande chefferie à peine effleurée par les troubles et dont l'habitat est resté dispersé pour l'essentiel.
- Baham, une chefferie totalement épargnée par les troubles et dont l'habitat est entièrement dispersé alors que c'est son chef qui a orchestré la rébellion bamiléké.
- Santchou une chefferie de forêt et dont la population est mbo à près de 50 %
- Mbouda, une ville dont le nombre des habitants vient d'augmenter de façon prodigieuse.
- La campagne du département des Bambouto qui a été entièrement touchée par les troubles et dont l'habitat a été entièrement regroupé.
- Tout département des Bambouto (Mbouda + campagne)
- Le département de la Ménoua (Dschang + campagne) partiellement troublé et touché par le regroupement de l'habitat.

Ainsi, tous les aspects du pays bamiléké sont représentés car le département de la Mifi ressemble à celui de la Ménoua, tandis que le Haut-Nkam et le Ndé partagent la même situation avec le département des Bambouto.

Comme nous l'avons dit, l'opposition ville-campagne est la première chose qui frappe dans ces graphiques. Elle se lit essentiellement sur le milieu des pyramides des âges : pour la ville, ce milieu est gonflé, le côté masculin l'emportant légèrement sur le féminin; pour la campagne au contraire, le même milieu est creux, le côté masculin étant davantage creusé que le féminin.

Il s'agit là, sans aucun doute, des tranches d'âges (15-40 ans environ) pour lesquelles la campagne perd des habitants, surtout des hommes, au profit de la ville. La comparaison entre la pyramide des âges de Mbouda et

celle de sa campagne révèle sans réserve que tous les habitants perdus par la campagne ne sont pas gagnés par les villes bamiléké; la pyramide des âges de tout le département des Bamouto et celle du département de la Ménoua confirment le fait. Il y a donc à la fois exode rural et émigration vers d'autres régions du Cameroun et même vers les pays voisins (Babon et Congo-Brazzaville notamment).

Le 2e trait qui oppose la pyramide des âges de la ville à celle de la campagne, c'est le très faible pourcentage en ville des gens ayant 50 ans et plus. Ceci vient de ce que la plupart des campagnards que l'exode rural amène en ville rentrent finir leur vie à la campagne.

Les statistiques ne nous ont pas permis de subdiviser la tranche de 50 ans et +, mais le faible pourcentage qu'elle représente dans toutes les pyramides des âges montre clairement que l'espérance de vie à la naissance n'est pas grande en pays bamiléké : elle semble se situer autour de 60 ans. La minceur de cette tranche à Baham est problématique.

Dans tous les graphiques, les tranches comprises entre 0 et 10 ans représente un pourcentage très important (plus de 36 %) Cela s'explique par la fécondité élevée dont nous avons parlé ci-dessus. Dans ce domaine aussi, Baham fait bande à part : la tranche des moins de 5 ans n'y présente pas l'importance à laquelle on s'attendrait. Il s'agit probablement d'une baisse des naissances survenue entre 1962 et 1967 et liée au départ des gens en âge de procréer.

Entre 15 ou 20 ans et 50 ans, toutes les pyramides des âges de la campagne présentent un déficit frappant, plus du côté des hommes que de celui des femmes. Il y a une explication durable à cela, l'émigration, mais aussi une explication accidentelle, les pertes humaines causées par les troubles de 1959-1960. La composition de la population bamiléké à Douala avant et après les troubles montre bien le rôle de l'émigration.

Tableau 7 : Composition de la population bamiléké à Douala
(d'après les recensements officiels)

composition par sexes composition par âges	1956		1962	
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes
de 0 14 ans	3 800	2 348	12 099	9 180
15 ans et plus	15 448	8 039	17 816	8 131

Comme on le voit, les émigrés de plus de 14 ans ont une composition par sexes opposée à celles des gens du même âge resté en pays bamiléké. Nous n'allons pas étudier ici cette émigration puisqu'elle est le sujet de notre thèse d'Etat. Contentons-nous d'en suggérer l'ampleur, la répartition spatiale et les effets sur la démographie par la présentation de 2 indices : le sex-ratio des tranches d'âges concernées par l'émigration d'une part, et d'autre part, le taux de renouvellement de la population active, c'est à dire le nombre de jeunes de moins de 15 ans pour 100 adultes.

Tableau 8 : Sex-ratio entre 15 et 50 ans (S) et taux de renouvellement de la population active (R)

Territoires	S	R	Territoires	S	R
La Ménoua			Bamendjinda	56	129
Arr. de Santchou	79	90	Bamendjo	37	113
Fontra-Toula	31	138	Bafounda	55	92
Bafou	59	142	Bamesso	44	111
Baleveng	59	117	Bangany	39	125
Foréké-Dschang	65	115	Batcham dispersé	58	109
Fomopéa	59	110	Batcham regroupé	131	115
Fotoména	35	129	Bagam	99	87
Dist. de Fokoué	42	124	Bamendjing	94	93
Arr. de Bansoa	49	114	Bamenyang	107	90
Arr. de Dschang	62	128	Bati	131	86
Haut-Nkam			Ville de Galim	103	96

Territoires	S	R	Territoires	S	R
Arr. de Bafang	85	104	Arr. de Mbouda	55	115
Arr. de Bana	32	131	Arr. de Batcham	68	118
Arr. de Company	49	195	Arr. de Galim	107	90
Arr. de Kékem	97	93	Ndé		
Dis. du Pt Diboum	66	95	Ville de Bangangté	92	118
Mifi			Bangangté	47	163
Arr. de Bangou	57	113	Bangwa	68	185
Arr. de Bandjoun	55	129	Baména	38	207
Arr. de Bafoussam	57	113	Bangoulap	51	175
Arr. de Bamendjou	45	109	Batchingou	35	173
Dis. de Baham	51	132	Bangang-Fokam	30	169
Bambouto			Bahouok	40	178
Ville de Mbouda	106	91	Tonga	62	103
Babadjou	54	139	Bandounga	81	98
Bamessingué	47	133	Bazou	61	174
Balatchi	52	133	Balengou	40	213

Territoires	S	R	Territoires	S	R
Bamenkombo	57	97	Bakong	38	184
Babété	48	111			

Ce tableau suscite plusieurs remarques. Dans les villes et dans les regroupements bamiléké, le sex-ratio dépasse 100 pour les classes d'âges considérées, ce qui veut dire que la grosse majorité des gens de ces classes est née à la campagne et que les hommes y sont plus nombreux que les femmes. L'exception constituée par Bangangté traduit 2 choses : le Ndé est le département bamiléké le plus frappé par l'émigration et par les troubles sanglants de 1959-1960. Les chefferies de l'arrondissement de Galim se comportent comme les villes mais pour des raisons différentes : elles ont peu souffert des troubles et l'émigration y est peu importante. Dans les autres chefferies bamiléké, le sex-ratio peut être considéré comme normal (= déterminé seulement par l'émigration) quand il est compris entre 50 et 100; lorsqu'il est inférieur à 50, cela veut dire que la population a subi de lourdes pertes masculines lors des troubles. On trouve dans cette catégorie les grands foyers du maquis comme Fontsa-Toula, Bangany-Fokam, région de Bana, Baména, région de Fokoué. On découvre aussi que certaines chefferies troublées n'ont pas perdu grand'chose : c'est notamment le cas de Santchou, de Bangangté, de Bandounga, du Petit-Diboum. Par contre, Bathamqui n'a pas connu des affrontements armés est juste à la limite : cette chefferie a probablement enregistré des pertes non signalées (départs provoqués par la peur ? arrestations préventives ou même élimination en cachette par l'armée ?)

Pour le taux de renouvellement on distingue 2 groupes de chefferies : celles dont le taux est supérieur à 100, traduisant une situation normale, et celles, peu nombreuses, où le taux est inférieur à 100, traduisant une faible fécondité. A ce dernier cas appartiennent les chefferies des zones insalubres. Kékem est aussi dans ce groupe mais pour une raison différente, l'immigration des adultes en majorité célibataires. Cette chefferie se comporte comme une ville.

En considérant les deux séries de chiffres, on constate que le sex-ratio est inférieur au taux de renouvellement pour les chefferies sauf celles de la région de Galim, alors que la situation est inverse pour les regroupements et les villes sauf Bangangté. Il est normal que le sex-ratio dépasse le taux de renouvellement dans les villes et les regroupements puisqu'il s'agit d'une population d'immigrés à prédominance masculine; l'exception de Bangangté vient de la désaffection des jeunes gens pour cette ville sans attrait. De même il est normal que le taux de renouvellement dépasse le sex-ratio en campagne, à cause de la jeunesse de la population et de l'émigration à prédominance masculine des adultes; l'exception de la région de Galim s'explique par la faiblesse de la fécondité liée à l'insalubrité.

Dans l'ensemble, le pays bamiléké est un pays d'enfants et de femmes. Quelle est la part des troubles, et celle de l'émigration dans cette situation ? Essayons de répondre par l'étude d'un exemple, le département des Bambouto.

Tableau 9 : Evolution du sex-ratio des adultes (S) et du taux de renouvellement (R) entre 1952 et 1967)

Arrondissements		1952	1959	1961	1964	1967
Mbouda	S	66	77	73	76	55
	R	86	128	71	149	115
Batcham	S	67	83	56	83	68
	R	101	122	186	144	118
Galim	S	81	100	92	83	107
	R	87	90	116	90	90

On découvre que l'excédent des femmes sur les hommes est un phénomène ancien; il est lié à l'émigration à dominante masculine et a commencé avec l'arrivée des Européens. Il s'est affaibli un peu pendant les années précédant les troubles, pour reprendre vigueur avec le ralentissement puis la reprise de l'émigration. Il a connu une accentuation nette en 1960, à cause des pertes en hommes subies pendant la rébellion. Cette année 1960 marque aussi un recul dans le nombre des jeunes pour la même raison. Les taux de renouvellement élevés que présentent certaines régions comme les arrondissements de Batcham et de Galim en 1961 traduisent non pas un accroissement de la natalité mais les pertes d'hommes adultes enregistrées. En outre, les taux de renouvellement ont toujours été élevés en pays bamiléké sauf dans les zones insalubres comme la région de Galim.

L'accroissement rapide de la population bamiléké augmente chaque jour davantage le nombre de jeunes, c'est à dire de personnes à charge. Les moins de 14 ans représentent entre 45 et 50 % de la population totale en 1967; sauf dans le Petit-Diboum et dans l'arrondissement de Kékem où ils sont respectivement 42,8 % et 44 %, ce qui est encore important. Ils sont une lourde charge pour la population active car il faut les nourrir et surtout les instruire; ils poseront demain de graves problèmes au marché de l'emploi.

D - Population active et structures socio-professionnelles

Pour cette étude nous utiliserons le recensement de 1967, le rapport Poumaillon (Cf : bibliographie) et l'enquête agricole réalisée en 1966-67 par les services de l'Agriculture. Outre la masse de la population active, il convient d'insister sur la répartition par secteurs socio-professionnels et de se pencher plus en détail sur la population agricole.

1 - La masse des actifs ruraux

Les statistiques camerounaises considèrent comme actives toutes les personnes ayant 15 ans au moins. L'âge maximum n'est pas fixé et cela nous paraît justifié pour les campagnes : en effet, aucune loi n'y impose la retraite et les gens, quel que soit leur âge, aiment participer activement à la vie rurale. En outre, les gens de plus de 65 ans ne sont pas nombreux. D'après le recensement de 1967, la population active rurale s'élève comme suit.

Tableau 10 : Population active des campagnes bamiléké

Territoire	Hommes	Femmes	Total
Ménoua	26 165	43 642	69 807
Arr. de Dschang	14 701	23 740	38 441
Dis. de Fokoué	1 518	3 292	4 810
Dis. de Santchou	2 475	3 138	5 613
Arr. de Bansoa	7 471	13 472	20 943
Bamboutos	24 335	39 464	63 899
Arr. de Mbouda	9 535	19 537	29 072
Arr. de Batcham	11 394	16 760	28 154
Arr. de Galim	3 406	3 167	6 673

Territoire	Hommes	Femmes	Total
Ndé	10 568	18 454	29 016
Arr. de Bangangté	6 808	11 958	18 766
Arr. de Bazou	2 487	4 643	7 130
Arr. de Tonga	1 273	1 853	3 126
Mifi	39 644	62 986	102 630
Arr. de Bangou	5 520	8 801	14 321
Arr. de Bandjoun	7 876	12 788	20 664
Arr. de Bafoussam	17 408	23 930	41 338
Arr. de Bamendjou	5 912	12 227	18 139
Dis. de Baham	2 928	5 240	8 168
Haut-Nkam	17 128	23 578	40 696
Arr. de Bafang	7 814	9 180	16 984
Arr. de Bana	612	1 900	2 512
Arr. de Company	2 402	4 811	7 213
Arr. de Kékem	5 207	6 046	11 253
Dis. du Petit Diboum	1 093	1 641	2 734
Total	117 840	188 124	305 964

La part des femmes dans cette population active est prépondérante : 61 % pour l'ensemble des campagnes bamiléké, 69 % dans certains arrondissements (ex : Bamendjou, Company). Quand on considère que toutes ces femmes sont dans l'agriculture alors qu'une partie des hommes exerce des professions non agricoles, on s'aperçoit que la vie rurale bamiléké repose essentiellement sur les épaules féminines. Or il s'agit d'une situation qui ne peut pas durer pour deux raisons : la première, c'est qu'il s'agit des travaux tellement durs qu'une société évoluée ne peut tolérer qu'ils abiment plus longtemps les femmes; la deuxième, c'est que les filles qui vont à l'école refusent de travailler au champ et même de vivre à la campagne. Nous avons déjà vu la désaffection grandissante des garçons pour la vie rurale. Il faut s'attendre dans les prochaines années à ce que l'exode rural touche autant les filles que les garçons. Dans ces conditions, il importe de procéder sans délai à une révolution technique qui permettra aux hommes de s'occuper seuls des travaux des champs qui sont chez nous l'essentiel des activités rurales.

2 - Répartition de la population rurale par professions

On manque de documents pour étudier avec précision cette répartition, mais il est indispensable d'en avoir au moins une idée approximative. Nous ne parlerons pas de chômeurs et pour cause : ceux qui auraient dû figurer dans cette catégorie vont en ville ou émigrent hors du pays bamiléké. Il serait intéressant d'étudier le chômage déguisé car une partie des hommes est sous-employée tandis que toutes les femmes sont surchargées de travail. En gros, nous diviserons les actifs en agricoles et non agricoles.

a) Le chômage déguisé d'une partie des actifs masculins.

Ce chômage découle de la division traditionnelle du travail qui réserve aux femmes le gros des travaux agricoles. Cultiver, semer ou planter, moissonner incombent traditionnellement à la femme, tâches que l'homme trouve indigne de lui. Il abat les arbres, s'occupe du petit élevage, s'accorde l'exclusivité de cultiver le bananier plantain et l'igname blanche considérés comme plantes nobles, récolte le vin de raphia, construit et entretient les clôtures et les cases, s'occupe du commerce et, pour une minorité, des affaires publiques. Cette division du travail est caractéristique d'un monde où l'autoconsommation occupe une grande place. Elle est fondée à la fois sur la différence de force entre les sexes et surtout sur la brimade de la femme. Certains africanistes lui donnent aussi pour fondement la croyance d'après laquelle la femme peut seule féconder la terre; ils évoquent à cela la forme phallique du manche du plantoir; cette idée ne nous semble pas consciente, même pas chez les vieux que nous avons interrogés.) F) H

Quoi qu'il en soit, cette division du travail a été ébranlée : la caféiculture oblige l'homme à prendre une part plus importante dans les travaux. Chaque fois qu'il manie même la houe et la pioche, prend part à la cueillette, fume le champ, taille les caféiers; les artisans spécialisés (maçons, charpentiers...) l'ont libéré de la construction des maisons; la décadence des structures traditionnelles l'a libéré des réunions sociales et des tâches politiques. Toutes les conditions sont réunies pour que l'homme devienne un véritable chef d'exploitation. Malheureusement, certains d'entre eux ne

veulent pas abandonner les pratiques d'autrefois : il s'agit essentiellement de gros polygames qui se contentent de distribuer à tâche le travail à leurs femmes et partagent leur temps entre le marché et les funérailles. C'est ici le lieu de souligner les altérations qu'a subies le sens de la polygamie : nous avons vu qu'elle avait à l'origine pour but de procurer beaucoup d'enfants, l'enfant étant considéré en lui-même comme une richesse, très vite les Bamiléké employés dans l'administration coloniale se sont aperçus que l'enfant amenait la richesse en rapportant des allocations familiales, en même temps les planteurs se rendaient compte que la femme pouvait être une main-d'oeuvre docile et relativement bon marché, ainsi est née la polygamie d'intérêt. Celle-ci a porté un coup très dur à la dignité de la femme en faisant d'elle une véritable marchandise et une véritable esclave dans certains cas.

b) La population active non agricole

Il est plus facile de la définir qualitativement que quantitativement. On peut ranger dans cette catégorie les commerçants, les artisans traditionnels (forgerons, potiers, fabricants de paniers, de sacs, de nattes et d'ustensiles en bois), les artisans modernes (maçons, menuisiers, scieurs de long, tailleurs et couturières), les enseignants, les soignants (infirmiers et guérisseurs), les ministres de cultes, les officiers d'Etat Civil. La plupart de ces emplois sont occupés à plein temps, mais d'autres sont occupés à temps partiel, ce qui complique l'établissement des statistiques. D'après une enquête réalisée en 1966-67 par les services de l'agriculture, 10 à 15 % de la population active rurale ne sont pas agricoles; ils se partagent à peu près par moitiés entre emplois à plein temps et emplois à temps partiel.

Parmi ces non-agricoles les commerçants sont les plus nombreux. 7824 en tout en 1962 d'après Poumaillon (1963). Les enseignants étaient 2 636 en 1968, occupant ainsi le 2e rang. Il est très difficile de se faire une idée des autres professions; disons simplement que les artisans modernes sont représentés dans toutes les chefferies; l'artisanat traditionnel est au contraire concentré (ex : la poterie est concentrée dans les régions où affleure le vieux socle).

c) La population active agricole

C'est la plus importante et la mieux connue. On y distingue d'abord les éleveurs, tous Mbororoen, au nombre de 243 (10 dans le Haut-Nkam, 5 dans le Ndé, 6 dans le Mifi, 109 dans la Ménoua, 113 dans les Bambouto).

Les salariés agricoles appelés manoeuvres représentent, d'après l'enquête agricole de 1966 signalée ci-dessus, 10 à 15 % de la population agricole. Les hommes non salariés représentent 29 à 30 %, les femmes sont 60 à 64 %. On retrouve la prépondérance féminine déjà étudiée.

Il est intéressant de connaître la situation matrimoniale et l'âge des chefs d'exploitations. La même enquête a étudié à ce point de vue 225 exploitations en zone d'habitat dispersé, 190 en zone d'habitat regroupé en savane, 120 exploitations en zone d'habitat regroupé en forêt. On peut s'en inspirer et dresser des tableaux.

Tableau 11 : Age des chefs d'exploitations
(d'après l'enquête agricole de 1966)

H D = Habitat dispersé
H R S = " regroupé en savane
H R F = " regroupé en forêt (S du pays)

âge du chef d'exploitation		moins de 30 a.	30 à 39 a.	40 à 49 a.	50 à 59 a.	60 a et +
Zones	N	28	66	79	34	19
	%	12,5	28,8	35,3	15	8,4
H D	N	28	43	70	35	14
	%	14,7	22,6	37	18,4	7,3
H R S	N	15	37	33	20	15
	%	12,5	30,9	27,5	16,6	12,5

Comme on le voit, la majorité des chefs d'exploitations a entre 30 et 50 ans. Les moins de 30 ans représentent moins de 15 % du nombre.

Tableau 12 : Situation matrimoniale des chefs d'expl.
(d'après l'enquête de 1966)

chef d'exploitation		Monogame	Polyg. 2 fem.	Polyg. 3 Fem.	Polyg. 4 fem.	Polyg. 5 f. et +	Célib. masc.	Célib. Fémr.	Veuf
Zones	N	84	44	15	6	22	26	22	6
	%	38,3	19	6,6	2,6	9,7	11,5	9,7	2,6
H D	N	61	43	23	7	7	17	28	4
	%	32,4	22,6	12,1	3,6	3,6	8,9	14,7	2,1
H R S	N	45	14	10	5	3	20	20	3
	%	38,8	11,6	8,3	4,1	2,5	16,6	16,6	2,5

Il faut examiner ce tableau avec, dans l'esprit, que plus on a de femmes, plus on a de terres. La majorité des chefs d'exploitation est monogame. Les chefs d'exploitation non polygames représentent 58 à 74 % du nombre, ce qui laisse pressentir que les petites exploitations sont près de 3/4 du nombre total.

Cette main-d'oeuvre manque totalement de formation. Les femmes qui en constituent la grosse majorité sont analphabètes. Cette situation est un lourd handicap pour la diffusion des techniques nouvelles. Heureusement que le Bamiléké, très ouvert et très entreprenant, a pu assimiler quand même quelques innovations, mais c'est très insuffisant. La formation et l'encadrement de la population rurale sont indispensables pour le réaménagement de l'espace.

Autrefois le Bamiléké n'aspirait qu'à s'insérer dans la société bâtie par ses ancêtres. Pour que la famille ne s'éteigne et pour conquérir ou conserver un rang important dans la société, il épousait le plus de femmes possibles. Il veillait jalousement au maintien des structures traditionnelles.

Un changement notable s'est opéré avec l'arrivée des Européens. La préoccupation principale est de gagner beaucoup d'argent par la vente du café, afin d'améliorer ses conditions d'existence et d'assurer un avenir à ses enfants. Améliorer les conditions d'existence revient à se donner une alimentation plus riche en protéines, un logement spacieux et solide, des habits nombreux et même élégants. Pour que les enfants vivent mieux demain, il faut les envoyer à l'école, ce qui demande beaucoup d'argent. La femme tolère de moins en moins la polygamie, recherche les toilettes, n'accepte plus d'être écrasée de travail. Les enfants, quel que soit leur sexe, n'aiment pas la vie rurale; ils veulent vivre en ville, même si leur instruction ne leur permet pas d'y trouver un emploi.

Les aspirations ont donc changé, mais les moyens techniques pour les réaliser n'ont pas bougé. Ce décalage entre besoins modernes et techniques archaïques constitue avec l'inadaptation des structures que nous avons analysé, les deux handicaps majeurs au réaménagement des campagnes bamiléké.

CHAPITRE III

Les techniques

Le dialogue entre l'homme et le milieu naturel s'effectue par l'intermédiaire des techniques. Il s'agit, non seulement de l'outillage, mais aussi des moyens de locomotion et de transport, de l'énergie, du mode d'approvisionnement en eau, des plantes cultivées et des animaux élevés, des systèmes de production. Ainsi le contexte technique est l'un des éléments essentiels de l'aménagement de l'espace. En pays bamiléké, on peut classer les techniques en deux groupes selon qu'elles intéressent l'habitat ou l'agriculture.

A - Techniques et habitat

Certaines techniques rendent compte de la maison rurale et de sa localisation.

1 - Les moyens de locomotion et de transport

Le Bamiléké se déplace traditionnellement à pied et porte ses charges sur la tête. On comprend qu'il ait choisi l'habitat dispersé, plaçant sa maison au milieu de ses terres afin de réduire au minimum la distance champ-lieu habité. Ceci n'a été possible que grâce à l'appropriation individuelle du sol. Dans la plupart des régions de l'Afrique où la propriété du sol est collective, on a été contraint de choisir l'habitat groupé, bien que le moyen de locomotion et de transport soit le même qu'en pays bamiléké. Cette solution allonge la distance champ-lieu habité pour la plupart des habitants, diminuant ainsi le temps de travail, en outre, elle entraîne une profonde dégradation des sols aux abords du village et oblige à la longue à une migration de l'habitat. On comprend l'erreur qui a consisté à introduire récemment l'habitat groupé en pays bamiléké dans un contexte technique où le déplacement se fait à pied et le transport à tête d'homme : c'est un recul par rapport à la situation d'avant les troubles. L'introduction récente de la brouette et du pousse-pousse tend, certes, à libérer l'homme du portage, mais ne peut pas être considéré comme une révolution technique, même si elle touchait toute la population. La route, bien qu'étrangère à l'agriculture, exerce une attraction de plus en plus grande sur l'habitant aux dépens des cours d'eau.

2 - Le mode d'approvisionnement en eau

Traditionnellement, le Bamiléké puise son eau au marigot et la porte sur sa tête dans unealebasse, et depuis l'arrivée des Européens, dans un seau ou une cuvette. C'est pourquoi la maison ne doit pas être très loin du thalweg. L'attraction que les routes qui empruntent généralement le sommet des interfluves exercent sur la maison rurale ne change pas grand

chose à la situation car les interfluves sont généralement étroits. L'introduction des puits creusés par les services du Génie Rural aurait pu modifier la situation mais il n'en est rien car les puits sont encore très peu nombreux et sont surtout localisés dans les camps de regroupement et les hameaux de carrefour. L'emploi des réservoirs dans lesquels on recueille l'eau des toits en tôles est limité dans le temps (saison des pluies), c'est d'ailleurs souvent une menace pour la santé. En somme, dans ce domaine aussi rien n'a changé.

3 - La brigade sèche et la tôle d'aluminium

Traditionnellement, les murs des maisons sont faits de piquets et de envures de raphia formant un cadre que l'on remplit de boue; le toit est fait de nervures de raphia et couvert de paille (*Imperata Cylindrica*) ou de nattes de raphia tressées (dans la lisière S). Depuis l'arrivée des Européens, ces matériaux ont changé : les murs sont en briques sèches et le toit en planches et couvert de tôles d'aluminium. On a ainsi des logements plus grands et plus confortables, mais le matériel traditionnel perd un débouché important.

L'habitation a connu une véritable révolution grâce à l'emploi de la brigade et de la tôle d'aluminium. Mais les conditions techniques qui ont présidé à la répartition spatiale de l'habitat sont restées les mêmes. Toucher à l'une sans changer les autres constitue un grave danger pour l'équilibre de la région.

B - Techniques et agriculture

1 - L'outillage

L'outillage bamiléké est en fer mais très rudimentaire. Il est entièrement manuel et exige par conséquent un effort humain considérable pour des rendements dérisoires. La hache et la matchette, maniées par les hommes, servent au défrichage. La houe et le plautoir maniés par les femmes servent, la première à retourner la terre, le deuxième à semer ou planter, sarcler et à récolter les tubercules. La houe et le plautoir obligent la femme à travailler courbée, ce qui est très pénible. La caféiculture a apporté des outils nouveaux comme le sécateur (pour la taille), le pulvérisateur (pour la lutte phytosanitaire), l'arrosoir, la dépulpeuse (pour préparer les grains). Faute d'un dénombrement complet de ces outils, on peut s'en faire une idée grâce à l'exemple de quelques chefferies. (Voir tableau 13 ci-après)

Le café n'a en somme rien changé dans l'outillage de production. Avec les mêmes outils archaïques, les Bamiléké sont maintenant obligés à la fois d'assurer leur subsistance et de fournir du café au marché international. On devine aisément le surcroît d'efforts qu'exige ce décalage entre les besoins et les moyens.

Tableau 13 : L'outillage de la caféiculture en 1965
d'après les documents de la préfecture de Dschang)

outils	pulvérisateurs	séateurs	poudreuses à main	brouettes	arrosoirs	dépulpeuses
chefferies						
Bafou	7 700	3 200	2 007	1 100	-	2 900
Baleveng	500	1 500	-	400	100	1 500
Foto	970	6 500	1 420	400	427	3 000
Bansoa	60	9 000	100	72	40	80
Bamendou	-	105	69	60	65	65
Baloum	60	2 096	39	40	42	42
Balensing	42	2 500	70	68	45	60
Foréké-Dschang	200	750	2 000	105	110	1 000
Fongo-Tongo	400	4 200	1 310	28	375	2 600

22 - Les techniques de préparation du sol

Nous examinerons dans ce paragraphe les divers procédés qu'emploient les Bamiléké pour mettre le sol en état de produire.

Le plus archaïque, c'est le brûlis. On y recourt à la fin de la saison sèche pour renouveler l'herbe dans les pâturages ouverts. On l'utilise également dans les champs ouverts pour hâter la décomposition des grandes herbes poussées pendant la jachère. Ces herbes sont préalablement coupées, ce qui est un progrès par rapport aux régions africaines d'agriculture itinérante où l'on brûle l'herbe sur pied. Dans les champs enclavés, pour ne pas brûler les clôtures, les arbres fruitiers, les bananiers et les cases, les herbes que l'on désire brûler sont d'abord entassées puis recouvertes de terre : c'est une sorte d'écouage. Dans la majeure partie de la surface cultivée, l'herbe n'est pas brûlée mais simplement enfouie dans le sol comme engrais vert.

La culture en billons est caractéristique du pays bamiléké. C'est probablement une adaptation remarquable aux fortes pentes du milieu. Le

billon a 20 à 30 cm de haut, 60 cm environ de large et 3 à 5 m de long. Cette technique permet d'augmenter l'épaisseur du sol sur les pentes fortes, elle permet aussi aux tubercules de se développer en profondeur sans être asphyxiés lors des grandes pluies.

Autrefois, tous les billons étaient perpendiculaires aux courbes de niveau, ce qui facilitait relativement leur construction (du haut vers le bas de la pente). Pour des raisons de lutte anti-érosive, les Européens s'efforcent, depuis une vingtaine d'années, de leur substituer des billons parallèles aux courbes de niveau. Ces derniers sont plus pénibles à construire car la cultivatrice doit travailler avec un pied plus bas que l'autre, d'où la réticence des femmes. Les agronomes s'interrogent d'ailleurs de plus en plus sur le bien-fondé d'une telle pratique. L'un d'eux, CAPOT-REY (1965 p. 34) écrit à ce sujet : "Les billons parallèles aux courbes de niveau ne paraissent pas la panacée à appliquer partout et l'expérience plusieurs fois centenaire des paysans attachés à leur terre a peut-être autant de valeur que des techniques éprouvées sous certains climats et dans des conditions bien particulières". A notre avis, les haies parallèles aux courbes de niveau sont plus efficaces contre l'érosion torrentielle que les billons de même sens. Il faudrait aussi reboiser les sommets des collines les plus saillantes. Quoi qu'il en soit, il est intéressant de voir comment les paysans bamiléés ont réagi à l'opération "billons parallèles aux courbes de niveau". Dans les régions volcaniques, aux pentes moins fortes et plus ouvertes à la caféiculture, l'opération a remporté un certain succès, surtout sur les parcelles consacrées au café. Dans les régions granitiques du S par contre, où le relief est plus accidenté et la caféiculture moins répandue, elle a pratiquement échoué : dans le Petit-Diboum par exemple, près de 90 % des billons sont encore perpendiculaires aux courbes de niveau. Les chiffres fournis par l'enquête agricole de 1965, peuvent nous permettre de tenter une mesure de ce phénomène : les billons perpendiculaires représentent 54 % de la surface cultivée contre 21 % seulement aux billons parallèles, le reste étant partagé entre les autres modes de culture (à plat : 18 %, buttes : 4 %, plancher : 4 %). Une remarque s'impose : le mode de culture en "à plat" n'est utilisé que pour les cultures de saison sèche dans les plantations de caféiers, ces terres sont ensuite cultivées en billons dès le début de la saison des pluies, et comme il s'agit probablement des billons parallèles aux courbes de niveau, on peut attribuer en définitive à ce mode de culture, 39 % de la superficie cultivée au lieu de 21 % comme ci-dessus. La discussion sur les billons ne peut être valablement tranchée qu'après des études soigneuses. Espérons que les services de l'IRAT ou du Secrétariat d'Etat au Développement Rural s'y attacheront.

3 - Les plantes cultivées et les animaux élevés

Commençons par les animaux. Le porc est élevé par tout le monde, dans un enclos tout près de la maison. Il mange les déchets humains, tenant ainsi lieu de W.C. La campagne entreprise depuis 1968 par les autorités sanitaires pour inciter la population à créer des W.C. va peut-être lui enlever cette fonction. Quel que soit le résultat de cette action, le porc restera un élément essentiel de la campagne bamiléé car on utilise son enclos pour la préparation du fumier à partir de la paille arrachée sur

les collines. Les poules et le petit bétail sont aussi élevés. Les enclos de petit bétail tenaient une grande place dans le paysage bamiléké d'autrefois. Jadis, seuls les chefs avaient quelques bovins. Ce sont les Européens et les Mbororoen qui ont introduit le bovin; la population est hermétique à ce genre d'élevage.

Les espèces végétales, soit pluriannuelles comme le kolatier, le palmier à huile, le raphia, les arbres fruitiers (avocatiers, orangiers, payers..), le bananier, la patate douce, l'arachide, l'igname, le caféier, plante pluriannuelle s'y est ajouté. Il convient de dire un mot sur l'origine de certaines espèces et de leur place dans notre alimentation ou notre économie.

D'abord le raphia (*Raphia humilis*) qui est la plante sur laquelle repose l'organisation traditionnelle de l'espace bamiléké. Tout en lui est utilisé. Nous avons vu déjà l'usage qu'on fait de cette plante dans la construction des maisons. Les nervures et l'écorce du raphia tiennent aussi une grande place dans les clôtures dont nous verrons plus loin le rôle primordial dans l'organisation de l'espace agricole. Le raphia fournit également la matière première de plusieurs articles de l'artisanat. En le signant, on obtient un vin exquis qui joue un grand rôle dans les relations sociales et procure des revenus non négligeables. Enfin la souche du raphia sert de bois de chauffage. Cette plante est vraiment le pivot de la civilisation matérielle bamiléké. Dans la frange forestière du S, le raphia est remplacé par le palmier à huile pour la plupart des usages. Ensuite viennent les plantes qui sont la base de l'alimentation bamiléké :

- le maïs - Originaire d'Amérique du S, il fut introduit au pays bamiléké vers le début de ce siècle. Il se mange frais ou sec, en épi rôti ou cuit, en galette cuite ou en farine cuite (couscous)
- le macabo et le taro (*Colocassia antiquorum* et *Xanthosoma sagittifolium*). Originaires d'Australie. Cultures épuisantes recherchant les sols riches. Le macabo se mange rôti ou cuit; on le prépare de 5 manières au moins. Le taro est employé pour nourrir les bébés à cause de son aspect mou; c'est aussi un aliment noble qui est présent à toutes les festivités.
- le bananier et le plantain (*Musa sapientum* et *Musa paradisiaca*) sont originaires d'Asie tropicale et ont été introduits en Afrique au début de notre ère. On les mange, soit comme légumes, soit comme fruits. Le plantain bouilli avec du porc est un plat qui ne manque jamais à une fête. Ces aliments de base se consomment toute l'année, les deux premiers parce qu'on les stocke, le 3e parce qu'on le récolte toute l'année.

En tête des plantes qui fournissent les aliments d'accompagnement figurent le palmier à huile et l'arachide.

- le palmier à huile (*Elacis guineensis*). Il se cultive dans la frange forestière du S et sur le versant W des Bambouto. Bien que absent de la plus grande partie du pays bamiléké, il tient une grande place dans l'alimentation car son huile est la seule employée dans la cuisine.
- l'arachide (*Arachis hypogaea*). Originaire d'Amérique du S, elle fut introduite en Afrique par les Portugais. Il s'accommode bien des sols pauvres, pourvu qu'ils ne soient pas imperméables. On s'en sert pour préparer les sauces; on en fabrique aussi une pâte pour manger macabo et plantain; on la mange aussi en grains crus, grillés ou cuits en buvant le vin de raphia.

- les divers condiments sont aussi des aliments d'accompagnement. Le plus important est le piment (*capsicum annum*), d'origine américaine, riche en vitamine C (environ 100 mg par 100 g)
- le colatier (*cola acuminata* et *cola nitida*). Son fruit tient une grande place dans les relations sociales : 2 personnes qui se rencontrent mangent ensemble de la cola pour exprimer leur amitié; c'est aussi le symbole de l'amour et de la réconciliation. Enfin, le pays bamiléké pratique avec le Nord-Cameroun, un commerce florissant de noix de cola.
- l'avocatier (*persea gratissima*). originaire du Brésil, cet arbre fut introduit en Afrique au XVIIe siècle. Son fruit riche en huile accompagne macabo et plantain.

Dans une 4e catégorie, on peut ranger les plantes qui fournissent aux Bamiléqués des aliments d'appoint.

- les fruits, mangés ici comme goûter, le dessert étant inconnu : le man-guier (*Mangifera indica*) importé d'Asie avant l'arrivée des Européens, le papayer (*Carica papaya*) importé d'Amérique, la canne à sucre.
- le manioc (*Manihot utilisima*). Originaire du Brésil, il fut introduit au XVIIe siècle. C'est avant tout une plante de la forêt. On le consomme en morceaux cuits, en petites galettes ou en farine cuite (nkoumkoum); on en fabrique aussi du "gari" dit tapioca. Le Bamiléké a recours au manioc quand il ne sait quoi manger.
- la patate douce (*Iponoea Batalas*). Originaire d'Amérique, c'est une plante rampante à cycle court qui mûrit au moment de la soudure. De plus, on peut la sécher et la conserver. Elle se mange crue, rôtie ou cuite. Elle est riche en vitamines A, B et C, contient 18 % d'amidon, 4 à 5 % de sucre, 2 à 3,5 % de protéines. Elle s'accommode des sols pauvres.
- la pomme de terre (*Solanum tuberosum*). Introduite en Afrique par les Européens, elle vient bien en pays bamiléké (climat frais et sols riches). Elle tend à se commercialiser.
- le café (*Coffea Arabica*) tient une place à part. Originaire d'Abyssinie, il fut introduit au Cameroun par les Européens vers 1930. Par son climat et ses sols, le pays bamiléké est la seule région du pays où cette plante vient bien. La France y a poussé au maximum l'extension du caféier, car c'était l'une des rares régions de l'Empire pouvant produire la variété arabica. Cette plante est actuellement la principale et pour beaucoup l'unique source de revenus liquides en pays bamiléké.

Une remarque s'impose pour terminer : le pays bamiléké vit essentiellement sur des plantes originaires de l'extérieur, ce qui prouve l'étonnante capacité d'assimilation de nos paysans, gage précieux de la rénovation.

4 - Les systèmes de production

Quatre problèmes vont retenir successivement notre attention :

- la fertilisation du sol,
- les systèmes de cultures,
- les modes d'élevage,
- les rapports entre l'agriculture et l'élevage.

a) La fertilisation du sol

.....
Traditionnellement, le Bamiléké emploie l'engrais vert, la cendre, les déchets de case, le fumier. C'est grâce à cette pratique qu'il a réalisé une culture continue de son sol. Ce quasi-jardinage est possible grâce à la petite taille des propriétés. Depuis l'introduction de la caféiculture, les engrais chimiques ont fait leur apparition et leur usage progresse constamment : 459 tonnes en 1961/62, 3 031 en 1963/64 et 3 280 en 1965/66. Il s'agit surtout de l'engrais complet et de sulfate d'ammoniaque.

b) Les systèmes de culture

.....
Deux aspects sont à considérer : le rapport des cultures dans l'espace (rapports de coexistence), et la succession des cultures dans le temps sur la même pièce de terre (rotation).

Il est rare de consacrer une parcelle à une seule espèce de plante (cultures pures). Les rares exceptions sont constituées par :

- la patate douce parce que ses feuilles sont très envahissantes;
- l'igname parce que c'est une plante grimpante;
- le caféier quand l'administration coloniale interdisait d'y associer d'autres plantes ou quand on dispose de beaucoup de terres.

Ailleurs, l'association des cultures est la règle. Dans les plantations mixtes, les caféiers sont la culture principale, le maïs, l'arachide, le bananier, le haricot et même le macabo leur sont associés comme cultures intercalaires. C'est dans les parcelles occupées exclusivement par les cultures vivrières qu'il convient d'étudier l'association des cultures. L'enquête agricole de 1966 a dénombré 1335 associations différentes sur 3 849 parcelles, l'association la plus fréquente (maïs + arachide) n'a été rencontrée que 55 fois, soit 1,4 % des cas. Et les auteurs de l'enquête de conclure à l'impossibilité de déceler en pays bamiléké une ou plusieurs associations types. Tel n'est pas notre avis. Au-delà du désordre apparent, l'association des cultures en pays bamiléké obéit à des règles précises que l'on peut tenter de formuler. D'abord, il faut éviter d'associer des plantes concurrentes, c'est à dire ayant les mêmes besoins; il faut associer des plantes à cycles cultureux différents, de façon que le sol soit toujours couvert (protection antiérosive). L'association des cultures demande en outre moins de travail; elle est une bonne solution pour une région comme la nôtre où l'autoconsommation est la règle alors que les propriétés sont de petite taille. On associe en général le maïs, semé en mars et récolté en juillet, avec un tubercule dont la croissance dure 8 à 12 mois (taro ou macabo, planté un peu après le maïs). Quand on associe l'igname au maïs, on plante la première en janvier, etc.. Les deux principaux types d'association sont : tubercules + maïs et
arachide + Maïs

Dans un même champ, chaque parcelle a son association particulière.

Les rapports de rotation sont intéressants à connaître. Sur la majeure partie de son sol, notamment dans les zones habitées, le pays bamiléké pratique la rotation continue, c'est à dire sans jachère. Sur les champs éloignés des maisons, ainsi que la frange S et E (plaines périphériques), la rotation comporte une jachère de 2 à 4 ans. Les plantes se

succèdent en commençant par les plus exigeantes, les tubercules.

c) Les modes d'élevage

Les poules sont élevées en petit nombre. Elles logent le soir dans un coin de la maison. Le porc, on l'a vu, occupe un enclos près de la maison. Seuls les polygames élèvent plus d'un porc (jamais plus de 5). Les moutons et les chèvres dépassent rarement une vingtaine par éleveur. Ils dorment sous l'auvent des maisons ou dans un coin de la case. Quand on n'a qu'une ou deux bêtes, on peut les attacher dans la journée à un arbre, soit sur les jachères, soit dans les pâturages communs. On peut aussi les laisser paître librement dans les pâturages communs. Dans le cas où le nombre des bêtes est important, on peut les mettre dans un pâturage privé enclos et divisé en plusieurs parties que les bêtes paissent successivement. En somme, pas d'élevage à l'étable, les boeufs des Mbororo paissent les pâturages naturels des montagnes. On a souvent recours au feu de brousse pour renouveler la pousse de l'herbe après la saison sèche. Les troupeaux des Européens sont en partie nourris de la même façon, en partie nourris sur de petites prairies plantées et à l'étable.

d) Les rapports entre l'agriculture et l'élevage

Le petit élevage bamiléké fournit à l'agriculture le fumier. A son tour, l'agriculture fournit aux animaux domestiques une petite partie de leurs aliments. Les boeufs mbororo, non seulement ne donnent pas leur fumier à l'agriculture, mais encore sont un danger pour les cultures, d'où l'antagonisme entre les éleveurs mbororo et les cultivateurs bamiléké, conflit dont il ne faut cependant pas exagérer l'ampleur. Dans les exploitations européennes seules le gros élevage est intégré à l'agriculture, mais pas par le travail car on utilise le motoculteur.

Le pays bamiléké dispose d'une gamme très variée de plantes et son système de cultures témoigne d'une grande habileté. Son imperméabilité à l'élevage bovin est un handicap d'autant plus regrettable que le pays se prête admirablement à l'élevage laitier.

La conséquence la plus fâcheuse de l'imperméabilité des Bamiléké à l'élevage bovin, c'est la privation de l'énergie animale. Le cheval non plus n'a pas eu de succès, on en élève tout juste quelques têtes pour faire la parade dans les funérailles; son utilisation comme animal de bât a été très limitée. A l'imperméabilité au boeuf s'est ajoutée chez nous l'ignorance de la roue, lacune lourde de conséquences. Notre peuple a tout juste accédé à l'âge du fer. Tout son outillage est manuel. Les autorités coloniales qui pourtant justifiaient leur présence par la nécessité de promouvoir les peuples arriérés d'Afrique, n'ont rien fait devant cette situation. Les premières tentatives de culture attelée au Cameroun, sont postérieures à l'indépendance et pour le pays bamiléké, remontent à 1966; elles concernent la région de Galim où les gens venus du Nord-Cameroun, initient les Bamiléqués, bel exemple de collaboration interrégionale. L'introduction de la charrue et de la charrette tirées par le boeuf, constituerait pour

notre région une révolution technique très importante qui ne manquerait pas d'avoir de profondes répercussions sur tout l'aménagement de l'espace. Actuellement, l'archaïsme des techniques se joint à l'exiguité du pays pour expliquer la faible étendue des exploitations et la faiblesse des rendements. Il n'y a pas de doute, le réaménagement de l'espace rural bamiléké passe par une rénovation des techniques.

La nature a doté le pays bamiléké de ressources considérables que plusieurs siècles d'exploitation ont à peine entamées. Elles ont permis l'épanouissement d'une des plus brillantes civilisations africaines, merveilleusement inscrites dans le paysage rural. Depuis près de 90 ans, la civilisation bamiléké livre avec celle de l'Europe, un combat inégal dont le paysage enregistre les différentes péripéties. Les structures traditionnelles sont profondément ébranlées, les techniques traditionnelles se trouvent en présence des problèmes différents de ceux pour lesquels on les avait forgées, les troubles de 1960 et leurs conséquences ont ajouté à la confusion générale. L'analyse du paysage donnera peut-être les éléments d'un redressement de la situation.

DEUXIEME PARTIE

L'habitat rural

Le caractère d'humanisation intense de l'espace rural bamiléké est dû avant tout à la large présence des établissements humains et de leur densité. Ces établissements humains sont les pôles autour desquels s'organise la vie rurale. Aussi commencerons-nous par eux l'analyse de l'espace rural bamiléké.

A l'exception des zones montagneuses situées au-dessus de 1800-2 000 m, des versants trop raides de certaines vallées encaissées dans le plateau, des marécages, des plaines insalubres de la périphérie et de quelques rares réserves de bonnes terres sur le plateau, tout le pays bamiléké est habité. Mise à part la dernière catégorie, toutes les zones vides d'hommes sont des milieux répulsifs, ce qui traduit le désir des habitants d'utiliser tout leur espace. Les établissements humains de notre région diffèrent selon les matériaux, l'âge, la fonction et l'ordonnement spatial.

Notre premier chapitre sera consacré à la cellule de l'habitat spontané (1). Selon la fonction, on peut diviser l'habitat rural en habitat agricole (résidences des agriculteurs + bâtiments d'exploitation) et habitat non agricole. La disposition spatiale permet de subdiviser l'habitat agricole en habitat dispersé, (2^e chapitre) et en habitat aggloméré, c'est-à-dire pour nous les regroupements autoritaires auxquels il faut joindre le retour spatial à l'habitat dispersé (3^e chapitre). Nous traiterons ensuite de l'habitat rural non agricole (4^e chapitre) c'est-à-dire les résidences et les établissements professionnels des habitants s'adonnant principalement ou exclusivement à autre chose que l'agriculture. Enfin, nous étudierons les chemins et les routes (5^e chapitre) : ils ont été conçus pour assurer avant tout les liaisons entre établissements humains de la campagne, d'une part, et d'autre part, entre cette dernière et la ville, les liaisons fermes-champ étant relégués au second plan.

(1) Nous n'étudierons ici, ni les villages créés de façon autoritaire après les troubles de 1959-1960, ni la nouvelle forme d'habitat dispersé qui en a résulté par la suite.

CHAPITRE PREMIER

La cellule de l'habitat agricole (le "mba")

La maison rurale traditionnelle est l'un des éléments du paysage qui exprime le mieux l'originalité de la civilisation bamiléké. Nous la décrirons minutieusement bien qu'elle soit partout en voie de disparition au profit d'une maison rectangulaire inspirée de l'architecture européenne, car elle inspire très largement les constructions modernes dans leurs aspects fonctionnels.

Cependant, c'est la cellule d'habitat, le "mba" (= maison ou groupe de maisons dont la caractéristique essentielle est de se poser dans le paysage comme une unité distincte et autonome) qui retiendra l'essentiel de notre attention. Nous en étudierons le site, la structure et les relations avec les autres éléments du "complexe rural".

A - La maison bamiléké et son évolution

1 - La maison traditionnelle (cf : photo 1)

La maison bamiléké traditionnelle se présente sous la forme d'un parallélépipède à base carrée, surmonté d'un cône. Par cette forme, elle se situe à mi-chemin entre la case rectangulaire au toit à deux versants de la forêt et la case ronde au toit conique de la savane. Elle est bien proportionnée et pleine d'élégance.

Les murs, épais de 10 cm environ, sont formés d'une carcasse en nervures de raphia, armée de "poto-poto" (boue argileuse). La face intérieure est formée de raphias plus serrés que ceux de la paroi externe, laquelle présente des vides quadrangulaires qui seront bouchés avec du "poto-poto".

Le toit repose sur un plafond carré aux angles arrondis et débordant les murs. Il a la forme d'un cône. Il est fait de nervures en raphias et couvert de chaume (*imperata*). Le cône est bas et franchement circulaire dans la région de Dschang, élancé et légèrement anguleux dans la région de Bafoussam. Parfois, le toit est soutenu par des poteaux qui entourent la maison.

Le plan général de la case est un carré de 3 à 4 m de côté. La case est plus haute que large. Les murs sont protégés par l'avent du toit, plus accentué du côté de la porte. Cette porte est la seule ouverture. Elle a environ 1,10m de haut et 0,60 m de large; elle est surélevée d'environ 0,50 m du sol; elle est faite d'un panneau de nervures de raphias coulissant dans le sens de la largeur (la porte à glissière qui ferme le cour est du même genre). La case comporte deux séchoirs : l'un, soutenu par le socle du toit, est réservé au maïs, l'autre forme une plateforme sur des poutres apparentes à l'extérieur, et est réservé aux arachides. On y accède à l'aide d'une échelle par un trou situé à l'extérieur pour le premier, à l'intérieur pour le second. Au-dessus du foyer est suspendue

une claie où l'on sèche le piment et d'autres condiments pour la sauce. Le long des murs, à 1,20 m du sol, des étagères de raphias portent les poteries ménagères. Des panneaux verticaux en raphias encadrent les quatre coins de la maison : les poules dorment dans un coin, les autres servent de réduits-magasins (bois, outils, huile); contre le mur du fond se trouvent les pierres à écraser et les calebasses qui servent à puiser l'eau. Les lits sont collés aux murs de gauche et de droite. Le centre de la pièce est occupé par le foyer formé de 3 pierres. A l'extérieur de la case, les greniers, sortes de parallélépipèdes en nervures de raphias, surélevés du sol, sont accolés au mur (cf : à gauche de la photo 1). Des fagots de bois sont entreposés contre les murs.

2 - La maison moderne (cf : photo 2)

Le premier changement concerne les matériaux. Les murs sont construits avec des briques sèches en "poto-poto" (boue argileuse). Les briques sont fabriquées à l'aide d'un moule en bois de 40 cm de long, 20 de large et 20 de haut. Elles sont jointes avec du "poto-poto". Les murs ont 3 m environ de haut. Le toit est en bois et comporte soit deux versants rectangulaires, soit quatre versants (deux trapèzes et deux triangles); il est couvert de tôles d'aluminium. Il déborde en auvent sur les murs.

La maison est carrée ou rectangulaire. Elle est plus spatieuse qu'autrefois et possède maintenant de petites fenêtres. La maison de la femme a deux pièces, celle de l'homme en a plusieurs. Il arrive qu'un polygame loge dans un seul bâtiment plusieurs femmes, chacune disposant de deux pièces situées l'une du côté de la cour et l'autre du côté du champ. La pièce qui sert de cuisine est aménagée comme l'intérieur de la maison traditionnelle.

B - Site, structure et situation du "mba"

1 - Définition du "mba"

Le "mba", cellule d'habitat spontané en pays bamiléké, est la maison ou l'ensemble des maisons qu'habite la famille restreinte (mari, femmes et enfants jeunes). Chaque "mba" est entouré de clôtures (clôtures de case) et est situé dans la propriété. En situation normale, la distance entre deux "mba" voisins est de 150 m à vol d'oiseau et peut aller jusqu'à 500 m. Les différentes cases qui constituent le "mba" forment une unité distincte, organique et autonome.

2 - Le plan du "mba" (carte 10)

La carte 10 présente les plans schématiques de trois "mba" remarquables pris à Bafou et à Bandjoun. Les cas "a" et "b" correspondent à la situation de deux types de "mba" en pays bamiléké. Le type "a" que l'on rencontre dans l'E du Pays, se caractérise par la répartition des cases des femmes en petits paquets distants de part et d'autre d'une allée centrale ("allée d'honneur"), au bout de laquelle se trouve la demeure du maître; chaque groupe de case possède une cour. Dans le type "b" au contraire, que l'on rencontre dans l'W du pays, les cours sont contiguës et se situent toutes au bout inférieur de "l'allée d'honneur" (orientée dans le sens de la plus grande pente du terrain). Il existe cependant entre les deux types des points communs qui nous semblent plus importants que les différences :

- le "mba" est orienté suivant la plus grande pente du terrain, les

femmes habitant le haut et le maître le bas,
- les deux grandes places que traverse l'allée d'honneur avant d'atteindre les cases ont les mêmes fonctions dans les deux cas : prestige et cérémonies solennelles pour celles topographiquement plus hautes, funérailles et cérémonies intimes pour les autres. Ces deux types sont probablement deux stades d'évolution d'un même type originel.

Le type "a" semble plus ancien et correspondre à l'origine à une grande disponibilité d'espace. D'après les enquêtes que nous avons faites à Bandjoun, il est commandé par deux autres soucis : celui de ne pas tout perdre dans l'incendie, d'où la dispersion des cases en petits paquets distants; celui d'éviter que le petit bétail n'importune les femmes : l'allée d'honneur relie les pâturages à la demeure du maître (qui a seul la charge de l'élevage) sans passer par les cours qui portent les cases des femmes. Le type "b" serait donc l'aboutissement d'une évolution et correspondrait à une situation où l'on manque déjà d'espace et où le petit élevage perd du terrain. Plus traditionaliste, l'E en est resté au type précédent malgré le manque d'espace dont il souffre.

Le type "c" est plus récent encore et correspond à une évolution plus importante. L'allée d'honneur ne possède ni échelle double ni porte à glissière car elles gêneraient le passage de la voiture du maître; ces éléments sont même considérés maintenant comme salissants pour les piétons, aussi ont-ils disparu dans la plupart des cas. Grâce aux progrès de la construction moderne, on loge plusieurs femmes dans un long bâtiment, chacune disposant de deux pièces. Il est apparu d'autres éléments nouveaux que nous étudierons avec les fonctions du "mba"; soulignons aussi que le plan traditionnel a été conservé dans ses grandes lignes.

Nous avons choisi de représenter dans la carte 10 le "mba" du notable parce qu'il représente une situation intermédiaire entre le "mba" du simple habitant qui a des éléments en moins et le "mba" du chef qui a des éléments en plus. En somme, le modèle est unique mais chacun l'adapte à son rang social et à sa fonction sociale.

3 - "Mba" et structure sociale

L'habitat bamiléké est avant tout l'expression d'une structure sociale. La cellule d'habitat, le "mba", correspond à la famille restreinte. En outre, l'homme et ses femmes ont chacun une case, de sorte que le nombre de toits que comporte chaque "mba" est révélateur de la situation matrimoniale de son maître (un toit pour le célibataire, deux pour le monogame et plusieurs pour le polygame). Selon que les maisons sont couvertes de tôles ou de chaume, on peut aussi savoir si le propriétaire est riche ou pauvre. Le caractère hiérarchisé de la société se traduit aussi dans l'habitat : les chefs et les notables ont seuls le privilège de posséder une place d'honneur ("za" à Bafou, "maya" à Bandjoun) et une allée d'honneur.

4 - Site et situation du "mba"

Le site et la situation du "mba" obéissent à des impératifs d'ordre économique et technique. Traditionnellement, le "mba" se situe dans la partie inférieure du versant, au-dessous de la ligne de changement de pente ; ce site de contact permet au Bamiléké d'utiliser les bonnes terres d'en-bas pour les cultures et les terres pauvres d'en-haut pour l'élevage du petit bétail. A cet endroit, il est assis à l'abri à la fois des moustiques des bas-fonds et des vents frais des sommets, il est en outre assez près de la source où il puise son eau avec une cale-basse et des raphias dont il a besoin pour confectionner sa case et ses clôtures. Pour éviter les déplacements, le "mba" se place dans la propriété même, ce qui diminue aussi le portage. Plusieurs facteurs se sont combinés pour déplacer le "mba" vers la partie supérieure du versant : l'emploi de la brique sèche permet d'affronter avec succès la fraîcheur des sommets, il faut libérer les terres fertiles des bas de versants pour les consacrer à la caféiculture, on recherche la proximité des routes (qui empruntent de préférence les crêtes). Cependant, le "mba" est toujours éloigné de la route d'au moins 50 m ; il se dissimule le plus possible aux regards des passants par les clôtures de cases. Si le site a bougé depuis l'arrivée des Européens, la situation du "mba" est restée par contre la même, c'est-à-dire dans la propriété. Le regroupement forcé des habitants auquel a procédé l'administration sur une partie du pays après les troubles de 1959-1960, constitue la seule modification, cette tentative pour dissocier en pays bamiléké le champ et le lieu habité est d'ailleurs en train d'échouer comme nous le verrons plus loin. Cet échec vient peut-être du fait que l'on n'a pas tenu suffisamment compte des fonctions de l'habitat traditionnel.

C - La fonction résidentielle du "mba"

1 - Le "mba" traditionnel

Dans le "mba" traditionnel, la maison et ses annexes se combinent pour procurer tant bien que mal les satisfactions que le Bamiléké attend de sa résidence. La même pièce unique que comporte chaque case (4 m sur 4 en général) sert pour dormir, préparer et prendre les repas, recevoir. Sous l'auvent que constitue le toit en débordant les murs, on conserve les crânes des ancêtres et l'on entrepose le bois de chauffage. La cour sert pour les jeux des enfants, les fêtes et les funérailles, les repas avec invités. Cour et cases sont entourées par des clôtures de case qui procurent une certaine intimité et qui ont en outre un rôle économique que nous précisons ci-après. Ces clôtures de case que l'on rencontre aussi chez les Bamoun et les Bamenda, peuples frères des Bamiléké, mais pas les clôtures de champs, sont peut-être une survivance des enceintes qui entouraient l'habitation quand notre peuple vivait plus au N ; de telles enceintes se voient encore de nos jours chez les peuples soudanais. L'enclos à cochon sert de W C (cet animal mange les excréments humains). On se lave soit derrière la case, soit le plus souvent au marigot où on lave aussi le linge. En somme, le confort est pratiquement inexistant. L'arrivée des Blancs a apporté quelques améliorations.

2 - Le "mba" moderne

Le lieu où l'on dort et celui où on prépare les repas sont désormais séparés, chaque femme ayant maintenant deux pièces. Mais comme les deux sont réunies sous le même toit, la fumée crée un certain inconfort dans la chambre à coucher. Dans certains cas, encore peu nombreux (l'homme dans la figure C de la carte 10), la cuisine est un bâtiment à part, on dort et on reçoit dans un autre bâtiment. La même figure montre aussi l'apparition timide du W.C. creusé, c'est le résultat de l'éducation sanitaire entreprise récemment dans le pays. Là s'arrête la différence et pour le reste, on en est encore à la situation traditionnelle. Les fonctions économiques ont été davantage touchées par le changement.

D - La fonction économique du "mba"

En pays bamiléké, la même maison remplit à la fois la fonction de résidence et celle de bâtiment d'exploitation. Voyons séparément ce qui en est pour le "mba" traditionnel et pour le "mba" moderne.

1 - Le "mba" traditionnel

La case comporte un double plafond sur lequel on fait sécher le maïs et les arachides grâce à la chaleur du foyer. Quant au haricot, il est séché au soleil sur la cour, le café est séché lui aussi de la même façon. Arachide et maïs séchés se stockent dans des greniers, sortes de parallélépipèdes rectangles fabriqués avec des nervures de raphia et accolés au mur derrière la maison (cf : photo 1). Les haricots sont conservés en grains dans desalebasses. Les outils de travail sont rangés dans un coin de la case, les poules dorment dans un autre coin bien protégé par des panneaux en nervures de raphia. Les chèvres dorment dehors sous l'auvent formé par le débordement du toit. Le porc dort dans un petit abri dressé dans son enclos. Les clôtures de case permettent de retenir les poules dans la cour au moment des semailles, elles empêchent aussi les chèvres de sortir dans les champs quand elles viennent dormir sous l'auvent. Le "mba" moderne a apporté peu d'amélioration à cette situation.

2 - Le "mba" moderne

Les grands planteurs ont aménagé dans leur cour une aire cimentée pour sécher le café. Ils y ont aussi construit un réservoir en béton armé dans lequel ils recueillent l'eau du toit qui servira en saison sèche pour le dépulpage et le lavage du café. Dans la maison, on tend aussi à réserver une pièce pour stocker le café et ranger les outils. Quand, à côté de la maison principale, on construit une cuisine, c'est là qu'on fait sécher le maïs et les arachides. D'une façon générale, les récoltes sèchent plus vite et mieux sous un toit en tôles que sous un toit en paille, car la tôle retient mieux la chaleur du foyer et pendant le jour, elle transmet aux récoltes la chaleur du soleil. En dehors de ces quelques changements, tout reste comme autrefois.

En somme, le "mba" bamiléké a peu changé. Bien adapté aux réalités d'autrefois, il devient de moins en moins satisfaisant. Il n'est, ni un logement conforme au goût du Bamiléké moderne, ni un bâtiment d'exploitation à la mesure des besoins. Il est indispensable de séparer nettement la résidence et le bâtiment d'exploitation; autrement, où logerait-on les machines et les engrais que nécessite la révolution de notre agriculture ainsi que les récoltes plus abondantes qui en résulteront ? Où logerait-on les boeufs que nécessite la culture attelée que nous voulons adopter ? La résidence devrait être, d'autre part, rénovée pour mieux répondre aux besoins et aux goûts du paysan moderne. Notre foyer dégage actuellement trop de fumée pour justifier que la cuisine soit un bâtiment à part où l'on pourrait d'ailleurs continuer à faire sécher la récolte. Creuser des W.C. devrait être la première des urgences, pour que le porc devienne uniquement un animal d'élevage. Sans une telle rénovation du "mba", la désaffectation compréhensive qu'ont actuellement les jeunes Bamiléqués pour la campagne ira croissant et l'exode rural ne pourra jamais être contrôlé.

CHAPITRE II

L'habitat dispersé

Pour l'aménagement du territoire, il ne suffit pas de voir si la maison rurale est conforme ou non au goût et aux besoins des habitants. Il faut aussi se pencher sur le mode d'implantation de l'habitat. La forme originelle et la plus répandue de cette implantation est, en pays bamiléké, la dispersion. Trois problèmes majeurs vont être successivement abordés : il s'agit d'abord de la genèse et des facteurs de réussite de l'habitat dispersé; puis nous tenterons de dégager les différents types de dispersions; enfin nous évaluerons les aptitudes et l'efficacité de l'habitat dispersé à organiser l'espace.

A - Genèse et facteurs de réussite de l'habitat dispersé

La dispersion de l'habitat bamiléké est originelle et spontanée. A notre avis, elle est le résultat de la combinaison de quatre facteurs que nous allons exposer par ordre d'importance croissante.

1 - L'omniprésence de l'eau

Dans l'étude du milieu physique, nous avons mis à dessein en évidence la forte densité du réseau hydrographique sur toute l'étendue du pays. Ce facteur n'impose certes pas la dispersion de l'habitat, mais il la rend possible, ce qui n'est pas négligeable.

2 - Le morcellement du relief

Le relief du pays bamiléké est très morcelé, nous l'avons vu. La relation étroitement liée au relief, il en résulte que les terroirs

(= espaces homogènes ayant des caractères agronomiques particuliers et sur lesquels s'impriment des paysages agraires particuliers) sont morcelés. Comme chaque paysan veut que son exploitation possède tous les terroirs existants dans le pays, l'habitat dispersé s'impose, surtout si l'on veut en même temps réduire au minimum la distance champ-habitation. Une dispersion en hameaux aurait pu suffire si ce facteur était seul en cause; pourquoi a-t-on adopté la dispersion en fermes ?

3 - Famille restreinte et amour de l'indépendance

La dispersion de l'habitat traduit dans le paysage l'émiettement de la société bamiléké en une poussière de familles restreintes. Chaque famille veut vivre dans sa concession foncière. Ceci n'a été possible que grâce à l'appropriation individuelle du sol. Dans ce phénomène se manifeste le goût prononcé du Bamiléké pour l'indépendance; il ne s'agit pas de l'individualisme comme l'ont écrit certains Européens, car le Bamiléké ne manque pas d'esprit communautaire : les grands travaux s'effectuent en commun dans le cadre du quartier ou de la chefferie. L'entr'aide entre amis ou entre membres de la même famille est très pratiquée. Mais le Bamiléké aime vivre seul chez lui. Une fonction non négligeable des clôtures de cases, c'est de protéger l'intimité de la vie familiale contre les regards indiscrets des passants.

4 - La volonté d'occuper réellement tout le finage

Pour bien comprendre l'habitat dispersé que nous étudions, il faut se replacer dans le contexte de la compétition âpre pour le sol qui a présidé à l'installation des Bamiléqués dans le pays. Les gens qui s'installaient sur un morceau du pays et y fondaient une chefferie, devaient disperser sans tarder leurs habitations sur tout le finage pour manifester leur droit de propriété aux yeux des nouveaux arrivants et pour éviter tout empiètement de la part des autres chefferies. Le chef divisait le territoire conquis en un certain nombre de quartiers; à la tête de chaque quartier, il plaçait un notable. Ce dernier était chargé de répartir entre ses gens les terres que le chef venait de lui confier. Chacun installait alors son "mba" dans la concession qu'il venait de recevoir. Après le partage, il restait dans chaque quartier des terres libres destinées à être distribuées, soit aux enfants à naître, soit aux immigrants. On acceptait volontiers les immigrants dans la chefferie, à la seule condition qu'ils respectent le pouvoir établi.

L'habitat dispersé ainsi créé n'est pas homogène; on peut y distinguer plusieurs types selon que la dispersion a suivi ou non un axe.

B - Types d'habitats dispersés

En examinant l'ordonnement spatial des "mba", nous devons, non seulement dégager les différents types d'habitats dispersés qui caractérisent notre région, mais encore chercher les liens qui unissent les différents types, de façon à montrer l'aspect dynamique du phénomène que nous étudions. Cette analyse nous aidera à préparer la légende d'une carte générale de l'habitat agricole (carte 14)

1 - Alignement de "mba" parallèles au thalweg sur la partie inférieure du versant.

Sur les photographies aériennes, ce type se caractérise par l'alignement des "mba" sur la partie inférieure des versants suivant une ligne parallèle au thalweg. On pourrait être tenté de croire que c'est le cours d'eau qui est l'élément attractif, il n'en est rien : les moustiques, les marécages et les brumes des bas-fonds sont plutôt répulsifs. Ce sont les terres profondes et fertiles de la partie inférieure des versants qui attirent l'habitat. L'alignement des "mba" a pour but de permettre à chaque paysan d'accéder librement aux raphias des bas-fonds et aux pâturages des crêtes. Il s'agit là du type originel de la dispersion bamiléké. Il correspond à une période où la population n'était pas encore trop nombreuse. Dans les secteurs accidentés où la crête de l'interfluve domine le thalweg de plus de 80 m de dénivellation, il prend l'allure d'un habitat de vallée. Ce type de dispersion se rencontre dans la région granitique anciennement habitée mais faiblement peuplée. (ex : chefferie de Fotoména) et sur les pentes récemment occupées des Monts Bambouto.

2 - Semis anarchique de "mba" sur l'interfluve (carte 11).

Dans ce type, on ne repère aucune direction privilégiée, les "mba" semblent dispersés au hasard. L'enquête menée en 1970 sur le quartier Pété de Bandjoun nous a révélé que les "mba" les plus anciens rappellent le type précédent et que c'est aux habitations récentes que l'habitat doit son aspect anarchique actuel. Il s'agit donc d'une évolution du type précédent.

La dispersion anarchique est une conséquence de l'essor démographique qui a rendu impossible le fonctionnement normal de l'ancien mode d'implantation. Quand toutes les bonnes terres des bas de versants ont été concédées, les nouveaux habitants ont été obligés de construire leurs habitations sur la partie supérieure des versants. A ce stade, ce n'est plus le notable qui installe les gens : chacun installe ses propres enfants au-dessus de son "mba". Au fur et à mesure que la population augmente, on en arrive ainsi à couvrir d'habitations tout l'interfluve; si le sol est trop maigre sur la crête et la dénivellation trop forte, on laisse inhabité le sommet. Le résultat est, soit un semis continu de toits (ex : chefferie de Batcham), soit un semis discontinu de toits (cas de la chefferie accidentée de Bana).

3 - Alignement des "mba" au bord des routes sur les crêtes
(cf : Carte 12)

La carte 12 est une illustration admirable de ce type. Les habitations s'alignent de part et d'autre de la route, celle-ci suivant de préférence les crêtes. Comme nous l'avons vu à propos ... du site, l'habitation se place à 50 m au moins de la route. Quand il y a deux lignes de "mba", la ligne arrière appartient aux parents et l'autre aux enfants. Ce type est le résultat de l'action combinée des routes et de la caféiculture : pour consacrer les bonnes terres du versant inférieur à la caféiculture, on a déplacé la maison vers la crête qu'emprunte précisément la route. Ce type représente le stade le plus évolué de l'habitat dispersé. Rien d'étonnant qu'il soit limité aux abords de Dechang, c'est à dire dans la région par où

a commencé la culture du café et près de la ville la plus ancienne du pays bamiléké.

Il nous faut maintenant nous interroger sur la valeur organisatrice de l'habitat dispersé.

C - Aptitudes et efficacité de l'habitat dispersé à organiser l'espace

On reproche souvent à l'habitat dispersé, surtout quand il s'agit d'une dispersion en fermes comme c'est le cas en pays bamiléké, d'être défavorable à l'aménagement du territoire : il est impossible, dit-on, de desservir chaque ferme en eau, en électricité, en gaz et de faire profiter de la voirie; les équipements collectifs, hôpitaux et écoles, exigent de grands déplacements et risquent d'être sous-employés. C'est avec ces griefs en tête que nous allons examiner le cas précis du pays bamiléké, en distinguant soigneusement le passé et le présent.

1 - Le passé

Etant donné le milieu physique que nous connaissons, le niveau technique qui est celui des Bamilékés et le goût qui est le leur, il n'y a pas de doute que l'habitat dispersé est celui qui convenait le mieux à ce pays. L'entière humanisation du paysage lui doit beaucoup. Il a diminué au minimum la distance fermes-champs et ainsi permis de consacrer au travail le maximum de temps. Il a rendu aussi possible la fertilisation des champs par les déchets des cases. En comparaison avec les autres régions du Cameroun où l'habitat était groupé, le pays bamiléké représente un contrôle plus efficace du milieu naturel.

2 - Le présent

Le mode de déplacement et, d'une façon générale, les techniques n'ayant pas changé pour le paysan Bamiléké, l'habitat dispersé reste le meilleur moyen de gagner du temps pour le travail, en réduisant au minimum la distance fermes-champs. Son avantage économique reste donc certain. Il a aussi l'avantage d'être conforme au goût des habitants. Vu les fortes densités humaines, les équipements collectifs (écoles et dispensaires) sont loin d'être sous-employés. L'équipement de cette campagne en eau, électricité et voirie concerne un avenir très lointain, mais on peut se demander si l'implantation actuelle de l'habitat sera pour cette opération un obstacle ou un atout. La dispersion anarchique de l'habitat est sans aucun doute un handicap à cet égard. Mais il semble qu'un alignement serré de fermes le long des routes, ne soit pas nécessairement un handicap. On pouvait craindre aussi que le pays ne manque de points privilégiés pour les équipements tertiaires : il n'en est rien car un certain nombre de noyaux tertiaires ayant vocation de centres ruraux, ont vu spontanément le jour à travers le pays; nous les étudierons avec l'habitat non agricole.

L'habitat dispersé du pays bamiléké représente une adaptation remarquable au milieu naturel. Il est aussi conforme au goût des habitants. C'est grâce à lui que le pays a été si profondément marqué par l'homme. C'est en fonction de lui que s'est organisé l'aménagement spontané du territoire. Il forme, avec les autres éléments de la vie rurale, un tout organique dont on ne peut pas modifier un composant sans ébranler tout l'ensemble. Le regroupement forcé de l'habitat qu'a connu il y a 10 ans, une partie du pays, ne semble pourtant pas avoir tenu compte de cette vérité.

CHAPITRE III

Les regroupements et le retour partiel à l'habitat dispersé

A sa naissance en 1960, l'habitat aggloméré concerne 4 681 km², soit 78 % de la superficie du pays bamiléké et 382 507 hab. soit 72 % de la population rurale bamiléké. Un phénomène d'une telle ampleur mérite de la part d'une étude comme la nôtre, une attention très importante. Moins de 10 ans plus tard, l'habitat aggloméré ne touche plus que 169 852 hab., soit 32 % seulement de la population baliméké. Il n'est donc pas exagéré de parler d'un échec. L'explication de cet échec doit être notre préoccupation majeure dans tout ce chapitre. Pour commencer, nous présenterons la genèse et le maintien des regroupements. Puis nous étudierons les conséquences de ce nouveau mode d'implantation de l'habitat sur la vie rurale. Ceci fait, nous serons à même de comprendre l'évolution des regroupements. Le retour partiel à l'habitat dispersé sera ensuite abordé. Nous terminerons par un examen du rôle que peuvent jouer les regroupements dans le réaménagement de l'espace rural en pays bamiléké.

A - Genèse et maintien des regroupements

Les regroupements ont été créés à la suite des troubles qui ont ensanglanté et dévasté la majeure partie du pays bamiléké en 1959-1960. En prenant cette mesure, les autorités camerounaises voulaient, d'une part rassembler la population pour mieux la protéger contre les rebelles, et, d'autre part, isoler ces derniers pour les mater plus facilement. Au début, cette mesure ne devait avoir qu'un caractère temporaire, comme en pays bassa deux ans auparavant, et devait prendre fin une fois la paix rétablie. Pourtant, elle a été maintenue en vigueur après la fin des troubles; à l'origine de ce maintien se trouve un rapport rédigé en 1962-1963 par un groupe d'experts français sous la direction de M. Poumaillou, sur la demande du gouvernement camerounais.

1 - Les troubles de 1959-1960 et la création des regroupements

Certes, relater les troubles sanglants qu'a connus le pays bamiléké lors de l'accession du Cameroun à l'indépendance relève de l'histoire et non de la géographie. Cependant, nous devons dire un mot de ces événements,

même si leur caractère récent rend malaisée et délicate notre tâche, car ils ont provoqué des bouleversements profonds et durables dans la région que nous étudions. Il ne s'agit pas pour nous de faire une chronique des événements, mais de montrer que ces troubles ont été introduits de l'extérieur au pays bamiléké qui n'a fait que leur offrir un terrain propice pour s'implanter et s'épanouir.

L'Union des Populations du Cameroun (U.P.C.), parti politique de tendance communiste, est à l'origine de l'insurrection bamiléké. Il a été fondé à DOUALA, le 10 Avril 1948, par des BASSA, notamment UM NYOBE et MAYI MATIP, et par des Bamiléké, notamment Félix MOUMIE et Ernest QUANDIE. De 1948 à 1955, ce parti milita dans la légalité pour l'Indépendance du Cameroun. Sa tendance communiste ne plut pas aux autorités françaises qui lui suscitèrent parmi les Camerounais des concurrents socialistes et catholiques, plus accommodants envers la France. En 1955, le gouvernement français met l'U.P.C. hors la loi. Le parti prend alors le maquis sous la direction de son Secrétaire général, Um Nyobé et décide d'obtenir l'Indépendance par l'insurrection armée. Il a trois bastions dans le pays : la ville de DOUALA, le Pays Bassa et le pays Bamiléké. Douala fut le théâtre de plusieurs coups de main audacieux. Um Nyobé dirigea la guérilla chez lui dans les forêts bassa avec l'intention de faire de cette région le berceau à partir duquel la "révolution camerounaise" gagnerait le reste du pays. Il trouva la mort le 13 septembre 1958, lors de la pacification de la région par les forces gouvernementales. Son collaborateur Mayi Matip abandonna la lutte et se rallia au gouvernement AHIDJO avec toute l'ethnie bassa.

C'est alors que l'UPC devint la chose des Bamiléké et que notre région prit la relève du pays bassa comme berceau de la "révolution". Depuis 1948, les Bamiléké émigrés à Douala avaient effectué plusieurs tournées dans leur pays d'origine pour essayer de gagner les paysans à l'UPC. Réfugiés d'abord tout près au Cameroun britannique, puis au Caire et à Conakry, Félix Moumlé, Ernest Quandié et Abel Kingué veulent, en 1959, soulever le peuple pour persuader la France et l'ONU de retarder la proclamation de l'Indépendance du Cameroun prévue pour le 1er Janvier 1960. De leur exil, ils orchestrent la rébellion bamiléké. L'ordre d'insurrection n'aurait certainement pas été suivi s'il n'avait pas rencontré dans le pays un terrain favorable.

La masse oisive des jeunes gens s'est montrée très réceptive à la propagande de l'UPC et s'est généreusement laissée enrôler dans l'ALNK (Armée de Libération Nationale du Kameroun). On avait fait croire à ces jeunes que la lutte devait aboutir à l'instauration d'une société démocratique et égalitaire, promesse naturellement alléchante pour ce sous-prolétariat rural. L'UPC s'est aussi posé en champion de l'égalité des sexes, propos qui a trouvé naturellement aussi un écho favorable auprès des femmes qui ont jusque-là supporté en silence la domination masculine. L'appui des jeunes et des femmes, les deux catégories dont nous avons montré le poids dans la pyramide des âges du pays bamiléké, était ainsi acquis à la "révolution". L'impopularité des chefs a également joué un grand rôle. Nous avons déjà vu comment les chefs s'étaient mis la population à dos en altérant à leur profit le régime foncier traditionnel et en aidant l'administration coloniale à exploiter le peuple (impôts et travaux forcés). Cette collaboration entre les chefs et l'occupant colonial fait que l'insurrection anti-colonialiste de l'UPC devenait automatiquement une révolte contre les chefs. Dans les zones troublées, ces derniers ne pouvaient sauver leur vie qu'en se ralliant à l'UPC après avoir

reconnu et regretté publiquement leurs erreurs passées. Enfin, la contrainte et la crédulité ont joué un grand rôle dans le ralliement des paysans bamiléké à la "révolution upéciste" (UPC) quiconque refusait de combattre ou de mettre ses biens au service de la "révolution" était impitoyablement éliminé; un serment de fidélité avait d'ailleurs été organisé dans toute la région; en outre, on avait fait procéder par les plus grands sorciers, à une "vaccination" de la population avec un produit magique destiné à rendre invulnérable (On comprend pourquoi tant de gens se sont portés insolemment au devant des mitraillettes de l'armée régulière). Quand un combattant mourait, les responsables disaient à sa famille qu'on l'avait placé administrateur dans un territoire "libéré". Coupés du reste du monde et ne recevant d'informations que celles fournies par l'UPC, les Bamiléké ignoraient totalement ce qui se passait dans les autres régions du Cameroun; on leur faisait croire chaque jour que les troupes de l'UPC remportaient partout des victoires et que la "libération" complète du pays était imminente.

L'UPC a rebaptisé les chefferies de la zone contrôlée et y a organisé un véritable réseau administratif. La population est rigoureusement encadrée. Des tribunaux populaires jugent et châtent les "traîtres" : par ce biais, on opère partout des règlements de comptes. Un impôt élevé frappe la population. On effectue des raids en ville ou dans les chefferies restées dans la légalité, y tuant des gens et incendiant les maisons, n'y épargnant que ceux qui acceptent de financer la "révolution" tout en restant officiellement dans la légalité. Dans la zone contrôlée, on sabote les ponts et les routes, on attaque les véhicules, on coupe les caféiers des "traîtres". Cependant, on continue à cultiver les champs et à tenir les marchés; les gens continuent à vivre dans leurs maisons.

Les choses changent à partir de 1960 avec l'intervention des forces gouvernementales appuyées par l'armée française. La zone troublée est alors régulièrement survolée et bombardée; les soldats incendient maisons et récoltes pour obliger les rebelles à se rendre. Ceux-ci creusent des tranchées pour y vivre et résistent vaillamment. Les chefferies restées dans la légalité s'organisent en corps d'auto-défense et prêtent leur concours à l'armée pour liquider la rébellion. Ces soldats bénévoles et ceux de l'armée régulière procèdent à un pillage systématique des régions troublées (argent, vêtements, vaisselle, tôles arrachées aux toits, volailles, porcs, chèvres), y incendient systématiquement cases et récoltes et coupent les caféiers. Ces exactions révoltent sans doute le lecteur mais les rebelles faisaient-ils moins dans les chefferies restées dans la légalité ? Quoi qu'il en soit, tout cela a durci les coeurs d'un bon nombre d'insurgés et les a déterminés à résister jusqu'à la mort aux forces gouvernementales, mais ces destructions ont surtout déterminé le gros de la population à rentrer dans la légalité.

Les terroristes qui abandonnaient ainsi spontanément le maquis étaient obligés de vivre dans des huttes auprès des nombreux camps militaires qu'on avait disséminés à travers le pays. Les prisonniers de guerre se joignirent à eux. Voilà comment naquirent les regroupements bamiléké. Pendant toute l'année 1960, cette population misérable vécut des dons du gouvernement puisque personne ne pouvait travailler la terre. L'armée ne vint à bout de l'insurrection qu'avec l'aide des "commandos" ou "gardes civiques" recrutés

dans les chefferies restées dans la légalité, la plupart de ces gens ont rempli leur mission avec un esprit de vengeance. A la fin de 1960, il ne restait au maquis que quelques irréductibles, la population était lasse de cette révolte dont l'inutilité leur était désormais bien connue et son ralliement au régime était franc : le gouvernement utilisa d'ailleurs à son tour le serment sur le chien noir pour s'assurer la fidélité des Bamiléké. On eut pu croire que la population serait autorisée à regagner les anciens lieux habités comme cela avait été le cas deux ans plus tôt en pays bassa, il n'en fut rien.

2 - Le "Rapport POUMAILLOU" et le maintien des regroupements

Dès 1961, le gouvernement camerounais demande à un groupe d'experts français constitué d'économistes (MM. Paul POUMAILLOU, COURRET, MARNAY), d'ingénieurs agronomes (MM. GORSE, SIMON), d'ingénieurs du Génie Rural (MM. GILLET, POTTIER) et d'un architecte urbaniste (M. DEPRET) de lui fournir une étude sur la situation en pays bamiléké.

Un rapport provisoire lui fut remis en Janvier 1963. "Les regroupements en pays bamiléké", dont nous n'avons retrouvé qu'une carte au 200 000. Le travail définitif, de caractère confidentiel, fut remis en Décembre 1963; il est connu sous le nom de "Rapport POUMAILLOU" dans les milieux administratifs du Cameroun; son vrai titre, c'est "La relance de l'économie et les perspectives de développement de l'Inspection Fédérale de l'Ouest". Ce travail dont il sera souvent question dans la suite de notre étude, a été déterminant dans le maintien des regroupements. A la page 340, les auteurs prônent la supériorité de l'habitat groupé sur l'habitat dispersé, et recommandent sans équivoque, le maintien des regroupements : "Il semble bien que le groupement s'avère, sur le plan agricole et dans les conditions particulières qui nous occupent, supérieur à l'habitat isolé... Nous pouvons donc dire que l'action de regrouper a constitué un facteur positif d'amélioration de l'habitat rural et qu'il serait souhaitable que ces regroupements soient maintenus". Tout au plus, nos experts conseillent de scinder certains regroupements jugés trop importants, de procéder au lotissement rationnel et à l'équipement. Or d'après ce que nous savons jusqu'ici, un tel mode d'habitat ne "colle" pas à la vie rurale bamiléké. En touchant à l'habitat, c'est toute la civilisation bamiléké que l'on a ébranlée.

B - Les conséquences des regroupements sur la vie rurale bamiléké

Nous avons déjà vu combien l'insurrection armée a divisé, opposé, décimé, ruiné et traumatisé les Bamiléké. Le regroupement de l'habitat va les priver de tous les atouts qui auraient pu leur permettre de se relever.

1 - Désorganisation politique et sociale

Les chefferies peu étendues et peu peuplées n'ont formé chacune qu'un seul regroupement, ce qui leur a permis de sauver leur unité. C'est le cas de Bangam et de Fotoména par exemple. Mais la plupart ont été scindées en plusieurs regroupements. C'est le cas de Bangang et de Bamendou par exemple. Il arrive même que des regroupements soient formés de gens issus de plusieurs chefferies limitrophes; c'est par exemple le cas de Babadjou Toumaka formé de 12 quartiers de Babadjou et de 6 quartiers de Bamessingué. Dans aucun cas, le

regroupement n'est soumis à une autorité véritable, ou plutôt, trois autorités s'y concurrencent sans qu'aucune d'elles ne tienne vraiment la situation en main : l'autorité traditionnelle des chefs, l'autorité moderne des sous-préfets ou des chefs de districts et l'autorité militaire chargée de la protection de la population. Ces troubles ont porté le coup de grâce au prestige des notables et des chefs : aucun signe particulier ne distingue leur résidence, ils vivent dans la même misère que le reste de la population.

Dans les regroupements, les gens n'ont pas été installés selon leur quartier d'origine, mais pêle-mêle suivant l'ordre d'arrivée, il en résulte la destruction des liens traditionnels, liens de solidarité que nous avons décrits dans les quartiers des chefferies. La plupart des familles n'ont qu'un seul toit, même s'il s'agit de familles polygamiques, ce qui oblige souvent les femmes à partager à deux ou trois une pièce.

2 - Conséquences psychologiques

Dans ces agglomérations où les maisons se touchent le plus souvent, le Bamiléké a l'impression qu'on a violé son intimité, il a l'impression de vivre en exil. Il voit dans son nouveau mode de vie une brimade, mais n'ose rien revendiquer tellement la tyrannie de l'UPC et la répression de l'armée l'ont traumatisé. Le Bamiléké qui avait autrefois la réputation de savoir épargner est devenu buveur et bon vivant : les pertes subies pendant les troubles lui ont en effet laissé l'impression qu'on ne possède vraiment que ce qu'on a dans le ventre. Philosophie grave pour l'avenir de la région ! Heureusement que les partisans ne sont pas majoritaires.

3 - Conséquences sur le paysage

Le type de maison rurale que l'on voit dans les regroupements accuse une nette régression par rapport à ce que nous avons décrit à propos de l'habitat dispersé. Il s'agit d'une hutte rectangulaire comme on en voit dans la zone forestière, avec un toit à deux pentes couvert de nattes ou de tôles rouillées. Ces habitations hâtivement construites et fragiles ne remplissent convenablement ni leur fonction résidentielle, ni leur fonction économique : pas de clôtures de case, souvent pas de W.C. (les gens doivent utiliser la brousse) et quand il y en a un, il est peu profond et trop près de la maison, maisons trop serrées et trop étroites, un toit par famille et non plus par adulte comme autrefois. L'inconfort est total, car aucun des équipements qu'exige l'habitat groupé n'est réalisé : pas de lumière, pas de voirie, pas d'eau courante au début (2 ou 3 maigres sources pour 5 000 personnes parfois). Les modifications que nous étudierons plus loin améliorent très peu cette situation de départ.

4 - Exode rural massif

A l'occasion de l'étude de la population, nous avons déjà tenté d'évaluer l'augmentation de l'exode rural survenu après 1960 et lié en très grande partie au regroupement de l'habitat. Cette approche quantitative doit être maintenant complétée par une étude qualitative. Qui est parti ? Nous avons essayé de le savoir en faisant une enquête en 1969 au quartier MING METO de Dscahng, créé en 1960 (on en voit de semblables dans toutes les villes bamiléké) D'abord les jeunes veuves de 18 à 30 ans qui ont perdu leurs maris dans

les troubles : l'inconfort du regroupement les a rebutées, elles gagnent leur vie en ville par la prostitution. Viennent ensuite les jeunes gens qui ont vu leurs études compromises par les troubles et qui ont maintenant dépassé l'âge de les reprendre. Bon nombre de ceux qui ont tout perdu veulent aller refaire leur vie ailleurs. Enfin, il y a les gens qui se sont réfugiés en ville lors de la rébellion et qui espéraient rentrer chez eux dès le retour de la paix : l'inconfort des regroupements les bloque maintenant en ville. Au total, la campagne a perdu une quantité remarquable de ses forces vives.

Nous réservons au dernier paragraphe de ce chapitre les conséquences sur la distribution spatiale des équipements. C'est également plus tard, dans la troisième partie, que nous étudierons les conséquences sur l'agriculture et l'élevage. Mentionnons seulement dès maintenant l'accroissement général de la distance fermes-champs qui diminue sensiblement le temps de travail. En somme, les répercussions sur la vie rurale sont partout négatives.

C - L'évolution des regroupements

Dans ces conditions, les regroupements n'ont pas eu l'avenir brillant qu'avaient escompté les autorités camerounaises et les auteurs du "Rapport POUMAILLOU". Nous allons nous en rendre compte en étudiant l'évolution de la population et du paysage de ces villages.

1 - La population des regroupements entre 1960 et 1967

Le tableau 14 ci-après présente l'évolution de la population et du nombre des regroupements entre 1962 et 1967.

Tableau 14 : L'évolution des regroupements
(d'après le recensement de 1962 et la photo-
interprétation de la couverture aérienne de
1965 corrigée par une enquête personnelle
sur le terrain). Voir carte 13 pour les
emplacements

n° d'ordre	Regroupements	1962	1967	Evolution
	Dép. des BAMBOUTO			
1	Babété Pateng	1692	1824	+
2	" King Place	3208	2488	-
3	Damessingué K.P.	2475	3153	+
4	Bafengha	1305	1395	+
5	Bamesso	1680	114	-
6	Bamendjinda K.P.	1141	2256	+
7	" Latet	1767	1517	-
8	Babadjou Toumaka	7102	3150	-
9	" Kobou	2948	3060	+
10	" Balépo	3043	2216	-

n° d'ordre	Regroupements	1962	1967	Evolution
11	Balouso	2792	0	-
12	Bamenkombo Batap	2762	3364	+
13	" Touso	1200	1549	+
14	Bafounda	2101	440	-
15	Balatchi K.P.	4307	3625	-
16	Bamendjo	3318	468	-
17	Bamougong	4700	105	-
18	Batcham K.P.	9742	1398	-
19	" Bambi	6558	519	-
20	" Sous préfec.	1000	443	-
21	Bangang K.P.	6597	3153	-
22	" Nzindong	6578	3648	-
23	" Baljitza	1200	3430	+
24	" Ato Ville	1800	3061	+
24 bis	Balépi	0	3061	+
25	Galim I	1214	866	-
26	" II	825	205	-
27	Bagam	2558	874	-
28	Bamendjing Moufong	975	299	-
29	" K.P.	1835	516	-
30	Bati	1329	920	-
31	Baményang	1734	322	-
<hr/>				
32	Dép. de la MENOUA			
	Banki	649	0	-
33	Folessing	843	0	-
34	Fonakeukeu	1798	0	-
35	Doumbouo	4433	1533	-
36	Baleveng	7581	3079	-
37	Bansoa Penka Michel	405	3712	+
38	" K.P.	5018	1643	-
39	" Carrefour	4338	1576	-
40	" Banock	1544	0	-
41	" Batotcha	924	0	-
42	Baloum	6701	3204	-
43	Balassing	6701	3204	-
44	Bamendou I	6484	724	-
45	" II	6932	3156	-
46	" III	1408	652	-
47	" K.P.	0	1920	+
48	Fokoué	1388	2300	+
49	Fotoména	1586	642	-
50	Fotopéa	1211	1130	-
51	Fontsa Toula	2997	1405	-
52	Santchou	3702	4323	+
53	Fombap	3116	0	-
54	Fondonéra	1566	0	-
55	Ntengué	1225	800	-

n° d'ordre	Regroupements	1962	1967	Evolution
56	Dép. de MIFI Bangang Fondji	242	0	-
57	Bangou Carrefour	1618	1462	-
58	" S.P.	6552	2125	-
59	Balambo	1208	960	-
60	Baloungou	1400	969	-
61	Bayangam	7358	2304	-
62	Batoufam	5310	2228	-
63	Bandenkop	3213	1440	-
64	Bandrefam	1149	220	-
65	Bapa	2154	1507	-
66	Bamendjo Batchoum	12041	1665	-
67	Batié Carrefour	6296	2300	-
68	" K.P.	0	903	+
69	" Col	0	950	+
70	Bangam	2189	880	-
71	Baméka	8716	1202	-
72	Bahouan	4446	0	-
73	Dép. du NDE Bangangté K.P.	2724	1750	-
74	" Batetla	2825	1380	-
75	" Bamenkam	2775	1807	-
76	" Ntakou	2141	1182	-
77	" Mambit	2500	1350	-
78	" Bantoum I	2411	1302	-
79	" Bantoum II	4233	2285	-
80	Bangoulap K.P.	4322	990	-
81	" Laga	3223	970	-
82	Bahouock	1152	701	-
83	Bangang-Fokam	2175	728	-
84	Bangou Kamna	4214	1820	-
85	" K.P.	5061	2106	-
86	Baména Lengoué	3525	2115	-
87	" Tchouplan	2473	1484	-
88	" Louh	2673	1484	-
89	Batchingou	3510	1135	-
90	Balengou K.P.	4507	1910	-
91	" Kassang	1432	1527	+
92	Bakong	2435	1237	-
93	Bazou	11903	3100	-
94	Bandounga	3047	1850	-
95	Tonga	7259	2860	-
96	Maha	574	407	-

n° d'ordre	Regroupements	1962	1967	Evolution
	Dép. du HAUT-NKAM			
97	Bassap	448	421	-
98	Baboutcha-Nitcheu	977	648	-
99	Baboante	2003	807	-
100	Babone	1550	320	-
101	Bafang village	1830	620	-
102	Bankondji	1735	940	-
103	Banka Magnila	3104	1680	-
104	" Marché	2472	1100	-
105	Baboutcha Ngaleu	2105	720	-
106	Banféko	950	510	-
107	Bandoumka	745	530	-
108	Folentcha	320	270	-
109	Bana S.P.	3700	2120	-
110	" Bapou	795	350	-
111	Bandoumkassa	822	230	-
112	Bakassa	1717	540	-
113	Batcha	849	239	-
114	Banoutcha Fongam	1118	852	-
115	Balouk	841	330	-
116	Komako	952	998	+
117	Bankambe	717	617	-
118	Fondjanti	883	742	-
119	Fopovanga	524	367	-
120	Bakou	1791	2007	+
121	Company	1561	2300	+
122	Bassu	564	324	-
123	Manga	2823	840	-
124	Babouantou	5007	1502	-
125	Fotouni	5406	2400	-
126	Fangam	873	738	-
127	Fondanti	978	480	-
128	Fondjomekwet	3697	1680	-
129	Kékem-ville	7314	4600	-
130	" -village	3552	2480	-
131	Fondjomoko	1700	1040	-
132	Bapoumgué	1761	1250	-
133	Bayon-Mbafam	1301	780	-
134	Fonkouankem	777	430	-
135	Balembo	987	610	-
136	Mboébo	636	437	-
137	Font	926	824	-
138	Banwa Centre	3412	765	-
139	Foyentcha	859	519	-
140	Fombélé	510	420	-
141	Fotsi	380	364	-
142	Fomessa	910	811	-

Avant de commenter ce tableau, disons d'abord un mot de la façon dont nous l'avons élaboré. Nous avons choisi 1962 comme date de départ pour deux raisons : c'est cette année que les derniers regroupements ont été fondés et que les derniers maquisards ont quitté la brousse; en outre, il y a eu cette année un recensement officiel de la population dont nous avons déjà souligné l'intérêt. On se serait attendu à ce que nous choisissions comme date d'arrivée 1970, date de notre dernière enquête sur le terrain, afin de donner un caractère plus récent à notre travail. Nous avons pourtant préféré 1967, d'abord parce que nous disposions pour cette année d'un recensement officiel pouvant nous permettre de comparer la population restée dans les regroupements à cette rentrée dans l'habitat dispersé, ensuite et surtout, parce que la situation dans ce domaine n'a pratiquement pas changé entre 1965 environ et 1970. Pourtant, le recensement officiel de 1967 ne distingue pas pour les zones troublées la population regroupée et la population dispersée, donnant ainsi l'impression d'ignorer totalement le retour partiel à l'habitat dispersé. Aussi avons-nous dû calculer nous-mêmes la population des regroupements en 1967.

La première chose à faire a été d'interroger les gens qui vivent hors des regroupements pour savoir depuis quand ils les ont quittés. Le dépouillement de 250 réponses nous a permis de savoir que la plupart de ces gens ont réintégré l'habitat dispersé avant 1967 (242 cas sur les 250). Pour vérifier cela, nous avons choisi un quartier de Bafou S, un quartier de Bangang et deux quartiers de Baléveng, que nous avons visités tous les ans entre 1967 et 1970. : nous n'avons enregistré que 5 constructions neuves pendant cette période. Nous avons donc conclu qu'on avait le droit d'utiliser les renseignements fournis par les photographies aériennes prises en 1964-1965, et que les faits observés sur le terrain entre 1967 et 1970 étaient valables aussi en gros pour 1967. Alors, nous avons procédé au comptage des maisons sur la couverture aérienne. Le nombre obtenu était probablement inférieur à la réalité. Nous l'avons corrigé en procédant au comptage sur le terrain, des maisons présentes sur la surface représentée par 20 photographies judicieusement choisies. Nous avons multiplié par 7, taille moyenne de la famille Bamiléké d'après l'enquête démographique réquiescée par le SEDES en 1965, le nombre des maisons dispersées. Nous avons ainsi obtenu le nombre de gens qui ont regagné l'habitat dispersé. En soustrayant ce nombre des chiffres du recensement de 1967, nous avons obtenu le nombre de la population regroupée pour chaque chefferie. Pour les chefferies n'ayant qu'un seul regroupement, nous nous sommes arrêtés là. Mais pour celles subdivisées en plusieurs regroupements, il a fallu compléter notre travail par une enquête sur le terrain pour déterminer la population de chaque regroupement. Pour cela, nous avons compté le nombre de maisons habitées de chaque regroupement et nous l'avons multiplié par 7, chaque maison habitée abritant une famille. Pour confronter les résultats de la photo-interprétation avec les faits réels, nous avons procédé sur le terrain au comptage des maisons habitées pour 5 regroupements (Bamesso, Doumbouo, Ntengué, Babone et Baboutcha-Nitcheu) et nous avons multiplié les résultats par 7. Les nombres obtenus ont été dans tous les cas très voisins de ceux obtenus par la photo-interprétation, preuve que ces résultats étaient bien valables, c'est pourquoi nous les avons retenus tels quels. Pour le département du Ndé et le district du Petit-Diboum qui n'ont pas de photos

aériennes, nous avons tout calculé à partir du comptage des maisons habitées dans les regroupements. La différence avec le total de la population en 1967 nous a donné le nombre des gens rentrés en habitat dispersé pour chaque chefferie. Telle est la méthode utilisée pour élaborer les tableaux 14 et 15. Les résultats obtenus sont probablement assez proches de la réalité, avec une marge d'erreur sans doute inférieure à 10 %. Ce n'est certes pas la perfection, mais c'est mieux que rien, car on a quand même une image approximative de l'implantation de la population.

Le tableau 14 montre que 4 regroupements seulement sur les 142 ont été fondés après 1962, alors que 9 ont disparu après cette date. En 1962, deux regroupements dépassent 10 000 habitants (c'est à dire dépassent la ville de Mbouda et approchent Bangangté), 18 dépassent 5 000 habitants. En 1967, aucun ne dépasse 5 000 habitants. Entre 1962 et 1967, trois regroupements seulement ont vu leur population croître dans le département du Haut-Nkam, un dans le Ndé, 2 dans le Mifi, 4 dans la Ménoua, 10 dans les Bamouto : tous les regroupements érigés en chefs-lieux de district ou d'arrondissement ne sont pas dans cette catégorie; il ne s'agit pas non plus, comme on aurait pu s'y attendre, des regroupements traversés par les routes à grande circulation. Aucun regroupement formé par l'éclatement de plusieurs chefferies voisines n'a crû.

La carte 13 présente la situation des regroupements en 1967. Nous aurions voulu figurer sur cette carte les limites des chefferies pour faire voir les rapports des regroupements avec les chefferies, mais nous avons dû y renoncer pour raison de clarté. La même raison nous a obligé à renoncer à écrire sur la carte les noms des regroupements; nous avons remplacé ces noms par des simples numéros d'ordre qui renvoient au tableau 14. La forme et le site étant les mêmes pour tous les regroupements, il nous a paru bon de les omettre car leur figuration n'aurait rien apporté : il s'agit partout de villages-rues, sis sur les crêtes. De même, il nous a paru inutile d'indiquer si les maisons sont serrées ou non car nulle part les habitants ne disposent de suffisamment d'espace pour établir une cour et un jardin.

La composition par sexes et par âges de la population restée dans les regroupements s'est révélée sans intérêt, n'étant pas différente de celle de la population rentrée en habitat dispersé. La composition socio-professionnelle est également peu significative. Mais pour chaque chefferie, il y a plus de population non agricole dans les regroupements que dans les zones d'habitat dispersé.

2 - L'évolution du paysage des regroupements

Entre 1960 et 1965, les paysages des regroupements ont enregistré plusieurs modifications dans le sens de l'amélioration. On a d'abord procédé progressivement au remplacement des huttes fragiles du début par des maisons en briques sèches et couvertes de tôles. Dans quelques rares cas, on a même blanchies murs avec du kaolin. A l'occasion de ces nouvelles constructions la plupart des regroupements ont augmenté leur assise spatiale, notamment dans le sens d'un allongement par les deux extrémités le long de la route. Les villages ainsi agrandis se composent actuellement

d'un noyau aux maisons serrées et misérables et de deux ailes plus récentes aux maisons moins serrées et moins inconfortables. Cet aspect est bien visible à Baleveng, Doumbouo et Balessing. C'est dans l'habitat non agricole que nous parlerons des équipements dont ont bénéficié les regroupements. Le "Rapport POUMAILLOU" avait recommandé de scinder les gros regroupements de façon qu'aucun village ne dépasse 3500-4000 habitants, et de réviser la plupart des dites. On n'a presque rien fait dans ce sens, comme le témoigne le trop petit nombre des créations récentes. Par contre, un certain nombre de villages ont disparu, et partout nous avons trouvé un grand nombre de maisons abandonnées (les 3/4 des maisons pour Bamendou I).

A vrai dire, les changements survenus dans les regroupements n'ont pas désarmé les désaffections des paysans car ils n'ont résolu aucun de leurs problèmes. Nous avons vu plus haut que la plupart des regroupements ont vu diminuer de façon spectaculaire le nombre de leurs habitants.

Vu le trop petit nombre des nouveaux villages créés dans le même temps, il est clair que ces départs correspondent à l'exode rural et surtout au retour à l'habitat dispersé.

D - Le retour partiel à l'habitat dispersé

Plusieurs questions doivent être abordées pour éclairer l'ampleur, le rythme, les modalités et les conséquences de ce phénomène.

1 - Combien de gens concerne le retour à l'habitat dispersé ?

Nous avons exposé dans le paragraphe précédent la méthode que nous avons suivie pour essayer de connaître le nombre d'habitants touchés par le retour à l'habitat dispersé. Les résultats de nos efforts sont exposés ci-après dans le tableau n° 15. Comme pour le tableau n° 14, les chiffres n'ont qu'une valeur approximative mais la marge d'erreur est suffisamment étroite pour que l'on puisse voir dans ce tableau, une image de l'implantation réelle des paysans bamiléké. Nous donnons pour chaque chefferie, le nombre et le pourcentage de la population groupée d'une part, et d'autre part, de la population dispersée.

Tableau 15 : Implantation de la population rurale
en 1967

(d'après photo-interprétation et enquête personnelle)

Chefferies	Habitat dispersé		Habitat groupé	
	N	%	N	%
Dép. des Bamouto	69 633	<u>64</u>	40 412	36
Arr. de Mbouda	24 443	<u>53</u>	21 112	47
Babadjou	5 545	<u>40</u>	8 426	60
Babété	1 900	40	2 850	60
Bafounda	1 928	<u>81</u>	440	19
Balatchi	2 956	<u>60</u>	1 940	40
Bamendjinda	1 510	40	2 263	60
Bamendjo	2 636	<u>85</u>	468	15
Bamenkombo	3 402	<u>70</u>	1 458	30
Bamessingué	3 194	<u>50</u>	3 153	50
Bamesso	1 372	<u>92</u>	114	8
Arr. de Batcham	35 331	<u>68</u>	16 103	32
Bangang	15 362	<u>50</u>	15 036	50
Bamougang	2 240	<u>95</u>	105	5
Arr. de Galim	9 859	<u>75</u>	3 197	25
Bagam	6 071	<u>77</u>	1 740	23
Bamendjing	933	<u>53</u>	815	47
Baményang	1 920	<u>85</u>	322	15
Bati	925	<u>73</u>	320	27
Batcham	17 723	<u>65</u>	602	5
Dép. de la Ménoua	108 852	77	31 777	23
Arr. de Dschang	71 571	93	5 412	7
Bafou	26 675	95	1 533	5
Foto	14 846	100	0	0
Baleveng	7 353	70	3 079	30
Fongo-Tongo	9 747	100	0	0
Foréké-Dschang	6 234	88	800	12
Fongo-Ndeng	2 959	100	0	0
Fossong-Wentchen	2 076	100	0	0
Fatétsa	1 204	100	0	0
Fossong Elélem	477	100	0	0
Distr. de Fokoué	5 963	52	5 478	48
Fokoué	1 639	42	2 300	58
Fontsa-Toula	2 434	64	1 406	36
Fotoména	1 141	64	642	36
Fomopéa	751	40	1 130	<u>60</u>
Distr. de Santchou	6 445	60	4 323	<u>40</u>
Santchou	237	5	4 323	<u>95</u>
Fondonéra	4 560	100	0	0
Fombap	1 648	100	0	0

Chefferies	Habitat dispersé		Habitat groupé	
	N	%	N	%
Arr. de Bansa	24 871	60	16 554	40
Bansa	8 554	55	6 931	45
Baloum	2 584	70	1 897	30
Balessing	4 481	63	3 207	37
Bamendou	9 252	75	4 532	25
Dép. de Mifi	146 767	89	17 906	11
Arr. de Bafoussam	46 351	100	0	0
Bafoussam	11 609	100	0	0
Baleng	14 499	100	0	0
Bandeng	613	100	0	0
Banougoum	18 183	100	0	0
Bapi	1 447	100	0	0
Arr. de Bandjoun	40 028	100	0	0
Distr. de Baham	16 193	100	0	0
Arr. de Bamendjou	25 502	74	8 780	26
Bamendjou	10 384	86	1 665	14
Baméka	7 385	86	1 202	14
Bahouan	4 841	100	0	0
Batié	1 678	25	5 033	75
Bangam	1 214	59	880	41
Arr. de Bangou	18 693	67	9 126	33
Bangou	6 500	65	3 511	35
Bayangam	5 377	70	2 304	30
Batoufam	3 360	60	2 228	40
Bandrefam	509	70	220	30
Bapa	1 507	86	246	14
Bandenkop	1 440	70	618	30
Dép. de Ndé	41 507	53	37 340	47
Arr. de Bangangté	25 899	51	24 409	49
Bangangté	15 463	58	11 056	42
Bangwa	4 903	48	5 203	52
Baména	1 520	28	3 926	72
Bangoulap	2 263	53	1 960	47
Batchingou	1 450	55	1 135	45
Bangang-Fokam	300	41	428	59
Bahouock	0	0	701	100
Arr. de Bazou	9 977	59	8 221	41
Bazou	7 202	69	3 100	31
Balengou	2 775	44	3 437	56
Bakong	0	0	1 237	100
Maha	0	0	847	100
Arr. de Tonga	5 631	54	4 710	46

Chefferies	Habitat dispersé		Habitat groupé	
	N	%	N	%
Dép. du Haut-Nkam	28 288	40	42 179	60
Arr. de Company	7 149	41	10 264	<u>59</u>
Babouantou	2 254	60	1 502	40
Bandoumdja	1 093	24	3 464	76
Fondandi	189	29	480	71
Fondjomekwet	1 521	47	1 680	53
Fotouni	2 092	40	3 138	<u>60</u>
Arr. de Bafang	8 947	51	8 876	49
Baboante	800	50	807	<u>50</u>
Baboné	680	68	320	<u>32</u>
Baboutcha-Ngaleu	680	68	320	<u>32</u>
" Nitchou	400	37	648	<u>63</u>
Bafang	1 442	70	620	30
Bandoumka	142	20	530	<u>80</u>
Banféko	400	43	510	<u>57</u>
Banfélouk	627	100	0	0
Banka	3 720	57	2 780	43
Bankondji	534	36	940	64
Bassap	0	0	421	<u>100</u>
Folentcha	0	0	270	<u>100</u>
Fongoli	200	100	0	0
Arr. de Kékem	9 780	43	12 533	57
Balembo	409	40	610	<u>60</u>
Fondjomoko	1 466	59	1 040	41
Fonkouankem	642	59	430	<u>100</u>
Kékem	5 172	42	7 080	<u>58</u>
Mboébo	530	54	437	46
Banwa	2 508	51	2 411	49
Arr. du Petit-Diboum	998	12	7 027	<u>88</u>
Baboutcha-Fongam	0	0	852	100
Bankembe	0	0	617	100
Fondjanti	0	0	742	100
Fopouanga	0	0	367	100
Fotsinga	0	0	2 007	100
Komako	0	0	998	100
Kounou	998	41	1 444	<u>59</u>
Arr. de Bana	3 869	51	3 479	49
Bakassa	132	24	540	76
Bana	2 360	49	2 470	<u>51</u>
Bandoumkassa	377	62	230	38
Batcha	0	0	239	<u>100</u>
Pays Bamiléké	362 240	68	169 610	32

Il ressort de ce tableau que 13 chefferies seulement ont leur habitat entièrement groupé, elles sont toutes situées dans la moitié S du pays (dép. du Haut-Nkam et du Ndé).

Trois explications paraissent probables :

- (la présence d'une minorité MBO ou BANEN, peuples de la forêt, favorables à l'habitat groupé;
- la petite taille démographique (une seule de ces chefferies atteint 2 000 habitants) qui fait que les habitants ont peu l'impression d'être écrasés par la foule;
- et surtout, la petite taille spatiale qui fait que la distance champ-lieu habité, ne dépasse nulle part 3 km.

Par contre, on trouve dans cette moitié S deux chefferies dont l'habitat est entièrement dispersé. S'y joignent 15 chefferies de la moitié N, toutes remarquablement peuplées et étendues. Parmi elles, 12 n'ont pas connu l'habitat groupé parce qu'elles avaient été épargnées par les troubles, elles sont situées, soit près de Dschang, soit près de Bafoussam. En somme, cinq chefferies seulement, touchées en 1960, sont maintenant entièrement revenues à l'habitat dispersé.

Dans 45 chefferies, le pourcentage de la population vivant en habitat dispersé est compris entre 50 et 99 %. La plupart de ces chefferies se trouvent dans la moitié N du pays. Par contre, les 5 chefferies où ce pourcentage est compris entre 10 et 25 sont toutes situées dans le S du pays. En somme, c'est dans la moitié N du pays que le retour à la dispersion a été le plus important. Pour mieux apprécier ce phénomène, il faut l'aborder sous l'angle dynamique.

2 - Le rythme du retour à la dispersion

On évalue le rythme du retour à l'habitat dispersé en comparant l'implantation de la population entre deux dates, 1962 et 1966 (voir tableau n° 16). Les chiffres de 1967 sont les mêmes que ceux du tableau 15, nous avons déjà indiqué la méthode qui a servi à les calculer. Pour l'année 1962, nous avons utilisé les données du recensement officiel. Nous donnons dans ce tableau, pour chaque département, chaque arrondissement et chaque district, le nombre et le pourcentage des habitants vivant en habitat groupé d'une part, et d'autre part en habitat dispersé en 1962 et 1967. On remarque qu'entre ces deux dates la situation d'ensemble s'est pratiquement inversée aux dépens de l'habitat groupé.

Tableau 16 : Evolution de l'implantation de la population
entre 1962 et 1967

D = dispersé - R = regroupé

Territoire	1962		1967	
	N	%	N	%
Dép. des Bamouto	0	0	69 633	<u>64</u>
R	94 830	100	40 412	36
Arr. de Mbouda	0	0	24 443	<u>53</u>
R	41 641	100	21 112	47
Arr. de Bātcham	0	0	35 331	<u>68</u>
R	42 000	100	16 103	32
Arr. de Galim	0	0	9 859	<u>75</u>
R	11 220	100	3 197	25
Dép. de la Ménoua	52 413	42	108 852	<u>77</u>
R	72 171	58	31 777	23
Arr. de Dschang	52 413	78	71 571	<u>93</u>
R	15 105	22	5 412	7
distr. de Santchou	0	0	6 445	<u>60</u>
R	8 384	100	4 323	40
distr. de Fokoué	0	0	5 963	<u>52</u>
R	8 590	100	5 478	48
Arr. de Bansa	0	0	24 871	<u>60</u>
R	40 093	100	16 554	40
Dép. de Mifi	96 263	61	146 525	<u>89</u>
R	61 294	39	18 148	11
Arr. de Bafoussam	48 789	100	46 351	<u>100</u>
R	0	0	0	0
Arr. de Bangou	0	0	18 693	<u>67</u>
R	27 354	100	8 126	33
distr. de Baham	12 936	100	16 193	<u>100</u>
R	0	0	0	0
Arr. de Bandjoua	34 538	99,2	39 786	<u>99,5</u>
R	242	0,8	242	0,5
Arr. de Bamendjou	0	0	25 502	<u>74</u>
R	33 698	100	8 780	26

Territoires	1962		1967	
	N	%	N	%
Dép. du Haut-Nkam	0	0	28 288	40
	74 962	100	42 179	60
Arr. de Bafang	0	0	8 947	<u>51</u>
	18 003	100	8 876	49
Arr. de Company	0	0	7 149	41
	22 334	100	10 264	59
Arr. de Kékem	0	0	9 780	43
	18 108	100	12 533	57
Distr. du P ^t Diboum	0	0	998	12
	7 320	100	7 027	88
Arr. de Bana	0	0	3 869	<u>51</u>
	9 197	100	3 479	49
Dép. du Ndé	0	0	41 507	<u>53</u>
	79 250	100	37 340	47
Arr. de ngangté	0	0	25 899	<u>51</u>
	50 215	100	24 409	49
Arr. de Bazou	0	0	9 977	59
	18 929	100	8 221	41
Arr. de Tonga	0	0	5 631	<u>54</u>
	10 106	100	4 710	46
Pays Bamiléké	148 676	28	361 998	<u>68</u>
	382 507	72	169 852	32

Dans le département des Bamouto, l'habitat dispersé est passé de 0 à 64 %. C'est dans le Haut-Nkam que les progrès ont été les plus faibles : on passe de 0 à 40 %. Depuis 1965 environ, l'habitat dispersé n'a presque pas progressé. C'est pratiquement entre 1962 et 1965 que les gens ont quitté les regroupements. Il est intéressant de voir les modalités suivies car, théoriquement, le retour à l'habitat dispersé reste interdit.

3 - Les modalités du retour à l'habitat dispersé

Ce sont les gens possédant des terres près des regroupements qui ont amorcé le mouvement. Dès avant la fin de 1962, ils ont construit dans leurs propriétés, des maisons au bord de la route, dans le prolongement des regroupements et les ont habitées. Un peu plus tard, d'autres gens dont les propriétés bordent la route, mais à quelque 2 ou 3 km du regroupement ont fait la même chose. Un troisième groupe est celui des gens qui ont construit une hutte dans leurs champs pour s'abriter de la pluie quand ils y vont travailler; puis ils y ont passé de temps en temps la nuit; ensuite, ils y ont habité pendant la cueillette du café pour surveiller la récolte, ou pendant

la récolte du maïs et de l'arachide pour sécher les produits. Finalement, n'ayant rencontré aucune opposition, ils y ont demeuré définitivement. La dernière vague est celle des timides qui, vers 1964, se sont infiltrés parmi les gens déjà installés.

Il est intéressant de savoir si ces gens reprennent exactement l'ancien emplacement de leurs "mba" ou non. D'après les observations que nous avons faites dans Bafou S, Baleveng, Bamesso et Bamendjou, près de 90 % des gens reprennent l'ancien emplacement. On peut aussi se demander si le plan du "mba" reste le même qu'autrefois. Le changement ici est radical, le plan ayant évolué dans le sens de la simplification. Le cas le plus significatif est celui de la chefferie de Balessing dont le plan n'a absolument rien de traditionnel, le chef n'a d'ailleurs que 4 femmes. Cette chefferie est constituée de deux grands bâtiments principaux (l'un public, l'autre privé) et d'une cuisine. Chez les simples habitants, la grande nouveauté c'est la cohabitation du polygame et de ses femmes sous un toit unique, chaque adulte ayant tout simplement une pièce.

Comme on le voit, les Bamiléké n'ont pas supporté passivement pendant longtemps les contraintes de l'habitat groupé. Moins de 5 ans après le grand mouvement de 1960, la majorité des gens a regagné l'habitat dispersé, et cela dans la clandestinité. Lors de l'enquête sur le terrain, nous avons trouvé parmi la population quelques partisans de l'habitat groupé. Il est vrai qu'ils sont minoritaires mais leur existence suffit pour nous obliger à nous interroger sur l'avenir des regroupements.

E - Rôle des regroupements dans le réaménagement de l'espace rural bamiléké

Le retour à l'habitat dispersé a été très important, sans cependant aboutir à la disparition des regroupements. Ces derniers sont désormais une donnée que le réaménagement du pays bamiléké ne peut pas ignorer. Tous posent un problème foncier aigu. Certains ont cependant des atouts non négligeables dans leur situation.

1 - Problème foncier des regroupements

Lors de la fondation des regroupements en 1960, personne ne s'est interrogé - on le comprend aisément - sur le statut juridique des terres que l'on distribuait gratuitement aux gens pour y construire leurs demeures. Qui savait d'ailleurs que ces villages hâtivement construits se maintiendraient après la fin de la rébellion ? Quand la décision de maintenir les regroupements fut prise, aucune loi ne fixa le statut juridique des surfaces nouvellement bâties, pourtant, les propriétaires ne sont pas résolus à se laisser déposséder si facilement. L'erreur du gouvernement camerounais semble reposer sur la fausse théorie selon laquelle les paysans bamiléké sont des simples usufruitiers, les chefs étant les seuls véritables propriétaires des terres. Nous avons suffisamment démontré le mal fondé d'une telle croyance en étudiant le régime foncier.

Certains regroupements sont bâtis sur des terres propriétés collectives des chefferies.

- place du marché, ex : Baleveng,
- pâturage commun, ex : Doumbouo,
- terrain d'une mission chrétienne ou d'une école publique
ex : Bangang

Pour ces cas, le problème foncier ne se pose pas, sauf pour les terres privées sur lesquelles les regroupements se sont étendus dans la suite. La plupart des regroupements sont au contraire établis sur des propriétés individuelles; les propriétaires exigent des occupants qu'ils achètent les terrains; les occupants répondent qu'ils n'ont jamais demandé à être établis là, et que c'est au gouvernement qu'il faut s'adresser. Dans ces conditions, les habitants des regroupements ne se sentent pas en sécurité.

A notre avis, il paraît indispensable pour l'avenir des regroupements, de délimiter clairement le périmètre à bâtir et d'indemniser les propriétaires. Ensuite, on délimitera des lots que l'on vendra ou que l'on louera, l'argent recueilli devant servir à indemniser les anciens propriétaires et à réaliser les équipements collectifs nécessaires. Ce sera d'ailleurs l'occasion de mettre un peu d'ordre dans les regroupements.

2 - Atouts et handicaps dus au site et à la situation

Les regroupements ont été implantés à la hâte, certes, mais pas au hasard comme le montre un examen attentif du site et de la situation. Nous allons mettre en évidence les éléments qui ont déterminé l'implantation des regroupements et qui peuvent plus ou moins en assurer la survie. La légende de la carte 13 a été rédigée en tenant compte de cette préoccupation.

Certains regroupements ont été formés à partir d'un noyau pré-existant : c'est le cas de Kékem (village d'ouvriers agricoles) et de Santchou (centre administratif); aucun problème de survie ne se pose dans ce cas. Sont également assurés de survivre : les regroupements devenus centres administratifs ex : Bazou), (X) par un carrefour important ex : Balessing ou par un équipement important ex : Bangwa près d'un grand hôpital, ainsi que la plupart de ceux traversés par une route à grande circulation ex : Baleveng. Par contre, il en est qui auront de grosses difficultés à survivre : c'est le cas de ceux situés sur une piste ou desservis par une route en cul-de-sac, de ceux au site trop accidenté ex : Baloum. Dans la plupart des cas, les atouts ou les handicaps s'additionnent, ce qui ne peut que clarifier la situation. C'est délibérément que nous n'avons pas fait entrer en ligne de compte la situation du regroupement à l'intérieur du finage. A notre avis, le regroupement ne peut pas être un habitat agricole convenable dans les conditions techniques, juridiques et psychologiques actuelles du pays bamiléké. Il peut par contre, rassembler les principaux équipements tertiaires à l'intérieur d'un habitat agricole resté dispersé. L'échec des regroupements prouve que l'habitat exclusivement groupé n'est pas actuellement viable en pays bamiléké. Par contre, nous verrons dans le chapitre prochain que les équipements tertiaires tendent spontanément à se concentrer, ce qui confirme l'opinion que nous venons d'émettre.

(X) ceux fixés

Après avoir analysé l'habitat dispersé des régions paisibles, les regroupements et le retour partiel à la dispersion dans les zones naguère troublées, il nous est possible maintenant de tenter une carte synthétique de l'habitat agricole en pays bamiléké. La carte 14 montre essentiellement trois domaines : les zones vides, les régions intégralement dispersées n'ayant pas été troublées, les zones d'habitat mixte où le retour à la dispersion est plus ou moins avancé. Avec cette carte de l'implantation humaine comme toile de fond, nous pouvons maintenant aborder avec fruit l'étude de l'habitat rural non agricole et plus tard, celle des voies de communication.

CHAPITRE IV



L'habitat rural non agricole

En pays bamiléké, dans la plupart des cas, les actifs non agricoles résident dans des maisons qui ne diffèrent pratiquement en rien de celles des agriculteurs : c'est le cas du plus grand nombre des artisans (forgeurs, fabricants d'objets en raphia, menuisiers, maçons) qui se servent d'une des pièces de leurs maisons comme atelier et qui sont en même temps agriculteurs par leurs femmes, c'est aussi le cas des cadres moyens (instituteurs, infirmiers) lorsqu'ils travaillent dans leurs chefferies d'origine car eux aussi sont agriculteurs par leurs femmes. Cependant, les établissements professionnels et, dans un petit nombre de cas, les résidences des habitants qui exercent des activités économiques autres que l'agriculture se distinguent nettement de l'habitat agricole, tant par le style des maisons que par leur répartition spatiale. Cet habitat non agricole, tant par le style des maisons que par leur répartition spatiale. Cet habitat non agricole concerne l'administration, le commerce, l'enseignement, la santé, le culte, les maisons de campagne des émigrés riches et une partie de l'artisanat. Nous examinerons chaque catégorie d'habitat non agricole sous l'angle quantitatif et qualitatif, sous l'angle de la localisation et de la répartition spatiale. A l'intérieur de chaque chefferie, il faudra également voir si les différentes espèces de bâtiments non agricoles sont isolées ou si elles se groupent pour former un ou plusieurs noyaux d'activités non agricoles : c'est le problème des centres ruraux qui sera ainsi abordé, problème capital pour la restructuration des campagnes bamiléké.

A - Les bâtiments administratifs

Les deux types d'administrations auxquels sont soumises les campagnes bamiléké se traduisent dans le paysage par deux types différents de bâtiments :

1 - Les bâtiments de l'administration traditionnelle

Ce sont les plus anciens et les plus nombreux. Dans chaque chefferie ils occupent une partie de la place publique ("Za" principale), au-dessus du "mba" (résidence) du chef. On y distingue, d'une part les résidences des

"Tchinds" (jeunes célibataires qui assurent la police, portent les messages et exécutent divers ordres du chef) et, d'autre part, les diverses cases de réunion. Tous les groupes d'âges et toutes les assemblées de la chefferie y ont chacun leur case. Autrefois de style traditionnelle (forme cubique et toit cônique), ces bâtiments sont actuellement de style moderne (forme rectangulaire et toit à deux pentes). C'est là que le chef tient conseil. C'est là aussi que se fait le recensement de la population et que les "équipes mobiles" de la médecine des Grandes Endémies vaccinent périodiquement la population. C'est le coeur de la chefferie bien que sa position soit excentrique dans la plupart des cas (conséquence de l'agrandissement de la chefferie ou de sa diminution par les conquêtes ?).

2 - Les bâtiments de l'administration moderne

Ils sont plus récents et forment un réseau assez lâche par rapport aux précédents car ils ne concernent que 14 chefferies où l'on a implanté les chefs-lieux des arrondissements et des districts récemment créés. Chaque noyau est constitué par une dizaine de maisons abritant les familles des fonctionnaires et les services administratifs. Les maisons sont de type moderne (emploi de la brique et de la tôle). Les rues qui les séparent donnent à l'ensemble un aspect urbain, ou du moins un aspect de coops étranger par rapport au reste du paysage rural.

Bâtiments de l'administration moderne et bâtiments de l'administration traditionnelle sont bien séparés dans l'espace, ce qui traduit le parallélisme et parfois l'antagonisme des deux types d'administration qu'ils abritent. Auprès de chacune des deux administrations se sont fixées d'autres catégories de bâtiments non agricoles.

B - Les centres commerciaux

Dans les campagnes bamiléké, le commerce se déroule d'une part dans les marchés, et d'autre part dans les échoppes de carrefours et de routes

1. Les marchés

Chaque chefferie possède un marché qui se tient une fois tous les 4 jours près de la résidence du chef sur le "Za" (place publique dont les bâtiments de l'administration traditionnelle occupent une partie). Les chefferies très vastes comme Bafou ont un autre marché en plus de celui-là.

Le marché bamiléké se présente comme une vaste place de 2 à 6 ha environ, entourée de huttes et de plus en plus de maisons. Celles-ci servent de boutiques aux marchands de profession. Ceux qui ne vendent qu'occasionnellement se choisissent une place en plein air. Il y a un emplacement particulier pour chaque sorte de marchandise.

Selon les cas, le rayonnement du marché s'étend à une ou plusieurs chefferies, ou même à l'ensemble du pays bamiléké. Le marché de Bamendjinda a eu un rayonnement régional jusqu'aux troubles de 1959-1960, à cause de sa position qui permettait l'affluence des gens du Nord-Cameroun et de la région de Bamenda. Le marché de Bana a également eu un tel rayonnement au début de ce siècle à cause de sa position qui permettait des échanges avec les régions

de Nkongsamba et de Douala. Son déclin est intervenu vers 1925, au moment où les transports routiers prenaient la relève du portage, le relief très accidenté de la région étant peu propice à la construction des routes. Actuellement, c'est le marché de Lepia à Bafou qui jouit d'un rayonnement régional, à cause du dynamisme économique de la chefferie et de la proximité avec le Cameroun Occidental. Certaines boutiques de ce marché ouvrent leurs portes tous les jours.

Dans une partie du pays bamiléké, les marchés traditionnels ont été incendiés pendant les troubles et n'ont pas été reconstruits après. Pour les remplacer, on a créé de nouveaux marchés dans les regroupements. Ces marchés ont le même aspect que les anciens et fonctionnent de la même façon qu'eux, c'est à dire qu'ils se tiennent tous les 4 jours (la semaine bamiléké a 8 jours, le jour du marché y est fixe mais se déplace régulièrement d'un jour par rapport à la semaine européenne de 7 jours) Chaque jour de la semaine se tiennent simultanément plusieurs marchés mais si les habitants veulent faire des achats un jour autre que celui d'un marché proche, ils peuvent s'adresser pour certains produits aux échoppes de carrefour et de route.

2 - Les échoppes de carrefour et de route

Aux carrefours importants et sur certains tronçons de routes particulièrement fréquentées, on a ouvert de petites échoppes. L'échoppier, souvent un célibataire, loge dans l'arrière-échoppe. Il vend du pain, du sucre, des boîtes de conserves, des cigarettes, des allumettes, du savon, du kérozène pour les lampes, de la boisson. Quelques femmes s'installent à côté de l'échoppe pour vendre des fruits, des beignets et d'autres produits directement consommables. On compte sur la clientèle d'une école toute proche (repas de midi et goûters) et des cars de voyageurs. Les chefferies de Batou, Foto, Bandjoun possèdent de telles échoppes. Les régions touchées par les troubles ont perdu les leurs : Balessing et Bansa en avaient de très prospères. Avec le retour à l'habitat dispersé reparaîtront les échoppes nous en avons compté une quinzaine à Baleveng en 1970.

C - Les missions chrétiennes

Les missions chrétiennes ont joué un grand rôle dans la naissance et la répartition des noyaux tertiaires dans la campagne bamiléké. A côté de l'édifice du culte en effet, les missionnaires ont souvent créé une école et un dispensaire et le tout a parfois attiré des échoppes.

1 - Nombre et types de missions

A la veille des troubles en 1959, les missions chrétiennes, catholiques et protestantes, étaient présentes dans toutes les chefferies. Pour ce qui nous intéresse, on peut distinguer deux types de missions : les missions principales avec un ministre de culte résident, et les missions satellites qui n'en ont pas et sont seulement périodiquement visitées par le prêtre ou le pasteur. Ce sont les premières qui sont les plus dynamiques. Du côté catholique, Bangang, Bansa, Bafou, Bamendjou, Bandjoun, Baham, Bayangam, Komako et Kékem en avaient une; du côté protestant, seuls Bangwa, Bandjoun, Bagam et Foto en avaient. Certaines de ces missions ont été détruites pendant

les troubles mais ces pertes ont été compensées par l'installation des ministres du culte dans plusieurs regroupements après le retour de la paix. (Bazou et Tonga par ex.) Les missions satellites sont plus nombreuses : 4 à 15 par chefferie selon les cas. Missions principales et missions satellites ont un site et une situation identiques.

2 - Les facteurs de l'implantation des missions

Les premiers missionnaires se sont installés dans les villes et ont créé des missions satellites dans la campagne. Les missions les plus proches de la ville étant les plus fréquemment visitées, c'est là que le christianisme a gagné le plus d'adeptes, c'est là aussi qu'on a détaché en premier des ministres du culte : Bandjoun près de Bafoussam et Bafou près de Dschang font partie de cette première génération des missions rurales. De là, par le même procédé, on a créé d'autres missions principales : Bzngzng, Baham, Bansa par ex. La 3e génération est celle des missions créées récemment dans les regroupements.

La mission est généralement située au sommet d'une colline, à proximité de la route principale et, si possible, d'un carrefour. Il faut évidemment que le chef accepte de donner du terrain, les gens éventuellement déplacés reçoivent des nouvelles concessions ailleurs. L'esprit de concurrence fait souvent que la mission protestante et la mission catholique ne soient pas très éloignées l'une de l'autre, cela n'a pas d'importance sur le plan religieux, mais les écoles qu'elles ouvrent sont accumulées au même endroit alors que d'autres quartiers de la chefferie n'ont rien.

D - Les bâtiments scolaires

Avec un taux de scolarisation qui ne tombe au-dessous de 50 % que dans quelques chefferies périphériques (Bamenyang : 47 %, Tonga : 46 %, Bangang-Fokam : 8 %, le pays bamiléké est l'une des régions les plus scolarisées du Cameroun. Les établissements scolaires méritent un examen attentif.

1 - Nombre et types d'écoles

Le pays bamiléké dans son ensemble (villes + campagne) comptait en 1969, d'après les indications fournies par l'Inspection Fédérale de l'Ouest, 478 écoles dont 70 pour les Bamoutou, 100 pour le Haut-Nkam, 106 pour la Ménoua, 119 pour la Mifi et 83 pour le Ndé. Ces écoles sont, soit officielles, soit catholiques, soit protestantes.

Tableau 17 : Situation scolaire en 1969
(Sources : chiffres fournis par les inspections
primaires du pays bamiléké)

Départements	Ecoles			Maîtres			Elèves		
	Off.	Privées	Total	Off.	privées	Total	Off.	privées	Total
Bambouto	38	32	70	177	134	311	14 246	7 571	21 817
Ménoua	45	61	106	195	205	400	20 632	12 775	33 427
Mifl	40	79	119	280	420	700	17 297	25 085	42 382
Ht Nkam	40	60	100	184	233	417	11 017	12 763	23 780
Ndé	53	30	83	253	155	408	9 904	8 381	18 285
Total	216	262	478	1089	1147	2236	63 881	66 400	130 281

Pour le nombre des écoles, l'enseignement officiel n'est majoritaire que dans deux départements (les Bambouto et le Ndé). Les écoles privées sont en grande majorité catholiques (17 sur 32 dans les Bambouto, 45 sur 79 dans le Haut-Nkam). Un peu plus de la moitié des élèves fréquentent les écoles privées en 1969 (X) d'après Poumaillou : 1963 p. 320) : c'est après l'Indépendance que l'enseignement officiel a renforcé ses positions.

La campagne bamiléké ne compte qu'un seul établissement secondaire, le collège catholique St Laurent de Bafou (600 élèves en 1970) qui dispense un enseignement long préparant aux baccalauréats A et D. Tous les autres établissements du Second degré de la région sont dans les villes (un lycée un CES et 3 collèges privés à Bafoussam, un CEG et 2 collèges privés dans les autres villes).

2 - Implantation et répartition spatiale des écoles

L'implantation des écoles officielles a obéi à deux lois pendant la colonisation : rechercher la route et concurrencer les écoles privées. Ces dernières sont implantées dans les missions catholiques et protestantes qui, nous l'avons vu, tendent à se rapprocher dans l'espace pour faire concurrence auprès de la population païenne. Conséquence : les écoles d'une chefferie sont accumulées dans un seul quartier à deux ou trois km de distance (Bagha à Bafou, Pété à Bondjoun) alors que le reste du territoire n'a rien. Les quartiers dépourvus de route n'étaient desservis que par des écoles privées. Depuis l'Indépendance (1960), l'esprit de concurrence s'est estompé, l'école officielle ne s'implante plus uniquement au bord de la route : la répartition des écoles tend à se calquer sur les besoins de la population. Dans les chefferies épargnées par les troubles,

(X) contre 80 % en 1958 (44 958 élèves contre 11 057

Bafou et Bandjoun par ex, l'enfant fait moins de 2,5 km pour aller à l'école quel que soit son lieu de résidence.

Dans les régions regroupées, toutes les écoles ont été détruites pendant les troubles et n'ont pas été reconstruites à cause du regroupement de l'habitat. On en a plutôt créé de nouvelles dans les regroupements. L'administration a profité de cette occasion pour accroître le nombre des écoles officielles : dans les Bambouto, tous les regroupements en ont une (elles sont les seules dans l'arrondissement de Galim), dans le Haut-Nkam un regroupement sur deux en a une. Les écoles privées ont tantôt doublé l'école officielle, tantôt choisi les regroupements qui n'en avaient pas une. Dans les Bambouto, tous les regroupements ont au moins une école, dans le Haut-Nkam, 14 sur 51 n'en ont pas.

On pouvait craindre que le retour d'une partie de la population à l'habitat dispersé ne soit pas suivi de la création de nouvelles écoles hors des regroupements. Il n'en a rien été : dans les Bambouto par ex, l'Etat a créé 6 écoles hors des regroupements, les catholiques en ont créé 16 et les protestants 6, dans le Haut-Nkam, ces écoles sont respectivement au nombre de 6, 16 et 5. En somme, la situation est satisfaisante pour ce qui est de la répartition des écoles, contrairement à ce qu'on aurait pu penser. Mais tout change quand on considère les bâtiments scolaires et le nombre et la qualité des maîtres : les écoles fonctionnent dans des huttes construites à la hâte et fréquemment détruites par les tornades, il n'est pas rare de voir un seul maître (n'ayant d'ailleurs que le CEP 1) s'occuper de 2 ou 3 classes dépassant chacune 50 élèves. C'est ici qu'apparaît l'infériorité des zones troublées et "regroupées" par rapport aux zones épargnées par les troubles et restées en habitat dispersé.

E - Les établissements sanitaires

La campagne bamiléké est moins pourvue au point de vue sanitaire qu'au point de vue scolaire. Comme pour les écoles, les établissements sanitaires appartiennent, soit à l'Etat, soit aux missions.

1 - Nombre et nature des établissements

Le pays bamiléké (villes + campagnes) compte 10 hôpitaux dont 3 catholiques et 2 protestants et 60 dispensaires dont 47 à l'Etat. Ces établissements sont desservis par 20 médecins, un chirurgien dentaire, 473 infirmiers et aides soignants, 10 sages-femmes (sources : Inspection Fédérale de l'Ouest à Bafoussam).

2 - Répartition spatiale

Parmi les 10 hôpitaux du pays bamiléké, 3 seulement sont à la campagne : un hôpital catholique (Bandjoun) et 2 protestants (Bandjoun et Bangwa). Le département de la Ménoua est le plus défavorisé avec un seul hôpital. Les dispensaires sont mieux répartis : 10 pour les Bambouto, 8 pour le Haut-Nkam, 23 pour la Ménoua, 10 pour le Mifi et 9 pour le Ndé.

L'implantation des établissements sanitaires à la campagne obéit aux mêmes règles que celles des écoles : l'Etat recherche la route ou le regroupement; les missions veulent regrouper leurs services auprès des principaux édifices du culte (église ou temple). La plupart des dispensaires publics sont créés après l'Indépendance (1960)

F - Les villas des émigrés

Comme nous l'avons vu en étudiant la population, le Bamiléké qui va chercher fortune dans les grandes villes du S n'aime pas l'émigration définitive; son intention est de revenir finir ses jours sur la terre de ses aïeux. Il revient d'ailleurs assez fréquemment passer quelques jours dans sa chefferie d'origine. Quand il s'agit d'un manoeuvre ou d'un domestique, la réintégration dans la vie rurale traditionnelle ne pose aucun problème. Mais quand il s'agit d'un cadre supérieur, il lui faut retrouver à la campagne un logement aussi confortable que celui qu'il a en ville. Pour cela, il achète une pièce de terre au bord de la grand'route (pour y accéder facilement en voiture) et il y fait construire une coquette villa. Cette maison qui est vide presque toute l'année et qui ne sera vraiment habitée que pendant la retraite de son propriétaire est aussi un signe de prestige. Nous avons dénombré en 1969 à Bafou, 25 villas de ce genre. Il y en a dans la plupart des chefferies épargnées par les troubles; dans les zones regroupées elles ont été détruites pendant la rébellion et n'ont pas encore eu le temps de se reconstruire. Ce phénomène fait monter remarquablement le prix des terrains situés en bordure des grand'routes. C'est un élément dont le réaménagement de l'espace rural bamiléké doit tenir compte.

G - Noyaux d'activités non agricoles et centres ruraux

Après cette longue analyse, le moment est venu d'aborder synthétiquement la réalité et de voir comment les différentes espèces d'établissements non agricoles se combinent dans l'espace. Il faut distinguer les zones d'habitat dispersé et les zones "regroupées".

1 - Les zones d'habitat dispersé épargnées par les troubles

Le problème pour ces régions est de saisir la naissance spontanée des noyaux d'activités non agricoles et des centres ruraux.

Trois éléments ont joué avec plus ou moins d'efficacité un rôle de pôles attractifs vis à vis des activités non agricoles : l'un, le "Za" (place publique située en haut de la résidence du chef) est ancien, les deux autres missions et carrefours, ont été introduits récemment dans la campagne bamiléké par les Européens.

Le "Za" réunit le siège de l'administration traditionnelle et le marché de la chefferie. Il a attiré et fixé par la suite une école officielle ou un dispensaire officiel dans certains cas où la grand'route passe tout près. ex : Batié (école + dispensaire), Fotouni (école), Fomopéa (dispensaire).

Le carrefour est un pôle attractif, plus dynamique. Il fixe des échoppes, des ateliers de menuisiers, de tailleurs, de coiffeurs et de mécaniciens réparateurs, des restaurants et, dans les cas les plus importants, une boîte postale. Il attire écoles publiques et dispensaires officiels. Il fixe souvent des missions. Les carrefours de Bafou-Bagha, de Bandjoun-Pété, de Bangwa-Kamma, de Company-Bandja, de Balessing, de Baloum, de Bamougoum sont les plus importants. Ce sont surtout les carrefours qui fixent les villas des émigrés.

Les missions sont des pôles d'attraction très actifs, surtout les missions principales (avec un ministre de culte résident). Nous avons déjà vu plus haut qu'elles réunissent dans leur sein une école (parfois un collège) et un dispensaire (parfois un hôpital). Elle attire et fixe au bord de la grand'route toute proche, les mêmes services que les carrefours (voir ci-dessus).

Les chefferies les plus arriérées comme Fombap par ex, n'ont que le pôle traditionnel ("Za"). Les plus évoluées y joignent les deux pôles modernes (carrefours et missions). Dans une même chefferie, les 3 sortes de pôles peuvent être ou bien rapprochés dans l'espace et complémentaires, ou bien éloignés dans l'espace et concurrents. Dans un cas comme dans l'autre, on peut parler de la naissance spontanée d'un centre rural. Dans les cas les plus avancés, l'implantation d'un siège administratif est venue consacrer le triomphe du pôle le plus dynamique. Donnons brièvement quelques exemples.

Commençons par le cas de Bafou, une chefferie très étirée en longueur (20 km à vol d'oiseau). La route Bafoussam-Dschang passe à 3 km du "Za" et elle a fixé 3 missions catholiques (Bankak, Bagha et Balépou) qui ont connu toutes une prospérité et un rôle attractif identique. Celle de Bagha avait cependant deux avantages, sa position centrale et surtout sa situation auprès d'un carrefour. C'est pourtant l'action d'un homme, le chef du quartier Bagha qui a déterminé en 1950 un prêtre à s'y installer en lui offrant un vaste terrain. Bagha est ainsi devenu la principale mission de la chefferie. En 1955, l'Abbé Gilbert Kwamo a obtenu du chef la création d'un grand marché à 1,5 km de la mission, pour que les élèves y aillent se détendre 2 fois par semaine à midi : c'est le marché Lépia dont nous avons signalé ci-dessus l'influence régionale. En 1958, la mission a ouvert un collège et en 1960 un dispensaire. Une fois par semaine, les gens de la chefferie peuvent assister gratuitement à une séance de cinéma organisée par la mission. L'action de la mission s'est conjuguée avec celle du carrefour tout proche pour attirer échoppes, poste agricole, bar, boîte postale, etc... L'école officielle est à moins d'1,5 km de la mission. Comme on le voit, il s'agit d'un véritable centre rural qui a complètement éclipsé le "Za". A l'extrême S de Bafou, le regroupement de Doumbouo a donné naissance à un autre type de centre dont il sera question plus loin.

Bandjoun offre un second exemple où mission et carrefour se sont combinés pour créer un centre rural, consacré cette fois en outre par la création d'un siège d'arrondissement.

Avant les troubles, BABADJOU offrait l'exemple d'un centre créé par la combinaison du "ZA" et des missions.

Cette naissance spontanée de centres ruraux a été brutalement jugulée par la rébellion sur une bonne partie du pays bamiléké. Après le retour de la paix, on y a créé un autre type de centres ruraux.

2 - La zone troublée et "regroupée"

Ici les centres ruraux sont plus faciles à identifier. Il s'agit d'abord des regroupements choisis dès leur création pour devenir le siège d'un arrondissement ou d'un district. C'est par exemple le cas de GALIM, de BANA, de FOKOUE... Outre les bâtiments administratifs, chacun d'eux a un marché, des échoppes, des écoles, un dispensaire, une gendarmerie, des ateliers d'artisans. Un deuxième type de centres ruraux qu'on trouve dans ces régions est constitué par les regroupements qui possèdent camp de commandos, écoles, marché, missions, et parfois un poste agricole. Les exemples ne manquent pas : BANGANG K.P. (1) et BATCHAM K.P. sont de ce type.

Les regroupements qui sont ainsi devenus centres ruraux en fixant des établissements non agricoles ont beaucoup de chance de survivre. Ils formeront avec les noyaux tertiaires dont nous avons décelé la naissance spontanée dans les zones non "regroupées" un réseau de bourgs destinés à satisfaire les besoins tertiaires de la population agricole vivant en habitat dispersé. Ces centres pourront un jour fixer aussi les industries rurales de notre région. La meilleure implantation de la population pour les campagnes bamiléké semble être, à notre avis, la dispersion pour l'habitat agricole (X) le tout relié par un bon réseau routier. Il serait préférable qu'il n'y ait qu'un centre dans une chefferie, mais que toutes les chefferies en aient un. Les chefferies les plus vastes pourraient posséder en plus de leur centre, des noyaux tertiaires destinés à mettre à la portée des habitants les plus éloignés, les services tertiaires les plus élémentaires.

CHAPITRE V

Les voies de communication rurales

Entre les mailles du réseau routier qui relie les régions et les villes entre elles, les voies de communication rurales relient l'habitation du paysan, d'une part, aux différentes parties du terrain

(1) Terme issu de l'anglais pour désigner la place publique située près de la résidence du chef.

(X) et l'agglomération pour l'habitat non agricole.

exploité (fonction agricole), et, d'autre part, aux différents établissements de services situés à la campagne ou en ville. En pays bamiléké, la fonction non agricole des voies de communication rurales l'emporte sur leur fonction agricole, raison pour laquelle nous les étudions ici, entre l'habitat et l'espace agricole, mais plus près du premier que du second. Notre premier travail consistera à décrire le réseau en question. Ensuite, une étude historique de sa mise en place nous apportera quelques éléments d'explication et nous permettra de dégager les grands types de voies. Enfin, nous étudierons le rôle de ce réseau dans le réaménagement de l'espace rural bamiléké.

A - Les grands traits de la trame des voies rurales bamiléké

A première vue, la trame des voies de communication rurales du pays bamiléké apparaît à l'observateur comme un lacis dense et inextricable, ce qui est normal pour un pays de bocage. Cette impression est donnée aussi bien par les photographies aériennes (cf : cartes 10 et 11) ou les cartes topographiques que par le paysage réel vu d'avion ou du sommet d'une montagne. Mais en regardant plus attentivement, on y découvre un certain ordre : le réseau est constitué par deux séries de voies grossièrement perpendiculaires; la première série est constituée par les voies qui empruntent les crêtes des interfluves, ce sont les plus nombreuses; la deuxième série est formée par les voies qui relient les précédentes en traversant les cours d'eau, elles sont peu nombreuses et semblent n'avoir qu'un rôle secondaire de raccordement.

Ce réseau est remarquablement adapté au milieu physique et notamment au relief. Evitant les marécages des thalwegs et les terres fertiles des versants consacrées aux cultures, les voies de communication sont rejetées sur les terres caillouteuses et pauvres des crêtes. La densité du réseau est conforme à la densité des interfluves (cf : le relief). A l'exception de quelques pistes récentes (cf : la piste qui relie l'école officielle à la colline de BASSESSA sur la carte 12) qui coupent obliquement les concessions, les voies de communication évitent de traverser les propriétés (d'où quelques coudes) et donnent l'impression que leur mise en place a précédé celle du parcellaire : l'étude historique ci-dessous va nous dire ce qui en est.

Ce réseau comporte 3 générations de voies : les chemins traditionnels, les premières routes créées par l'administration coloniale au début du XXe siècle et les petites routes ouvertes par les paysans à partir de 1955 environ. Chaque génération de voies répond à des préoccupations que l'étude historique devra dégager.

B - La mise en place du réseau

1 - Le réseau traditionnel

Notre unité d'étude est encore une fois la chefferie. C'est dans ce cadre qu'il faut examiner la mise en place du réseau des chemins ruraux traditionnels. Jean HURAUULT (1962-p. 95) a découvert dans la chefferie de Bandjoun quelque chose de très intéressant à ce sujet : les principaux chemins, au nombre de 7, rayonnent en étoile à partir du "ZA" (place située

en haut de la résidence du chef); les 7 grands quartiers qui constituent la chefferie de BANDJOUN se présentent comme des bandes axées sur ces chemins; le "ta njia" (père du chemin) placé dans chaque quartier doit l'administrer au nom du chef et surveiller le morceau de frontière avoisinant. Les axes majeurs du réseau de chemins bamiléké auraient un dispositif en étoile et un rôle administratif et militaire à l'origine. Dans la mesure où Bandjoun est la chefferie qui a gardé dans sa forme la plus pure la civilisation bamiléké, l'exemple étudié par Jean HURAUULT peut être considéré comme représentatif. Nous avons retrouvé les grandes lignes de ce schéma dans les chefferies de FOSSONG-WENTCHEN, de BAGAM, de BAFOU et de BAZOU : le nombre des chemins varie toutefois d'un cas à l'autre, mais partout, un dispositif de chemins rayonnants relie les premiers quartiers de la chefferie au "Za". Au fur et à mesure que la chefferie croît en population ou en superficie, le chef crée de nouveaux quartiers et le chemin relie au "Za", non plus un seul quartier mais plusieurs; en outre, plusieurs chemins ont changé de tracé et certains chemins secondaires ont éclipsé des tronçons des principaux axes : de là la confusion apparente qu'offre actuellement le réseau traditionnel dans les chefferies moins conservatrices que BANDJOUN. Dans tous les cas, il suffit de déceler les premiers quartiers et d'interroger les vieux sur les tracés originels des chemins les reliant au "Za" : on retrouve automatiquement l'étoile initiale. Cette forme en étoile correspond à une administration centralisée et à une constante préoccupation de défendre les frontières contre l'appétit des voisins ou contre l'invasion des congénères laissés à l'E du fleuve Noun. Les habitants de tous les quartiers doivent accéder facilement au "Za", place du marché et lieu de toutes les associations coutumières; c'est une explication supplémentaire de l'étoile.

Sur ces chemins en étoile sont venus se greffer des chemins secondaires empruntant les crêtes des interfluves, de plus en plus nombreux au fur et à mesure que se réalisait l'occupation effective du territoire par l'attribution des concessions individuelles. Chaque ferme ("mba") isolée a été reliée au chemin de crête par un chemin en impasse (chemin de case). Un autre chemin relie le "mba" au marigot : on l'utilise pour aller puiser l'eau et exploiter les palmiers - raphias des thawelgs; il est d'usage strictement privé, seuls quelques intimes peuvent à la rigueur l'emprunter pour passer d'un interfluve à l'autre. Le chemin de case porte le nom "d'allée d'honneur" chez les chefs et les notables; ils permettent en outre aux chèvres de circuler entre le mba et les paturages des crêtes (nous y reviendrons à propos de l'espace agricole). Les chemins de crête et les chemins transversaux sont clos (bordés de clôtures ou de haies vives des deux côtés; ils ont environ entre 1m et 2,50m de large; ils étaient autrefois de "barrières de chèvres", systèmes d'échelles doubles qui laissent passer les hommes mais pas le petit bétail. Vers le bas des versants, les chemins transversaux sont creux, conséquence de l'érosion torrentielle. Dans les zones inhabitées, les chemins ne sont pas clos.

Certains chemins principaux traversent la frontière et se dirigent vers les "Za" des chefferies voisines ou lointaines : ils ont une fonction essentiellement commerciale (on les appelle "chemin de la chefferie de X..." ou "chemin du marché de X..." Enfin, certains chemins sont

devenus principaux parce qu'ils permettaient aux gens de se rendre au dispensaire, à l'école officielle, à la mission ou à la grand'route (surtout au carrefour).

2 - Les routes créées par l'administration coloniale

Les routes créées par les autorités coloniales ne sont rurales que partiellement : les plus importantes relient les villes bamiléké entre elles et aux autres régions du Cameroun; les autres, avec un tracé en impasse relient la "Za" aux villes voisines, soit directement, soit par l'intermédiaire des routes précédentes. Elles utilisent le plus possible les chemins traditionnels, d'où leur adaptation au parcelaire. Elles sont bordées souvent de clôtures et de citronnelles. A l'origine, ce réseau avait un rôle administratif et commercial :

- administratif : lever l'impôt et surveiller les chefs;
- commercial : recruter par la force la main d'oeuvre bamiléké et l'envoyer vers les plantations européennes et les chantiers du MUNGO; drainer le café bamiléké vers les villes pour la torréfaction, puis vers le port de DOUALA pour l'exportation.

Les Bamiléké ont par la suite utilisé ce réseau pour le commerce et pour l'exode rural. Comme on le voit, ce réseau est à l'origine, très peu soucieux des besoins de la population autochtone, notamment des besoins agricoles. Il a cependant joué dans la suite un rôle remarquable dans la fixation des établissements non agricoles et tout récemment, dans celle des regroupements. Les routes en question ne sont pas de bonne qualité : poussiéreuses en saison sèche, elles sont boueuses pendant la saison des pluies (on y rencontre alors par intervalles des "barrières de pluie", obligeant les véhicules lourds à ne circuler que deux heures au moins après la fin d'une pluie).

3 - Les pistes de collecte créées par les paysans

Vers 1955, la réglementation restrictive qui pesait sur la caféiculture ayant pris fin, les paysans bamiléké se sont mis spontanément à construire des routes à la place de certains chemins traditionnels dans les chefferies les plus dynamiques (BAFOU, FOTO, BALEVENG...) Ces pistes avaient pour but de faciliter la collecte du café, l'accès des collines (pierres à bâtir et paille pour faire du fumier), la circulation des brouettes, des pousse-pousse, des vélos et des voitures. Le tracé de ces pistes a coupé en diagonale certaines concessions pour éviter des pentes trop fortes, ce qui a provoqué de graves disputes. Elles sont l'oeuvre d'un travail collectif effectué par quartiers; elles rendent de grands services aux gens.

4 - La rébellion de 1959-1960 et les routes

Les routes carrossables ont cruellement souffert pendant la rébellion de 1959-1960. Pour s'assurer le contrôle d'une zone, les maquisards détruisaient les ponts et creusaient de grands fossés sur les routes; ils empêchaient ainsi les chars et les camions militaires de passer; les bombardements aériens effectués par l'armée française

chargée de la répression ont fait le reste. Ajoutons que, pendant ces deux années de troubles, le réseau routier n'a reçu aucun entretien : la brousse en a envahi une bonne partie. Au lendemain des troubles, plus des 2/3 du réseau étaient à refaire : d'après le "Rapport POU-MAILLOU" (1963, p. 297) la réfection des principales routes doit coûter 25 millions de FCFA. En 1970, la remise en état des routes était loin d'être terminée. Il faut ajouter à cela le fardeau des routes dont la création de certains groupements impose la construction.

C - Voies de communication et réaménagement de l'espace rural

Le réaménagement de l'espace rural bamiléké exige une rénovation profonde du réseau actuel portant à la fois sur l'amélioration des voies, la rectification de certains tracés et l'extension du réseau. Parmi les problèmes posés, certains sont liés au regroupement de l'habitat, d'autres à la mise en valeur des plaines périphériques, d'autres enfin à l'amélioration générale des conditions de vie.

1 - Regroupements et voies de communication

Sur la carte 13, certains regroupements ne sont pas reliés à la grand'route ou le sont très mal : c'est là un premier problème urgent à résoudre.

Dans certains cas, le regroupement n'a pas été placé à un endroit d'où l'on peut accéder directement à tous les quartiers de la chefferie. Il est alors nécessaire d'ouvrir des chemins appropriés pour permettre aux gens d'accéder à leurs champs.

Dans ces zones touchées par les troubles, il faut enfin remettre en état, surtout en reconstruisant les ponts, toutes les routes qui existaient avant la rébellion. La reconquête des champs, nous l'avons bien constaté sur le terrain, est largement soumise à cette opération.

2 - Voies de communication et mise en valeur des plaines périphériques

L'E du département des BAMBOUTO et le S du département du HAUT-NKAM possèdent des terres fertiles et faiblement peuplées qui pourraient servir d'exécutaires aux trop fortes densités de population de certaines chefferies. Mais le manque de routes empêche leur mise en valeur convenable. Pourtant, la colonisation du secteur de GALIM (voir 3e partie) grâce à la route MBOUDA-GALIM montre qu'une telle opération produirait d'excellents résultats. La colonisation du Petit Diboum dépend étroitement du déblocage de la région par la route BAFANG-YABASSI dont la construction est en cours.

Les deux grandes plaines périphériques, celle du Noun et celle des Mbo, possèdent des terres vides et fertiles dont la mise en valeur intensive est subordonnée à leur désenclavement. La route DSCHANG-MELONG

inscrite au IIIe Plan, devra permettre de tirer le meilleur parti de la plaine du Mbo par la caféiculture. Quant à la plaine du Noun, elle est cultivée actuellement, surtout dans le département de la MIFI, par des femmes qui font parfois 10 à 15 km à pied; la création des routes et l'utilisation des voitures devraient alléger la peine de cultivatrices et accroître leur temps de travail. Dans le cas de ces deux plaines, la création des voies de desserte est d'autant plus indispensable que l'insalubrité du milieu interdit à l'homme d'y habiter.

3 - Voies de communication et amélioration générale des conditions de vie.

La multiplication des bicyclettes et des mobylettes, la présence des villas des émigrés, l'ouverture de plus en plus grande à l'économie de marché, l'usage de plus en plus fréquent de la voiture pour le transport, l'adoption en projet de la charrue et de la charrette, font que les chemins traditionnels ne sont plus adaptés aux besoins du pays, et que les routes et les pistes actuelles sont insuffisantes. Dès maintenant, il faut entreprendre l'élargissement des chemins traditionnels en ayant soin de rectifier certains tracés pour éviter les pentes trop fortes. La construction spontanée des pistes carrossables par les paysans, amorcée dans certaines chefferies vers 1955, devrait reprendre souffle et gagner tout le pays.

Il faut cependant éviter de multiplier les voies de façon à enlever trop de terres à l'agriculture, ce qui serait grave dans cette région où les fortes densités de population font de la terre une denrée rare. Les différentes transformations doivent avoir pour seul souci de rendre le réseau apte à mieux remplir la fonction non agricole qu'il assume déjà presque bien et la fonction agricole qui devrait être sa principale raison d'exister. Cette rénovation du réseau doit se faire dans le cadre d'un programme cohérent de réaménagement englobant à la fois l'habitat, les chemins ruraux et le parcellaire.

T R O I S I E M E P A R T I E

L'Espace Agricole

Du fait de la dispersion de l'habitat, l'aire de résidence dans une chefferie bamiléké ne constitue pas un bloc : elle est émiettée en petits morceaux éparpillés dans l'aire de production agricole. Cette imbrication des deux aires qui constituent le finage est la première donnée de base de l'aménagement de l'espace en pays bamiléké.

A l'exception des terres situées au-dessus de 2 000 m, des affleurements de roche nue, des pentes raides qui raccordent le plateau aux plaines périphériques, des cuirasses latéritiques et des marécages profonds, toute la surface du pays est utilisable (82 % du total d'après le Rapport POUMAILLOU). Du fait de la forte pression démographique, les terres utilisables sont presque entièrement mises en culture.

Conformément à la double vocation économique mise en évidence dans l'étude du milieu physique, l'espace agricole du pays bamiléké se compose d'un espace culturel et d'un espace pastoral, avec une très large prédominance du premier sur le second. Sur les terres situées au-dessous de 1600-1700 m, soit près de 75 % de l'espace agricole total, les Bamiléké ont mis au point dès leur installation, un système de production associant l'agriculture et le petit élevage : c'est la deuxième donnée de base de l'aménagement de l'espace agricole. Beaucoup plus tard, au début du XXe siècle, les Européens et les MBOROROEN (Peuls nomades descendus du Nord) ont introduit le boeuf sur les terres situées au-dessus de 1600-1700 m, pratiquement délaissées jusqu'alors par les Bamiléké à cause des fortes pentes; l'élevage bovin n'a été adopté que par les chefs et par quelques notables bamiléké au point qu'il reste une activité étrangère - voire antagoniste - au système de production autochtone. Par contre, les cultures arbustives d'exportation introduites par les Européens après la Première Guerre mondiale, notamment le café, ont eu un succès délirant auprès des Bamiléké et ont profondément désorganisé le système de production traditionnel. Malgré l'ampleur et la croissance des demandes de terres dues à la forte pression démographique, les Européens se sont emparé de plusieurs dizaines de milliers d'ha pour faire des cultures maraichères, de la caféiculture et surtout de l'élevage.

De cette longue histoire résultent trois grands types de paysages totalement différents par l'aspect, l'âge, l'étendue, les techniques, les agents, les produits économiques, qui se partagent aujourd'hui l'espace agricole du pays bamiléké dans un climat d'antagonisme et de compétition pour le sol. D'où la division de cette troisième partie en trois sections d'inégale longueur. La première, la plus importante, sera consacrée à l'espace mixte à dominante culturelle sur lequel les Bamiléké associent l'agriculture et l'élevage du petit bétail : elle étudiera en cinq chapitres le bocage bamiléké, le dessin parcellaire, les propriétés et les exploitations, l'utilisation du sol et la caféiculture. La deuxième section, plus courte, étudiera l'espace exclusivement pastoral (boeuf) exploité concurremment par les Européens, les Mbororoen et les Bamiléké. La troisième section, encore plus courte, traitera des exploitations européennes qui, avec une main-d'oeuvre salariée, un outillage et des méthodes modernes, associent le gros élevage et l'agriculture. En conclusion à cette troisième partie, nous examinerons les chances de la création des relations de complémentarité entre l'espace culturel et l'espace pastoral bovin.

Première section - L'espace mixte à dominante culturelle

=====

L'espace que nous allons étudier dans cette section est d'une importance capitale pour notre travail. Il porte plus de 95 % de l'habitat rural bamiléké. Aux yeux des autochtones, dans le cadre du système de production traditionnel, c'est lui qui constitue véritablement l'espace utile ou du moins l'aire la plus douée de la région. Organisé et entièrement utilisé dès l'époque précoloniale, c'est lui seul qui, dans tout le pays que nous étudions, porte vraiment le cachet du génie bamiléké. Le style d'agencement des lignes et des aires qui composent son paysage révèle une conception originale de l'aménagement du territoire. On y lit aussi aisément l'impact de la colonisation et la marque de la rébellion qu'a connue le pays bamiléké en 1959-1960. A l'aide des cartes topographiques, des photographies aériennes, de l'observation directe et des statistiques pour certains faits, nous allons étudier successivement les lignes et les aires qui composent ce paysage.

CHAPITRE I

Le bocage bamiléké

Inconnues dans la zone forestière, inconnues également dans la région de BAMENDA (milieu physique pourtant semblable au nôtre, ethnie semi-bantou comme les Bamiléké) rares en pays bamoun où elles ne sont que temporaires, les clôtures de champ sont une des caractéristiques fondamentales du pays bamiléké. Il s'agit de haies vives, présentes autour et à l'intérieur des champs, dont le réseau constitue véritablement l'ossature stable du paysage. Ce chapitre comporte trois paragraphes : le premier s'occupe de la localisation et de la description générale du réseau, le deuxième de la typologie des haies, le troisième de la genèse et des fonctions du bocage.

A - Localisation et description générale du réseau des clôtures

1 - Localisation

Il s'agit d'abord de savoir si la clôture est présente sur tout l'interfluve ou seulement sur une partie. Deux cas se présentent selon que la dénivellation^(X) dépasse une cinquantaine de mètres, les clôtures ne sont présentes que sur les 2/3 inférieurs du versant, laissant ouvert le sommet de l'interfluve impropre à la culture et occupé par les pâturages. Dans le cas contraire, les clôtures couvrent tout l'interfluve et il n'y a par conséquent pas de pâturages au sommet à moins que la densité de population ne soit relativement faible. Dans les deux cas, le fond de la vallée, trop humide pour la culture et occupé par des raphias, n'a pas de clôtures.

Le deuxième aspect de la localisation consiste à voir si la clôture est présente dans tout le pays bamiléké ou seulement dans certaines régions. A l'échelle régionale, la limite altitudinale des clôtures passe par 1600-1700 m; leur limite inférieure passe par l'isohypse 1200 m sur le rebord du plateau, sauf pour le N E du pays où elle descend jusqu'à l'isohypse 1000 m. Est-il bescin de dire que les plaines périphériques (plaine du Noun et plaine des Mbo) sont dépourvues de clôtures ? Dans l'aire ainsi délimitée, le réseau de haies vives ne revêt pas le même aspect.

2 - Description générale du réseau de clôtures

Vu d'avion ou sur les photographies aériennes, le réseau de clôtures apparaît comme une mosaïque serrée, continue sur une bonne partie de son étendue, discontinue ailleurs. La continuité et la discontinuité de ce réseau sont calquées sur celles de l'habitat dispersé (cf : ci-dessus la 2e partie de l'ouvrage) : en gros, le réseau est continu donc sur la moitié N du pays et discontinu sur la moitié S. Les lacunes correspondent pour la plupart aux terres incultivables, mais il y en a aussi qui correspondent à des pièces de terres cultivées : on est donc en présence d'un bocage imparfait. A vrai dire, la clôture est liée à une utilisation intensive du sol, soit par la culture, soit par l'élevage du petit bétail. Les mailles du réseau sont de plus en plus serrées au fur et à mesure qu'on se rapproche du sommet de l'interfluve.

Les clôtures sont, soit parallèles, soit perpendiculaires aux courbes de niveau, d'où la prédominance des angles voisins de 90° dans le paysage. Les figures formées par les lignes du paysage sont toutes polygonales : rectangles, carrés, trapèzes et parfois des triangles.

B - Types de clôtures

1 - Description de la clôture

Alors que les clôtures de cases (cf : ci-dessus, 2e partie de l'étude) sont faites de piquets qui n'ont pas pris racines (clôtures mortes) pour ne pas créer de l'humidité auprès de l'habitation, les

(X) entre la ligne de crête et le thalweg est importante ou non. Quand la dénivellation

clôtures de champ sont des haies vives (les piquets ayant pris racines) Les plantes les plus fréquemment employées sont une Dracena et un Ficus. A ces piquets, on attache horizontalement des nervures de raphias en utilisant comme lianes des écorces fraîches d'autres nervures de raphias. Piquets et nervures de raphias forment des mailles suffisamment petites pour ne pas laisser passer les animaux. La haie atteint 1,50 m à 2 m de haut, de façon que les animaux ne peuvent pas sauter par-dessus. L'homme la franchit à l'aide d'un système d'échelle double dont l'écartement des barreaux peut atteindre 60 cm. Pour que la clôture réponde convenablement à sa vocation, il faut renouveler tous les ans les lianes et tous les deux ans les nervures de raphia; on comprend que leur entretien occupe une bonne partie du temps de l'homme dans la société traditionnelle.

Les clôtures de champs ne se ressemblent pas. On peut les classer différemment suivant le critère adopté.

2 - Types de clôtures d'après l'âge

Les clôtures les plus anciennes sont arborées, c'est à dire qu'elles portent des grands arbres. Les plus jeunes n'ont pas d'arbres. Les clôtures arborées caractérisent les terres les plus anciennement occupées. On les rencontre surtout sur la partie inférieure des versants où a commencé l'occupation.

Aux clôtures "piquées" (dont les arbres sont des piquets qui ont pris racine) qui sont de type traditionnel, s'opposent les clôtures plantées, formées d'Eucalyptus, qui sont de type moderne. Les plus anciennes remontent à la période 1940-1945, date de l'introduction de l'eucalyptus en pays bamiléké. Les clôtures plantées ne comportent pas de nervures de raphias, et sont toutes situées à la périphérie des champs.

3 - Types de clôtures d'après l'entretien

Une clôture bien entretenue comporte des nervures de raphias; elle signifie que le système traditionnel de production fonctionne encore bien. On en rencontre dans les chefferies épargnées par les troubles de 1959-1960, surtout dans les régions peu marquées par l'impact colonial. C'est le cas de la chefferie de Bandjoun; c'est à un moindre degré, le cas de Bafou à cause de l'essor de la caféiculture.

La clôture mal entretenue ne comporte plus de nervures de raphias; elle est le signe de la décadence du système traditionnel de production. C'est le cas de toutes les régions dévastées par les troubles. Là, le bocage ne remplit plus toutes ses fonctions et tend à devenir un vestige. Les clôtures plantées sont dans le même groupe car elles marquent, elles aussi, la décadence du système traditionnel de production.

4 - Types de clôtures d'après leur place dans le champ

Aux clôtures périphériques s'opposent les clôtures intérieures. Les clôtures périphériques séparent les terres d'un paysan de celles de ses voisins. Le côté du champ qui longe le thalweg n'en a pas : les raphias et la cours d'eau suffisent pour fermer ce côté. Les clôtures périphériques sont plus vieilles que les clôtures intérieures. Celles-ci sont pour la plupart parallèles aux courbes du niveau. Elles fractionnent en général la partie supérieure du champ, au-dessus de la ligne de changement de pente (pente convexe au-dessus, concave au-dessous).

5 - Types de clôtures d'après l'usage de la pièce de terre entourée.

La clôture peut entourer un parc à bétail ou un pâturage. Elle peut aussi entourer une pièce de terre consacrée aux cultures délicates ou aux cultures ordinaires.

Une telle variété de types de clôtures correspond sans aucun doute à une variété de fonction. C'est ce qu'il nous faut maintenant tenter de préciser.

C - Genèse et fonction du bocage bamiléké

Jusqu'ici, nous n'avons fait que décrire le bocage. Dans ce paragraphe, nous tenterons de l'expliquer.

1 - Genèse du bocage bamiléké

X Le bocage n'est pas un fait ethnique : les autres semi-bantou l'ignorent, nous l'avons vu dès le début de ce chapitre. On pourrait être tenté de croire qu'il est lié au milieu naturel, puisque les Bamiléké n'utilisaient pas les clôtures quand ils étaient installés dans l'actuel pays bamoun, et qu'ils ne les utilisent pas dans le pays Mungo où ils ont émigré récemment : il n'en est rien car s'il en était ainsi, les autres hautes terres de l'Ouest-Cameroun qui jouissent des mêmes conditions naturelles que le pays bamiléké posséderaient, elles aussi, des clôtures. A vrai dire, le bocage est une réponse donnée librement par le peuple bamiléké aux problèmes posés par son installation dans le pays actuel. Trois faits se sont conjugués pour provoquer la naissance du bocage dès l'installation des Bamiléké : la faible étendue du pays, les fortes densités de population, l'association de l'agriculture et du petit élevage. Nous allons préciser la mise en place du bocage en étudiant les fonctions des clôtures.

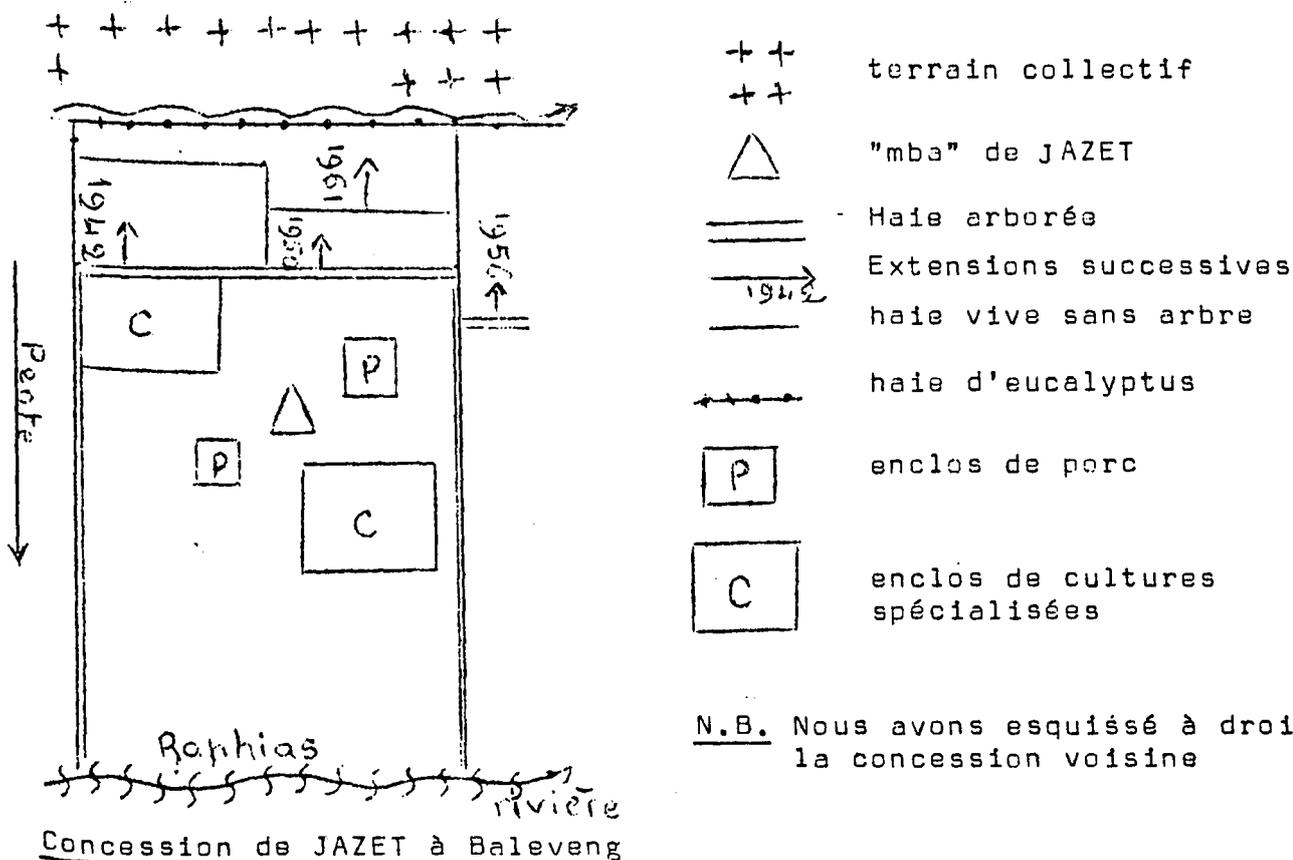
2 - La haie vive, une réserve de bois de chauffage et de bois d'oeuvre

C'est la fonction la moins déterminante du bocage car on aurait pu résoudre ce problème en créant de petites réserves forestières.

Dans l'étude du milieu physique, nous avons vu que le pays bamiléké a été dépouillé de toute sa couverture forestière originelle à l'exception des petits bois sacrés que l'on trouve en bas des résidences des chefs. Les haies vives deviennent dans ce cas les seules réserves de bois de feu (indispensable pour faire la cuisine et sécher les récoltes) et de bois d'oeuvre (la plupart des ustensiles de cuisine).

3 - La haie, limite juridique

Cette fonction est manifestement liée à la rareté relative de la terre ou aux fortes densités humaines (d'où compétition âpre pour le sol). Elle concerne les haies périphériques. Il est probable que cette fonction soit chronologiquement la première. Le croquis ci-après en montre les principaux aspects.



Quand un Bamiléké reçoit du chef une concession, il l'entoure aussitôt de haies pour marquer sa possession. Si dans la suite, il désire l'agrandir comme JAZET de Baleveng aux dépens des terres collectives, il entoure de haies chacune de ses annexions successives, comme pour cacher son usurpation aux autres membres de la communauté. Souvent, quand un habitant défriche ainsi une terre collective sans concession régulière, ses voisins, au lieu de protester, se hâtent d'en faire autant et d'aligner leurs clôtures sur la sienne (cf : cas du voisin de JAZET en 1956, figure ci-dessus)

Comme on le voit, l'enclos joue incontestablement un rôle de limite juridique en pays bamiléké. Mais si cette fonction était la seule, pourquoi attacherait-on des nervures de raphias aux piquets ? et surtout pourquoi y aurait-il des haies à l'intérieur de la propriété ?

4 - L'enclos, défense matérielle

a) Défense contre les éléments naturels. Il s'agit ici du rôle anti-érosif des clôtures :

- contre l'érosion éolienne : en saison sèche, la terre est très poussiéreuse, c'est aussi le moment où on la retourne, la privant ainsi de la protection de la couverture végétale : le vent est alors très actif.
- contre l'érosion torrentielle : dans un pays tout en pentes comme le nôtre, les torrents entraînent avec eux beaucoup de terre qu'ils déposent dès qu'ils rencontrent un obstacle ou un terrain plat. Les faces inférieures des clôtures parallèles aux courbes de niveau accusent par rapport aux faces supérieures, une dénivellation pouvant jusqu'à 1 m. La clôture concourt à l'atténuation des pentes (accumulation).

b) Défense contre les voleurs - Les haies bamiléké sont en général assez touffues pour dérober le champ au regard indiscret du passant (On retrouve là le souci du Bamiléké de protéger son intimité, souci que nous avons déjà rencontré à propos des clôtures de cases).

En multipliant les clôtures, le Bamiléké cherche aussi à gêner la fuite du voleur qui entrerait éventuellement dans son champ, facilitant ainsi son arrestation.

c) Défense vis à vis des bêtes surtout

Les clôtures protègent les champs contre les bêtes sauvages. Ce souci était surtout en vigueur au moment de l'installation du Bamiléké. Les récits oraux et les représentations artistiques montrent que le pays était alors parcouru par des éléphants, des buffles, des sangliers, des loups dangereux, non seulement pour les récoltes et le petit bétail, mais aussi pour l'homme. Mais quand l'occupation complète du pays a été réalisée, la menace des bêtes sauvages s'est atténuée et même a disparu, c'est désormais aux animaux domestiques que s'adresse la défense, étant donné que le système de production associe l'agriculture et le petit élevage.

Il s'agit d'abord d'une défense de sortir : on enferme alors les bêtes (porcs, moutons, chèvres - nous avons vu que les volailles sont enfermées dans la cour -) dans des enclos. L'enclos de porc change régulièrement de place tous les 3 ou 4 ans, ce qui permet de fumer tour à tour les diverses parties du champ proche du "mba" (résidence). Les parcs à chèvres et à moutons bougent aussi sur la partie supérieure des champs, mais moins souvent que l'enclos à porc. Lorsqu'on

annexe clandestinement une partie du terrain collectif, elle sert de parc à chèvre pendant les 3 ou 4 premières années, ce qui permet de lui donner une certaine fertilité car ce sont en général des sols maigres de crêtes. Les clôtures périphériques empêchent les bêtes qui viendraient à sortir de leur enclos d'aller ravager les champs des voisins; elles empêchent aussi les chèvres de sortir lorsque le propriétaire les laisse circuler librement dans sa concession après la récolte du maïs et de l'arachide.

Défense d'entrer. Dans ce cas, la clôture entoure une parcelle consacrée à une culture délicate : canne à sucre, tabac, vandzou, piment, oignon, chou, pépinière de caféiers.

La clôture intérieure n'est pas détruite lorsque cesse le besoin qui l'avait fait construire. C'est ainsi que se multiplient petit à petit les clôtures au point de devenir très denses sur la partie supérieure de la concession autour du "mba".

Le réseau de haies vives qui caractérise le pays bamiléké ne s'est pas construit d'un seul coup. Il a une origine complexe et remplit des fonctions multiples. C'est en très grande partie grâce à lui que le Bamiléké a réalisé une utilisation très intensive de ses terres. On comprend dès lors notre inquiétude devant la dégradation chaque jour plus poussée de ces clôtures. Il est normal que l'on abatte un certain nombre de clôtures, là où le réseau est trop dense afin d'éviter un gaspillage de sol et de temps par l'entretien. Mais il est indispensable de maintenir et d'entretenir convenablement un minimum de clôtures pour le bon fonctionnement de notre système de production.

CHAPITRE II

Le dessin parcellaire

Le réseau de clôtures et les nuances de la couleur du paysage ou de la photographie aérienne laissent apparaître nettement le découpage de l'espace agricole en unités élémentaires. Il s'agit des parcelles, parcelles de propriété et parcelles d'exploitation, dont nous allons étudier dans ce chapitre les formes, les dimensions et l'agencement. Nous avons laissé délibérément de côté les parcelles de cultures (une parcelle de cultures est une pièce de terre portant la même espèce de culture ou même association de cultures) parce qu'elles sont très rarement apparentes, du fait du mélange poussé des cultures qui crée une uniformité relative.

1 - Les zones non parcellées ou au parcelllement non apparent

Il existe dans l'espace agricole bamiléké un type de zones non parcellées : les pâturages collectifs des crêtes. Ils apparaissent dans le paysage comme des taches polygonales à tendance circulaire ou ovale; ils sont indivis, n'ayant ni parcelles de propriété, ni parcelles d'exploitation.

Le paysage agricole du pays bamiléké comporte également un type de zones au parcelllement non apparent, ce sont les plantations de raphias des thalwegs (c'est le lieu de souligner que ces plantations ne sont pas spontanées et, de ce fait, relèvent de l'espace agricole) Elles apparaissent dans le paysage comme des rubans accompagnant les cours d'eau. Elles sont divisées en propriétés individuelles, mais les limites de ces dernières n'apparaissent pas à l'observateur. L'espace morcelé dont il va s'agir dans ce chapitre est situé, selon qu'il couvre tout l'interfluve ou seulement une partie, soit entre deux plantations de raphias, soit entre une plantation de raphia au-dessous et un pâturage collectif au-dessus.

2 - Formes des parcelles (cf : cartes 11 et 15)

Les parcelles bamiléké ont toutes des formes géométriques. Les parcelles de propriété, facilement repérables quand elles sont encloses et appelées dans ce cas "nka", difficiles à délimiter quand elles sont ouvertes et appelées alors "tsuet" sont rectangulaires, carrées ou trapézoïdales (en tête de vallon). Les parcelles d'exploitation sont soit carrées, soit rectangulaires. Elles sont généralement encloses : (clôtures intérieures) sur la partie du "nka" proche de l'habitation et ouvertes ailleurs; dans le deuxième cas, elles sont délimitées par des sillons et des "kia ngong" (= ligne de séparation contre laquelle les billons et les sillons de deux parcelles voisines viennent buter perpendiculairement) : à côté des "kia ngong" extérieurs qui servent de limites, il existe des "kia ngong" intérieurs (présents aussi dans les parcelles encloses) qui ont pour rôle de diviser chaque parcelle en groupes de billons appelés "tsvène na" (de 5 à 15 billons chacun). La parcelle d'exploitation s'appelle "na"; elle porte, soit une même espèce de culture, soit une même association de cultures.

3 - Dimensions des parcelles

Les parcelles de propriété peuvent se classer en 4 groupes du point de vue de la taille. Dans le premier groupe on peut ranger les terres des chefs et de certains gros planteurs ayant des parcelles voisines ou supérieures à 20 ha. En voici quelques exemples :

- 18 ha d'un seul tenant à Bafou N appartenant à Paul NGETSOP
- 40 ha d'un seul tenant à Balessing appartenant à FOLENG
- 60 ha à YMELE René, le chef de FOSSONE-WENTCHENG
- 103 ha d'un seul tenant à Kékem appartenant à TCHOUAFFE Jean
- 208 ha d'un seul tenant à Fondjo-Moko appartenant à NGASSA Nicodème.

Ces grandes propriétés ont toutes été créées à l'époque coloniale, à la faveur de l'altération du régime foncier traditionnel dont il a déjà été plusieurs fois question. Les propriétaires ont d'autres parcelles ailleurs. Ex : YMELE René a une deuxième parcelle mesurant 30 ha. Ces gros propriétaires représentent moins de 2 % du nombre total mais possèdent probablement plus de 10 % de la superficie totale.

Le deuxième groupe de parcelles concerne les terres des notables, des polygames d'au moins 5 femmes et des planteurs moyens. Ces parcelles ont de 4 à 10 ha. Sur 151 parcelles de propriété recensées par J. HURAUULT (1962, p. 111) dans le quartier HYALA de BATIE, on dénombre 4 parcelles de cette taille. On peut attribuer à cette catégorie près de 20 % du nombre et 30 % de la superficie totale.

La troisième catégorie groupe les parcelles de 0,8 ha à 2,5 ha environ appartenant essentiellement aux petits paysans. On peut leur attribuer près de 40 % du nombre et 50 % de la superficie totale.

Le dernier groupe rassemble les micro-parcelles de moins de 0,8 ha : les unes appartiennent à des jeunes gens qui sont allés chercher fortune en ville, d'autres à des femmes que leur père ont voulu honorer en leur donnant des terres, d'autres proviennent des ventes (certains jeunes héritiers vendent par petits morceaux leur héritage pour mener un train de vie prestigieux avec mobylette et boissons importées). Ces micro-parcelles représentent à peu près 35 % du nombre et 10 % de la surface totale.

La parcelle d'exploitation est d'une taille plus petite, elle diffère selon qu'il s'agit de la très grande propriété de type industriel ou latifundiaire ou des propriétés paysannes ordinaires. Les propriétés de type industriel, consacrées à la caféiculture pure employant une main-d'oeuvre salariée, ont des parcelles d'exploitation de l'ordre de 5 ha. Les propriétés de type latifundiaire ont des parcelles de l'ordre de 20 à 30 ha consacrées à l'élevage ou en friche. (ces terres sont les propriétés des chefs) Dans les propriétés paysannes les parcelles d'exploitation sont beaucoup plus petites et se situent entre 5 et 50 ares. Leur taille varie en fonction de l'espèce de plante cultivée, de la fertilité du sol, du degré de parenté entre la cultivatrice et le propriétaire. Les parcelles consacrées aux cultures spécialisées (tabac, piment, canne à sucre...) sont les plus petites. Les parcelles les plus vastes sont consacrées aux cultures de base (maïs et macebo).

Si l'on considère l'évolution des parcelles, on découvre deux mouvements opposés selon qu'il s'agit des parcelles de propriété ou des parcelles d'exploitation. Les premières ont diminué en surface et augmenté en nombre du fait des partages des héritages et des ventes. Quant aux parcelles d'exploitation, elles ont diminué en nombre et augmenté en surface du fait de l'aggravation de l'individualisme économique : depuis quelques années en effet, le Bamiléké tend à ne plus prêter des terres aux étrangères et à les réserver au contraire à ses épouses ou à ses proches parentes, d'où l'accroissement de la parcelle attribuée à chaque femme. La parcelle d'exploitation tend à correspondre dans ces conditions, pour chaque culture vivrière, à la surface dont a besoin une femme pour nourrir convenablement son mari et ses enfants. Quant à la parcelle associant caféiers et cultures vivrières, la taille correspond à la surface qu'une femme est capable d'entretenir sans compromettre la subsistance de sa famille.

4 - L'agencement des parcelles

Il s'agit maintenant de voir quelles sont les orientations privilégiées, les lignes directrices qui caractérisent le dessin parcellaire.

Les parcelles d'exploitation ne présentent pas d'orientation particulière dans leur agencement. Elles donnent à l'espace agricole l'aspect d'un damier aux carreaux inégaux. Il est intéressant de remarquer que les parcelles situées aux abords de l'habitation sont plus petites que les autres et que chaque femme possède au moins une parcelle dans chacun des terroirs dont les produits entrent dans l'alimentation bamiléké (souci d'autonomie à l'échelle de l'exploitation qui est caractéristique de l'économie de subsistance.)

Les parcelles de propriété offrent un agencement commandé par la topographie. Elles se situent sur un versant de l'interfluve, leur grande dimension étant perpendiculaire aux courbes de niveau. Par leurs petits côtés, elles touchent d'une part au thalweg (raphias et eau) et d'autre part au sommet de l'interfluve (chemin public ou route et éventuellement pâturage collectif). Ainsi, même si la propriété d'un habitant ne comporte qu'une parcelle, ce qui était généralement le cas à l'origine, il peut produire tout ce dont il a besoin (rappelons que les divers terroirs sont étayés sur chaque versant) et accéder à l'eau et aux voies publiques sans passer par les terres d'un autre. On retrouve là le souci d'autonomie que nous avons plusieurs fois employé pour caractériser le Bamiléké.

De cette étude du dessin parcellaire, il faut retenir la régularité des formes (bien que les terres n'aient pas fait l'objet d'un partage simultané), le compartimentage poussé de l'espace, la continuité et la vigueur de la trame. Tout, dans un tel paysage traduit les fortes densités humaines de la région, l'âpre compétition pour le sol et l'ardeur au travail. On sent aussi qu'il s'agit d'un paysage remarquablement dynamique, constamment en train de se transformer mais sans bouleverser sa trame originelle, sans cesse en train de mordre dans les derniers vestiges de la végétation naturelle.

CHAPITRE III

Propriétés et exploitations

Quand un milieu naturel remarquablement riche mais exigü attiré et fixe une population nombreuse et en accroissement rapide comme c'est le cas en pays bamiléké, la compétition pour la possession et l'exploitation du sol est inévitablement âpre. Divers traits du paysage viennent de le confirmer : morcellement poussé de l'espace, permanence et matérialisation rigoureuse des limites, etc. C'est là un facteur dont il faut tenir le plus grand compte, à la fois pour comprendre l'aménagement actuel de l'espace agricole et pour en entreprendre le réaménagement concerté. Les catégories socio-professionnelles des propriétaires

et les types de terrains détenus par chacune d'elles, la taille des propriétés, les structures territoriales des propriétés vont être successivement examinés dans le premier volet de ce chapitre. Dans le deuxième, nous étudierons les modes de faire-valoir, la taille des exploitations et les structures territoriales des exploitations.

A - Les propriétés

Nous avons déjà étudié dans la première partie de ce travail le régime foncier bamiléké, c'est-à-dire l'ensemble des principes suivant lesquels la terre est distribuée, conservée et transférée. Il s'agit maintenant de voir comment ces principes se traduisent concrètement dans les faits.

1 - Les propriétaires

Trois catégories de propriétaires se partagent inégalement l'espace agricole du pays bamiléké.

- a) L'Etat. Il possède une propriété de 1660 ha à Bafou, acquise en 1962 à l'occasion du retour aux autochtones des terres arrachées par les autorités coloniales à la fin du siècle dernier et données à bail à la Compagnie PASTORALE (cf : 2e section)
- b) Les chefferies. En tant que collectivités, elles possèdent les pâturages des crêtes, les terres non encore partagées en concessions individuelles, les terres exploitées par les Européens.
- c) Les habitants. Les chefs ont des propriétés qu'il ne faut pas confondre avec celles des chefferies. Les paysans bamiléké ayant au moins 25 ans sont propriétaires à plus de 95 %. Au-dessous de cet âge, seuls les héritiers sont propriétaires, ce qui représente 15 à 20 % environ de la population mâle concernée. Rappelons que, par le jeu de l'héritage, un garçon de moins de 5 ans peut être propriétaire. Les émigrés ne perdent pas leurs droits fonciers du fait de leur absence, ce sont des propriétaires non résidents. Certaines femmes, notamment les "mafo" (reines) possèdent des terres. En somme, les femmes qui constituent l'essentiel de la main-d'oeuvre rurale ne sont qu'exceptionnellement propriétaires. En outre, les non-héritiers, dans leur immense majorité, ne sont pas propriétaires.

2 - Nature des propriétés

Il est utile de savoir si la terre possédée est un bois, un pâturage, un sol cultivable, etc. Le domaine possédé par l'Etat entoure les bâtiments de l'ancienne ferme pastorale à Bafou; constitué par des terres consacrées autrefois aux cultures maraichères, aux prairies artificielles et aux pâturages naturels, il est en partie cultivable et en partie pâturable. Parmi les terres possédées par les chefferies, seules les réserves (= terres destinées à être partagées aux jeunes gens au fur et à mesure qu'ils atteignent l'âge de s'établir) sont cultivables; le reste étant constitué de pâturages naturels

La propriété individuelle que nous appelons concession comportait à l'origine 3 parties correspondant aux 3 types de terroirs du pays

bamiléké : un morceau de thalweg destiné aux raphias, un morceau de la partie concave du versant à consacrer aux cultures exigeantes, un morceau de la partie convexe du versant à consacrer aux cultures peu exigeantes et aux parcs à chèvres. En plus d'une telle concession les notables et les grands polygames possédaient ailleurs d'autres plantations de raphias et d'autres terres de culture. Au fur et à mesure que les terres libres devenaient rares, les concessions du simple habitant a tendu à se réduire à une simple pièce de terre située sur la partie convexe du versant et pourtant destinée à la culture. Ce sont de tels petits propriétaires installés ^(X) clandestinement sur les pâturages collectifs pour agrandir leur concession.

3 - La taille des propriétés

D'une manière générale, le pays bamiléké apparaît comme un pays de petites propriétés. Mais en regardant les choses de plus près, on y découvre des tailles très variées, depuis la micro-propriété de moins de 50 a jusqu'à la très grande propriété de plus de 200 ha.

Connaître la taille des propriétés est très intéressant pour un travail comme le nôtre mais les statistiques nécessaires font défaut. Nous comptons beaucoup sur l'Enquête Agricole réalisée en 1965 par le Secrétariat d'Etat au Développement Rural mais nos espoirs ont été complètement déçus car ce document ne fait aucune mention des propriétés et porte toute son attention sur les exploitations, et plus précisément sur les surfaces cultivées par exploitation. Il nous semble qu'il y a là une erreur de méthode du responsable de cette enquête. En effet, sa méthode de travail qui consiste à mesurer, non pas les propriétés mais les exploitations était excellente pour la région du Centre-Sud où l'espace agricole est mobile (culture itinérante sur brûlis) et où la possession du sol est collective; elle est au contraire inadaptée au pays bamiléké où l'espace agricole est fixé et la possession du sol individuelle.

Devant cette carence des statistiques globales, nous nous sommes rabattu sur les statistiques partielles et les sondages. Nous empruntons notre premier exemple à Jean HURAUULT (1962, p. 111) : dans le quartier Hyala à BATIE, cet auteur a dénombré 151 propriétés parmi lesquelles 4 seulement se situent entre 4 et 7 ha (propriétaires notables ou polygames de 8 à 12 femmes), les autres varient de 0,8 ha à 2,5 ha, la moyenne générale étant de 1,2 ha. Cette situation est très proche de ce qu'était le pays bamiléké à l'époque où son régime foncier fonctionnait à la satisfaction de tous. En effet, le quartier en question, dont J. HURAUULT donne une représentation au 15 000 avec les limites des propriétés, présente encore de larges espaces non encore partagés en concessions individuelles.

Le deuxième exemple est le résultat d'une enquête personnelle menée en 1968 au quartier TOWET à BAFOU. Dans ce quartier où on a partagé en concessions individuelles toutes les terres cultivables, nous avons dénombré 40 propriétés parmi lesquelles 10 ont moins de 1 ha

(X) tardivement qui sont le plus enclins à rogner

(25 % du nombre), 18 ont entre 1 et 2 ha (45 % du nombre), 10 ont entre 2 et 5 ha (25 % du nombre) et 2 ont plus de 5 ha (5 % du nombre); la plus étendue a 7,2 ha et la plus petite 0,8 ha. On est donc à l'intérieur de la même fourchette qu'à BATIE.

Le service ^{du} cadastre à DSCHANG nous a communiqué les surfaces de quelques propriétés de chefs; elles ont entre 50 et 100 ha. Le chef de FOSSONG-WENTCHENG par exemple a 90 ha. Rappelons que ces immenses propriétés ont été constituées pendant la colonisation grâce à l'usurpation des terres collectives que les chefs avaient la mission de gérer et de partager aux jeunes gens en âge de s'installer. Entre les propriétés des chefs et celles des notables se situent les terres des gros planteurs ayant entre 10 et 50 ha; les exemples ne manquent pas au service du cadastre à DSCHANG :

- 17 ha à TCHALOME Raphaël (Kékem),
- 11 ha à TCHOUAMO Thadée (Bapoungué),
- 23 ha à NGUETSOP Paul (Bafou)
- 40 ha à FOLENG (Balessing)

Enfin au-dessus on a les immenses propriétés des très gros planteurs, comme celle de TCHOUAFFE Jean (103 ha) à Kékem et celle de NGASSA Nicodème (208 ha à Fondjomoko.) Ces vastes propriétés sont toutes situées dans le S.W. et annoncent le pays Moungo. Soulignons enfin qu'aux yeux de l'Etat camerounais, la surface idéale d'une propriété paysanne semble être de 4 ha, comme l'atteste la colonisation planifiée lancée récemment près de Galim dans le N.E. du pays bamiléké.

4 - Les structures territoriales de la propriété

Les parcelles de la propriété peuvent être contiguës et former un bloc ou au contraire être dispersées. C'est le problème qui va nous occuper maintenant.

A l'origine, toutes les parcelles d'un simple habitant étaient contiguës et correspondaient à l'unique concession qu'on lui avait attribuée. Par la suite, si le nombre des femmes et des enfants de l'habitant venait à croître, il pouvait demander et obtenir d'autres terres loin de sa concession, passant alors d'une "propriété-bloc" à une "propriété parcellée". On pouvait aussi accroître le nombre de ses parcelles en héritant d'un parent décédé sans enfants. C'est surtout par achat que le simple habitant a multiplié le nombre de ses parcelles selon le procédé suivant : un jeune homme reçoit de son père une pièce de terre de quelques ares, il y construit une maison et y plante quelques centaines de caféiers, puis il en confie l'entretien à sa mère et émigre en ville; après quelques années, il rentre à la campagne, achète plusieurs petits morceaux de terre, là où il peut et y plante des caféiers. Nous avons recensé à Bafou dans le seul quartier Towet, 5 propriétés de ce genre comprises entre 1 et 2 ha et comportant chacune 3 parcelles non contiguës. Quant aux notables et aux chefs, ils ont toujours possédé plusieurs parcelles non contiguës, à l'intérieur d'un même quartier pour les premiers, dans toute la chefferie

pour les seconds. Leurs parcelles sont relativement grandes et mesurent au moins 2 ha chacune. Les gros planteurs ont eux aussi des "propriétés dispersées", certains d'entre eux ont même des terres situées dans plusieurs chefferies. Les très gros planteurs ont par contre des "propriétés-blocs". En somme, malgré l'absence de statistiques, il est certain que plus de 50 % des propriétés bamiléké sont dispersées, avec des parcelles très petites (de l'ordre de quelques dizaines d'ares). C'est là une situation qui gênera considérablement la rénovation agricole. Un remembrement parcellaire est nécessaire, mais il est très difficile à réaliser et ne peut d'ailleurs s'envisager qu'en relation avec une émigration organisée vers les régions moins peuplées du Cameroun.

B - Les exploitations

Vu la nature du régime foncier bamiléké, la définition de la propriété foncière ne nous a pas posé de problème. Il n'en est pas de même de l'exploitation. Mais une fois résolu ce problème de définition, l'étude de l'exploitation sera relativement facile à réaliser.

1 - Définition de l'exploitation

La division traditionnelle du travail en pays bamiléké se caractérise, nous l'avons vu, par l'absence de collaboration entre l'homme et la femme. L'homme avait la charge exclusive de l'exploitation des raphias, de l'élevage du petit bétail (moutons, chèvres et porcs), des cultures spécialisées (cane à sucre, tabac, vandzou), de la culture du plantain et des arbres fruitiers et disposait à sa guise des produits ainsi obtenus. Le défrichement du pays ayant eu lieu une fois pour toutes, l'homme n'intervenait dans l'espace cultural que par la distribution de ses terres entre les femmes (pas seulement ses épouses mais aussi d'autres femmes de sa famille ou de sa connaissance); en juillet-août, il fournissait à ses femmes le bois nécessaire pour sécher les récoltes. Les femmes assumaient seules tous les travaux concernant les cultures vivrières et disposaient des produits comme bon leur semblait; elles avaient seulement la charge de nourrir leurs maris et leurs enfants. Les maris ne donnaient qu'occasionnellement des vêtements, de la viande, de l'huile et du sel à leurs femmes et chacune de ces dernières se trouvait obligée de vendre le surplus de ses récoltes pour se procurer ces produits de première nécessité; dans la plupart des cas, c'était chaque femme aussi qui s'occupait de ses enfants, son mari n'étant préoccupé que par l'acquisition de nouvelles épouses. Voici un dernier trait qui révèle l'indépendance économique des époux : l'homme se réserve dans sa concession des parcelles qu'il fait cultiver en commun par ses femmes et dont il se réserve la possession exclusive des produits; en outre, toutes les femmes qui exploitent sa concession lui laissent une quantité de la récolte; il se constitue ainsi une réserve qui lui permet de ne pas trop dépendre de ses femmes pour sa nourriture, de faire des largesses à qui bon lui semble et même de se procurer un peu d'argent. En somme, l'homme et ses épouses exploitent séparément la terre et chacun d'eux dispose de façon

autonome des fruits de son travail. Dans ces conditions, l'exploitation que les géographes définissent comme l'unité de base de la production agricole, ne correspond ni à l'unité de parenté (la famille), ni à l'unité d'habitat ("mba"); il y a autant d'exploitations que d'actifs agricoles (moins les jeunes célibataires qui travaillent, les garçons avec leur père, les filles avec leur mère). L'exploitation de l'homme correspond aux éléments suivants de sa propriété : plantation de raphias, enclos d'élevage, parcelles de cultures spécialisées, éventuellement quelques parcelles de cultures vivrières, la totalité des arbres fruitiers; elle est complétée par l'usage du pâturage collectif le plus proche. L'exploitation de la femme est constituée par l'ensemble des parcelles qu'elle cultive dans la propriété de son mari, dans les champs de ses connaissances et éventuellement dans les réserves foncières de la chefferie.

La pénétration de la caféiculture en pays bamiléké a transformé l'homme en un véritable chef d'exploitation au sens qu'on donne à cette expression en Europe. Dans les plantations en effet, l'homme peut exécuter tous les travaux avec ses femmes et en assume la responsabilité; l'argent recueilli par la vente du café sert à toute la famille (au sens étroit). On peut dire que la caféiculture a entraîné en pays bamoléké, la naissance d'un nouveau type d'exploitation correspondant à la fois à l'unité d'habitat et à l'unité de parenté. C'est dans ce sens que les responsables de l'Enquête agricole de 1965 ont entendu le mot exploitation. A la page 18, ils écrivent : "On peut définir l'exploitation agricole comme désignant à la fois, d'une part l'ensemble des personnes vivant en commun, travaillant et bénéficiant de l'argent procuré par la récolte ou consommant les produits des champs vivriers et, d'autre part, les superficies de terres exploitées par ce groupe humain. En général, c'est une famille dont les membres vivent dans une même case ou dans des cases voisines, travaillant les mêmes terres et dépendant pécuniairement d'un même chef de famille". Dans ces conditions, on peut parler de véritable exploitation familiale.

Le parallélisme, voire l'antagonisme, entre cultures vivrières et cultures d'exportation, même quand elles couvrent une même surface, fait qu'il existe toujours deux sortes d'exploitations en pays bamiléké : la première la pour responsable et pour seul agent la femme (aidée éventuellement de ses filles pas encore mariées) et concerne uniquement les cultures vivrières; la deuxième la pour responsable l'homme (parfois une veuve) et pour agent toute la famille et elle concerne les cultures d'exportation.

2 - Les modes de faire-valoir

Le fermage n'existe pas en pays bamiléké. Etant donné le sens de l'argent qu'au notre ethnie, on pouvait croire que les émigrés le pratiqueraient sur leurs terres; il n'en a rien été.

Par contre, le métayage a toujours existé et existe encore, mais il ne porte que sur les plantations de raphias. En effet, les notables possèdent plusieurs plantations de raphias et ne peuvent les exploiter toutes eux-mêmes; ils en confient alors à leurs serviteurs ou à

des habitants de leur quartier pour entretenir, surveiller contre les voleurs et exploiter; ces gens donnent aux propriétaires une partie du vin et du bois récoltés et les aident à effectuer tous les travaux dans lesquels entre le raphia (clôtures et toitures notamment). Actuellement, le 1/6 environ des raphias bamiléké sont ainsi exploités sous le régime du métayage, ce qui représente une diminution par rapport au passé car la part des notables a diminué par suite des partages successoraux et des ventes.

La terre cultivable est l'objet du prêt ou du faire-valoir direct. Autrefois, on prêtait facilement de la terre à un homme, mais cette pratique a sans doute complètement disparu (l'enquête agricole de 1965 n'en fait pas mention et nous n'en avons rencontré aucun exemple) Actuellement, on ne prête de la terre qu'aux femmes et d'ailleurs de moins en moins aux femmes qui ne sont pas de la famille. La durée du prêt n'est jamais indiquée d'avance; elle peut cependant atteindre et dépasser 10 ans. Les prêts concernant les "tsvet" (champs qui ne portent pas l'habitation), rarement les "nka" (ce champ porte l'habitation et le propriétaire ne veut pas que n'importe qui viole son intimité). La caféiculture est en très grande partie responsable du recul du prêt : l'homme ne veut pas que la femme d'un autre profite des engrais qu'il met dans sa plantation en pratiquant des cultures vivrières entre les caféiers (remarquons que la réticence des gens à prêter des parcelles dans le "nka" était essentiellement due à ce qu'ils ne voulaient pas que la femme d'un autre profite du fumier provenant du petit bétail); de son côté, la femme ne trouve plus d'intérêt à cultiver une terre sur laquelle les caféiers laissent très peu de place aux cultures vivrières. Dans ces conditions, le prêt des terres aux femmes tend à se pratiquer uniquement au sein de la famille (au sens large). C'est là l'un des derniers succès de l'égoïsme économique en pays bamiléké.

Le faire-valoir direct tend par conséquent à gagner la totalité des exploitations. Mais le résultat n'est pas le même selon que le chef d'exploitation est un homme ou une femme (veuve à la suite des récents troubles), un résident ou un émigré, selon qu'on emploie des salariés ou tout simplement la main d'oeuvre familiale. L'âge du chef d'exploitation et sa situation matrimoniale sont aussi des facteurs de différenciation. Les grandes exploitations de plus de 100 ha sont exclusivement tournées vers l'exportation, et n'emploient qu'une main-d'oeuvre salariée (Ex : 15 ouvriers chez TCHOUAFFE, 20 chez TCHOUAMO); leurs chefs résident en ville. Les exploitations des planteurs moyens (10 à 50 ha) emploient une main-d'oeuvre salariée en plus de la main-

d'oeuvre familiale; le souci de l'exportation y prime celui de la subsistance mais sans le supprimer; leurs chefs sont à 90 % résidents. Les chefs, les notables et les gros polygames n'emploient que la main-d'oeuvre familiale (leurs femmes); les cultures d'exportation et les cultures vivrières y couvrent toute la surface. Dans tous ces trois cas, le chef d'exploitation se contente de partager le travail entre les manoeuvres ou les femmes et de surveiller. Il en va autrement dans les exploitations des petits polygames et des monogames où l'homme prend une part effective au travail. A l'exception des grandes exploitations de plus de 100 ha, il existe partout une main-d'oeuvre gratuite (ne recevant que des cadeaux) constituée par des parentes du chef d'exploitation. Pendant la cueillette du café, beaucoup d'exploitations font appel à une main-d'oeuvre salariée (femmes) en renfort.

3 - Etendue et structures territoriales de l'exploitation

Nous avons vu ci-dessus que la femme bamiléké s'occupe seule des cultures vivrières et qu'elle dispose comme elle veut de l'argent obtenu par la vente du surplus des denrées alimentaires. L'unité de production agricole, c'est à dire l'exploitation, dont elle assume ainsi la responsabilité est entièrement étrangère au mari. L'ensemble du "na" qui la constituent couvrent une superficie située entre 1 et 2 ha. Chaque femme doit disposer d'au moins un "na" pour chacune des plantes suivantes : macabo, ignames, maïs et arachides. Ces "na" sont plus ou moins dispersées dans l'espace; les "na" d'une femme ne font jamais bloc puisqu'ils doivent appartenir à tous les types de terroirs de la région. Ils sont plus ou moins éloignés de la case. Une enquête menée à Bafou en 1968 auprès de 20 femmes du quartier Zem, montre que 90 % des "na" au moins sont à moins de 45 minutes de marche de la case (moins de 2,5 km environ). La distance case-"na" dépasse 2 heures pour les femmes du plateau qui vont cultiver la plaine du Noun, la plaine du Mbo et les pentes des Bambouto au-dessus de 1700 m. Cette distance atteint parfois 2h30 dans les zones d'habitat "regroupé". Un "na" qui porte des cultures vivrières et des caféiers appartient à l'unité de production de la femme par les premières et à l'unité de production de l'homme par les seconds. La femme est maîtresse absolue dans le premier cas, mais elle n'est qu'une main-d'oeuvre dans le deuxième cas.

Si nous considérons maintenant l'exploitation comme l'unité de production agricole placée sous la responsabilité du chef de famille, nous découvrons qu'elle a la même étendue que la propriété par suite de la pratique du faire-valoir direct. Par conséquent, ce que nous avons dit de la taille et de la structure territoriale de la propriété vaut aussi pour l'exploitation.

L'enquête agricole de 1965 calcule la superficie d'une exploitation en additionnant toutes les terres cultivées par les femmes d'un chef de famille. Nous lui faisons une triple objection :

- les terres qu'une femme cultive en dehors de la propriété de son mari ne relèvent pas du tout de la responsabilité de ce dernier : si la parcelle en question ne porte que des cultures vivrières, la femme est, nous l'avons vu, maîtresse absolue de la récolte; si la parcelle

ports des caféiers, la cultivatrice n'est pratiquement qu'une main-d'oeuvre au service du propriétaire du champ, les cultures vivrières que la femme pratique entre les caféiers ne sont en quelque sorte que des sous-produits de son travail; que dire de la parcelle qui appartient aux réserves de la chefferie ?

- la production des denrées alimentaires et celles des produits d'exportation relèvent de deux directions différentes (la femme assumant la première et son mari la seconde) donc de deux exploitations distinctes : il ne faut pas faire comme s'il y a unité de direction et tout simplement partage des tâches, la femme s'occupant des cultures de subsistance et l'homme des cultures commerciales.

- enfin, cette enquête ne s'intéresse qu'aux surfaces cultivées, laissant de côté les jachères, les parcs à bétail et les plantations de raphias qui, pourtant, font bien partie des exploitations agricoles. Pour toutes ces raisons, nous n'avons pas cru possible d'utiliser ici les statistiques établies par cette enquête sur la surface des exploitations.

Aussi imparfaite que soit notre étude, elle laisse quand même deviner les structures de propriété et d'exploitation du pays bamiléké. Ces deux éléments font aussi partie de l'ossature stable - ou tout au moins durable de la région bamiléké bien qu'ils n'apparaissent qu'indirectement dans le paysage. Ils conditionnent considérablement tous les aspects de la vie rurale et notamment la mise en valeur des terres.

CHAPITRE IV

L'utilisation du sol

Les différentes parties de l'espace brut du pays bamiléké n'ont pas les mêmes aptitudes agronomiques. Les paysans ont tenu un compte rigoureux de cette diversité et ont attribué à chaque type de milieu écologique une affectation agricole différente. L'utilisation du sol obtenue se traduit dans le paysage par la trilogie raphias-cultures-pâturages que l'on rencontre du thalweg au sommet de l'interfluve, là où l'organisation traditionnelle de l'espace s'est conservée dans son intégrité. Nous nous proposons de montrer d'une part la structure interne de chaque terme de la trilogie, et d'autre part les relations qui lient les trois éléments en un ensemble cohérent. Nous consacrerons un petit paragraphe aux bois qui occupent une très faible proportion du territoire et qui ne sont pas intégrés au système de production. Comme dans les pages qui précèdent, nous aurons à la fois un souci cartographique et un souci statistique, c'est à dire que nous nous intéresserons à la fois à l'aspect qualitatif et à l'aspect quantitatif des faits. En outre, il ne faudra pas se borner aux aspects statistiques de la réalité (= étude spatiale du système à son apogée), l'aspect dynamique (= évolution) est très important. Nous utiliserons l'échelle locale (de l'exploitation au finage en passant par la colline)

pour définir le style d'organisation, puis l'échelle régionale pour en montrer les nuances dans l'espace.

I - Les terroirs

1 - Définition du mot terroir

La plupart des géographes africains emploient le mot terroir dans un sens particulier, sens qu'ils ont l'air d'étendre à toute l'Afrique Noire, mais que nous n'adopterons pas dans ce travail parce qu'il ne nous paraît pas conforme aux réalités du pays bamiléké. Des explications de notre part s'imposent.

Les géographes africanistes en question partent de l'idée qu'il n'existe pas en Afrique Noire l'équivalent des finages européens. (On appelle finage d'après la commission française de géographie agraire, "le territoire sur lequel une cellule d'habitat ou une communauté exerce ses droits agraires"), ce qui est vrai pour les populations pratiquant une sorte de nomadisme agricole, ou pour les populations non organisées en communautés authentiques. Ils proposent de donner dans ce cas aux unités de la vie et de l'organisation agraires le nom de terroirs. G. SAUTTER (1968 - p. 111) définit le terroir comme "l'espace dont une communauté de résidence tire l'essentiel de ses ressources, autrement dit la portion du sol environnant (quelle que soit sa nature ou sa diversité agronomique) où se localisent les champs et où paît le bétail, dans la mesure où l'élevage est associé d'une façon ou d'une autre à la culture. En résumé, le terroir, dans cette acception, c'est le territoire agricole d'un village ou d'une communauté d'habitat de forme quelconque".

A notre avis, le territoire "chefferien" du pays bamiléké est plus que cela : c'est l'équivalent du finage européen. En effet, toutes les conditions que requiert l'existence d'un finage sont réalisées :

- conditions sociologiques d'abord : la chefferie bamiléké est une communauté authentique (cf : étude de la société dans la première partie), condition sans laquelle il ne saurait exister des droits collectifs sur une portion du sol;
- conditions géographiques ensuite : les Bamiléké ne pratiquent pas la culture itinérante, chacune de leurs communautés exploite une aire bien précise. Le territoire de chaque chefferie a des limites bien précises, matérialisées par un fossé dans certains cas à la suite des guerres; avant l'arrivée des Européens, ces frontières étaient souvent causes des guerres et les annexions faites à cette époque continuent d'être revendiquées par les chefferies lésées.
- conditions juridiques enfin : nous avons vu dans l'étude du régime foncier que les immigrants Bamiléké qui ont fondé chaque chefferie ont acquis collectivement par les armes le droit de propriété sur le territoire conquis; ils ont partagé une partie du sol entre eux et ont confié au chef la charge de partager le reste aux enfants à naître lorsqu'ils auront atteint l'âge adulte. En attendant, ces réserves sont la propriété collective des membres de la chefferie et toutes les femmes de la collectivité ont le droit de les cultiver librement. Nul

n'a le droit de prêter ou de vendre des terres à un ressortissant d'une autre chefferie.

Le territoire "chefferien" étant un finage, nous venons de le prouver, nous n'avons pas besoin d'employer le mot terroir dans le sens particulier rappelé précédemment. Conformément aux recommandations de la commission française^(x) agraire, nous donnerons à ce terme plutôt le sens de territoire présentant certains caractères qui le distinguent au point de vue agronomique des territoires voisins".

2 - Les types de terroirs en pays bamiléké

Le pays bamiléké n'a jamais fait l'objet de grands travaux (irrigation ou drainage par exemple) de sorte que tous ses terroirs sont l'oeuvre de la nature. Chacun d'eux est déterminé par une structure particulière du complexe "pente-sol-eau dans le sol-climat local".

Dans les plaines périphériques, "l'eau dans le sol" est le facteur déterminant de la nature et de la répartition des terroirs. On y distingue :

- le long des fleuves (Noun et Nkam) un ruban alluvial perpétuellement inondé : il est abandonné à la végétation naturelle et n'est pour l'homme qu'un domaine de cueillette (gibier)
- de part et d'autre du ruban précédent, deux bandes alluviales inondées saisonnièrement : elles servent de pâturages en saison sèche dans le Haut Noun, on y cultive le riz dans le Bas Ndé (affluent du Noun); ailleurs elles portent des friches (savane arborée dans la plaine du Noun, forêt équatoriale dans la plaine des Mbo).
- au pied du talus qui raccorde le plateau aux plaines périphériques, une bande colluviale jamais inondée, cultivée par les habitants du plateau (cultures vivrières dans la plaine du Noun, plantations arbustives dans la plaine des Mbo).

Avec des pentes qui tournent autour de 45 %, des sols squelettiques et secs, le talus et les parois des vallées qui l'entaillent constituent un terroir peu propice à la culture : il est couvert de friches (savane au bord de la plaine du Noun, forêt au bord de celle du Nkam)

Sur le plateau, la topographie (un dédale de collines et de vallées) commande la répartition des terroirs. Du thalweg au sommet de chaque colline, on rencontre trois types de terroirs. :

- dans le thalweg, une bande alluviale continuellement inondée et fréquemment couverte de brume : les Bamiléké y ont planté des raphias;
- au pied du versant, un terroir à faible pente (d'allure concave), au sol fin, épais et moyennement riche en eau : c'est le domaine des cultures exigeantes;
- au sommet du versant (pente plus ou moins forte et d'allure convexe), un terroir au sol squelettique, sec et caillouteux et au climat venteux : c'est le domaine des cultures peu exigeantes et surtout des pâturages.

(X) de géographie

II - Les forêts et les bois

Il reste peu de chose de la couverture forestière qui couvrait à l'origine tout le pays bamiléké. Il est intéressant pour le géographe non seulement de décrire ces vestiges forestiers, mais aussi d'examiner les raisons de leur maintien. C'est aussi le lieu de porter notre attention sur le reboisement que connaît le pays bamiléké depuis une vingtaine d'années.

1 - Les bois sacrés

en bas de la demeure de chaque chef bamiléké se trouve un bois dont l'étendue atteint 2 ha au maximum. C'est un reste de la forêt originelle. Il remplit un rôle religieux : c'est là que sont enterrés les chefs, c'est là que se fait l'intronisation des chefs, c'est là que le chef garde ses animaux totems^(X) à la protection de la chefferie. C'est le centre religieux de la communauté. La superficie totale occupée par ces bois se situe probablement entre 150 et 200 ha. Autant de bonnes terres soustraites à l'économie rurale pour des motifs religieux !

2 - Les massifs forestiers du Sud

Il s'agit aussi des restes de la forêt originelle que l'on rencontre dans le Petit Diboum, dans la plaine du Mbo et sur le rebord S du plateau. L'Etat a taillé dans ces massifs un certain nombre de réserves forestières : les forêts ainsi classées couvrent 222 km², soit 3,7 % de la superficie du pays bamiléké (Poumaillou, 1963 p. 193) Des scieurs de long exploitent ces massifs forestiers.

Ce sont les conditions naturelles qui expliquent le maintien de ces forêts :

- conditions climatiques d'abord : l'extrémité S du pays bamiléké est soumis au climat subéquatorial, moins salubre et moins agréable que le climat d'altitude;
- conditions topographiques ensuite, du moins pour ce qui concerne le talus : pentes trop fortes;
- conditions pédologiques enfin : sols hydromorphes ou régulièrement inondés dans la plaine, sols acides et trop peu fertiles sur l'extrême S du plateau.

3 - Le reboisement du pays avec des Eucalyptus

Quand on parcourt le pays bamiléké, on est surpris de voir que la forêt n'a pas été conservée sur les sommets des collines ou des montagnes, aux pentes convexes et aux sols maigres. Cette dénudation complète du pays constitue une grave menace pour les sols. Les autorités coloniales en ont pris conscience et ont lancé, il y a une vingtaine d'années une campagne de reboisement du pays bamiléké par des Eucalyptus. Si l'on considère le nombre des pieds d'eucalyptus plantés depuis lors dans le pays, on peut croire que l'opération a merveilleusement réussi, mais si l'on regarde les endroits où ces eucalyptus ont été plantés, il apparaît que l'opération est un échec cuisant.

(X) et que l'on garde les gris-gris nécessaires

En effet, les Bamiléké ont bien accueilli l'eucalyptus parce que c'est un arbre qui pousse vite et qui peut fournir rapidement des poutres pour les charpentes des maisons (l'introduction de la plante s'est faite au moment où le pays passait de la paillotte traditionnelle à la maison mod. rne couverte de tôles); des pépinières se sont constituées un peu partout et l'on s'est mis à vendre des plants sur tous les marchés. Mais personne n'a vu en cette plante une essence de reboisement anti-érosif; en conséquence, c'est sur les 2/3 inférieurs des versants où l'arbre est déjà présent, et non sur les sommets où se posait précédemment le problème de l'érosion, que sont localisés les eucalyptus : la plupart sont plantés dans les haies, quelques-uns seulement étant dispersés sur les parcelles.

En définitive, le problème du bois de construction qui n'était qu'au second plan dans la tête des responsables de l'opération a été bien résolu, tandis que celui de la lutte contre l'érosion qui était au premier plan reste entier.

III - Les plantations des raphias

1 - Localisation et répartition

C'est par les raphias que les Bamiléké tirent partie des terroirs marécageux et brumeux des thalwegs. Les plantations apparaissent dans le paysage comme des rubans plus ou moins larges dont l'agencement moule rigoureusement le réseau hydrographique. Les superficies ainsi occupées sont estimées par Poumaillou (1963 pp. 90 à 92) à 31 100 ha pour l'ensemble du pays bamiléké (5,5 % de la superficie totale).

2 - Place des plantations de raphias dans le complexe agraire

C'est grâce aux nervures de raphias attachées aux piquets et aux arbres que les clôtures bamiléké remplissent leur rôle de défense, permettant ainsi l'association de la culture et du petit élevage. Par l'intermédiaire des clôtures, les plantations de raphias jouent donc un rôle essentiel dans le système de production bamiléké : autrement dit, c'est grâce aux raphias des thalwegs que les Bamiléké ont pu réaliser l'utilisation continue des interfluves.

En outre, les raphias fournissent les matériaux employés par les artisans pour fabriquer les paniers et les sacs que les Bamiléké emploient pour porter les récoltes. Enfin, une part importante du bois employé pour sécher les récoltes vient des plantations de raphias.

3 - Les plantations de raphias sont les "vignobles" bamiléké

La sève du raphia est une boisson exquise qui, de tout temps, a joué un grand rôle dans les relations sociales en pays bamiléké. Le vin de raphia est présent à toutes les cérémonies. Il a été pendant longtemps, avec le petit bétail et les noix de kola, les seules sources de revenus liquide de l'homme dans notre pays. Maintenant encore il fournit à l'homme une part non négligeable de ses revenus liquides, part d'autant plus précieuse qu'elle s'étale sur toute l'année

(alors que la vente du café est limitée à quelques mois de l'année). Un litre de vin de raphia coûte entre 35 et 50 F. CFA; une plantation de 250 m² peut facilement donner 1000 l/an, soit en revenu de 35 000 F à 50 000 F. CFA (plus que 1/2 ha de caféiers actuellement !)

4 - Evolution des surfaces occupées par les raphias

Les surfaces occupées par les raphias sont restées stables. Elles ne pouvaient plus augmenter car dès l'origine, on a planté des raphias partout où c'était possible. Elles pouvaient par contre diminuer au profit des cultures vivrières sous la poussée de l'explosion démographique ou au profit de la caféiculture. Il n'en a pourtant rien été parce que le Bamiléké ne connaît aucune autre façon de tirer partie des terroirs marécageux et surtout parce que le raphia joue un grand rôle dans la vie rurale.

IV - Le domaine des cultures

1 - Deux grands types de champs : le "nka" et le "tsuet"

D'après le mode d'aménagement et le type d'utilisation du sol, on distingue deux sortes de champs en pays bamiléké :

- le "nka" : champ en clos où est située l'habitation, piqueté de bananiers et d'arbres fruitiers, fumé et soumis à la culture continue;
- le "tsuet" : champ ouvert, sans arbres ni bananiers, sans maison, cultivé avec une jachère pouvant aller jusqu'à 5 ans. Le "tsuet" n'est qu'une sorte de complément du "nka"; les petites propriétés n'en comportent pas. Les réserves foncières de la chefferie, quand elles existent, sont des sortes de "tsuet" collectifs à la disposition de toutes les femmes de la chefferie : les plus vastes sont situées dans les plaines périphériques et sur les pentes des Bambouto au-dessus de 1 700 m. Les quartiers dont les noms commencent par "Tsué." sont des terres tardivement occupées qui ont longtemps rempli le rôle de "tsuet" collectifs. ex : le quartier TSUETO de Bafou.

A l'intérieur du "nka", les abords immédiats de l'habitation, appelés "mépéo", sont à mettre à part : ce sont les terres les plus abondamment fumées et les plus intensivement exploitées. C'est là que sont pratiquées les cultures spécialisées : piment, tabac, canne à sucre, pois vandzou, pépinière de caféiers et, depuis quelques années, cultures maraichères (tomates, salades, carottes, persil). Le dispositif "mépéo" - "nka" - "tsuet", formé de zones d'exploitation de moins en moins intensive au fur et à mesure qu'on s'éloigne de l'habitation, fait penser au dispositif constitué d'auréoles concentriques cultivées de moins en moins intensivement au fur et à mesure qu'on s'éloigne du lieu habité, que l'on observe dans certaines régions d'habitat groupé en Afrique Noire.

A cause de l'essor démographique, les "nka" s'étendent constamment aux dépens des "tsuet" et des pâturages collectifs; à leur tour, les "tsuet" s'étendent aux dépens des savanes et des forêts des plaines périphériques.

Les "tsjet" sont complètement étrangers à l'élevage du petit bétail. Les "nka" au contraire entretiennent des liens très étroits avec les pâturages des sommets de collines grâce au réseau de clôtures qui permet aux moutons et aux chèvres de passer d'un domaine à l'autre selon les périodes de l'année. Entre la fin de la récolte du maïs et de l'arachide (mi-août) et les semailles (mars), les bêtes ont le droit de circuler librement dans tout le "nka" à l'exception seulement des parcelles consacrées aux cultures spécialisées : elles y déposent du fumier, elles y trouvent pendant la saison sèche de l'herbe verte à l'ombre des arbres et vers le marigot. En outre, la parcelle qu'on décide de laisser en jachère un ou deux ans est transformée en parc à bétail pendant cette durée.

2 - Les surfaces cultivées (cartes 16, 17 et croquis 7)

Il est intéressant de connaître aussi bien la surface occupée par chaque espèce de culture que la surface totale cultivée de chaque département et du pays bamiléké tout entier. Cela nous permettra de corriger ou de préciser un certain nombre d'idées reçues sur la mise en valeur exhaustive du pays bamiléké et la menace de surpeuplement qui en résulte.

Les statistiques de l'Inspection Agricole de l'Ouest donnent des chiffres sur la surface couverte par chaque espèce de culture. Ces chiffres ne sont que des estimations mais on peut leur accorder quand même un certain degré de crédibilité; ceux de 1967 sont assez proches de la réalité car ils reposent sur l'enquête par sondages effectuée en 1965 sous la direction de CAPOT-REY. Nous avons utilisé tels quels ces chiffres pour ce qui concerne les cultures vivrières, ne disposant d'aucun moyen de vérification; pour ce qui concerne le café, nous avons calculé nous-même les surfaces (voir méthode au chapitre prochain consacré à la caféiculture.)

La surface totale cultivée de chaque département et du pays bamiléké tout entier est plus importante. Les chiffres avancés dans ce domaine par les statistiques de l'Inspection Agricole de l'Ouest et par le "Rapport Poumaillou" sont irrecevables. En effet, ces documents additionnent purement et simplement les surfaces occupées par les différentes espèces de cultures, ce qui revient à compter plusieurs fois la même surface car le pays bamiléké pratique généralement le mélange des espèces. Nous avons même vu dans ces documents des cas où la surface cultivée d'un département est largement supérieure à la surface totale de ce département, ce qui est absurde !

Nous avons obtenu la surface cultivée (Sc) de chaque département en additionnant :

- la surface occupée par les cultures arbustives d'exportation (café, cacao),
- la surface occupée par les plantes vivrières qui se rencontrent toujours en cultures pures (igname, patate, manioc),)
- la différence entre la surface du macabo et celle du café (le macabo étant partiellement cultivé entre les caféiers),

- la différence entre la surface du maïs et celle du café (pour la même raison que précédemment),
- la différence entre la surface de l'arachide et celle du café (même raison).

Nous avons calculé cette surface pour 1958 et pour 1967 afin de voir d'une part l'impact des troubles de 1959-60 et, d'autre part la dynamique générale de l'espace cultivé.

Outre la Sc, nous avons calculé les surfaces occupées par les autres modes d'utilisation du sol. Nous avons calculé la surface inutilisable en mesurant sur les cartes topographiques, les secteurs situés au-dessus de 2000 m, les pentes supérieures à 50 %, les marécages trop profonds, les secteurs de roches nues et les affleurements de cuirasses latéritiques. En retranchant tout cela de la surface totale on obtient la surface utilisable. La surface couverte par les raphias nous a été fournie par le "Rapport Poumaillou", et nous l'avons vérifiée avec satisfaction à l'aide de quelques sondages effectués sur les photographies aériennes. La surface des pâturages de bovins a été obtenue à partir des travaux de DIZIAIN (1952) pour 1958 et à partir des documents des Services de l'Élevage pour 1967. Il n'a pas été possible de dissocier les pâturages à moutons, les jachères et les réserves, ce qui n'est d'ailleurs pas à trop déplorer car les trois sont tous menacés d'absorption par l'aire cultivée.

Tableau 18 Utilisation du sol en 1958

Utilisation du sol Départ.	Surface Cultivée	Raphias <i>nwfm</i>	Surface inutilisable	Pâturages à bovins	Pâturages à moutons + jachères + réserves
MENOUA 1 225 km ²	53 900 ha 44 % S	7 300 ha 6 % S	11 025 ha 9 % S	21 300 ha 17,4 % S	28 910 ha 23,6 % S
BAMBOUTO 1 115 km ²	37 717 ha 34 % S	5 800 ha 5 % S	5 575 ha 5 % S	25 200 ha 22,6 % S	37 241 ha 33,4 % S
MIFI 1 185 km ²	67 805 ha 53 % S	6 000 ha 5 % S	3 555 ha 3 % S	7 300 ha 6 % S	39 105 ha 33 % S
HAUT-NKAM 915 km ²	29 280 ha 32 % S	4 500 ha 5 % S	27 450 ha 30 % S	3 000 ha 3,3 % S	26 175 ha 29,7 % S
NDE 1 520 km ²	38 907 ha 26 % S	7 000 ha 6 % S	60 800 ha 40 % S	1 500 ha 1 % S	41 040 ha 27 % S
PAYS BAMI-LEKE 5 990 km ²	227 609 ha 39 % S	31 300 ha 5,5 % S	08 405 ha 18 % S	58 300 ha 9,9 % S	165 324 ha 27,6 % S

A l'exception du Ndé, les chiffres de la dernière colonne sont partout inférieurs à ceux de la première, c'est à dire que les terres cultivables non cultivées sont presque partout moins étendues que les terres cultivées, ce qui prouve la faible pratique de la jachère. D'autre part, le MIFI et la MENOUA qui s'étaient déjà révélés comme les départements les plus peuplés, apparaissent comme les départements les plus cultivés.

Tableau 19 : Utilisation du sol en 1967

Utilisation du sol Départ.	Surface cultivée	Raphias	Surfaces incultivables	Pâturages à bovin	Pâturage à moutons + jachères + réserves
MENOUA 1 225 km ²	65 700 ha 52 % S	7 500 ha 6 % S	11 025 ha 9 % S	15 730 ha 13 % S	24 500 ha 20 % S
BAMBOUTO 1 115 km ²	45 198 ha 40 % S	5 800 ha 5 % S	5 575 ha 5 % S	25 665 ha 23 % S	30 105 ha 27 % S
MIFI 1 185 km ²	77 025 ha 65 % S	6 000 ha 5 % S	3 555 ha 3 % S	1 200 ha 1 % S	30 810 ha 26 % S
HAUT-NKAM 915 km ²	32 075 ha 35 % S	4 500 ha 5 % S	27 450 ha 30 % S	2 335 ha 3 % S	24 705 ha 27 % S
NDE 1 520 km ²	45 600 ha 30 % S	7 000 ha 6 % S	60 800 ha 40 % S	685 ha 0,5 % S	35 720 ha 23,5 % S
PAYS BAMILEKE 5 990 km ²	267 098 ha 44 % S	31 300 ha 5,5 % S	108 405 ha 18 % S	45 635 ha 8 % S	146 755 ha 24,5 % S

On remarque partout l'augmentation des surfaces cultivées par rapport à 1958, ce qui prouve entre autre que les troubles de 1959-60 n'ont pas entraîné des abandons durables de terres. Cette augmentation s'est faite aux dépens des réserves, des jachères, et même des pâturages.

Les cartes 16 et 17 concrétisent à l'aide des cercles divisés en tranches l'utilisation du sol en 1958 et 1967. Le croquis 7 complète la carte 17 en décomposant l'utilisation de la surface cultivée. On constate que 70 % de la surface cultivée du pays bamiléké se trouvent dans les trois départements volcaniques et densément peuplés du N (pour 60 % seulement de la surface totale du pays). On remarque aussi que la surface de présence d'aucune plante, même pas du caféier dont on dénonce si souvent "l'invasion", n'approche 50 % de la surface cultivée.

Les plantes principales du régime alimentaire (maïs, macabo, plantain, igname) sont présentes chacune sur 20 % environ de la Sc. Certaines plantes alimentaires ne figurent pas dans le croquis 7, soit parce que le % de la Sc sur lequel elles sont présentes est assez faible, soit parce qu'il est impossible de calculer la surface sur laquelle elles sont présentes mais il faut parler d'elles à cause du rôle qu'elles jouent dans l'économie et dans le paysage bamiléké.

3 - Les cultures maraichères ont une étendue négligeable mais un brillant avenir leur est possible

Les conditions climatiques particulières que possède le pays bamiléké permettent d'y cultiver certaines plantes des pays tempérés. On a entrepris d'exploiter cet atout en introduisant récemment les cultures maraichères. Les chiffres que nous allons employer nous ont été fournis par l'Inspection Agricole de l'Ouest; lors de l'étude sur le terrain, nous nous sommes contenté de vérifier la localisation et les procédés de la production. Les espèces cultivées sont : carotte, betterave, persil, ail, radis, poireau, navet, laitue, chou, tomate, haricot vert. On les cultive sur de petites parcelles près de la maison. Les zones de production sont les départements de la MENOUA et des BAMBOUTO. Le premier a 60 ha et 5 000 maraichers situés principalement dans les chefferies de BALOUM et de BANSOA. Le deuxième a 70 maraichers et 21 ha répartis en 1968 comme suit :

- BAFOUNDA : 30 maraichers et 6,5 ha;
- BAMENDJO : 30 maraichers et 11 ha;
- BAMENKOMBO : 1 maraicher et 5 000 m²;
- BABADJOU : 6 maraichers et 2 ha : les produits sont achetés par SIMCOA (Européen) qui les revend ensuite avec sa propre production;
- GALIM : 2 maraichers et 1 ha.

Il n'y a pas de doute que les cultures maraichères ont eu du succès auprès des cultivateurs bamiléké. Mais ce succès risque d'être sans lendemain car l'écoulement des produits vers les marchés urbains du S n'est pas organisé. Les prix pratiqués en pays bamiléké sont très bas et très fluctuants. En voici quelques exemples constatés en 1968 :

Tomate : 35 F CFA le Kg (contre 50 F. à Douala)
Poireau : 15 F " " (contre 50 F. ")
Chou : 15 F " " (contre 50 F ")

Il faut, non seulement organiser le transport, mais aussi passer des contrats avec les commerçants de la ville. Les débouchés ne manquent pas puisque notre pays importe des produits maraichers.

4 - Le palmier à huile et le kolatier

Le palmier à huile et le kolatier ont en commun une répartition en pieds isolés et une place importante dans le paysage et l'économie.

L'huile de palme, extraite de la pulpe de la noix de palme, est la seule employée dans la cuisine bamiléké; pourtant les conditions climatiques limitent le palmier à l'extrême S du pays bamiléké (la limite N du palmier est la même que celle de la forêt guinéo-équatoriale, cf : carte 4) Cette extrémité S (S de la MENOUA, du HAUT-NKAM et du NDE)

produit l'huile non seulement pour sa consommation, mais aussi pour les autres chefferies. Le pays bamiléké importe une partie de son huile de Cameroun Occidental. (On se rappelle que le versant W de BAMBOUTO, exposé à la mousson, a un climat propice au palmier). Dans cette extrémité S du pays, le palmier joue un rôle analogue à celui du raphia (que le climat exclut de ces régions situées au-dessous de 1200 m) La sève est une boisson exquise (vin de palme), les feuilles servent à couvrir les cases, les nervures sont utilisées pour la construction des cases et des clôtures et pour l'artisanat, le tronc et la souche sont utilisés comme bois de feu. On comprend que chaque habitant cherche à posséder dans sa propriété des pieds d'une plante aussi utile. Mais au lieu d'occuper une place à part dans l'exploitation comme les raphias au-dessus de 1200 m, les palmiers sont dispersés de façon irrégulière dans tout le champ. Dans ces conditions, plutôt que de chercher la surface que les palmiers occupent, il convient de donner plutôt leur nombre et le poids des principaux produits qu'on en tire, l'huile de palme et les palmistes. D'après les évaluations des Services de l'Agriculture, la situation était en 1958 la suivante :

Tableau 20 : Le palmier à huile en pays bamiléké

palmier départ.	Nombre de pieds	Huile de palme (en T)	Palmistes (en T)
MENOUA	110 000	70	50
HAUT-NKAM	3 200 000	2 200	1 630
NDE	520 000	450	350
Pays BAMILEKE	3 830 000	2 720	2 030

Ces chiffres n'ont probablement pas beaucoup changé depuis. La production d'huile de palme couvre à peine 20 % des besoins annuels du pays bamiléké, d'où la nécessité de faire des importations. Nous n'avons aucune indication chiffrée sur le vin de palme. Sa production est sans doute importante et alimente convenablement le marché local.

Le kolatier se rencontre au-dessus de 1200 m. Il caractérise surtout la région de BAFFOUSSAM. Sa culture n'a jusqu'ici fait l'objet d'aucune intervention de la part des autorités administratives, sauf la lutte menée entre 1954 et 1956 contre une invasion de chenilles défoliatrices. Le recensement des kolatiers s'est fait avec beaucoup plus de précision à l'occasion de cette campagne phytosanitaire.

Tableau 21 : La culture du kolatier en pays bamiléké
en 1967 (d'après l'Inspection Agricole de l'Ouest)

kolatiers départ.	Nombre total de pieds	Pieds en rapport	Production (en T)	commercia- lisation (en T)
MENOUA	43 000	32 000	360	250
BAMBOUTO	35 000	25 000	290	195
MIFI	198 000	135 000	1 328	900
HAUT-NKAM	10 000	8 500	90	60
NDE	40 000	32 000	310	210
Pays BAMILEKE	328 000	232 500	2 378	1 615

Les kolatiers donnent à certains champs de la région de Bafoussam un caractère très boisé. Dans la région de Dschang, on en a arraché un certain nombre entre 1950 et 1960 pour étendre la caféïculture : en effet, le kolatier produit beaucoup d'ombre et développe un important système de racines découvertes. La noix de kola est un aphrodisiaque très apprécié en pays bamiléké : on la mange en buvant le vin de raphia, quand on rencontre une connaissance, on croque avec elle une noix de kola en signe d'amitié; la kola est le symbole de l'amitié, de l'amour, du pacte, de la réconciliation; elle tient une place irremplaçable dans les relations sociales en pays bamiléké. Non seulement elle est auto-consommée, mais encore elle alimente un important commerce local, intra-régional et interrégional. Depuis l'époque pré-coloniale, notre région vend la kola au Nord-Cameroun. Autrefois, le commerce se faisait à pied, aujourd'hui on utilise des camions. Ces camions livrent leurs chargements à NGAOUNDERE, GAROUA et MAROUA. Le kg de kola y coûte entre 160 et 250 F CFA, c'est-à-dire plus que celui du café. Ce prix monte régulièrement et n'a rien à craindre des aléas du commerce international : la culture du kolatier a un brillant avenir. La kola est l'un des rares produits qui peuvent fournir au Bamiléké des revenus liquides tout le long de l'année, contrairement au café.

On peut joindre à ce paragraphe les nombreux arbres fruitiers dont les parcelles cultivées sont complantées. Nous ne pouvons que les citer car les statistiques que l'on possède à leur sujet sont rares et vagues : les Services de l'Agriculture les chiffrent à 28 500 pieds en 1955, sans dire la apt qui revient à chaque espèce. Nous savons que parmi ces arbres, il y a des avocatiers, des manguiers, des papayers,

des orangers, des citronniers, des goyaviers. Leur production est auto-consommée à plus de 80 %, le reste étant vendu sur le marché local. Fait exceptionnel, nous avons vu à Bafou un verger d'avocatiers de 1 ha. Le propriétaire vend périodiquement des avocats à Douala.

Palmiers, kolatiers et arbres fruitiers donnent aux parcelles cultivées un aspect remarquablement boisé. C'est là un aspect non négligeable de la protection des sols contre l'érosion.

5 - Les réserves périphériques et leur mise en culture.

Les documents officiels signalent l'existence de trois grandes zones de terres cultivables non cultivées dans la périphérie du pays bamiléké : le Petit-Diboum, la plaine des Mbo et la plaine du Noun. Lors de l'enquête sur le terrain, nous nous sommes préoccupé de savoir ce qui en était exactement. Il convient aussi de faire le point sur les projets de mise en culture que les autorités camerounaises ont dressés pour ces terres.

a) Le Petit-Diboum

Dans cette région, il existe des terres non cultivées, couvertes de forêts ou de brousse, que le "Rapport Poumaillou" évalue à 10 000 ha environ. Il s'agit d'une contrée peu peuplée et dépourvue de routes jusqu'à une date récente. Pour faciliter sa mise en valeur, les autorités camerounaises ont commencé en 1965 la construction d'une route qui la traversera dans le sens N-S et reliera YABASSI à BAFANG. Cette route permettra la colonisation organisée du Grand-Diboum situé au S dans le département du Nkam. Quant au Petit-Diboum, il est laissé à la colonisation spontanée. La pauvre qualité des sols (roche) et le relief très accidenté ne permettent pas d'y réaliser des projets agricoles d'envergure.

b) La plaine des Mbo

La forêt et les brousses y couvrent des terres alluviales, en partie saisonnièrement inondées, que le "Rapport Poumaillou" évalue à 20 000 ha. Elles sont fragiles et de fertilité moyenne. S'y ajoutent des terres marécageuses mais riches en humus, que le même document chiffre à 12 500 ha environ. Ces terres libres attirent beaucoup les habitants du plateau mais, comme le Petit-Diboum, la plaine des Mbo est mal desservie par les voies de communication. Une piste saisonnière dite "route des Mbo", créée à l'époque allemande (fin XIXe siècle) traverse cette plaine dans le sens de la longueur et la relie à Dschang et à Nkongsamba. Le premier souci des autorités publiques est de la transformer en une route praticable en toutes saisons, pouvant permettre l'évacuation des récoltes vers les villes. Ce projet est actuellement chose pratiquement faite. La phase suivante dans l'aménagement de la plaine consiste à maîtriser l'eau dans un but soit agricole, soit industriel (le choix n'est pas encore définitivement fait). Quel que puisse être ce choix, il se traduira par une modification du tracé de la "route des Mbo" aux environs de la confluence du Nkam et de la Black Wata, et par un recul de l'insalubrité. Afin d'installer des colons venant du plateau bamiléké, le projet agricole envisage le drainage des terres saisonnièrement inondées, et l'emploi des marécages

pour la culture du riz. Le projet industriel envisage au contraire la création d'un lac, ce qui permettra de doubler la capacité énergétique de la chute d'Ekoum située sur le Nkam et sur laquelle on désire construire un barrage. Aucun de ces projets (dont on peut voir le détail dans le "Rapport Poumaillou" pp. 107, 108, 238 et 239) ne semble réalisable dans un avenir prochain. Après le bitumage de la "route des Mbo", le gouvernement abandonnera la plaine à la colonisation spontanée qui est d'ailleurs largement amorcée sur les terres colluviales au pied du talus. C'est la plaine du Noun qui retient pour le moment son attention.

c) la plaine du Noun

Dans une étude réalisée en 1957, des pédologues de l'IRCAM (Institut de Recherche du Cameroun) ont recensé 50 000 ha de terres à vocation agricole sur la rive bamiléké du Noun, auxquels il faut ajouter 21 000 ha de marais permanents.

Il est question de construire à Bamendjing un lac qui permettra d'améliorer la capacité hydro-électrique de la chute d'Edéa sur la Sonaga (dont le Noun est un sous-affluent). Ce lac permettra également de faire de la riziculture en amont, au Cameroun Occidental (où la haute plaine du Noun est appelée plaine de Ndop).

Les terres cultivables de la plaine ne sont en friche que dans le N (région de Galim) et le S (Ndé); au centre, dans le Mifi, elles sont cultivées comme "tsuet" depuis 1950 au moins, contrairement à ce qu'affirme en 1957 le rapport pédologique mentionné ci-dessus. Le gouvernement se propose de mettre en valeur la partie S de la plaine (Ndé) par un complexe agro-industriel basé sur le thé. A cet effet, on vient de créer à travers la vallée du Nkong (affluent du Noun) une route reliant Bangangté à Foubot. Au N de cette route, on a choisi un emplacement de 5 000 ha au centre duquel va être créée une plantation industrielle (d'Etat) de 200 ha. Une usine y sera construite pour traiter le thé produit. Tout autour, dans un rayon de 10 km, on créera 200 ha de plantations familiales à raison de 20 a par famille (les colons consacreront le reste des terres aux cultures vivrières).

Le seul projet de mise en valeur des réserves bamiléké vraiment réalisé à ce jour c'est la colonisation de la région de Galim dans le N de la plaine du Noun. La réserve en question est de 516 km² (d'après la circonscription agricole de Mbouda)). Le chef de Bagam a décidé d'attirer des colons sur ces terres afin de donner un exemple économique à ses sujets paresseux. Le gouvernement s'est associé à l'opération, trouvant là une occasion pour décongestionner les chefferies les plus peuplées du plateau et pour lancer l'intégration de la culture et de l'élevage. L'engagement ci-après renseigne sur le mode de recrutement des colons, sur leur statut et sur les principaux buts poursuivis.

ENGAGEMENT DE MISE EN VALEUR D'UN LOT SIS AU LOTISSEMENT AGRICOLE
DE GALIM (BAMBOUTOS)

Je soussigné : Nom et prénoms :

Fils de

et de

Domicilié à

Situation de famille

Profession actuelle

certifie par le présent, avoir obtenu à titre gratis de Mr
le lot n° sis au lotissement de GALIM (Département des
Bamboutos) d'une superficie de 4 hect

Je m'engage sur ma foi à mettre personnellement ce lot en valeur
en y entreprenant, selon les directives des services Techniques de
l'Agriculture, la culture vivrière et maraichère d'une part, la culture
industrielle de caféiers Arabica, d'autre part.

Je reconnais avoir été avisé que mon accession au droit de pro-
priété de ce lot est subordonné au respect strict des conditions im-
médiate et suivantes et à celles prévues par le Décret-Loi n°62-2
du 9 Janvier 1963 fixant Régime Foncier et Domanial du Cameroun
Oriental :

- 1°) - Construction d'une case d'habitation dans un délai de 18 mois;
- 2°) - Mise en valeur d'un hectare au moins de cultures vivrières et maraichères;
- 3°) - Mise en valeur de deux hectares au moins en culture industrielle pure de caféiers Arabica;
- 4°) - Adhésion à la Coopérative des Planteurs de Café Arabica de Mbouda (CPCAM);
- 5°) - Faire activement partie d'une équipe villageoise de travail en commun notamment pour l'entretien des pistes de communication de ce lotissement et d'exploitation, l'entretien des plantations et la défense des cultures;
- 6°) - Promouvoir l'association Agriculture-Elevage par l'acquisition dans un délai de trois ans, d'une paire de beoufs de trait et du matériel agricole de culture attelée;
- 7°) - Respecter strictement les directives techniques qui me seront données par les responsables des services de l'Agriculture sur la mise en valeur du lot en cause, notamment en ce qui concerne la répartition des cultures, les façons culturales, la protection phytosanitaire.
- 8°) - Interdiction formelle de vendre le lot qui m'est attribué à une tierce personne.

- Le lot doit être mis en valeur dans l'année d'attribution. Passé ce délai, le lot sera retiré de plein droit sans préjudice ni préalable et attribué à qui d'autre en fera la demande.

En foi de quoi le présent engagement a été établi pour servir et valoir ce que de droit.

LE CHEF DE BAGAM
Nom et Prénoms

Fait à MBOUDA, le
LE DEMANDEUR,

LE PREFET DE BAMBOUTO
OU LE S/ PREFET DE GALIM

Le Chef de la C.A. Bamboutos
Le Chef de P.A. Galim

La zone de colonisation est traversée d'W en E par une route reliant MBOUDA au pays Bamoun. Chaque colon reçoit 4 ha dont il doit consacrer 2 ha au Café Arabica et 2 aux cultures vivrières et maraichères. Le paysage créé est différent de ce qui existe dans le reste du pays : pas de clôtures, parcelles rectangulaires séparées par des pistes larges et se coupant à angle droit, maisons en dur, les légumineuses sont seules permises entre les caféiers.

On peut s'interroger sur l'efficacité de l'opération en considérant d'abord la nature des colons, puis les résultats économiques obtenus. En 1968, les colons installés étaient : nombre de 32 seulement et se répartissaient comme suit :

- 6 jeunes gens sans emploi;
- 21 fonctionnaires : 7 maîtres d'école, 2 infirmiers, 2 inspecteurs de police, 10 agents de bureaux;
- 5 paysans possédant des terres ailleurs.

La répartition par département d'origine s'établissait comme suit : 28 ressortissants des Bambouto, 2 de la Ménoua et 2 du Mifi. En 1970, il y a en tout 121 colons. En somme, l'opération n'a pas eu l'ampleur escomptée; ce sont surtout les citadins d'une certaine aisance qui en ont profité : beaucoup de jeunes paysans "chômeurs" auraient bien voulu se porter candidats, mais ils sont éliminés par le fait qu'il faut posséder au départ une certaine somme d'argent devant servir à construire une maison et à mettre en valeur les 4 ha reçus. Les autorités locales (chef de Bagam et maire de MBOUDA) qui ont organisé l'opération n'ont pas d'argent à prêter au départ aux jeunes ruraux désireux de devenir colons; ce prêt comporterait d'ailleurs un certain risque car il faut être sûr que le jeune homme sera capable de faire fructifier suffisamment l'argent pour payer ses dettes. Cette absence de prêt au départ constitue la principale différence entre la colonisation de Galim et celle du Grand Diboum organisée par l'Etat dans le Département du Nkam (Nous l'étudierons dans notre thèse d'Etat) Avec une si faible ampleur, on ne sait pas si l'opération donnera à la population nonchalante de Bagam, le coup de fouet espéré. Cependant les résultats économiques de cette colonisation sont d'ores et déjà

satisfaisants : les villes bamiléké, notamment Mbouda et Bafoussam, sont ravitaillées en pommes de terre et en divers légumes venant de Galim, des quantités d'arachides et de haricots sont vendus à Douala. L'intégration de l'élevage bovin à l'agriculture par le fumier et le travail s'est bien implantée : si ces résultats font tache d'huile comme espéré, les organisateurs peuvent considérer l'opération comme un succès passable.

V - Le petit élevage et son domaine

1 - Les effectifs et leur évolution

Le petit élevage pratiqué traditionnellement en pays bamiléké n'a jamais fait l'objet d'un recensement malgré son importance économique. On dispose cependant de trois estimations. La plus ancienne, celle de R. DIZIAIN (1953) donne la densité du petit bétail pour 1952 par rapport au nombre d'habitants :

- ovins et caprins : 50 à 80 têtes pour 100 hab. dans le secteur volcanique, 25 à 60 dans le secteur granitique;
- porcins : 15 à 80 têtes pour 100 hab. dans le secteur volcanique, 8 à 20 dans le secteur granitique.

Le principe est bon et s'appuie sur une enquête menée essentiellement dans la région de Bafoussam, mais comment situer la réalité à l'intérieur d'une si large fourchette ? Les Services de l'Agriculture reprennent le principe de Dizain et donnent des densités moyennes pour 1952 : 50 ovins et caprins pour 100 hab. dans le secteur volcanique, 30 dans le secteur granitique; 22,5 porcins pour 100 hab. dans le premier cas, 15 dans le second; 100 poules pour 100 hab. partout. La troisième estimation est celle de Poumaillou (1963). Elle utilise, elle aussi, la méthode de Dizain. Pour 1952, elle retient 65 têtes d'ovins et caprins pour 100 hab. (dont 60 % de caprins) dans le secteur volcanique, 30 têtes (dont 70 % de caprins) dans le secteur granitique; 25 porcins pour 100 hab. dans le premier secteur et 15 dans le second, 100 poules pour 100 hab. partout. Pour 1958, Poumaillou retient 90 ovins et caprins dans le premier secteur et 45 dans le second, 40 et 20 porcins, 150 poules. Les résultats obtenus nous paraissent plausibles, nous les présentons dans les tableaux ci-après, mais il faut les considérer comme inférieurs à la réalité de 5 % au moins. Par contre, les chiffres avancés par le Service de l'Elevage qui sont presque les doubles de ceux que nous présentons, semblent relever de la fantaisie. L'auteur n'indique pas la méthode qu'il a utilisée pour les calculer, de sorte qu'on ne peut pas les vérifier.

Tableau 22 : Le petit élevage en pays bamiléké
d'après Poumaillou - 1963)

en 1952

Départ.	Ménoua	Bambouto	Mifi	Haut-Nkam	Ndé	Pays Bamiléké
Animaux						
Ovins	15 000	10 000	20 000	7 000	8 000	60 000
Caprins	37 000	25 000	50 000	18 000	20 000	150 000
Porcins	25 000	16 000	35 000	13 000	14 000	103 000
Poules	100 000	70 000	140 000	65 000	65 000	440 000

b) en 1958

Départ.	Ménoua	Bambouto	Mifi	Haut-Nkam	Ndé	Pays Bamiléké
Animaux						
Ovins	36 000	24 000	50 000	14 000	16 000	140 000
Caprins	57 000	39 000	78 000	28 000	28 000	230 000
Porcins	42 000	30 000	56 000	22 000	20 000	170 000
Poules	175 000	125 000	240 000	110 000	100 000	750 000

N'ayant pas trouvé d'estimation acceptable pour 1967, nous avons décidé d'en proposer une. Pour cela, nous avons mis sur pied une méthode que nous avons vérifiée avec succès sur les résultats de l'année 1958. La voici. On additionne le nombre de bêtes abattues sur les marchés (le contrôle du vétérinaire est obligatoire) et le nombre de bêtes exportées vers le S-Cameroun (le contrôle est rigoureux au pont du Nkam), ces chiffres étant fournis par le Service de l'Elevage. Sachant que le résultat obtenu représente 30 % des ovins du pays bamiléké, 50 % de ses caprins, 60 % de ses porcins, on obtient par une simple de 3 les effectifs du cheptel. (1)

(1) Taux d'exploitation du troupeau d'après le Service de l'Elevage.

Tableau 23 : Le petit élevage en pays bamiléké en 1967

Départ. animaux	Ménoua	Bambouto	Mifi	Haut- Nkam	Ndé	Pays Bamiléké
Ovins	10 680	7 882	28 000	5 275	6 100	59 937
Caprins	16 020	11 823	41 000	12 313	13 900	95 056
Porcins	29 480	15 680	12 123	10 502	9 700	97 485

Le recul général qu'offre ce tableau par rapport à la situation de 1958 est dû aux troubles de 1959-60 et au regroupement d'une partie de la population. Pendant les troubles, les armées des deux camps ont décimé le cheptel pour se nourrir. Le manque de place dans les regroupements a empêché la reprise de l'élevage après le retour de la paix. Sans le retour partiel de la population à l'habitat dispersé, les chiffres que nous présentons seraient encore plus faibles. Il ne nous a pas été possible de proposer des estimations pour les volailles mais nous pouvons affirmer sans risque d'erreur que leur effectif aussi a sensiblement diminué.

2 - Le domaine des porcs et des poules

Traditionnellement, les poules circulent librement dans les champs la majeure partie de l'année (elles rentrent le soir à la maison évidemment), mais on les enferme dans la cour pendant les semailles (mars). De peur que les poules ne commettent des dégâts dans la champ du propriétaire et surtout dans celui du voisin (ce qui est source de palabres) on tend à les enfermer dans la cour toute l'année. Dans la cour on les nourrit uniquement au grain de maïs, quand elles peuvent aller dans les champs, elles se nourrissent surtout de vers, d'insectes, de feuilles et on ne leur donne que très irrégulièrement du maïs. Quand elles peuvent sortir, leur domaine de parcours se limite au "mka". On balaie régulièrement le coin de la maison où elles dorment ainsi que la cour où elles séjournent pour fumer le "nka". L'élevage de la poule concerne non seulement les adultes, mais aussi les enfants. Chaque petit Bamiléké a sa poule : si l'animal se multiplie bien, cela montre que le propriétaire aura de la chance dans la vie, la responsabilité d'une poule est l'un des procédés que les Bamiléké emploient pour faire l'éducation économique de l'enfant. C'est par la vente d'un poulet ou des œufs que l'écolier se procure de l'argent de poche (ses parents ne lui en donnent jamais afin de l'inciter à se débrouiller). L'un des facteurs qui expliquent l'essor de l'élevage des poules en pays bamiléké c'est l'emploi de la poule pour les petits sacrifices, très souvent le poulet n'est pas tué mais donné vivant à l'héritier du défunt à qui on veut sacrifier.

Le porc est le deuxième animal élevé par tous les Bamiléké. Les familles monogames en ont un seul, le polygame plusieurs. L'animal est

élevé dans un enclos situé tout près de la maison (cf : carte 10). On le nourrit avec les déchets de cuisine, l'herbe arrachée entre les cultures, les feuilles de bananiers et de macabo, les souches de ma'abo. Tous les 3 ou 4 ans, l'enclos de porc change d'emplacement, mais ne quitte jamais les alentours immédiats de la maison. Ce déplacement contribue considérablement à fertiliser l'aire des jardins de case appelée "mépeo". En outre, depuis l'implantation de la caféiculture, l'enclos de porc est utilisé pour préparer le fumier à partir de la paille (Impérata) arrachée au sommet de la colline : ce fumier est répandu dans la plantation avec les engrais chimiques. Nous avons déjà expliqué lors de l'étude de l'habitat, l'utilisation de l'enclos de porc comme W.C. L'homme est responsable de l'élevage du porc, mais la femme et les enfants contribuent aussi à la recherche de sa nourriture.

3 - Le domaine des ovins et des caprins

C'est à l'élevage des moutons et des chèvres que le troisième élément de la trilogie du paysage bamiléké, le pâturage, doit son existence. Il existe deux sortes de pâturages, toutes situées au sommet de l'interfluve. La première c'est le pâturage individuel, enclos, qui fait partie intégrante de la propriété : c'est le "cap mvo". Seules les paysans qui élèvent au moins 5 bêtes (maximum : 25, d'après les observations de Mme DUGAST en 1948) en ont un. Il est divisé en deux parcelles situées de part et d'autre de "l'allée d'honneur" et utilisées alternativement. La deuxième espèce, c'est le pâturage collectif, situé tout au sommet de l'interfluve. On l'appelle "lékwet". En principe, tous les habitants de la chefferie peuvent y envoyer leurs bêtes, mais, en fait, ce sont surtout les habitants du quartier qui en profitent. Grâce à un admirable réseau de chemins clos, les bêtes s'y rendent et en reviennent toutes seules, sans surveillance. Une année sur cinq ou six, le "lékwet" est mis en culture (patate douce) sous la direction du chef de quartier. Tous les ans, à la fin de la saison sèche, on renouvelle la pousse de l'herbe en allumant un feu de brousse. Lorsque les paysans constatent que le pâturage collectif n'a plus suffisamment d'herbe, ils enferment leurs bêtes dans leurs pâturages privés. Pendant la saison sèche, les bêtes ont le droit de paître dans toute la propriété : elles y trouvent de l'herbe verte à l'ombre des arbres et auprès de la rivière, elles y mangent surtout les feuilles de bananiers; leur présence contribue à fertiliser le "nka" avant la mise en culture. Les jachères des "nka" sont ouvertes aux bêtes, mais pas celles des "tsuet" qui sont pourtant les plus étendues. Ces dernières sont affectées plutôt à la production du bois de feu : en effet, les *Ademocarpus Mannii* appelés ici "sang" que l'on sème sur les jachères ont pour but non seulement de régénérer le sol (les études de Jacques-Félix ont prouvé l'efficacité de cette pratique) mais encore de produire du bois de feu, la graine semée devenant au bout de deux ans un arbuste de 5 à 6 m de haut et de 5 à 10 cm de diamètre.

L'explosion démographique et l'essor de la caféiculture entraînent partout un recul des pâturages au profit des cultures. En effet, le manque de terres libres dans la plupart des chefferies oblige de plus en plus les Bamiléké à installer leurs enfants sur l'emplacement

de leurs pâturages privés; les gens tendent à mettre leurs pâturages en culture pour compenser les terres enlevées aux cultures vivrières par les caféiers; la "faim générale de terres" pousse les gens à agrandir leurs champs en annexant des morceaux de pâturage collectif situé au-dessus (vu la décadence générale des institutions, le chef n'a plus assez d'autorité pour s'opposer efficacement à ce mouvement). Dans les chefferies à la fois très peuplées et très pénétrées par la caféiculture, comme Bafou, il ne subsiste de pâturages collectifs que sur des collines aux pentes trop fortes pour la culture (ex : lékwet Sessa de Bafou).

Malgré cette diminution générale des pâturages, les effectifs des moutons et des chèvres ont crû constamment jusqu'aux troubles de 1959-60. Ces animaux constituent en effet une source de revenus liquides que seuls méprisent certains planteurs de café. Ils alimentent depuis le début du siècle un important courant commercial entre notre région et les villes du S - Cameroun (250 000 têtes en 1958 d'après le Service de l'Elevage). Avant la naissance de ce commerce, l'élevage caprin jouait un très grand rôle dans les relations sociales des Bamiléké, puisque la dot (= compensation matrimoniale que l'homme donne à la famille de la femme qu'il veut épouser) se payait en chèvres.

Les troubles de 1959-60 ont porté un coup très dur à l'élevage ovin et caprin. Les soldats des deux camps ont volé beaucoup d'animaux pour se nourrir. Le regroupement de la population a entravé la reprise de l'élevage après le retour de la paix. Dans le paysage et sur les photographies aériennes, les pâturages apparaissent envahis de hautes herbes. La relance de l'élevage caprin et ovin exige, outre le retour à l'habitat dispersé, la remise en état des clôtures si on ne veut pas que les animaux ravagent les récoltes, provoquant la famine et de nombreux litiges. Cette reprise de l'élevage est non seulement souhaitable pour donner de la viande à la population et du fumier aux cultures, mais encore indispensable pour l'utilisation adéquate des collines aux pentes raides qu'on a mises récemment en culture.

L'utilisation du sol avec la trilogie raphias-cultures-pâturages telle que les Bamiléké l'ont réalisée est un tout organique, en harmonie étroite avec le milieu naturel. Les éléments sont tellement interdépendants que la moindre modification de l'un quelconque d'entre eux se répercute sur tout l'édifice. L'extension excessive de la surface cultivée provoquée par l'implantation de la caféiculture a profondément déséquilibré l'édifice.

CHAPITRE V

La caféiculture

Le caféier partage avec les cultures vivrières la surface cultivée du pays bamiléké. C'est la principale culture d'exportation et la principale source de revenus liquides. Son importance est telle qu'on

peut mesurer le degré d'évolution d'une chefferie par le nombre de ses caféiers. Pourtant, elle comporte une menace de disette aprce qu'elle enlève les meilleures terres aux cultures vivrières. Le café bamiléké tient une place non négligeable dans l'économie du Cameroun (8 % de la valeur des exportations en 1967). Nous allons étudier successivement :

- les conditions naturelles de la caféiculture,
- l'historique de l'expansion du caféier en pays bamiléké,
- les effectifs et les surfaces de la caféiculture,
- la production et la commercialisation du café. Pour terminer le chapitre, nous consacrerons un paragraphe spécial aux concurrents du Caféier que sont le quinquina et la cacaoyer, autres cultures arbustives d'exportation que pratique le pays bamiléké mais de façon marginale.

A - Les conditions naturelles de la caféiculture

Les conditions naturelles ont joué un rôle décisif dans l'implantation de la caféiculture en pays bamiléké. En effet, de tout l'Empire colonial français, notre région s'est trouvée être la zone la plus apte à la culture du caféier Arabica, espèce très recherchée. Cependant, le S du pays n'est pas concerné par ce privilège et produit plutôt du café Robustee.

1 - Les exigences climatiques

Le climat est le facteur naturel le plus important de la caféiculture. Les exigences thermiques du caféier sont bien précises : une température moyenne annuelle de 17 à 20° C pour le caféier Arabica, de 20 à 23° C pour le caféier Robusta, des écarts modérés entre les maxima et les minima journaliers et saisonniers pour les deux. En se rapportant à ce que nous avons écrit sur le climat bamiléké, on prévoit que l'Arabica poussera dans la moitié N du pays et le Robusta dans la moitié S, prévision confirmée par la carte 18. Pour ce qui est de l'humidité, le caféier est relativement hygrophile. Il lui faut par an 1 500 mm de pluie en moyenne répartis sur 8 mois, condition capitale pour la floraison. Le caféier est sciaphile, c'est à dire qu'il aime l'ombre. Selon leur intensité, leur durée et leur périodisme, les radiations solaires interviennent dans trois fonctions : la photosynthèse, la transpiration et les inductions florales.

2 - Les exigences édaphiques

Les exigences édaphiques du caféier concernent les propriétés physiques et chimiques du sol : profondeur, perméabilité, contrainte de l'eau, réaction pH, réserves organiques, teneur en principes nutritifs.

Il est indispensable que le caféier puisse développer son chevelu de racines dans la partie la plus fertile du sol et son pivot dans le sous-sol, moins sujet aux fluctuations de l'humidité; par ailleurs, il craint l'eau stagnante. On comprend qu'il soit exclu du fond des thalwegs (sels hydromorphes) et des sommets caillouteux.

Le caféier est assez accommodateur pour le pH; ses préférences se situent vers les terres faiblement acides (pH compris entre 4,5 et 5,5).

ou franchement neutres (pH compris entre 6 et 7). Au point de vue nutrition minérale, l'azote est l'élément primordial.

Toutes ces conditions écologiques se trouvent admirablement réunies en pays bamiléké. Ce sont les conditions humaines qui ont posé des problèmes aux promoteurs de la caféiculture. En effet, si les fortes densités humaines offrent la main-d'oeuvre abondante que nécessite la caféiculture, elles entraînent la mise en culture de toutes les terres en vue de la subsistance, laissant très peu de terres libres pour l'introduction d'une culture nouvelle. En outre, la population est analphabète, ce qui rend très difficile sa formation à la culture d'une plante aussi délicate que le caféier : heureusement que les Bamiléké sont très réceptifs et très dynamiques. En dépit de ces difficultés, les autorités coloniales ont implanté la culture du caféier en pays bamiléké surtout pour tirer partie des conditions naturelles exceptionnellement favorables, mais aussi pour permettre aux paysans d'acquérir l'argent nécessaire pour payer l'impôt.

B - Historique de l'expansion de la caféiculture

Le caféier existait à l'état sauvage (*Coffea Canephora*) en pays bamiléké mais n'accrocha jamais l'attention des habitants. Quand les Allemands prirent possession du Cameroun (1884), ils donnèrent la préférence au cacao, à la banane, au tabac et au caoutchouc qu'ils produisaient eux-mêmes dans de grandes exploitations avec la main-d'oeuvre camerounaise; ils cultivèrent sans enthousiasme et seulement à l'état expérimental le caféier à VICTORIA et à DSCHANG. L'implantation de la caféiculture en pays bamiléké et dans tout le Cameroun est l'oeuvre de la France qui a reçu de la SDN la charge d'administrer notre pays, l'Allemagne ayant perdu la première guerre mondiale. De 1916 à 1926, la caféiculture reste au stade expérimental. Elle connaît ensuite une diffusion timide, prudente et rigoureusement contrôlée (1926-1955). A partir de 1955 disparaissent toutes les restrictions : c'est l'explosion anarchique de la caféiculture.

1 - La période expérimentale : 1916-1925

EBOLWA et DSCHANG ont été les deux principaux centres expérimentaux, le premier pour le caféier Robusta, le second pour l'Arabica. En 1922 eut lieu la première récolte (2,3 T). Au cours des années suivantes, on créa des pépinières administratives dans tout le Sud-Cameroun. (LOMIE, BATOURI, BAFIA, FOUMBOT, etc..) A partir de 1926, ces pépinières commencèrent à distribuer des semences et des plants.

2 - La période de diffusion timide et contrôlée : 1926-1955

Dans certaines régions d'Afrique, les autorités coloniales ont dû recourir à la force pour que les autochtones acceptent de s'adonner à une culture d'exportation (coton au Tchad par exemple). Il n'en a pas été de même en pays bamiléké où les indigènes, malgré le manque de terre, se sont jetés sur la caféiculture avec un engouement tel que l'administration française a dû prendre des mesures énergiques pour freiner et contrôler le mouvement. Un arrêté du 4 Juillet 1933 oblige tous les

planteurs à déposer auprès des autorités administratives une déclaration mentionnant "la situation du terrain, la surface plantée, le nombre et l'âge des plants de café existant sur la plantation ainsi que de ceux encore en pépinière"; il souligne que tout homme désirant créer une plantation devra déposer au préalable une déclaration analogue et ne devra entreprendre les travaux qu'après que cette dernière aura été visée. Un arrêté du 9 septembre 1935 rend obligatoire l'entretien des caféiers. L'arrêté du 10 Mai 1937 établit une réglementation encore plus sévère; il subordonne désormais la création des plantations à une autorisation préalable du chef de région (sorte de préfet). L'article 3 est très important, on y lit :

"L'octroi de l'autorisation ci-dessus est subordonné notamment aux conditions suivantes :

- a) Le planteur devra justifier de sa résidence effective à proximité de sa plantation et exercer la profession d'agriculteur;
- b) La plantation devra être établie sur l'emplacement qui sera désigné dans chaque chefferie par le représentant du service de l'agriculture. Ce terrain sera situé à proximité d'une route ou piste praticable en toutes saisons, régulièrement entretenue, ou à proximité des plantations groupées, créées précédemment. Il devra réunir toutes les conditions requises pour l'établissement rationnel d'une caféière".

La faiblesse des moyens d'éducation et de contrôle dont disposait l'administration justifiait un peu cette politique restrictive. On craint que les plantations clandestines ne soient mal entretenues et ne deviennent un danger pour les plantations établies rationnellement. Tout au long de la période qui nous occupe, les rapports de tournée font fréquemment état des caféiers arrachés pour manque d'entretien. En 1933, un fonctionnaire colonial pousse même la sévérité jusqu'à proposer de n'accorder l'autorisation de planter des caféiers qu'aux chefs qu'il juge seuls "assez intelligents pour comprendre et assez actifs pour surveiller". La défense des cultures vivrières est la principale raison avancée pour justifier cette diffusion à petites doses de la caféiculture. Les autorités coloniales déploient de grands efforts pour assurer aux cultures vivrières la priorité sur le caféier, de peur que la disette ne s'abatte sur le pays bamiléké. Cette préoccupation est exprimée clairement dans la correspondance du chef de région de Dschang à son subordonné, le chef de subdivision de Bafoussam (Rapports annuels de Dschang : 1938, 1946).

- 1938 : "La situation économique doit être actuellement dominée par le souci de subordonner le programme de propagation des cultures riches d'exportation à une politique alimentaire qui réclame toute votre attention.

"Votre intervention en ce domaine, doit être constante. La progression de la production vivrière est capitale et doit prendre le pas sur toutes autres considérations".

- 1946 : "Les prix élevés du café ont provoqué une sorte de frénésie pour la culture du café. L'interdiction de créer de nouvelles plantations qui a été accueillie avec beaucoup de mécontentement a permis d'éviter une disette qui n'aurait pas manqué de sévir.

"Un régime de liberté aurait eu pour résultat de livrer au caféier les terres les plus riches, en abondonnant aux cultures vivrières des

superficies réduites sur des pentes rocailleuses au sol appauvri par l'érosion".

Outre la lutte contre le mauvais entretien des plantations et la limitation du nombre des planteurs et des superficies consacrées à la caféiculture, cette politique d'ordre s'efforça de promouvoir la spécialisation régionale. Dès 1934, on décida de n'accorder pour le S du pays des autorisations que pour planter le Robusta, conformément aux conditions climatiques de cette zone. La carte 18 traduit bien le succès de cette politique de spécialisation (Robusta au S, Arabica au N).

Quels furent les résultats de cette politique de restriction et de contrôle ? En 1955, le nombre des pieds de caféiers est 28 % de ce qu'il sera en 1967 et les surfaces 12 % de ce qu'elles seront en 1967 : donc un résultat assez mince. Quels furent les bénéficiaires de cette politique parmi les indigènes ? Les rapports de tournée que nous avons consultés mentionnent essentiellement les plantations des chefs, mais le nombre des planteurs avancé est trop grand pour que l'on puisse croire que les chefs seuls ont planté des caféiers. Par exemple, les planteurs de Robusta sont en 1936 au nombre de 527 dans la région de Bafang où il n'y a qu'une centaine de chefs. En 1942, il y a 1 292 planteurs dans la région que couvrent maintenant les départements de la Ménoua, de la Mifi et des Bamouto. Ce sont les chefs, les notables et les grands polygames qui ont bénéficié de cette politique car ils remplissaient seuls les deux conditions essentielles que l'on exigeait pour accorder l'autorisation de planter des caféiers :

- posséder plus de terres que ne nécessite la satisfaction des besoins alimentaires de la famille;
- disposer d'une main-d'oeuvre abondante, c'est à dire en fait être polygame puisque le travail salarié n'a pas cours en milieu autochtone. Il n'était d'ailleurs pas rare que les chefs et les notables obligent leurs sujets à travailler gratuitement dans leurs plantations, exploitant par là le mouvement de solidarité traditionnel. La politique restrictive que nous étudions n'a bénéficié qu'aux grands, et a mécontenté tout le reste de la population.

3 - La diffusion anarchique et massive de la caféiculture : de 1955 à nos jours.

Sans donner aucune explication, les autorités coloniales ont complètement changé leur politique en matière de caféiculture. Ce changement spectaculaire est intervenu en 1955 lors du lancement du IIe Plan Quinquennal du FIDES (Fonds d'Investissement pour le Développement Economique et Social : programme de développement entrepris par la France dans son Empire colonial après la deuxième guerre mondiale). Toutes les mesures restrictives frappant la caféiculture ont été levées.

L'explication d'un tel changement est sans doute à chercher dans le climat politique qui a régné dans notre pays au lendemain de la guerre. De plus en plus conscients que leur pays était un territoire sous tutelle française et non une colonie, les Camerounais supportaient de moins en moins les "brimades coloniales" et la réglementation restrictive qui pesait sur la caféiculture en était une à leurs yeux. La levée

des mesures restrictives s'inscrit dans le cadre des concessions successives que la France a dû faire aux Camerounais pour tenter de faire supporter plus longtemps son administration. Quoi qu'il en soit, il est clair que cette mesure a déclenché le déferlement de la caféiculture sur la campagne bamiléké, phénomène lourd de conséquences pour l'avenir de la région.

Tous les paysans bamiléké ont pris part au mouvement. Le caféier a envahi toutes les bonnes terres. Certains paysans l'ont planté sur la totalité de leur propriété. Beaucoup de Bamiléké ont transformé leurs pâturages en caféières le petit élevage étant une source de revenus liquides trop modeste à côté du café. Un habitant de Bafou a même tenté d'arracher des raphias pour planter des caféiers à leur place : l'opération a évidemment échoué puisque les sols hydromorphes des thalwegs ne conviennent pas au caféier, mais elle est intéressante à signaler parce qu'elle illustre assez bien l'euphorie qui s'est emparée des Bamiléké. Dans l'esprit des gens, les caféiers venaient avant les cultures vivrières.

Les plantations créées au cours de cette période sont différentes des précédentes par deux traits essentiels, du moins aux yeux de l'observateur : d'abord la densité des caféiers est plus élevée (2 000 pieds en moyenne à l'ha pour l'Arabica contre 1 600 précédemment 1 600 pour le Robusta contre 1 100 précédemment), ensuite on pratique des cultures vivrières entre les caféiers, ce qui était défendu jusqu'alors sauf pour les légumineuses. Ce mauvais exemple a vite gagné les planteurs de la première période, de sorte qu'il est difficile actuellement de distinguer par la seule observation les plantations d'avant et d'après 1955. C'est par le mélange des cultures vivrières aux caféiers que la population a jusqu'à un certain point évité la disette qu'avaient si souvent prédite les autorités coloniales. Les cultures qui ne peuvent pas se pratiquer entre les caféiers ont été rejetées sur les mauvaises terres (ignames, patates, manioc).

Le mouvement commencé en 1955 continue de se développer, les plantations créées sont de plus en plus nombreuses mais de plus en plus petites, comme le montre le tableau ci-après dressé à partir des résultats de l'Enquête Agricole de 1955. Cette tendance prouve qu'on arrive

Tableau 24 : Répartition de 999 plantations d'après l'année de leur création

Plantations Périodes	Caféier Arabica		Caféier Robusta	
	% du nombre	% de la Superficie	% du nombre	% de la superficie
Avant 1950	7	10	6	11
1950-1954	15	18	16	28
1955-1959	33	40	32	37
1960-1965	45	32	46	24

au bout des terres qu'il était possible de consacrer sans problème à la caféiculture. Grâce au tabelau 24, on peut aussi dire que les plantations de Robusta sont plus étendues que celles d'Arabica. Il ne faut pas exagérer l'ampleur de la caféiculture quel que soit son rôle dans la désorganisation de l'aménagement traditionnel de l'espace. Nous avons vu que le caféier est dans tous les départements bamiléké, présent sur moins de 50 % de la surface cultivée.

C - Les effectifs et les superficies

1 - Les sources utilisées

Nous comptons utiliser sept sources principales pour connaître les effectifs des caféiers et les surfaces occupées. Une, très importante, a été introuvable : il s'agit des demandes que devaient déposer les candidats planteurs pendant la période antérieure à 1955. Nous n'en avons trouvé trace, ni dans les services de l'Agriculture, ni dans les Préfectures. M. LAGARDE qui a été le principal responsable de la caféiculture en pays bamiléké à cette époque étant parti, personne n'a pu nous dire où étaient ces documents. Deux sources se sont révélées inutilisables : la première, les fiches individuelles de recensement, parce qu'elles contiennent des renseignements inexacts, recueillis sous la simple déclaration des intéressés; l'autre, l'Enquête Agricole réalisée en 1965 sous la direction de CAPOT-REY, parce qu'elle n'est qu'un sondage. La quatrième source, les documents des coopératives, ne renseigne valablement que sur les quantités de café commercialisées; le nombre des planteurs qu'on y trouve est de loin inférieur à la réalité car les planteurs marginaux (moins de 500 pieds) ne sont pas affiliés aux coopératives et vendent leur café par l'intermédiaire d'un parent ou d'un ami - il n'est pas fait mention des effectifs des caféiers. La cinquième source, les Rapports de tournée des administrateurs coloniaux nous a livré des renseignements intéressants. Ce sont surtout les deux sources suivantes que nous avons utilisées. Les rapports annuels du Service de l'Agriculture nous ont fourni des chiffres pour toute la période coloniale. Nous accordons une entière confiance à ces chiffres jusqu'en 1955, puisque la politique de restriction et de contrôle rigoureux rendait possible la connaissance exacte de la situation. Les chiffres avancés pour 1958 sont certainement inférieurs à la réalité. Les chiffres que nous utilisons pour 1967 nous ont été communiqués par l'Inspection Agricole de l'Ouest. Ils sont le résultat d'un comptage systématique mais le peu de compétence des agents employés (niveau CEPE) pour cette tâche permet de croire qu'ils sont inférieurs à la réalité. La plupart de ces sources ne font aucune mention des surfaces occupées nous avons dû les calculer d'après une méthode que nous exposerons ci-dessous.

2 - Les effectifs

Nous avons présenté les résultats de nos recherches à l'aide des cartes et des tableaux que nous allons commenter brièvement. La carte 18 présente côte à côte la situation en 1955 et la situation en 1967. Dans le premier cas il s'agit du résultat de la politique de restriction et de contrôle; dans le deuxième il s'agit du résultat de la politique du laisser-faire. Les deux sont violemment contrastées. Nous avons choisi

Tableau 25 : Les effectifs des caféiers bamiléké par départements

A = Arabica R = Robusta T = Total

Dates		1947	1955	1958	1967
Départ.					
Ménoua	A		8 709 488	10 268 000	29 904 716
	R		728 047	1 500 000	2 043 508
	T	1 325 989	9 437 535	11 768 000	31 948 224
Bambouto	A		3 049 361	6 692 000	17 711 171
	R				
	T		3 049 361	6 692 000	17 711 171
Mifi	A		2 109 904	8 706 600	22 062 010
	R		11 508		
	T	342 933	2 121 412	8 706 600	22 062 010
Ht-Nkam	A		678 300	1 391 000	333 200
	R		7 953 347	11 174 200	9 363 200
	T	1 605 000	8 631 647	12 565 200	9 696 400
Ndé	A		270 442	1 142 000	1 404 932
	R		1 006 250	3 065 000	2 885 525
	T	37 044	1 276 692	4 207 000	4 290 457
Pays Bamiléké	A		14 817 495	28 199 600	71 416 029
	R		9 699 152	15 740 200	14 292 233
	T	3 310 966	24 516 647	43 948 800	85 708 262

comme unité territoriale la chefferie. Nous avons utilisé les points pleins pour l'Arabica et les points vides pour le Robusta : le contraste qui en résulte fait ressortir la spécialisation régionale.

25

Le tableau fait apparaître les traces des troubles de 1959-60 puisque le nombre global des caféiers Robusta en 1967 est inférieur à ce qu'il était en 1958. Ce sont les départements du S, Haut-Nkam et Ndé qui sont concernés. Il s'agit des plantations détruites lors des hostilités ou abandonnées après, leurs propriétaires étant morts ou ayant émigré. Le phénomène mérite d'être précisé au niveau des chefferies.

C'est l'un des rôles du tableau ci-après. Les chiffres en diminution sont soulignés.

Tableau 26 : Répartition des caféiers par chefferies (d'après les statistiques de l'Inspection Agricole)

C-A = Caféier Arabica; C-R = Caféiers Robusta, P = Planteurs

Chefferies	1955		1958		1967		P
	C.A.	C.R.	C.A.	C.R.	C.A.	C.R.	
Dép. des	3 049 361		6 692 000		17 211 171		14 900
Bambouto							
Babadjou	660 550		1 450 000		2 768 051		1 875
Babété	172 150		250 000		863 901		767
Bafounda	108 100		150 000		995 718		536
Balatchi	?		400 000		584 468		643
Bamendjinda	77 600		250 000		527 095		470
Bamendjo	61 300		250 000		228 300		253
Bamenkombo	93 180		200 000		748 397		784
Bamessingué	529 800		850 000		1 036 686		671
Bamesso	32 100		100 000		140 476		138
Bagam	80 100		150 000		605 230		911
Bamendjing	47 650		50 000		177 293		233
Bamenyang	29 830		100 000		222 717		297
Bati	20 600		42 000		141 965		227
Bamougong	94 550		150 000		224 893		169
Bangang	822 700		1 750 000		4 258 535		3 500
Batcham	218 550		450 000		3 191 446		3 323
Dép. de la							
Ménoua	8 709 488	728 047	0 268 000	157 000	0 904 716	2 043 508	30 828
Bafou	2 900 458		3 250 000		4 185 322		7 340
Baleveng	430 104		1 050 000		1 791 183		3 250
Fongo-Ndeng	138 850		500 000		667 747		594
" -Tongo	694 237		1 300 000		2 849 810		2 535
Foréké-Dechang	253 600	206 475	500 000	350 000	500 000	327 859	909
Fossong-Elélem	6 000		38 000		81 301		107
" Wentchen	152 233	1 000	250 000		631 225		452
Fotétsa	136 344		180 000		355 538		242
Foto	882 079		1 950 000		7 746 677		4 644
Fokoué	136 344		250 000		316 526		316
Fomopéa	141 350	62 550	200 000	100 000	41 728		48
Fontsa-Toula	179 230	52 9 0	200 000	100 000	232 385		289
Fotoména	159 633		400 000		328 230		282
Fombap	31 600	104 872	200 000	150 000	250 000	150 000	350
Fondonera	180 752			400 000		765 649	624
Santchou		299 200		400 000		800 000	650
Balessing	374 456		800 000		1925 848		1607
Baloum	304 970		750 000		1223 598		685
Bamendou	677 207		1 050 000		2943 199		2 651
Bansoa	870 503	1 000	900 000		3938 590		3259

Chefferies	1955		1956		1967		
	C.A.	C.R.	C.A.	C.R.	C.A.	C.R.	P
Dép. de Mifi	2 109 304	11 508	8 706 600		22 062 010		18 260
Baham	189 430		200 000		1 661 794		1 424
Bandjoun	328 132		1 645 000		4 332 052		3 819
Bafoussam	603 000	222	1 000 000		1 652 000		1 620
Baleng	357 340	850	1 350 000		3 375 000		3 068
Bamougoum		3 500	650 000		1 625 000		825
Bandeng	113 600		148 000		250 000		400
Bapi	43 218		50 000		125 153		240
Bahouang	60 634		180 000		325 450		405
Baméka	26 650		150 000		425 325		512
Bamendjou	121 670		350 000		2 163 000		2 320
Bangam	15 160		80 000		225 000		216
Batié		5 130	150 000		975 000		892
Bandenkoq	21 125		50 000		90 376		150
Bandrefam	14 670		75 000		450 000		156
Bangou	78 860		150 000		270 000		548
Bapa	?		28 600		90 000		90
Batoufam	81 422	1 796	250 000		450 000		920
Bayangam	84 300		200 000		360 000		652
Dép. du Haut-Nkam	678 300	7953347	1 391 000	11174200	333 200	9363 200	19055
Babouantou	4 200	187500	25 000	257 000	30 000	324 200	1500
Bandoumdja	20 500	251850	45 000	280 000	45 000	473 500	1060
Fondanti		63000		158 000		234 900	379
Fondjomekwet	1 000	290507		300 000		570 900	640
Fotouni	296 000	49200	300 000	50 000	13 200		1526
Baboanté		43480		50 000		89 000	60
Babone		255950		450 000		122 000	250
Bab - Ngaleu		237250		300 000		135 000	350
" - Nitcheu		131275		240 000		120 000	250
Bafang		753122		800 000		648 000	1500
Bandoumka		44800		50 000		106 000	80
Banféko		44800		50 000		80 000	100
Banfélouk		20000		50 000		102 000	150
Banka		434924		450 000		312 000	200
Bankondji	2 000	292000		300 000		54 000	250
Bassap				100 000		62 000	50
Folentcha		44600		50 000		55 000	20
Fongoli		30000		40 000		49 000	90
Balembo		365785		400 000		437 000	400
Fondjomo		518533		530 000		225 000	850
Fonkovankem		516146		520 000		247 000	455
Foyentcha		200250		350 000		605 000	350
Kékem		1388320		400 000		1794 100	3203
Mboébo		53150		70 000		201 000	350
Fonti		200000		253 000		299 000	200
Fotsi		53550		55 750		48 000	250

Chefferies	1955		1958		1967		P
	C.A.	C.R.	C.A.	C.R.	C.A.	C.R.	P
Fomessa I		140560		160 560		372 000	220
" II		99600		119 600		204 000	375
Foyavé		89718		99 718		138 000	25
Bapoungué		455200		555 272		464 000	1000
Fombélé		224100		274 100		160 000	200
Bab-Fongam		113850		270 000		36 000	70
Bankambeu		30500		97 000		56 000	100
Fondjanti		19500		69 000		33 000	170
Fopouanga		19500		80 000		30 000	130
Fotsinga		237250		520 000		136 000	410
Komako		65300		18 000		56 000	80
Makouk		2500		15 000		19 000	20
Kounou		7500		320 000		27 000	375
Bakwini		13500		78 000		5 000	35
Bangouaka		5000		46 000		12 000	45
Mboma		2000		10 000		18 000	40
Balouk		4075		302 000		42 000	55
Bakassa	4 000	56300	38 000	60 000	50 000	874 000	330
Bana	340 200		340 000		180 000		442
Bandoumkassa		22200				31 300	390
Batcha	10 400	18332	13 000	20 000	15 000	25 000	30
Dép. du Ndé	270 442	1006250	1142000	3065 000	1404932	2985 525	3502
Bahouk	2 035	2910	25 000	45 000		32 050	53
Baména	40 947	5105	100 000	40 000	421362		353
Bangang-Fokam	6 750	605	80 000	5 000	61699		63
Bangangté	111 230	802870	450 000	1680 000	150 000	426 110	500
Bangoulop	10 250	28350		100 000		303 985	350
Bangwa	37 160	200	250 000	40 000	566 671		684
Batchingou	44 300		200 000		155 200		153
Bandounga		531000		700 000		1385 400	723
Bakong	2 500	12260	6 000	45 000		37 380	90
Balengou		60150	40 000	150 000		156 410	108
Bazou		46000	35 000	250 000	50 000	250 940	305
Bagnou-Maha		13700					
Bassinga		500		100 000		203 250	150
BAMILEKE	14817,496	9609152	28,199,600	15747200	71,416,029	14292233	86545

Ce phénomène concerne 82 chefferies situées presque toutes dans le S du pays. Le département du Haut-Nkam est le plus touché; les abandons doivent y jouer un grand rôle, le maintien rigoureux des "regroupements" obligeant beaucoup d'habitants à quitter la campagne. L'hypothèse que nous avançons est corroborée par l'immigration spectaculaire qu'a connue la ville de BAFANG après 1960. Le tableau 26 fait apparaître également des diminutions d'effectifs dans les Bambouto et la Ménoua, ce que ne montraient pas les chiffres globaux du tableau 25 : les chefferies concernées ont été d'importants foyers du "maquis".

Le tableau 26 ne fait pas double emploi avec la carte 18 : si la carte permet d'embrasser d'un seul coup d'oeil la situation de tout le pays bamiléké, le tableau permet de suivre dans le temps la situation de chaque chefferie. Il est intéressant de voir quel pourcentage de la population masculine active représentent les planteurs dans chaque chefferie. Trois cas se présentent :

- dans le premier, ce pourcentage dépasse 100 : ce sont les chefferies très pénétrées par la caféiculture, où il existe des femmes et des planteurs non-résidents (émigrés) ex : Bafou (158 %), Baleveng (175 %)
- dans le deuxième cas, le pourcentage se situe entre 50 et 100 : ce sont des chefferies moyennement pénétrées par la caféiculture et qui possèdent en nombre important de sous-prolétaires. ex : Baham (70 %) Bandjoun (65 %)
- dans le troisième cas, le pourcentage est inférieur à 50 : ce sont des chefferies à peine effleurées par la caféiculture et qui possèdent un nombre inquiétant de sous-prolétaires; ex : Fomopéa (17) Bangangté (15)

On peut se demander si c'est le manque de terre ou la paresse qui empêche ces sous-prolétaires de planter des caféiers.

3 - Les surfaces

Les surfaces sont aussi importantes à connaître que les effectifs. En effet, c'est parce que les caféiers sont entrés en compétition pour le sol avec les cultures vivrières que la caféiculture a pu contribuer considérablement à désorganiser l'aménagement traditionnel de l'espace agricole. Malgré cette importance, les documents que nous avons consultés ne donnent que rarement les surfaces, nous avons dû les calculer nous-même.

La méthode employée est simple. Connaissant les effectifs des caféiers et les densités par ha, on obtient les surfaces par des simples divisions. Seulement, il faut tenir compte du fait que les densités varient d'une espèce de caféier à l'autre. Pendant la période de diffusion contrôlée, c'est-à-dire jusqu'en 1955, les densités ont été de 1600 pieds à l'ha pour l'Arabica (2,5 m d'intervalle entre 2 pieds) et de 1100 pour le Robusta (3 m d'intervalle entre 2 pieds), conformément aux prescriptions de l'Institut français du Café. Pendant la période anarchique les gens se sont mis à serrer de plus en plus les caféiers, notamment l'Arabica. En 1958, les densités moyennes sont de 1800 pieds à l'ha pour l'Arabica et de 1600 pour le Robusta. En 1967 d'après l'Enquête Agricole de Capot-Rey, elles sont de 2000 pieds à l'ha pour l'Arabica et de 1600 pour le Robusta. Nous nous contenterons ici de présenter les surfaces par départements pour ne pas trop surcharger notre travail de chiffres. La méthode que nous venons d'exposer permet d'obtenir la surface qu'occupent les caféiers dans chaque chefferie si on le désire.

Tableau 27 : Superficie en ha occupée par les caféiers

A = Arabica; R = Robusta; T = total

Surface en ha		1947	1955	1958	1967
Départ.					
Ménoua	A		5 332	5 704	14 953
	R		662	938	1 278
	T	884	6 195	6 642	16 231
Bambouto	A		1 906	3 718	8 856
	R				
	T		1 906	3 718	8 856
Mifi	A		1 319	4 837	11 031
	R		11		
	T	215	1 330	4 837	11 031
Ht Nkam	A		424	773	167
	R		7 231	6 984	5 852
	T	1 338	7 655	7 757	6 019
Ndé	A		170	635	703
	R		915	1 916	1 804
	T	31	1 085	2 551	2 507
Pays Bamiléké	A		9 262	15 667	35 710
	R		8 819	9 838	8 934
	T	2 468	18 081	25 505	44 644

A travers les surfaces, on retrouve les tendances déjà dégagées à partir des effectifs mais avec beaucoup plus de netteté. Il apparaît aussi que les trois départements du N, non seulement se sont bien remis des troubles de 1959-60, mais encore ont connu un grand "boum" depuis. Au contraire, les départements du S (Haut-Nkam et Ndé) ne se sont pas remis et accusent plutôt un recul. Cette situation ne vient pas de ce que le N et le S ont été inégalement frappés (le département des Bambouto a été saccagé au même degré que le Haut-Nkam); l'inégal dynamisme que manifeste la caféiculture vient de la politique de l'habitat qui dans le N tolère le retour à l'habitat dispersé et, dans le S s'efforce à tout prix de maintenir la population dans les regroupements (ce qui, non seulement ne considère pas la conquête des champs, mais encore mécontente les paysans et les pousse à émigrer en ville).

D - La production et la commercialisation du café

1 - Les techniques de la production
a) La pépinière

Assumée par le Service de l'Agriculture jusqu'en 1955, la pépinière est depuis lors le fait de quelques paysans habiles qui la pratiquent comme activité secondaire. Les graines destinées à la reproduction

sont cueillies sur des arbres sains et de rendement élevé. Elles sont mises dans un germoir soigneusement protégé contre les bêtes et contre le soleil. Quand elles ont germé, on les repique dans un endroit clos, cultivé en planches et fumé, le plus souvent une ancienne porcherie. Les plants sont arrosés et protégés contre le soleil pendant la saison sèche. Après 12 ou 18 mois, les plants sont prêts. On les achète à 5 ou 10 F. CFA pièce, soit chez le pépiniériste, soit au marché.

b) Création et entretien de la caféière

Les plants sont placés dans des trous de 50 cm x 50 cm x 50 cm, remplis de paille et de fumier. Les intervalles sont de 2 à 2,5 m pour l'Arabica, de 2,5 à 3 m pour le Robusta dont les branches sont plus développées. Ensuite, les Bamiléké cultivent le terrain en billons. La caféière est régulièrement débarrassée de mauvaises herbes.

Pour pallier la destruction rapide des matières organiques qui caractérise les pays tropicaux, les agronomes conseillent d'entretenir entre les caféiers des légumineuses de couverture dont le rôle est de favoriser la fixation symbiotique de l'azote, de modérer la température du sol, de retarder le processus de minéralisation, d'intercepter les principes nutritifs avant lessivage et de les restituer sous forme organique; elles protègent aussi le sol contre l'érosion. Les Bamiléké ne suivent pas ce conseil et pratiquent entre les caféiers, plutôt des cultures civrières parmi lesquelles quelques légumineuses heureusement : la protection anti-érosive du sol se trouve seule ainsi assurée. Les agronomes conseillent aussi de planter des arbres dans la caféière pour procurer de l'ombre aux caféiers : les Bamiléké n'y pensent pas, mais cette fonction est tout de même remplie avec plus ou moins de bonheur puisque les plantations sont piquetées d'arbres fruitiers et de bananiers.

La fertilisation du sol est assurée à l'aide de l'engrais vert, de la paille arrachée sur les montagnes, du fumier de porcherie et des engrais chimiques (sulfate d'ammoniaque et engrais complet). Les agronomes estiment qu'un pied de caféier doit recevoir par an 60 g. d'azote, 20 g. de phosphore et 40 g. de potasse, répartis en 3 épandages pendant la saison des pluies. Les meilleurs planteurs bamiléké ne donnent pas à leur caféier la moitié de cette dose.

Peu de plantes sont aussi attaquées que le caféier par les insectes et les champignons. Les racines, la tige, les branches, les feuilles, les fleurs et les fruits, tout est attaqué. D'où la nécessité constante de la lutte phytosanitaire. Les principaux ennemis contre lesquels le planteur bamiléké doit se battre sont l'antestia et l'hémibela. Jusqu'en 1960 (date de l'Indépendance), la lutte phytosanitaire était assurée par un service spécial appelé "Base phytosanitaire de l'Ouest". Depuis lors, chaque paysan doit se débrouiller.

On intervient directement sur la croissance du caféier par trois tailles (taille de formation, taille de fructification et taille de rajeunissement), par l'écimage et le recépage. Le but recherché par la taille de fructification et par celle de rajeunissement est d'obtenir le renouvellement des pousses feuillées porteuses de feuilles

assimilatrices et de noeud florifères. On y parvient par suppression des bois improductifs, par pinçage des plagiotropes ayant déjà fructifié. L'écimage consiste à couper la tête du caféier de façon à lui donner une hauteur de 1,5 m ou 2 m pour faciliter la cueillette. Le recépage consiste à couper les pieds adultes à 30 cm environ du sol pour les régénérer. Toutes ces opérations se font en saison sèche, avec un sécateur. La taille a lieu tous les ans après la cueillette.

2 - Les types de plantations

Le géographe qui entreprend de faire une typologie des plantations bamiléké est sollicité par un grand nombre de critères, mais il ne faut en retenir que les principaux qui commandent d'ailleurs les autres. La nature du caféier, Arabica ou Robusta, peut être retenue comme critère de premier ordre. A l'intérieur de chaque espèce on distinguera ensuite, selon que les cultures vivrières sont absentes ou présentes :

- les plantations pures : généralement de grande taille (10 000 pieds au moins), appartenant à un citadin aisé, employant une main-d'oeuvre salariée et utilisant les engrais chimiques comme principaux fertilisants; elles sont moins de 5 % du nombre et moins de 10 % de la superficie;
- les plantations mixtes : de tailles diverses (250 à 10 000 pieds), utilisant la main-d'oeuvre familiale, ayant comme principal fertilisant l'engrais vert ou le fumier, entretenues tant bien que mal. Le rendement varie d'un type à l'autre.

3 - La cueillette et les opérations annexes

Trois ou quatre ans après la création de la plantation, les caféiers commencent à produire. La floraison a lieu en février-mars et les fruits commencent à mûrir en août. Ils deviennent alors rouges. La cueillette dure de septembre à novembre. Ces trois mois sont une période de travail très intense. Mais le planteur n'a pas la même quantité de travail selon qu'il cultive le Robusta ou l'Arabica.

a) Le Robusta

Après la cueillette, les fruits sont directement mis à sécher sur des aires cimentées pour les planteurs aisés, sur des claies en raphia ou à même la cour pour les autres. Grâce au séchage, la pulpe et la parche ne forment plus qu'une seule coque dont le grain sera débarrassé lors du décorticage.

b) l'Arabica

Le fruit cueilli subit dans les 24 h le dépulpage, opération qui occupe souvent une bonne partie de la nuit qui suit la journée de cueillette. Les planteurs les moins aisés enlèvent la pulpe à la main ou à l'aide de la pierre à écraser, les autres emploient la dépulpeuse. Quel que soit le procédé employé, il reste une mince épaisseur de pulpe dont la viscosité fait qu'elle adhère fortement à la parche. Cette partie appelée mucilage, est gênante pour le séchage. On la détruit en laissant fermenter pendant un jour le café dépulpé. Ensuite, on le lave à grande eau. L'odeur qu'il dégage est assez forte. La plupart des gens lavent leur café à la rivière, là même où ils puisent l'eau potable. La pollution qui en résulte est d'autant plus grave que les cours d'eau

sont à leur plus bas niveau en cette période de l'année et ont du mal à se décanter. Quelques-uns puisent de l'eau pour laver leur café à la maison, ou utilisent l'eau qu'ils ont recueillie pendant la saison des pluies dans des tonneaux ou dans des réservoirs en pierres. Enfin, le café est séché comme le Robusta. Le surcroît de travail qu'exige l'Arabica est nécessaire pour la bonne qualité du produit.

4 - Le conditionnement et la commercialisation du café

Une fois le café séché, le planteur le livre aux coopératives pour être conditionné et commercialisé.

a) Les coopératives en pays bamiléké

La première coopérative de collecte, de traitement et de commercialisation du café a été fondée à Dschang en 1933, un an après la création de la coopérative du pays bamoun. Cette coopérative appelée C.A.P.B.C.A. (Coopérative Agricole des Planteurs Bamiléké des Caféiers d'Arabie) a été fondée sur l'initiative des planteurs européens qui la dirigèrent avec les encouragements et l'aide de l'administration coloniale; elle n'est pas représentative; son but est de permettre l'installation de groupes d'usinage afin de conquérir le marché par un produit mieux conditionné. En fait, c'est plus une entreprise industrielle qu'une coopérative agricole. En 1937, l'administration coloniale fonda pour les indigènes une coopérative de dépulpage par groupes mobiles, de collecte de café en parche et de vente, mais elle dut être rattachée à la C.A.P.B.C.A. en 1940 pour non viabilité. Quoi qu'il en soit, l'adhésion à la coopérative était obligatoire. En 1958, d'autres coopératives se sont ajoutées à la C.A.P.B.C.A. :

- la Coopérative du Ndé à Bangangté,
- La COOPCOLV à Dschang,
- La CPCAB à Bafoussam,
- le CPCAM à Mbouda,
- la COOPLACAHN à Bafang.

En 1959, les 6 coopératives bamiléké ont constitué avec celle du pays bamoun l'UCCAO (Union des Coopératives de Café Arabica de l'Ouest) dont le siège se trouve à Bafoussam, le chef-lieu de l'Inspection Fédérale de l'Ouest. La représentation des planteurs est assurée à tous les niveaux : dans chaque chefferie les planteurs élisent des délégués qui désignent à leur tour le Conseil d'Administration de la Coopérative départementale (7 à 9 membres). Chaque coopérative délègue enfin 3 de ses membres pour constituer le conseil d'administration de l'UCCAO. Mais ce sont surtout les commerçants et les fonctionnaires possédant des plantations qui dirigent en fait les coopératives et non les paysans. L'UCCAO ne s'occupe que de la commercialisation, chaque coopérative assurant l'usinage du café de ses membres.

b) Le conditionnement dit usinage

En principe, c'est la coopérative qui assure la collecte du café. En fait, chaque planteur assure le transport de son café jusqu'à l'usine de la coopérative. A l'exception de la coopérative de Bafang et de celle de Bangangté (l'Arabica étant dépassé dans leurs régions par

le Robusta), chaque coopérative bamiléké possède une usine de décortiquage (le café de Bafang et celui de Bangangté sont traités par l'usine de Bafoussam). Le grain déparché est ensuite trié et calibré. A Bafoussam, l'UCCAO vient de construire une usine de triage électronique, ailleurs le triage est manuel (la main-d'œuvre est saisonnière et salariée). Ensuite, le café est mis en sacs pour être vendu.

c) La commercialisation
.....

Jusqu'en 1955, la CAPBCA collectait, usinait et vendait le café de tous ses membres. A partir de cette date a cessé pour le planteur l'obligation de vendre son café à la coopérative. On vendait son café sur le marché comme n'importe quel autre produit agricole. Les intermédiaires se sont multipliés, réalisant d'énormes bénéfices aux dépens du paysan. Pour remédier à ces abus, le gouvernement camerounais a donné à l'UCCAO en 1961 le monopole de la commercialisation du café. L'UCCAO a un courtier au Havre. Les accords négociés par ce courtier placent directement l'UCCAO en tant que vendeur, en face des acheteurs étrangers. L'UCCAO a commercialisé 12 642 T de café en 1967 se répartissant comme suit :

- Dschang - CAPBCA = 3 723 T (29 % du total)
- COOPCOLV = 1243 T (10 %)
- Mbouda : 2 280 T (18 %)
- Bafoussam : 2 270 T (18 %)
- Bafang : 70 T
- Bangangté : 120 T
- Foumban : 3 125 T (25 %)

Le café Robusta n'est pas soumis au régime coopératif. Il est vendu sur le marché comme n'importe quel autre produit d'exportation. Sa production a été de 9 020 T en 1967.

La production de café du pays bamiléké est exportée à plus de 95 %. Cette situation ne va pas sans problèmes. Certes, pour ce qui concerne l'Arabica, le marché international a été assaini par l'accord conclu en 1968 entre pays producteurs et pays acheteurs; mais en échange de la stabilité des prix, l'accord impose des quotas aux pays producteurs. Pour la campagne 1967-1968, le quota pour le Cameroun était de 9 500 T alors que l'UCCAO en avait près de 13 000 à vendre. Pour tenter de résoudre le problème, il est prévu à Bafoussam, la création d'une usine de café soluble. La réalisation de ce projet est un atout majeur pour la caféiculture bamiléké dont la production peut doubler d'ici quelques années quand tous les arbres entreront en production et quand les plantations seront mieux entretenues.

E - Les autres cultures arbustives d'exportation

Pour s'imposer en pays bamiléké, chaque espèce de caféier a dû lutter dans son aire écologique contre un concurrent sans d'ailleurs l'éliminer : pour le Robusta, c'est le cacao, pour l'Arabica, c'est le Quinquina.

1 - Le cacao

La plaine des Mbo et le S des départements du Haut-Nkam et du Ndé font partie de la marge septentrionale de l'aire écologique du cacaoyer au Cameroun. Le cacaoyer y a été introduit par les Allemands avant la première guerre mondiale. Il n'y donne pas des résultats brillants mais les minorités mbo et banen dont la répugnance pour l'effort est bien connue, l'ont adopté parce que c'est une culture d'exportation qui demande moins de travail que le caféier. La densité moyenne est de 700 pieds à l'ha, c'est à dire bien moins que la densité optimale qui est de 1000 pieds à l'ha.

Tableau 28 : la culture du cacao en pays bamiléké
(surface en ha)

Surface départ.	1958	1967
Ménoua	83	30
Haut-Nkam	440	570
Ndé	105	400
Pays Bamiléké	628	1000

On constate d'une part que la culture du cacao est moins dynamique que celle du caféier, et d'autre part qu'elle n'a pratiquement pas souffert des troubles de 1953-60.

2 - Le Quinquina

A la différence du cacaoyer, le Quinquina trouve en pays bamiléké des conditions écologiques optimales, au-dessus de 1200 m, pourtant, sa culture est tout aussi marginale et même en déclin.

Les Français ont introduit le Quinquina en pays bamiléké en 1921 à cause de ses remarquables vertus thérapeutiques contre le paludisme. On le cultive dans la station de Dschang à l'état expérimental jusqu'en 1928. A partir de cette date, on commença la création des plantations. Il fut décidé que le *Cinchona succirubra*, plus rustique, serait vulgarisé parmi les indigènes pour la production d'écorces de droguerie, alors que le *Cinchona ledgeriana* destiné à la fabrication de la quinine plus délicat, serait réservé à la station de Dschang, aux planteurs européens et à quelques Bamiléké évolués que l'on surveillerait étroitement. La diffusion du quinquina se fit normalement, de 1934 à 1936 par ex, plus de 40 000 pieds furent distribués à la population. Cependant, la fabrication de quinine ne commença que pendant la guerre, de façon artisanale, pour satisfaire les besoins du Cameroun en produits antipalustres, les importations ayant été arrêtées; cette fabrication se faisait à Dschang. Après la guerre, on décida de continuer la production

et même de la rendre industrielle. Pour cela, on décida de construire une usine de fabrication de quinine à Dschang, de diffuser massivement le Cinchona ledgeriana auprès des Bamiléké, d'étendre les plantations que la station possédait à Dschang et à Bansoa. L'effort de diffusion fut soutenu jusqu'en 1952, puis tomba brusquement. En voici la preuve :

De 1933 à 1949 :	1 307 302	plans distribués	
1950 :	360 383	"	"
1951 :	132 561	"	"
1952 :	260 505	"	"
1953 :	22 080	"	"
1955 :	4 000	"	"
1956 :	1 000	"	"

En effet, après avoir manifesté de l'enthousiasme pour la culture du quinquina, les Bamiléké se sont ensuite refroidis, déçus par le mauvais écoulement de la production. La station, seul acheteur, n'entreprenait des achats que pour autant qu'elle avait besoin de compléter sa propre production en vue de réaliser son programme de fabrication de quinine, et ceci seulement lorsqu'elle disposait des crédits nécessaires (ce qui n'était pas régulièrement le cas). A l'irrégularité du marché s'ajoutait la faiblesse des prix. Voilà pour le ledgeriana. Quant au succirubra (cultivé spécialement par les autochtones) ses écorces se vendaient encore plus difficilement. En effet, pour bien se vendre, l'écorce de droguerie doit se présenter en rouleaux et le travail d'écorçage est alors beaucoup plus délicat. Le marché des écorces de droguerie étant resté toujours étroit, les achats ont toujours été peu importants et irréguliers : la station de Dschang n'achetait les écorces de succirubra que lorsqu'elle avait préneur et les maisons de commerce en faisaient autant. Même les acheteurs spécialisés, en rapports suivis avec les importateurs européens, achetaient des tonnages très variables d'une année à l'autre, en fonction de la situation du marché. Aussi le producteur, s'il préparait ses écorces, risquait souvent de ne pouvoir les vendre. Il en vint vite à ne faire l'écorçage que sur la sollicitation d'un acheteur, puis bientôt à utiliser ses quinquinas comme bois de chauffage et à planter des caféiers sur le terrain libéré. Seules quelques plantations ont subsisté. De 168,63 ha en 1951 et 207,6 ha en 1953, les plantations indigènes sont passées à 37,85 ha en 1958. Les ventes d'écorces étaient pratiquement réduites à néant. Les plantations de la station sont cependant restées intactes jusque là : 33 ha à Dschang et 96 à Bansoa. Les troubles de 1959-60 ont entraîné la fermeture de l'usine de quinine de Dschang et l'abandon de la plantation de Bansoa sur l'emplacement de laquelle a été installé en 1960 le regroupement de Penka Michel.

En 1963, on a cependant relancé l'exploitation des plantations restantes (297 ha en tout), ce qui a donné 150 T d'écorces. La station de Dschang est en train de relancer la culture du quinquina, afin de faire marcher à nouveau son usine de quinine. Quelques habitants de la Ménoua sont en train de lui accorder à nouveau leur confiance, avec beaucoup d'hésitation il est vrai. Le succès de cette relance dépendra de la façon dont les responsables tireront les leçons du passé. Le quinquina peut permettre aux Bamiléké de tirer parti des terrains en pentes fortes.

Les cultures arbustives d'exportation, notamment le café, accaparent à la fois l'essentiel du temps de travail des paysans bamiléké et les meilleures de leurs terres; pourtant, les revenus obtenus ne sont pas à la hauteur des efforts fournis et des pertes alimentaires consenties. Qui plus graves, ces revenus sont précaires, soumis aux aléas du commerce international. Nous avons vu ci-dessus que dès 1967, la production de café Arabica de l'Ouest dépassait largement le quota que le Cameroun a le droit de placer sur le marché international, alors qu'une bonne partie des arbres n'est pas encore entrée en production et que les plantations sont presque toutes relativement mal entretenues. Dans les prochaines années, quand les planteurs auront tous adopté les méthodes modernes d'exploitation auxquelles on est en train de les initier, le pays bamiléké se trouvera devant un double problème grave :

- d'une part les branches des caféiers deviendront très larges (on se rappelle que les densités sont déjà trop fortes) et empêcheront de pratiquer entre les caféiers la plupart des cultures vivrières pourtant fondamentales;
- d'autre part, on se trouvera devant des stocks invendus de plus en plus grands.

Les paysans bamiléké ne semblent pas conscients de cette double menace, puisqu'ils continuent à étendre les plantations, même aux dépens des pâturages à bovins alors que les conditions physiques et humaines donnent au pays bamiléké des solides atouts pour l'élevage laitier. Quoi qu'il en soit, il ne peut être question, ni d'abandonner ces cultures qui fournissent au paysan l'essentiel de ses revenus liquides, ni de renoncer à la modernisation des plantations; il s'agit d'une part de préparer les solutions au double problème que nous venons de poser, et, d'autre part de discipliner la caféiculture pour qu'elle n'étouffe pas les autres potentialités du pays bamiléké.

DEUXIEME SECTION - L'espace exclusivement pastoral, domaine de l'élevage ***** bovin

Très souvent en Afrique Noire, les paysans s'adonnent exclusivement suivant les ethnies, soit à l'agriculture avec éventuellement l'élevage du petit bétail, soit à l'élevage bovin; ce qui se traduit dans le paysage, lorsque deux ethnies de traditions économiques différentes se partagent la même région, par la juxtaposition de deux types différents d'aménagements de l'espace. La région que nous étudions se trouve dans cette situation. Arrivés les premiers, les Bamiléké, essentiellement agriculteurs et ne connaissant que le petit bétail, ont pris possession de tout le pays et ont réalisé sur les 3/4 environ de la superficie l'aménagement que nous venons d'étudier, laissant le reste pour leur expansion ultérieure. Au début de ce siècle, les Européens et les Mbororoen se sont emparés de ce reste pour y élever des boeufs. Il en est résulté un conflit à plusieurs aspects qui dure encore, et qui oppose les cultivateurs bamiléké, propriétaires du pays, aux éleveurs mbororo et européens, les spoliateurs. A cela s'ajoute que l'élevage bovin en question, organisé très irrationnellement, dégrade de façon très inquiétante la végétation et les sols.

Pour essayer de comprendre la situation et ses perspectives d'évolution, nous allons examiner successivement :

- les pâturages,
- les éleveurs,
- le troupeau et l'organisation de l'élevage.

CHAPITRE I

Les pâturages bovins du pays bamiléké

Les conditions naturelles sont propices à l'élevage bovin sur presque tout l'ensemble du pays bamiléké. Pourtant, en étudiant l'utilisation du sol, nous avons vu (tableau 18 et 19) que les pâturages à bovins couvrent moins de 10 % de la superficie du pays. Pourquoi ce faible pourcentage ? Où sont localisés ces pâturages et comment sont-ils organisés ? Peut-on en connaître approximativement la surface ?

A - Les limites naturelles et humaines des pâturages à bovins

1 - Des limites naturelles assez généreuses

La végétation naturelle et l'hydrologie sont les facteurs physiques qui limitent en pays bamiléké l'espace pouvant être consacré à l'élevage des bovins. La forêt guinéo-équatoriale, infestée de tsé-tsé, est un milieu franchement défavorable. Son hostilité ne sera vaincue que le jour où l'on aura mis au point une race bovine trypano-résistante. La limite N de cette forêt, visible sur la carte 19, constitue donc une ligne au S de laquelle on ne peut élever le boeuf. Toute la zone située au N de cette ligne est propice à l'élevage bovin, à l'exception de la partie continuellement inondée des marécages de Bamendjing (haute vallée du Noun). Au total, près des 3/4 du pays bamiléké possèdent des conditions naturelles favorables à l'élevage bovin. Si les pâturages ne couvrent pas toute cette zone, c'est à cause des conditions humaines.

2 - Des limites humaines extrêmement contraignantes

Le premier obstacle auquel on pense, c'est que l'élevage bovin ne fait pas partie des habitudes économiques du paysan bamiléké. Mais il ne faut pas exagérer l'importance de ce facteur car le peuple bamiléké a prouvé dans d'autres domaines qu'il est capable de vaincre la routine et de s'ouvrir aux nouveautés.

L'obstacle psychologique est plus important. Le Bamiléké craint le boeuf alors qu'en général, l'élevage d'un animal exige qu'on éprouve pour lui un certain amour. En outre, il pense que devenir éleveur bovin, c'est adopter la vie nomade des Mbororoen, ce qu'il trouve extrêmement répugnant.

Ce qui est plus important, ce sont les fortes densités humaines et le prodigieux essor démographique qui obligent les Bamiléké à mettre en culture toutes les terres qui peuvent l'être, afin, non seulement de satisfaire leurs besoins alimentaires, mais encore de se procurer les revenus liquides indispensables. Toutes ces raisons se conjuguent pour

réduire au strict minimum l'étendue des pâturages bovins.

B - Localisation et description des pâturages bovins

La carte 19 montre les pâturages bovins du pays bamiléké. Ils se décomposent en cinq taches que l'on peut ranger en trois groupes.

1 - Les pâturages des Monts Bambouto

Ils occupent le N W de la carte 19 et sont situés au-dessus de 1600-1700 m. Leur limite inférieure est soulignée dans la plus grande partie de sa longueur par une haute falaise basaltique qui a arrêté la montée de l'habitat et des cultures. De là, on s'élève doucement jusqu'à l'isohypse 2000 par une série de gradins faiblement inclinés et entaillés de vallées profondes. Au-dessus de 2 000 m on rencontre de larges surfaces subhorizontales que surplombent les différents sommets.

La forêt qui couvrait autrefois ces montagnes a été détruite (par les feux de brousse notamment) et remplacée par une savane à graminées dont la plupart des herbes ont une valeur fourragère assez remarquable. Au-dessous de 2 000 m la prairie est dominée par deux grandes graminées : Hyparrhenia Cymbaria et Sporobolus Pyramidalis. Au-dessus, elle est dominée par Sporobolus Montana. C'est dans ce secteur situé au-dessus de 2 000 m que les thalwegs portent une végétation ligneuse (l'Arundinaria Alpina et Ademocarpus Mannii,) au-dessous, ils ont perdu leurs arbres à cause des feux de brousse (source Jacque-Félix)

Les conditions hydrologiques sont favorables dans ces pâturages. Les ruisseaux sont nombreux et ne tarissent pas en saison sèche : Glaisse (1953) écrit qu'ils ont des débits de 4-5 l/s en mars (fin de la saison sèche). Il s'en suit que ces pâturages sont utilisables en toutes saisons. Les Européens y ont creusé des abreuvoirs qui sont alimentés par l'eau prélevée aux ruisseaux à l'aide des rigoles. Ces mares abreuvoirs constituent des points de rassemblement des troupeaux où convergent les pistes à boeufs : il en résulte une très grande dégradation de la végétation et des sols (piétinements).

Les pâturages des Monts Bambouto étant les plus vastes et les plus riches du pays bamiléké, les autorités coloniales en ont réservé l'utilisation exclusive aux éleveurs européens.

2 - Les pâturages des montagnes granitiques du centre

La dorsale de montagnes granitiques qui traverse en diagonale le Pays bamiléké de Fotoména au N W à Bangangté au S E porte le deuxième groupe de pâturages. On distingue deux taches : la première est située à l'extrémité N W de la chaîne, dans le massif du Bani; la deuxième se trouve dans l'extrémité S E de la chaîne (massif de Bana-Batcha, massif de Bangou-Bangwa, massif de Bangangté) Les pâturages de la première tache sont utilisables en toutes saisons, ceux de la deuxième sont inutilisables en saison sèche par manque d'eau (raison pédologique). La composition floristique de ces pâturages est la même que sur les Monts Bambouto mais l'herbe est de moins bonne qualité.

3 - Les pâturages de basse altitude

Dans le N et le N E du pays bamiléké, on trouve un troisième bloc de terres consacré à l'élevage bovin. A la différence des zones précédentes, ces terres sont situées à basse altitude, dans la plaine du Noun et sur le plateau bamiléké. Une partie seulement de ces terres mérite vraiment la dénomination de pâturage : il s'agit des abords immédiats des marais de Bamendjing qui sont utilisables en saison sèche (ils sont inondés pendant la saison des pluies). Le reste n'est qu'un terrain de parcours utilisable, soit en saison de pluies seulement (E de Baleng), soit en toutes saisons : il s'agit des réserves destinées normalement à l'agriculture dont l'utilisation comme pâturage est très précaire. Pour la suite de notre travail, nous ne considérons comme pâturages dans ce secteur que les abords immédiats des marais de Bamendjing.

4 - Etat général des pâturages bamiléké

Tous les pâturages bovins du pays bamiléké sont en mauvais état. Cette situation est imputable en premier lieu aux feux de brousse que les éleveurs allument à la fin de la saison sèche pour renouveler la pousse de l'herbe. En second lieu, elle est due à la surcharge pastorale qui est partout très élevée. Le résultat c'est une dégradation profonde de la végétation et des sols qui frappe plus les pâturages de montagne que ceux de basse altitude. En effet, on assiste à la disparition des graminées rampantes ou d'enracinement peu tenace au profit des seules espèces cespiteuses à souche puissante, le piétinement et l'érosion torrentielle arrachent la terre entre les touffes d'herbes. Qu'ils soient européens ou mbororo, les éleveurs utilisent ces pâturages sans se préoccuper de la conservation de la végétation et des sols. Pourtant, l'espace en question n'est pas sans limites.

C - Superficie des pâturages bovins du pays bamiléké

1 - La surface des pâturages par blocs individualisés

Pour un élenage comme celui du pays bamiléké qui ne tient aucun compte des limites territoriales, il est plus conforme à la réalité de donner la surface pâturée, non pas par circonscriptions administratives mais par blocs individualisés de pâturages. Nous allons le faire en utilisant les chiffres que Dizian (1053) a obtenus grâce à des mesures effectuées sur des stéréominutes au 1/50 000. On a ainsi :

- 24 000 ha pour les Monts Bambouto, c'est à dire les chefferies de Fongo-Ndeng, Foto, Fongo-Tongo, Bafou, Bangang, Balatchi et Babadjou.
- 8 000 ha pour le Massif du Bani et ses environs, c'est à dire les chefferies de Fotoména, Fokoué, Fomopéa et Baloum,
- 16 000 ha pour les massifs de Bana, de Bangou et leurs environs, c'est à dire les chefferies de Bana, Batcha, Bangou, Baham, Bangwa et Bangangté.

A cela s'ajoutent 10 300 ha pour le secteur de Bamendjing, d'après des mesures que nous avons effectuées sur les cartes au 50 000. Dans le même secteur, il y a plus de 10 000 ha de terrain de parcours que

nous ne comptons pas parce que l'agriculture les a presque tous absorbés.

2 - La surface des pâturages par départements

Il est intéressant de connaître aussi la surface pâturée de chaque département. Cela permet notamment de réaliser une carte générale de l'utilisation du sol. Nous allons utiliser les chiffres fournis par NJOYA (1965). On a ainsi :

15 730 ha	pour le département	de la Ménoua,
25 665 ha	"	des Bambouto,
1 200 ha	"	de la Mifi,
2 335 ha	"	du Haut-Nkam,
685 ha	"	du Ndé,

soit 45 615 ha pour l'ensemble du pays bamiléké en 1967. La différence de 12 685 ha qui sépare ce nombre de celui de 1952 (58 300 ha) traduit les pertes subies depuis lors au profit de l'agriculture, mais surtout les abandons entraînés par les troubles de 1959-60. Ces troubles ont en effet porté un coup très dur à l'élevage des bovins du pays bamiléké. Ils ont notamment éliminé de la scène le plus gros éleveur de la région, la Compagnie PASTORALE.

CHAPITRE II

Les éleveurs

Le boeuf est élevé en pays bamiléké par trois catégories d'hommes qui ont chacune une conception particulière de l'élevage et qui se disputent les pâturages. Ce sont :

- une société capitaliste européenne, la Compagnie PASTORALE, pour qui l'élevage est une entreprise qui doit gagner le plus d'argent possible avec le moins d'efforts possible par la vente des produits aux Européens d'Afrique;
- des nomades peul venus du Nord-Cameroun, les Mbororoen, pour qui l'élevage est un genre de vie,
- enfin quelques Bamiléké aisés, essentiellement cultivateurs, qui ont d'abord vu dans l'élevage, une source de prestige, puis une source secondaire de revenus liquides, et qui commencent à le considérer comme un complément de l'agriculture.

Chacune de ces trois catégories d'éleveurs est liée aux pâturages par un type particulier de rapports juridiques.

A - La Compagnie PASTORALE

1 - Création

La compagnie Pastorale Africaine a été créée au Cameroun vers 1928 par un groupe d'Européens pour ravitailler convenablement en viande la forêt, riche en débouchés mais impropre à l'élevage, à partir de la savane, propice à l'élevage mais dépourvue de débouchés. Ce ravitaillement se faisait jusqu'alors de façon très archaïque, avec des pertes

atteignant fréquemment 50 % du poids et du nombre des boeufs, la nouvelle compagnie va les ramener à 5 %.

La Compagnie Pastorale ne se contente pas d'acheter des bêtes élevées par les Peul de la savane pour alimenter ses boucheries. De bonne heure, elle se mit à faire elle-même de l'élevage. Son principal centre fut créé à NGAOUNDERE dans l'Adamaoua, avec un troupeau de 10 000 têtes. Le deuxième fut établi à Bafou en pays bamiléké. Un troisième centre fut créé à Nkongsamba dans le Mungo. Ces trois centres alimentent une boucherie établie à Douala, munie d'un frigorifique. La Compagnie ravitaille en viande la ville de Douala, les compagnies de navigation touchant le port de Douala, les entreprises forestières et les plantations du S. Elle ravitaille aussi le Gabon, le Moyen-Congo (l'actuel Congo-Brassaville), le Congo-Belge (l'actuel Congo-Kinshasa), Fernando-Po et le Nigéria. Son siège social se trouve à Douala. Son capital est actuellement de 125 000 000 F CFA. Elle a étendu au Tchad son domaine d'activité mais elle a perdu depuis 1960 la ferme de Bafou, son deuxième centre d'élevage en importance.

2 - L'installation de la Compagnie Pastorale en pays bamiléké

Il faut remonter à l'époque allemande pour comprendre la présence de la Compagnie Pastorale en pays bamiléké. Dès leur installation au Cameroun, les Allemands avaient remarqué la vocation des Monts Bambouto pour l'élevage laitier. Cette montagne devait ravitailler en viande et en produits laitiers les colonisateurs, notamment la ville de Dschang située tout près que l'administration allemande avait choisie comme centre de peuplement européen à cause de son climat frais et salubre. Or la politique de mise en valeur des colonies pratiquée par les Allemands consistait à produire eux-mêmes et non à l'aide des indigènes, dans le cadre de grandes concessions, les denrées dont ils avaient besoin. Ainsi fut taillée sur les pentes des Monts Bambouto, une grande concession d'élevage dont le centre était établi dans le N de Bafou. Les Bamiléké qui habitaient cette région furent brutalement refoulés sur le plateau (nous avons retrouvé des familles qui ont dû quitter le N de Bafou pour s'installer à Bansa à l'intérieur du pays). La défaite de l'Allemagne dans la première guerre mondiale et son départ du Cameroun mit fin à l'entreprise pastorale sur les Monts Bambouto. La France qui remplaça l'Allemagne au Cameroun confia la concession des Bambouto à la Compagnie Pastorale avec un statut foncier flou à dessein que nos efforts n'ont pas réussi à tirer au clair. Ce qui est sûr, c'est que les Bamiléké se considéraient comme spoliés de ces terres qu'ils destinaient à leur expansion future. Le silence des chefs concernés laisse supposer qu'ils recevaient quelque chose de la Compagnie, mais quoi ? Des boeufs, des cadeaux en nature ou de l'argent ? Nos questions n'ont pas reçu de réponse. Nous n'avons pu mettre la main sur aucun document public ou privé pouvant nous renseigner. Quoi qu'il en soit, la Compagnie Pastorale jouissait, malgré la contestation et les empiètements permanents des Bamiléké, de l'usage exclusif (avec une seule exception concernant les bêtes des exploitants européens de Babadjou) de tous les pâturages des Monts Bambouto. La compagnie utilisait les Mbororoen engagées à son service pour chasser les femmes qui voulaient cultiver ou les hommes qui tentaient d'enclaver des morceaux de ce domaine. Malgré cela, les empiètements étaient constants bien qu'immédiatement annihilés dans la plupart des cas car les Européens lançaient fréquemment les

boeufs sur les cultures effectuées sur les terres qu'ils estimaient être à eux.

En 1936, l'administration coloniale essaie d'arbitrer le conflit en effectuant le bornage clair des terres imparties à PASTORALE. Les autochtones ne tardent pas à violer ces limites. Un nouveau bornage eut lieu en 1949, abandonnant aux Bamiléké les 5 000 ha environ qu'ils avaient gagné sur les pâturages depuis 1936. Le nouveau bornage est en retrait de 2 à 3 km sur le précédent dans toutes les chefferies sauf à Bafou où il est avancé de 1 à 2 km pour s'appuyer sur la haute falaise qui longe l'isohypse 1700, considérée comme limite commode. Cette façon d'agir mit le feu aux poudres et décida les habitants de Bafou à porter l'affaire des pâturages des Monts Bambouto devant l'ONU. par l'intermédiaire de l'UPC (parti nationaliste dont il a déjà été question). L'affaire n'eut jamais de suite, probablement sous l'influence de la France. L'UPC l'a très bien compris et a changé de méthode. Pendant les troubles de 1959-60, les maquisards ont décimé les troupeaux de PASTORALE et l'ont forcée à quitter le pays bamiléké. Les habitants de Bafou ont créé une société anonyme pour indemniser la compagnie des bâtiments d'exploitation qu'elle avait construits sur leur territoire, et ont loué la ferme au gouvernement pour devenir un centre de recherches agronomiques.

Jusqu'à son départ en 1960, la Compagnie Pastorale était représentée en pays bamiléké par deux européens installés dans la ferme de Bafou. Elle employait plus d'une centaine de Camerounais dont la plupart venaient du Nord.

B - Les Mbororoen

1 - Pénétration en pays bamiléké

Les Peul dont les Mbororoen sont la branche nomade ont pénétré dans le Nord-Cameroun au début du siècle dernier (si l'on néglige la longue phase d'infiltration qui a précédé) à la recherche des pâturages, venant d'Afrique Occidentale. Ils ont pendant longtemps essayé sans succès d'envahir les hautes terres de l'Ouest-Cameroun (pays bamoun, pays de Bamenda et pays bamiléké), singulièrement propices à l'élevage. C'est la Compagnie Pastorale qui a ouvert aux Mbororoen la porte du pays bamiléké en les engageant comme bergers, n'ayant pas trouvé sur place des indigènes pouvant remplir ce rôle, étant donné que les Bamiléké ne pratiquaient pas l'élevage bovin.

2 - Les éleveurs mbororo

Venus d'abord comme bergers salariés au service de la Compagnie Pastorale, les Mbororoen se sont très vite installés à leur propre compte. Ils se déplacent avec leurs familles, logeant dans des huttes et se nourrissant de produits achetés (et non échangés contre le lait comme font certains nomades) aux Bamiléké. Ils font paître leurs troupeaux sur la chaîne granitique qui traverse en diagonale N W - S E le centre du pays bamiléké et sur les pâturages et les zones de parcours situés à basse altitude dans le N et le N E du pays. Il semble qu'ils aient en nature (boeufs) un droit de pâture aux chefs sur les territoires desquels ils font paître leurs troupeaux.

Combien sont-ils exactement ? Il est difficile de le dire car il s'agit de nomades qui échappent facilement aux recensements. Le Service de l'Elevage les estime à 220 environ pour l'année 1967. Ce chiffre nous paraît très inférieur à la réalité. En partant de l'idée que tout adulte mbororo, de sexe masculin qui vit dans la campagne bamiléké ne peut être ^{ou} éleveur, il y aurait environ 650 éleveurs mbororo (sur une population de 1 500 individus environ) dans tout le pays bamiléké, dont 420 dans le seul département des Bambouto. Quoi qu'il en soit, c'est grâce aux Mbororoen que les Bamiléké ont adopté l'élevage du boeuf.

C - Les éleveurs bamiléké

1 - Un élevage de prestige pour les chefs et les notables

Les chefs sur les territoires desquels sont situés les pâturages furent les premiers Bamiléké à se lancer dans l'élevage bovin, ayant reçu des Mbororoen quelques bêtes comme droit de pâturage. Ils accrurent par la suite leurs troupeaux en achetant d'autres boeufs. C'est un élevage de prestige car c'était un grand honneur pour le chef de posséder une chose qu'aucun autre habitant de la chefferie n'a. Ils furent bientôt imités par les plus grands notables qui achetèrent des boeufs à leur tour. Mais chefs et notables confièrent leurs bêtes à des bergers mbororo car personne dans le pays ne savait s'en occuper, les Mbororoen partageaient le croît des troupeaux avec les propriétaires et disposaient de tout le lait et du cuir mais ne recevaient pas d'autre rémunération. Le propriétaire tuait une bête chaque fois qu'il avait une fête à donner, notamment à l'occasion des grandes funérailles ou des mariages.

2 - Un élevage pour la viande pratiqué par des planteurs

Vers 1940, quelques planteurs aisés se sont lancés à leur tour dans l'élevage bovin. Comme les chefs et les notables, ils ont confié leurs bêtes aux Mbororoen qu'ils rémunéraient en étoffes et en d'autres produits d'origine européenne, mais pas en boeufs comme précédemment. L'élevage n'était pas pour eux une source de prestige, mais au contraire une source de revenus complémentaires. En effet, ils vendaient leurs bêtes pour la boucherie. Cet élevage constitue déjà un progrès sur le précédent parce qu'il est productif, mais il n'est pas satisfaisant car les planteurs auraient dû introduire le boeuf dans leurs exploitations et associer l'élevage à l'agriculture.

3 - L'amorce d'un élevage bamiléké intégré à l'agriculture

Nous avons observé en 1969 dans le N de Bafou et de Fongo-Tongo, sur les pentes des Monts Bambouto, une amorce de l'association entre l'élevage bovin et l'agriculture. Les auteurs de cette entreprise sont des petits paysans bamiléké vivant au pied des pâturages de Pastorale. Ils ont pendant un premier temps pratiqué un élevage séparé de l'agriculture, mais ils s'occupaient eux-mêmes de leurs bêtes. Sous l'impulsion des gens du Service de l'Agriculture, ils ont entrepris il y a quelques années d'utiliser leurs bêtes pour préparer le fumier. Pour eux, l'introduction du boeuf dans l'exploitation peut être considérée comme réalisée. Dans la même région, les gens du Service de l'Agriculture-

a lancé une expérience très intéressante visant le même but. On confie à un groupe de 10 planteurs un troupeau de 10 têtes, un mâle et neuf femelles pour la préparation du fumier; le troupeau doit séjourner un certain temps chez chaque membre à tour de rôle; la paille que chacun utilise pour préparer le fumier est arrachée par tout le groupe; au bout de cinq années, les bêtes s'étant multipliées, le groupe remet au Service de l'Agriculture un jeune troupeau semblable à celui qu'il a reçu par la composition et par le nombre; il garde pour lui les anciennes bêtes et continue à les utiliser de la même façon, tandis que le nouveau troupeau est donné à un nouveau groupe. De cette manière, le Service de l'Agriculture espère équiper en bétail tous les paysans bamiléké d'ici quelques années. Le troupeau est donné à un groupe et non pas à des individus afin d'une part que les bêtes ne soient pas détournées pour d'autres usages, et d'autre part que les Bamiléké surmontent leur individualisme économique et apprennent à travailler en équipe. Après l'intégration de l'élevage bovin à l'agriculture par le fumier, le Service de l'Elevage envisage de passer à leur intégration par le travail en diffusant la culture attelée et le transport par charrettes.

De telles réalisations exigent beaucoup de temps. Le troupeau actuel est très loin par la qualité et par le nombre de celui qui sera nécessaire pour réaliser une telle tâche.

CHAPITRE III

Le troupeau et l'organisation de l'élevage

Les trois catégories d'éleveurs que nous venons d'étudier ont des poids économiques très différents. En effet, ils utilisent des pâturages semblables, le plus souvent les mêmes pâturages, mais avec des races bovines différentes, des effectifs très différents et des méthodes d'élevage très différentes. Rien d'étonnant à ce que les résultats soient aussi très différents. L'opposition principale se trouve entre l'élevage de la Compagnie Pastorale d'une part, et d'autre part celui des Mbororoen et des Bamiléké.

A - Les effectifs

Pour comprendre l'organisation de l'élevage et ses incidences sur le paysage, il importe de connaître d'abord les effectifs du bétail avec leur évolution et leur répartition spatiale. Pourtant, il est très malaisé d'élaborer ces renseignements pour ce qui concerne le pays bamiléké, à cause de la rareté et de l'incertitude des sources.

1 - Des documents rares et incertains

Alors que pour le Nord-Cameroun le Service de l'élevage a déjà procédé à trois recensements du bétail et dresse chaque année, à l'occasion de la campagne de vaccination contre la peste bovine, un état du nombre des bovins âgés de plus de 6 mois, on ne possède qu'un seul dénombrement des bovins du pays bamiléké, réalisé en 1965. Les chiffres

contenus dans ce document doivent être traités avec prudence car les gens n'ont pas manqué de cacher aux recenseurs une partie de leur troupeau pour éviter de payer un impôt trop lourd, le recensement ayant un but fiscal. FRECHOU (1) a établi à propos du Nord-Cameroun que les recensements de ce genre sont inférieurs d'environ 10 % à la réalité. Les estimations que le Service de l'Elevage donne pour la période antérieure à 1965 exigent davantage de prudence; elles sont probablement inférieures d'environ 20 % à la réalité. Il faut les confronter avec les autres sources privées dont on peut disposer, et retenir chaque fois le chiffre le plus élevé. Les documents privés que l'on peut ainsi utiliser sont les travaux de GLISSE (1953) et de DIZIAIN (1953), ainsi que les rapports de tournées des administrateurs et les archives de la Compagnie Pastorale. Les résultats auxquels nous avons abouti à partir de ces différentes sources ne doivent pas être inférieurs de plus de 5 % à la réalité.

2 - Les effectifs bruts et leur évolution

Tableau 2^o : Effectifs des bovins et leur évolution

Effectifs Départ.	1952	1958	1965
Ménoua	7 500	7 170	3 106
Bambouto	4 500	5 500	7 225
Mifi	2 900	1 400	250
Haut-Nkam	2 200	2 880	467
Ndé	1 200	1 880	350
Pays Bamiléké	18 300	18 830	11 398

Pour avoir le nombre total des bovins du pays bamiléké, il faut ajouter aux totaux de ce tableau les bêtes des exploitations européennes (que nous n'étudierons que plus tard parce qu'elles sont intégrées à l'agriculture) :

(1) FRECHOU (H). L'élevage et le commerce du bétail dans le Nord du Cameroun. Cahiers ORSTOM - Sciences humaines. Vol III n° 2 - 1966 - Paris. 125 p.

4 000	têtes pour 1952,	soit un total de 22 300 têtes pour le pays
1 700	" " 1958	" " de 20 530 " " "
340	" " 1965	" " de 11 738 " " "

Nous avons retenu 1952 comme date la plus reculée parce qu'au delà de cette année, nous n'avons que des indications fragmentaires et douteuses. Les effectifs globaux présentés ci-dessus sont certes très modestes à côté de ceux des autres zones d'élevage du Cameroun où les bovins se comptent par centaines de milliers, mais le pays bamiléké souffre d'une remarquable surcharge pastorale; en effet, chaque bovin n'y dispose que de 2 ha environ de pâturages alors qu'il en faudrait 5 d'après les spécialistes de l'élevage en zone tropicale. Pour comprendre la dégradation poussée des pâturages bamiléké, il faut en outre considérer que le pays est une région de transit pour les bovins du Nord-Cameroun que l'on conduit dans les abattoirs des villes du Sud; en 1958, le centre de contrôle de Bangangté a enregistré un total de 23 000 boeufs en transit pour Yaoundé, celui de Bafang a enregistré un nombre voisin de boeufs en transit pour Douala, soit un total de 45 000 bêtes environ que les pâturages bamiléké doivent nourrir temporairement en plus de leurs propres troupeaux.

Au point de vue de l'évolution des effectifs, il faut distinguer deux périodes séparées par les troubles de 1959-60. Jusqu'en 1952, les indications fragmentaires que l'on possède permettent d'affirmer que les effectifs croissent partout. A partir de cette date jusqu'en 1958, les effectifs décroissent dans les départements de la Ménoua et de la Mifi et continuent à croître dans le reste du pays, mais très lentement. C'est le recul du nombre qui exige des explications. A notre avis il y a trois raisons principales à cela :

- l'augmentation de la consommation de viande, conséquence du bien-être général amené par l'essor de la caféiculture;
- la dégradation des pâturages due à la surcharge;
- les empiètements constants des cultures sur les pâturages qui restreignent de jour en jour la surface disponible pour l'élevage.

Dans l'ensemble, les effectifs ont crû jusqu'en 1958. Les troubles de 1959-60 ont entraîné une chute vertigineuse. En effet, pendant ces troubles, les armées des deux camps opposés ont décimé le troupeau pour se nourrir. Les Mbororoen ont quitté la région, la Compagnie Pastorale est partie définitivement. Si l'on pouvait disposer des chiffres pour l'année 1961 on pourrait se faire une idée exacte des conséquences du maquis sur l'élevage bovin. Le chiffre que nous possédons pour l'année 1965 est de beaucoup supérieur à ce qu'était la situation au lendemain immédiat des hostilités; une fois la paix ramenée, les Mbororoen ont regagné progressivement le pays bamiléké avec leurs troupeaux, attirés notamment par les pâturages abandonnés par la Compagnie Pastorale.

3 - Répartition sociale et spatiale des effectifs

Il est intéressant de connaître à la fois la part des effectifs qui revient à chaque catégorie d'éleveurs et le troupeau que nourrit chaque pâturage.

Tableau 30 : Répartition des effectifs entre les différentes catégories d'éleveurs

Bovins / Eleveurs	1952	1958	1965
Cie Pastorale	7 200	6 500	0
Mbororoen	8 600	9 430	0 849
Bamiléké	2 500	2 800	2 549
Total	18 300	18 830	11 398

Les troubles ont ramené les troupeaux mbororo et bamiléké à leurs effectifs de 1952.

Tableau 31 : Répartition spatiale des effectifs bovins

Bovins / Pâturages	1952		1958		1965	
Monts Bambouto	5 400 P 1 000 E 500 B	<u>6 900 T</u>	5 800 P 960 B	6 760 T	2 133 M 2 356 B	4 489 T
Fotoména-Fomopéa	1 000 P 2 000 M 300 B	<u>3 300 T</u>	700 P 2 350 M 370 B	3 420 T	0	
Bamessingué Bamendjing	200 B 2 000 E 1 800 M	4 000 T	210 B 2 290 M	2 500 T	67 B 5 775 M	<u>5 842 T</u>
E de Baleng	30 B 200 M 150 E	<u>380 T</u>	30 B 30 M	60 T	30 B 220 M	250 T
Batié-Bangou	670 B 2 000 M	<u>2 670 T</u>	400 B 1 000 M	1 400 T	0	
Bangwa-Bangangté	500 B 700 M 50 E	<u>1 250 T</u>	680 B 1 200 M	1 880 T	30 B 311 M	350 T
Bana	300 B 1 900 M	<u>2 200 T</u>	290 B 2 560 M	2 840 T	57 B 410 M	467 T

P = boeufs de la Comp. Pastorale
B = " des Bamiléké
T = total

M = boeufs des Mbororoen
E = " des exploitations européennes qui viennent temporairement au pâturage.

Ce tableau et la carte qui lui fait pendant montrent à la fois l'évolution de chaque pâturage et celle des effectifs bovins de chaque catégorie d'éleveurs. On constate que le départ de la Compagnie Pastorale a profité plus aux Bamiléké qu'aux Mbororoen; ces derniers ont plutôt développé leur élevage dans la région de Bamessingué-Bamendjing. Il apparaît aussi que ce sont les Européens qui ont réduit les effectifs de leurs bovins entre 1952 et 1958 pour s'adapter au rétrécissement des surfaces pâturées. Entre 1952 et 1958, les Mbororoen ont développé leur élevage essentiellement sur la chaîne granitique; après les troubles, la persistance de l'insécurité les a obligés à abandonner ces pâturages pour se replier dans la région de Bamendjing. Enfin on est frappé par l'abandon complet des pâturages de la chaîne granitique à cause de l'insécurité.

B - Les races et la composition des troupeaux

La valeur économique d'un troupeau ne dépend pas seulement du nombre des bêtes, mais aussi de leur race et de leur répartition, par sexes et par âges. Le troupeau de la Compagnie Pastorale s'oppose à ceux des Camerounais dans ces deux domaines.

1 - Les troupeaux des Mbororoen et des Bamiléké

Les Camerounais élèvent en pays bamiléké deux races inégalement représentées, mais toutes deux peu productives. La moins répandue, c'est le taurin. C'est un bovin sans bosse, de petite taille (1,10 m environ), aux cornes basses, qui existait dans le Nord du Cameroun avant l'arrivée des Peul. Le poids du taurin est faible (300 kg environ) et sa vache donne peu de lait, mais c'est une bête qui présente un avantage considérable pour les pays tropicaux, celui de résister à la trypanosomiase. Les taurins sont élevés surtout par les Bamiléké.

L'essentiel des bovins élevés par les Camerounais en pays bamiléké appartient à la race zébu. Le zébu a été introduit dans notre pays par les Peul. C'est une bête grande (1,35 m à 1,50 m), avec une grosse bosse; ses cornes grandes en forme de lyre lui donnent un air farouche. Il pèse plus que le taurin (400 kg environ). Le rendement de sa vache en lait est moyen.

Quelle que soit la race, le troupeau camerounais a une composition peu favorable à l'accroissement. D'après le Service de l'Élevage, la composition d'un troupeau de 100 têtes serait la suivante : (tableau 32) Il apparaît que dès l'âge de un an, le nombre des taurillons est nettement inférieur à celui des femelles, ceci à cause d'une commercialisation très poussée des taurillons. Cette situation laisse craindre une pénurie de mâles reproducteurs.

2 - Le troupeau de la Compagnie Pastorale

Au point de vue de la race, le troupeau de Pastorale est le résultat d'un croisement entre le zébu et le Montbéliard. C'est une belle réussite technique. Les bêtes ont un rendement élevé en viande et en lait; le poids moyen est de 450 kg par unité.

Tableau 32 : Composition d'un troupeau de 100 têtes d'après le Service de l'Élevage

	Mâles		Femelles	Total
	entiers	castrés		
Veaux de 0 à 1 an	11		12	23
Jeunes de 1 à 4 ans	4	3	24	31
adultes de 4 à 10 ans de plus de 10 ans	1	1	38	46
			5	
			1	
Vaches stériles			1	
Total				100

Pour 100 bêtes de ce troupeau, la composition par sexes et par âges s'établit comme suit :

- Veaux de 0 à 1 an.....	20
- Génisses de 1 à 4 ans	21
- Jeunes mâles de 1 à 4 ans	20
- Vaches adultes	25
- Vieilles vaches	5
- Taureaux	3
- Bêtes castrées	6
Total	100

Cette composition témoigne d'un état sanitaire satisfaisant et d'une tendance à l'exploitation rationnelle du troupeau.

C - L'organisation de l'élevage

Ici encore, la Compagnie Pastorale se distingue des éleveurs camerounais.

1 - L'élevage de la Compagnie Pastorale

L'organisation de l'élevage de la Compagnie Pastorale est centrée sur une ferme moderne bâtie au coeur des pâturages des Monts Bambo to sur le territoire de Bafou. Outre deux belles maisons d'habitation, cette ferme se compose de plusieurs bâtiments d'exploitation vastes, en dur, avec électricité et eau courante. Elle possède des installations destinées à la fabrication du beurre et du fromage.

Les bêtes sont envoyées dans la montagne par troupeaux de 200 à 400 têtes, sous la conduite de bergers mbororo assistés d'aides-bergers bamiléké chargés de ramener chaque jour le lait à la ferme. En 1952

on aensemencé en herbes sélectionnées une trentaine d'ha près de la ferme pour y retenir les vaches en période de lactation. Les vaches donnent chacune 15 l de lait en moyenne par jour. Le troupeau donne 200 T de viande environ par an. L'élevage bovin est complété par un élevage porcin de 3 000 têtes. Ces porcs sont nourris avec le petit lait et avec le maïs en grains que les femmes bamiléké viennent vendre une fois par semaine à la ferme (cette vente est l'un des rares profits que la population autochtone tire de la présence de la Compagnie Pastorale). Avec le fumier recueilli dans les étables et les porcheries, Pastorale entretient 15 ha de cultures maraichères près de la ferme. Elle ravitaille en légumes et en lait frais les Européens de la ville de Dschang. Le beurre, le fromage, la viande et les légumes sont expédiés surtout vers les villes du Sud, notamment vers Douala, pour satisfaire la clientèle européenne et pour l'exportation. Comme on le voit, il s'agit d'une entreprise qui vit en corps étranger dans la campagne bamiléké.

2 - L'élevage mbororo et bamiléké

Avant les troubles de 1959-60, les Bamiléké confiaient leurs bêtes aux Mbororoen qui les élevaient avec les leurs. Les troupeaux constitués étaient de 30 à 100 têtes. Le Mbororo se déplace avec toute sa famille à la recherche de l'herbe. Il arrive parfois que deux ou trois Mbororoen s'associent pour garder leurs troupeaux en commun. Les Mbororoen n'utilisent qu'une mince partie du lait de leurs troupeaux, car les veaux ne vivent que de la têtée; ils boivent ce lait frais ou en fabriquent du fromage et du beurre pour l'autoconsommation. A la longue, ils ont réussi à initier à la consommation des produits laitiers une faible partie des Bamiléké qui habitent près des pâturages. Ils achètent tous leurs légumes aux Bamiléké car ils ne font pas du tout d'agriculture. Ils vendent régulièrement des bêtes aux bouchers bamiléké. Ils ravitaillent également les boucheries africaines des villes du Sud-Cameroun. D'après le Service de l'Elevage, ils vendent en moyenne 6 000 bêtes par an.

Depuis 1960, les Bamiléké se chargent eux-mêmes de l'élevage de leurs beoufs. Les chefs continuent à séparer l'élevage de l'agriculture : c'est le cas du chef de Fossong-Wentchen qui consacre à ses beoufs une montagne d'une soixantaine d'ha. Par contre, les simples habitants introduisent le boeuf dans l'exploitation et l'associent à l'agriculture. Cette association est unilatérale car le boeuf rend service à l'agriculture mais n'en reçoit pas sa nourriture, il vit de l'herbe des pâturages naturels situés en dehors de l'exploitation. Chez la plupart des paysans, l'association se limite au fumier que l'on prépare en déposant de la paille dans les bâtiments ou les enclos où les bêtes passent la nuit. Dans la zone de colonisation de Galim, on utilise en outre l'énergie animale grâce à la culture attelée. Dans ce secteur de Galim, nous avons remarqué un phénomène qui mérite d'être souligné: des ressortissants du Nord-Cameroun initient des Bamiléké au dressage des bêtes et à la culture attelée, bel exemple de la coopération inter-régionale.

D - Les pistes et les marchés de bétail

L'élevage bovin imprime dans le paysage deux marques importantes pour l'aménagement du territoire : ce sont les pistes et les marchés de

bétail.

1 - Les pistes de bétail

On peut les ranger en deux catégories selon qu'elles se situent à l'intérieur ou à l'extérieur des pâturages. Dans les Monts Bambouto, les pistes intérieures les plus importantes relient la ferme de la Compagnie Pastorale aux différentes parties du pâturage. Les autres convergent vers les mares qui servent d'abreuvoirs; le piétinement des bêtes fait de ces pistes des zones privilégiées d'érosion. Dans les autres pâturages, les pistes intérieures permettent aux bêtes de passer d'un secteur à un autre, et de se rendre aux sources pour boire.

Les pistes extérieures aux pâturages représentées sur la carte 19, empruntent dans la majeure partie de leur parcours les chemins des hommes. Elles ont pour rôle, soit de relier les différents pâturages entre eux, soit de relier les pâturages aux marchés de bétail, soit de permettre aux bêtes du Nord-Cameroun de traverser le pays bamiléké pour se rendre dans les abattoirs des villes du Sud-Cameroun. Il y a deux entrées, situées toutes à l'E et correspondant aux deux ponts qui traversent le Noun à Bamendjing et à Bandjoun. La piste d'entrée la plus importante vient de Kounden et passe par Bandjoun et Bangou ou elle se divise en deux branches allant l'une à Bangwa et l'autre à Bana. La deuxième piste d'entrée vient du Nkogam et passe par Bamendjing, Bagam, Babadjou, Bafou. Il y a une piste de sortie au N W (à Babadjou) vers le Cameroun Occidental, une au S E (piste Bangwa-Tonga) vers Yaoundé et une au S, la plus importante (la piste Bana-Kékem) vers Nkongsamba et Douala. Il existait une autre piste de sortie dans le S W (piste Bafou-Santchou) vers Nkongsamba et Douala, mais elle a disparu au profit de la piste Bana-Kékem à laquelle Bafou est relié par Fotoména et Fomopéa.

2 - Les marchés de bétail

Région d'élevage et zone de transit pour les bovins du Nord-Cameroun que l'on conduit dans les abattoirs des villes du Sud, le pays bamiléké a fixé des marchés spécialisés dans les transactions sur le gros bétail. Ces marchés sont situés aux principaux noeuds des pistes de bétail. Les bouchers de la région y viennent s'approvisionner, mais les principaux acheteurs sont les marchands spécialisés qui ravitaillent les boucheries du Sud après plusieurs jours de marche.

Jusqu'aux troubles de 1959-60, le principal marché de bétail du pays bamiléké était celui de Bangwa-Kamna près de Bangangté. Puis venaient les marchés de Bafou-Djutitca, Bagam, Babadjou et Bana. Les troubles ont fait disparaître ces marchés sauf celui de Bafou et de Bagam. Après les troubles, on a créé un nouveau marché à Bandjoun.

Un marché de bétail se présente comme une place herbeuse d'un ha environ, entourée d'une clôture végétale et bordée de deux ou trois buvettes. La périodicité de chaque marché est de un jour sur quatre, le jour du marché tombant successivement un lundi, un mardi et ainsi de suite comme c'est l'habitude en pays bamiléké.

Au total, l'élevage a contribué bien moins que l'agriculture à l'organisation de l'espace en pays bamiléké. L'espace pastoral contraste violemment avec l'espace culturel à cause de sa profonde dégradation et de sa très faible humanisation. Il est soumis à une utilisation qui n'a aucun sens de l'avenir. Utilisés l'un par les autochtones et l'autre par une minorité étrangère, l'espace culturel et l'espace pastoral sont perpétuellement en conflit. En effet, les Bamiléké, propriétaires du sol, voudraient mettre en culture toutes les terres qui peuvent l'être, afin de faire face à leur explosion démographique et d'améliorer leur niveau de vie en étendant la caféiculture; les éleveurs, Mbororo et Compagnie Pastorale, s'opposent au contraire à toute nouvelle extension de l'aire cultivée car elle entraînerait une diminution des pâturages. C'est la compagnie Pastorale qui, forte du soutien de l'administration coloniale, représente les éleveurs dans la lutte. Quand elle s'aperçoit qu'un Bamiléké a enclos un morceau de pâturage et l'a cultivé, elle fait détruire la clôture par ses employés mbororo et lâcher les boeufs sur les cultures. Quand les femmes bamiléké cultivent un morceau de pâturage temporairement abandonné par les éleveurs, Pastorale fait lâcher les boeufs sur les cultures. A cela s'ajoute que les champs situés près des pâturages ou près des pistes de bétail sont fréquemment ravagés par les boeufs, les dégâts n'étant jamais dédommagés. Malgré tout, l'espace culturel a gagné plusieurs milliers d'ha sur l'espace pastoral; ce phénomène a revêtu une grande ampleur dans deux régions après 1960 : dans les monts Bambouto à cause du départ de la Compagnie Pastorale, dans le N E du pays à cause de la colonisation organisée de Galim. Quoi qu'il en soit, il est certain que l'état de conflit permanent entre agriculteurs et éleveurs a beaucoup contribué à empêcher la création entre l'espace culturel et l'espace pastoral, des relations basées sur la complémentarité. Les Bamiléké avaient pourtant sous les yeux des exemples d'une telle intégration offerts par les exploitations de quelques Européens qui avaient pu s'installer dans le pays malgré la très forte pression démographique.

TROISIEME SECTION

Les exploitations européennes

On trouve en pays bamiléké, dans les chefferies de Babadjou et Foto un troisième type de paysage, fortement différent du bocage et des pâturages étudiés dans les deux sections précédentes. Il est d'étendue très modeste par rapport aux deux autres mais témoigne d'un niveau technique supérieur. Il est l'oeuvre de trois colons européens. Deux de ces exploitations intègrent l'élevage et l'agriculture (cultures maraichères et surtout caféiculture), la troisième prolonge la culture du quinquina par une usine de fabrication de quinine. Elles emploient une abondante main-d'oeuvre autochtone, mais elles privent les Bamiléké de plusieurs centaines d'ha de terres qui auraient pu leur permettre de résoudre une partie des problèmes que leur pose l'accroissement démographique élevé.

A - Le complexe agro-industriel basé sur le quinquina : "Station Quinquina"

Le complexe agro-industriel que nous allons étudier est le noeud de la culture de quinquina en pays bamiléké. Avec le soutien de l'administration coloniale, il a diffusé le quinquina parmi les Bamiléké, puis

a acheté les écorces produites pour les transformer en quinine. Ce qui nous intéresse ici, ce sont les deux plantations que le responsable de ce complexe, LAGARDE Marcel, a créé à Foto près de Dschang et à Bansoa.

1 - La plantation de Bansoa

C'est pour mémoire que nous présentons cette plantation car elle a été complètement détruite lors des troubles de 1959-60. Elle a été créée après la plantation de Foto qu'elle dépasse en étendue. Lagarde avait obtenu à Bansoa 340 ha de terres très fertiles, il y a créé une grande plantation de quinquina (*Cinchona Ledgeriana*) de 137 ha. Cette plantation employait des centaines de Bamiléké recrutés surtout dans les chefferies que traverse la route Dschang-Bansoa. Une voiture de la plantation partait de Dschang le lundi matin et ramassait les ouvriers tout le long de la route pour les amener à Bansoa. Le samedi après-midi, elle les ramenait dans leurs familles. A Bansoa, les ouvriers restaient dans un camp situé à l'intérieur de la plantation.

Nous ne décrivons pas davantage cette organisation qui n'existe plus. En effet, les troubles de 1959-60 ont rasé toute la plantation. Sur l'emplacement on a construit le Regroupement de Penka-Michel, érigé dès sa création en sous-préfecture, il deviendra probablement une ville. De la plantation d'autrefois il ne reste qu'un lac dans lequel Lagarde faisait de la pisciculture. Ce lac est un nid de moustiques dangereux pour les habitants de Penka-Michel. Ce regroupement a par contre la chance de s'étendre sur un terrain vaste et sans problème foncier, que la plantation de Lagarde avait soustrait à la colonisation bamiléké.

2 - La plantation de Foto

Au N E de Dschang, attenant à la ville mais sur le territoire de Foto s'étend l'autre plantation de Lagarde. Elle est moins étendue que la précédente (une vingtaine d'ha seulement dont 15 portant des quinquinas) mais elle est plus importante parce qu'elle porte l'usine de quinine. Les ouvriers logent dans la ville de Dschang située à moins de 2 km. La plantation n'a pas été détruite pendant les troubles mais tout simplement abandonnée. On travaille actuellement à la reprise de son exploitation. Celle-ci devra entraîner la remise en fonctionnement de l'usine de quinine.

3 - L'usine de quinine

Dans la plantation de Foto se trouve une usine de quinine. Elle traite les écorces produites par cette plantation et par celle de Bansoa, ainsi que les écorces achetées aux Bamiléké. Jusqu'en 1955, il s'agissait d'une simple installation artisanale dont la production annuelle n'avait dépassé 1 000 kg qu'en 1948 et 1949. En 1956, on l'a remplacée par une usine moderne produisant près de 1 500 kg de quinine par an. Elle a arrêté sa production en 1958 à cause des troubles. Elle avait déjà de graves difficultés à écouler sa production parce que ses prix de vente n'étaient pas compétitifs. La Santé Publique du Cameroun était son seul client et achetait sa quinine largement au-dessus du cours mondial. C'est là un défaut que doivent s'efforcer de corriger ceux qui travaillent à rouvrir cette usine car l'actuel gouvernement du Cameroun ne

peut pas accepter de payer leur quinine à un prix exorbitant comme l'a fait par solidarité l'administration coloniale française.

B - Les deux exploitations capitalistes de Babadjou

Par la diffusion du quinquina parmi les Bamiléké et l'achat des écorces produites, "Station Quinquina" que nous venons d'étudier a tenté de s'insérer dans le milieu africain et d'y jouer un rôle moteur (négligeable, il est vrai). Il n'en est pas de même pour les deux exploitations européennes de Babadjou que nous allons succinctement étudier. Elles sont des exemples typiques de la plantation coloniale en situation de "corps étranger" dans la campagne africaine, tournée exclusivement vers le profit. Ces plantations appartiennent à deux Français, Simcoa et Darmagac. Elles sont de grande taille et s'étalent dans une large dépression triangulaire que la Lasségué et ses affluents ont creusée dans les Monts Bambouto vers 1 600 m d'altitude, à la frontière des deux Etats de la Fédération Camerounaise. Les deux domaines sont séparés l'un de l'autre par la route Mbouda-Bamenda. Elles sont situées entre les terres occupées par les Bamiléké et les pâturages d'altitude dont l'administration coloniale avait confié l'usage à la Compagnie Pastorale. L'organisation de l'espace qu'elles réalisent est représentatif du type de paysage que nous étudions dans cette troisième section. Il est surprenant de constater que les mequisards ont épargné les exploitations européennes de Babadjou pendant les troubles de 1959-60, alors qu'ils s'en sont violemment pris à la Compagnie Pastorale et aux planteurs européens du Moungo au point de les décider à partir. Les Européens de Babadjou se seraient-ils "arrangés" avec eux ?

1 - Trois activités économiques intégrées et orientées vers la commercialisation

Les deux exploitations ont une activité principale, la caféiculture et deux activités secondaires, le maraîchage et l'élevage.

a) Le maraîchage
.....

Chacun des deux exploitants possède tout près de la ferme des parcelles de cultures maraîchères. Elles sont labourées au tracteur et bénéficient du fumier fourni par l'élevage. Ces cultures couvrent 7 ha chez Darmagnac (1,5 tonnes de légumes par semaine + 800 kg de haricot vert) et 11 ha chez Simcoa dont 7 consacrées au haricot vert (2 tonnes de légumes par semaine). Tout le haricot vert est exporté vers la France. Les légumes (pommes de terre, carottes, laitue, radis, poireau, etc.) sont expédiés à Douala où les magasins tenus par des Européens les vendent très chers, en les présentant comme des produits importés d'Europe par avion. Les grands bénéfices que réalisent ainsi les Européens ne peuvent manquer de révolter quand on sait que par ailleurs les Bamiléké qui font du maraîchage ne savent pas où vendre leurs produits, car les commerçants européens les boycottent systématiquement et ne s'adressent qu'à leurs compatriotes pour approvisionner leurs grands magasins.

b) L'élevage des moutons et des boeufs pour le fumier et pour la viande
.....
.....

Darmagnac n'élève que des boeufs (150 têtes). Simcoa élève des boeufs (175 têtes) et des moutons (800 têtes). Les moutons sont gardés par 4 bergers bamiléké. Les boeufs de Darmagnac sont gardés par 4 bergers mbororo, ceux de Simcoa par 6. Ovins et bovins paissent principalement la kikuyu que l'on cultive entre les caféiers (et qui ont pour rôle secondaire de protéger le sol contre l'érosion) et complètent leur alimentation en paissant les pâturages des Monts Bambouto. Ces animaux sont d'une part vendus pour la boucherie, et d'autre part utilisés pour la fabrication du fumier. Il est important de remarquer que Darmagnac et Simcoa n'utilisent pas l'énergie bovine pour labourer leurs terres, mais font plutôt appel à l'énergie mécanique (ils ont chacun 4 tracteurs).

c) La caféiculture à grande échelle

Chacun des deux Européens consacre la majeure partie de son exploitation à la caféiculture : 154 ha pour Darmagnac (sur un domaine de 216 ha en tout) et 315 ha chez Somcoa (sur un domaine de 450 ha environ). Le premier récolte environ 45 T de café par an, le deuxième 70. Ce café est vendu par la COPAGRO, coopérative de vente qui regroupe tous les planteurs européens de café d'Arabie de tout le Cameroun (c'est l'équivalent de l'UCCAO). Les deux européens utilisent des engrais chimiques et du fumier animal (40 T par ha). Ils utilisent une main-d'oeuvre salariée logée dans des camps situés dans les plantations mêmes :

. 70 permanents et 500 saisonniers chez Simcoa,
. 80 " " 150 " " Darmagnac

La combinaison de ces trois activités agricoles à l'intérieur d'une même exploitation entraîne une organisation particulière de l'espace qu'il nous faut maintenant étudier.

2 - Un paysage typique des plantations coloniales (carte 21)

Commençons par l'étude de l'habitat car c'est par rapport à ce dernier que s'organise le paysage agraire. On distingue deux types d'habitat violemment opposés et nettement séparés dans l'espace. Le premier est constitué par les cases des ouvriers. Ce sont des cases rectangulaires groupées en petits hameaux. Ceux-ci sont situés soit à l'intérieur de la plantation, soit à la périphérie. Ces cases n'ont pas de jardins et les femmes des ouvriers (quand ces derniers sont mariés) pratiquent des cultures vivrières dans les champs que leurs maris possèdent ailleurs dans Babadjou. Le deuxième type d'habitat est constitué par les deux fermes. Chacune d'elles est constituée de plusieurs bâtiments de type européen. On y distingue la maison d'habitation et plusieurs bâtiments d'exploitation (étables, hangars de machines, hangars de stockage etc.) le tout entourant une cour dont une partie est occupée par l'aire à sécher le café. Les deux fermes tirent leur eau des rivières au bord desquelles elles sont bâties. L'une de ces rivières, la Lasségué, porte un petit barrage qui fournit de la lumière électrique à la ferme Simcoa. Quant à la ferme Darmagnac, elle tire sa lumière d'un groupe électrogène. Chaque ferme est reliée par un petit chemin à la route Mbouda-Bamenda. Les fermes sont situées au pied du talus, de sorte qu'elles ont d'un côté les plantations étendues dans la dépression et de l'autre les pâturages naturels étendus sur les montagnes bordières.

Les pâturages naturels sont semblables à ceux que nous avons étudiés dans la deuxième section. Ils ne sont utilisés que temporairement, les bêtes sont surtout nourries dans les exploitations. Le paysage agraire est dominé par la régularité des lignes. Les parcelles des cultures maraichères s'étendent près des fermes. Les plantations de caféiers sont divisées en grands carrés de 200 m environ de côté, séparés par des allées se coupant à angle droit. Les caféiers sont bien alignés, séparés les uns des autres par 2,5 m comme le recommandent les agronomes. Entre les caféiers, on a semé des albizzia et des kikuyu, herbes qui, à la fois protègent le sol contre l'érosion, et sont broutées par les bêtes. Ainsi les animaux passent presque toute l'année dans les plantations, ce qui évite des pertes de fumier.

La comparaison de la carte "Founban 3a-3c" de l'I.G.N., établie en 1952, et la photographie aérienne NB-32-XI-3AC 200 n° 81 de l'I.G.N., prise en 1965, permet de constater que la surface des plantations n'a pas changé alors que celle des pâturages naturels a sensiblement diminué par l'action des Bamiléké qui enclosent des parcelles pour les mettre en culture. En outre, l'implantation du regroupement de Babadjou-Toumaka que l'on voit sur la photo aérienne NB-32-XI-3 AC 200 n° 66 a été probablement déterminée par la présence des plantations européennes et de la route Mbouda-Bamenda.

Comme il arrive souvent en colonie, il est possible qu'en spoliant autrefois les Bamiléké d'une partie de leurs terres, les trois Européens dont nous venons de parler se soient justifiés en disant que leurs exploitations concourraient au développement de la région, ne serait-ce que par l'exemple. Or nous venons de voir que l'effet d'entraînement exercé par "Station Quinquina" sur l'économie régionale par la diffusion du quinquina et l'achat des écorces produites est négligeable et que les exploitations de Babadjou n'en ont même pas du tout. L'avenir de ces exploitations est incertain malgré leur prospérité actuelle. Non seulement Dermagnac et Simcoa occupent des terres dont les Bamiléké ont besoin pour faire face à leur essor démographique, mais encore ils empêchent les paysans bamiléké d'écouler leurs produits maraichers en s'entendant avec les commerçants européens pour se réserver le monopole de ravitailler les grands magasins de Douala. Il est impossible que les Bamiléké supportent longtemps une telle situation. Déjà "Station Quinquina" a perdu sa plus grande plantation, celle de Bansa (340 ha), lors des troubles de 1959-60, qui ont par ailleurs forcé la Compagnie Pastorale à s'en aller. Les exploitants européens du pays bamiléké restitueront tôt ou tard, comme l'ont fait ceux du Moungo, leurs terres aux autochtones.

Au terme de cette étude de l'espace agricole, il est intéressant de s'interroger sur les chances d'intégration de l'espace culturel et de l'espace pastoral. A notre avis, on peut passer par deux voies pour établir entre les deux espaces des relations basées sur la complémentarité. La première passe par la sédentarisation des Mbororoen. Ces éleveurs loueraient leurs boeufs aux agriculteurs bamiléké pour la fabrication du fumier et peut-être même pour la culture attelée. A leur tour, les agriculteurs leur permettraient d'utiliser les jachères. La deuxième voie exige que le cultivateur bamiléké élève en même temps quelques bovins qui serviraient à la prépatation du fumier et à la culture attelée, ce qui pose le problème de l'alimentation de ces bêtes à l'intérieur de l'exploitation. Ce problème n'est pas insoluble : on peut

semmer des kikuyu ou d'autres herbes fourragères sur les parcelles à laisser en jachère et les faire pâturer pendant la durée du repos; on peut aussi introduire une ou deux années de kikuyu pâturé dans la rotation des cultures vivrières que l'on pratique entre les caféiers; on peut également nourrir les boeufs sur les pâturages réservés traditionnellement aux ovins et aux caprins (cf : première section) Les deux voies que nous venons de proposer ne sont pas incompatibles mais plutôt complémentaires : les paysans bamléké trop pauvres loueraient les bovins des Mbororoen, les plus riches possèderaient leurs propres bêtes.

CONCLUSION GÉNÉRALE

*La solution du malaise bamiléké se trouve dans
le réaménagement global de l'Ouest-Cameroun*

"La géographie doit-elle se borner à décrire, à expliquer les divers aspects de la planète ? Le géographe ne peut-il avoir quelque utilité pour l'aménagement de cet espace dont il fait son champ d'étude?" (Michel PHILIPPONNEAU. "Géographie et Action. Introduction à la Géographie Appliquée" - Colin - Paris - 1960. p. 7)

Une étude comme celle que nous terminons ne peut pas être un simple exercice académique, impersonnel et sans prolongement dans l'action : notre qualité de Bamiléké nous oblige à nous engager en indiquant dans quelle direction nous aimerions voir orienter l'évolution de l'espace rural de ce pays. Dans les pages qui précèdent, nous nous sommes attaché à montrer d'une part l'ordonnancement actuel de l'espace et l'évolution qui y a conduit, et d'autre part, l'évolution spontanée probable qui est inscrite dans cette situation. Le moment est venu de porter un jugement de valeur sur l'aménagement actuel de l'espace rural en pays bamiléké, c'est à dire de s'interroger sur son efficacité. Il faudra ensuite définir le malaise bamiléké dont nous avons rencontré plusieurs manifestations au cours de cette étude, notamment l'émigration considérable qui frappe les campagnes bamiléké, et se demander si la solution de ce problème ne se trouve pas dans le réaménagement, non seulement du pays bamiléké, mais de tout l'Ouest-Cameroun.

1) - Efficacité de l'aménagement actuel de l'espace rural en pays bamiléké

Par efficacité de l'aménagement nous entendons essentiellement trois choses :

- adaptation au milieu naturel;
- aptitudes au développement non seulement de l'économie mais encore et surtout de l'homme dans tous ses aspects;
- conservation du patrimoine.

Reprenons dans l'ordre ces trois points.

L'adaptation au milieu naturel comporte un double aspect : il s'agit en premier lieu de savoir quelles réponses l'aménagement actuel a données aux contraintes du milieu physique et ce que valent ces réponses; en deuxième lieu il s'agit de voir si cet aménagement permet

de tirer convenablement parti des ressources naturelles de la région.

Le premier obstacle qu'offrait le milieu naturel, c'est la pente. Dans l'aire culturelle le Bamiléké l'a vaincue de façon satisfaisante en construisant un réseau serré de haies vives : en arrêtant les charges des torrents, les haies parallèles aux isohypses oeuvrent à réduire les pentes ou du moins à les stabiliser. Il faut cependant remarquer qu'une partie de l'espace culturel, celle constituée par les "tsuet", ne porte pas de clôtures et partant, ne bénéficie pas de cet avantage. En outre, l'expansion de la caféiculture a entraîné la destruction d'un bon nombre de clôtures intérieures, c'est à dire celles précisément qui exercent une influence bénéfique sur les pentes. Enfin, ce qui est plus grave, l'espace pastoral ne porte pas de clôtures et il n'est pas boisé, alors qu'il est localisé sur les pentes les plus fortes du pays. En somme, le Bamiléké a trouvé une réponse satisfaisante au problème des pentes, mais une bonne partie de l'espace qui en avait besoin n'en bénéficie pas.

Le second obstacle posé par le milieu naturel concerne l'eau et revêt deux aspects opposés. Il s'agit d'abord du manque d'eau dont souffre en saison sèche tout le pays et principalement l'E. Cela pose un problème grave pour l'alimentation en herbe et en eau du bétail. L'homme est lui-même directement touché car certaines rivières où il puise l'eau domestique tarissent au point de n'être plus que des minces filets d'eau entourés de boue : cette eau est très malsaine. Ignorant le puits, l'aménagement traditionnel n'a jamais pu résoudre ce problème. Actuellement, le Génie Rural s'y attaque mais les puits creusés sont encore trop peu nombreux. De même il faut déplorer l'ignorance totale des techniques d'irrigation, cela aurait pourtant accru considérablement la production agricole en rendant possible une deuxième campagne de culture. Les marécages saisonniers ou permanents que l'on rencontre dans le Haut-Noun (près de 15 000 ha !), dans la vallée inférieure des Mifi, dans la plaine des Mbo, constituent le second volet du problème de l'eau. Ignorant complètement le drainage, les Bamiléké ont laissé sans réponse ce problème.

9 | Nous arrivons ainsi au second aspect de l'adaptation au milieu qui est l'utilisation des ressources du milieu. Le Bamiléké a bien saisi la double vocation agricole et pastorale de la région. C'est surtout dans l'aménagement du versant qu'il a montré son ingéniosité, réservant les fonds marécageux aux raphias, les sols fins et fertiles des pentes inférieures aux cultures, les sols caillouteux et maigres des sommets d'interfluves à l'élevage (petit bétail). L'ingéniosité manifestée dans l'espace culturel contraste violemment avec le retard manifesté dans l'espace pastoral; l'absence du boeuf a entraîné la sous-utilisation des beaux pâturages naturels de montagne et a rendu possible l'installation des éleveurs étrangers dans le pays avec toutes les conséquences que cela comporte. En définitive, depuis l'arrivée de ces étrangers, la vocation pastorale du pays bamiléké est aussi amplement réalisée que sa vocation culturelle.

Pour ce qui est de l'aptitude au développement, il s'agit tout d'abord de voir si l'espace rural bamiléké tel qu'il est actuellement aménagé offre au paysan un cadre de travail lui permettant de produire de plus en plus efficacement et de satisfaire de mieux en mieux ses besoins. Sans aucun doute, l'habitat dispersé permet à l'agriculteur de consacrer le plus de temps possible au travail car il n'y a pas de déplacement à faire. Au contraire, le regroupement de l'habitat qu'ont entraîné sur une partie du pays les troubles de 1950-60 soumet le paysan à des déplacements parfois très longs qui mordent sur le temps du travail; il diminue aussi la production en rendant malaisée la récolte du vin de raphia et quasi impossible le petit élevage. L'extension excessive de la caféiculture diminue dangereusement la production des denrées alimentaires alors que l'essor démographique exigerait plutôt son augmentation et qu'il n'est pas possible actuellement pour les Bamiléké de se nourrir sur d'autres régions du Cameroun. Certes, la vente du café permet aux Bamiléké de se procurer des biens industriels, ce qui est un avantage non négligeable par rapport aux populations camerounaises qui n'ont pas de culture d'exportation; cependant, les revenus obtenus sont non seulement modestes (les plantations étant petites, les rendements faibles et le prix du café bas) mais encore en diminution constante du fait de la détérioration des termes de l'échange. Bref, le bien-être matériel dont jouit le paysan bamiléké n'est pas aussi élevé que l'on peut croire en voyant l'humanisation ^{totale} et en grande partie profonde du paysage rural. Mais le développement économique ne doit pas nous faire oublier les autres aspects du développement.

L'absence de W.C. dans les cellules d'habitat ou plutôt l'affectation de la porcherie à cet usage, la présence des flaques d'eau et de la brousse auprès de certaines maisons de la zone touchée par les troubles, la collecte de l'eau des toits pour l'usage domestique, la pollution par les bains et les lessives des rivières où l'on puise l'eau potable, sont autant d'obstacles que cet aménagement oppose au développement physique de l'homme. La distribution spatiale des écoles longtemps fondée sur la rivalité entre l'enseignement public et l'enseignement privé, révèle en plus de l'insuffisance générale un déséquilibre fâcheux : en conséquence, les enfants n'ont pas les mêmes chances d'accéder à l'instruction. L'absence d'établissement secondaire à la campagne, à l'exception du collège St Laurent de Bafou, oblige les jeunes qui veulent étudier à quitter la campagne et souvent le pays bamiléké. La répartition spatiale des établissements de santé révèle une insuffisance et un déséquilibre analogues. Pas d'équipements de loisir, ce qui oblige les collégiens en vacances à organiser pour se distraire, des surprise-parties qui entraînent souvent des grossesses gênantes. Beaucoup de quartiers n'ont pas de routes et repoussent les jeunes par leurs sentiers boueux et salissants; il est impossible dans ces zones d'avoir un vélo ou une voiture; les émigrés aisés de ces quartiers préfèrent construire leurs maisons de campagne ailleurs, dans des zones desservies par les routes. Zn somme, l'aménagement actuel correspond de moins en moins au goût des gens.

La conservation du patrimoine est un point capital. L'idéal d'un aménagement de l'espace, c'est de satisfaire au mieux les besoins présents sans compromettre l'avenir. Qu'en est-il du nôtre ? Pour répondre à cette question nous porterons notre attention sur la végétation et les sols puisqu'il s'agit d'une région agricole. Une opposition violente apparaît dès la première observation entre, d'une part l'aire cultivée enclose et d'autre part, l'aire cultivée ouverte et le domaine pastoral. Dans le premier cas, les clôtures assurent une protection satisfaisante des sols et l'usage du fumier et des engrais en régénère la fertilité. Dans l'autre cas au contraire le déboisement intégral, les feux de brousse répétés et la surpécoration détériorent considérablement les sols et la végétation. Il s'agit là d'un fait grave car le patrimoine bamiléké est déjà limité par l'étendue. Les fortes densités et l'accroissement rapide de la population devraient plutôt inciter à une grande prudence.

2) - Le malaise bamiléké

Le pays bamiléké souffre d'un malaise grave dont pour se convaincre, il suffit de prendre en considération les deux phénomènes suivants :

- l'émigration des classes d'âge actives : les gens partent avant tout parce qu'ils ne trouvent pas sur place la possibilité de se faire une situation.
- le succès récent de la propagande de l'U.P.C. : les gens ont prêté une oreille favorable à ce parti politique subversif né pourtant ailleurs parce qu'il leur promettait de réaliser par la révolution leurs aspirations importantes restées jusqu'alors sans réponse.

Nous allons essayer de dégager les facteurs essentiels de ce malaise.

Le despotisme de certains chefs traditionnels constitue le premier facteur. Avec l'aide des autorités coloniales, les chefs traditionnels ont démesurément accru leur autorité et se sont mis à commettre des abus de tous genres. Ne pouvant pas supporter une telle situation, beaucoup de jeunes ont préféré partir. Il est vrai que depuis 1950 et surtout depuis l'indépendance les chefs traditionnels ont beaucoup perdu de leur autorité au profit de l'administration camerounaise et tendent même pour la plupart à devenir des simples citoyens. Tous cependant n'ont pas suivi cette évolution. Le chef de Bandjoun exerce toujours sur ses sujets un pouvoir despotique.

L'insécurité des droits fonciers - Plus de 95 % des propriétaires bamiléké n'ont aucun titre foncier sur leurs terres et les détiennent seulement en vertu du droit coutumier, droit que la loi foncière et domaniale de 1963 trouve insuffisant. Vu la cherté des frais et les complications de la procédure, presque tous les paysans bamiléké sont actuellement incapables de se faire établir un titre foncier sur leurs terres. Dans ces conditions, la propriété apparaît très précaire. Ajoutons que les palabres de limites ne se comptent pas, ils fournissent aux tribunaux de la région plus de 50 % de leurs occupations. Nous avons déjà vu que ceux qui habitent les regroupements ne se sentent pas en sécurité et hésitent à y construire des maisons importantes car

les propriétaires des terrains n'ont pas été indemnisés et réclament justice.

Le manque de terres vient en troisième lieu. La population du pays bamiléké dépasse de beaucoup les terres disponibles. Les terres libres sont rares et sont pour la plupart impropres à la culture. Dans ces conditions, le croît de la population est obligé de se diriger vers l'extérieur car le pays ne peut plus les accueillir.

La condition déplorable de la femme constitue le quatrième facteur : la division du travail laisse à la femme bamiléké la lourde charge de produire les denrées alimentaires pour la nourriture de toute la famille. Avant l'introduction de la caféiculture, la part de l'homme dans les travaux agricoles était beaucoup plus légère. L'introduction du café a aggravé la situation de la femme car, en plus de la production des denrées alimentaires comme autrefois, elle prend une grande part aux travaux relatifs à la caféiculture. Beaucoup de polygames exploitent très durement la main-d'oeuvre que sont leurs femmes, allant même jusqu'à leur distribuer le travail à la tâche. Soumise à un travail dur et à des grossesses nombreuses, la femme vieillit très vite, ce délabrement précoce pousse le mari à prendre continuellement des nouvelles épouses. Repoussées à la fois par la polygamie et par les durs travaux de la terre, beaucoup de jeunes filles quittent la campagne bamiléké, surtout si elles ont été à l'école.

L'insécurité née du maquis joue un grand rôle. Les troubles de 1959-60 ont plongé dans l'insécurité générale une bonne partie du pays bamiléké. Les milices de l'U.P.C. obligeaient tous les paysans à les aider matériellement et financièrement et surtout à combattre avec eux. Ceux qui ne voulaient pas se plier ont dû partir. Pendant la répression l'armée gouvernementale a considéré tous les Bamiléké comme maquisards et a maltraité toute la population. Pendant les troubles, pour se débarrasser de quelqu'un, il suffisait de le dénoncer comme traître à la milice de l'U.P.C.; après les troubles, les règlements de comptes ont continué par des dénonciations en sens inverse, les gens dénonçant leurs ennemis aux forces de l'ordre comme maquisards. Soumis et brimés successivement par la milice de l'U.P.C. et par l'armée gouvernementale, horrifiée par les ravages de la guerre, le peuple bamiléké est devenu très craintif; il mettra longtemps à retrouver sa fierté d'autrefois. En outre, les gens qui ont commis des exactions pendant le maquis sont très gênés devant leurs victimes et redoutent des vengeances éventuelles.

Le regroupement autoritaire de l'habitat ne doit pas être oublié. L'habitat groupé n'a jamais trouvé grâce devant le paysan bamiléké. En outre, les camps dans lesquels on a regroupé la population des zones troublées sont dans une promiscuité écoeurante (Balessing a connu une épidémie en 1968). Les femmes sont soumises tous les jours à des longs trajets avec un enfant sur le dos et une lourde charge sur la tête, ce qui aggrave encore leur situation déjà très pénible. Cette situation a poussé beaucoup de gens à partir.

C'est la combinaison des facteurs que nous venons d'examiner qui engendre le malaise bamiléké, malaise qui tend à faire de la région un pôle répulsif. La situation est telle qu'on ne peut pas ne rien faire. C'est à l'Etat, plus précisément à l'Aménagement du Territoire qu'il appartient d'intervenir. Le moment actuel semble particulièrement propice pour l'action car les troubles ont achevé la destruction des structures anciennes qui avait déjà largement entamée l'irruption des influences européennes.

3) - Le nécessaire réaménagement global de l'Ouest-Cameroun.

Le déséquilibre croissant entre la surface du territoire bamiléké et sa charge de population domine l'ensemble du malaise que nous venons d'évoquer et rend insuffisante toute tentative de solution intérieure. Pour être efficace, la réorganisation de l'espace bamiléké exige que l'on débarrasse au préalable le pays de son excédent de population de façon à obtenir des densités humaines en harmonie avec les ressources du milieu. Le surcroît de population se dirigera vers les régions limitrophes du pays bamiléké qui, nous l'avons vu, ont beaucoup de terres fertiles mais ne peuvent pas les mettre en valeur par manque de bras. On arrivera ainsi dans tout l'Ouest-Cameroun à une distribution harmonieuse des hommes et des activités. Les opérations que nous proposons ci-après pour parvenir à ce résultat sont étroitement liées et doivent se mener de front, nous les dissociérons pourtant ici pour raison de clarté.

Il est nécessaire de décongestionner au préalable le pays bamiléké. Nous avons vu au cours de cette étude que la plupart des chefferies bamiléké ne disposent plus de terres pour satisfaire les demandes des jeunes qui arrivent en âge de s'installer. En outre, les revenus des paysans sont très faibles et la plupart des gens n'arrivent plus à satisfaire convenablement leurs besoins alimentaires. Tout cela prouve que le pays porte actuellement une charge de population qui dépasse ses ressources. Alertés par l'accroissement démographique, les services techniques de l'administration ont essayé d'inventorier les terres libres du pays bamiléké; ils ont trouvé 20 000 ha dans la plaine des Mbo, 65 000 ha dans la vallée du Noun et 15 000 ha dans le Petit-Diboum. Laissons de côté l'insuffisance de ces surfaces pour la solution du problème bamiléké et notons tout simplement que la plupart des terres que les documents officiels considèrent comme libres sont, bien que non appropriées, cultivées par les femmes ou parcourues par les bovins, de sorte qu'il ne faut pas trop compter sur elles pour une augmentation globale des ressources du pays. D'ailleurs, la mise en valeur des parties marécageuses de ces terres exige des investissements importants que le Cameroun ne consentirait que s'il manquait de terre. Or les départements du Mounjo et du Nkom, voisins du pays bamiléké, possèdent en grande quantité des terres fertiles dont la mise en valeur ne requiert aucune bonification préalable. Les Bamiléké y émigrent déjà spontanément (actuellement, ils constituent environ 50 % de la population du mounjo), pourquoi ne pas en faire le débouché d'une émigration organisée décongestionnant le pays bamiléké ? Il faudra que l'Etat s'assure par mesure législative la disposition des terres libres de ces régions de façon que les immigrants bamiléké à qui elles seront concédées ne soient

pas considérés par les autochtones comme des envahisseurs comme c'est trop souvent le cas actuellement. Il faudra au préalable y mettre sur pied des structures d'accueil convenables. Dans la zone de départ, c'est à dire le pays bamiléké, l'action de l'Etat portera essentiellement sur la sélection des migrants et l'organisation de leur départ. On retiendra en priorité les non-proprétaires. Les candidats qui possèdent déjà une propriété devront y renoncer au profit de ceux qui restent. On évitera que ces départs n'écœurent la population bamiléké. Il se pose dès lors le problème de savoir quelle densité de population il faudra laisser sur place. La réponse dépend essentiellement de la surface par actif agricole qu'on trouvera souhaitable, des techniques agricoles que l'on décidera de diffuser, de la part qu'on trouvera convenable de laisser à la femme dans les travaux des champs. Quoi qu'il en soit, la charge de population retenue devra permettre le plein emploi, des conditions de travail convenables et une élévation constante du niveau de vie. La décongestion démographique réalisée, il sera alors possible de procéder à un réaménagement de l'espace rural bamiléké.

Le remodelage des structures agraires s'impose. Le premier problème sera de déterminer la superficie souhaitable de l'exploitation. A notre avis, il faudrait tenir compte des facteurs suivants :

- la qualité du terrain;
- la taille de la famille à nourrir et à entretenir;
- les capacités de l'exploitant, notamment la main-d'oeuvre et les capitaux disponibles.

Le problème foncier vient tout de suite après. Il faudra que le paysan jouisse sur ses terres d'un droit de propriété garanti. On y arrivera en simplifiant la procédure des titres fonciers et en ramenant leur coût à un niveau accessible.

Enfin, il faudra résoudre le problème de la femme, et faire en sorte que celle-ci ne supporte plus toute seule la charge de retourner la terre ni celle de produire la nourriture de la famille. Etant donné que la femme s'occupe seule des repas et des enfants, elle ne devrait prendre qu'une faible part dans les travaux agricoles.

Repenser l'utilisation agricole du sol est également indispensable. On commencera par rendre aux pâturages les terres aux fortes pentes qui leur ont été enlevées récemment dans l'euphorie de la caféiculture ou à cause de l'essor démographique. Dans les pâturages on aménagera des points d'eau et on réglementera l'usage des feux de brousse.

A l'intérieur de chaque exploitation, on répartira harmonieusement les surfaces cultivées entre les caféiers et les cultures vivrières, de façon à se procurer des revenus liquides et à rapporter des devises au Cameroun mais sans compromettre l'alimentation de la famille. Les exploitations devront renoncer à produire chacune toutes ces plantes qui entrent dans l'alimentation régionale, de façon à favoriser la naissance d'un commerce intra-régional de denrées alimentaires; en outre, il faudra accorder une place importante aux plantes comme la pomme de terre qui ne poussent au Cameroun qu'en pays bamiléké, de façon

à favoriser la naissance d'un commerce inter-régional. Chaque exploitation devra s'organiser pour nourrir au moins une paire de bovins qui lui fournira en contre-partie fumier et force de traction; on peut y arriver en adoptant le kikuyu comme plante de couverture dans certaines parcelles de caféiers, en introduisant dans le cycle cultural une jachère pâturée, en consacrant certaines parcelles à des cultures fourragères. L'herbe à éléphant (*Pennisetum Purpureum*) appelée ici "Sissongo", qui pousse au voisinage des cours d'eau pourrait permettre de nourrir les bêtes en saison sèche. Il est très souhaitable que le pays bamiléké réalise sa vocation d'élevage laitier. La proximité des marchés urbains du S et leur bonne accessibilité sont des atouts considérables pour le succès de l'opération. Le petit lait sera utilisé pour améliorer l'élevage du porc qui existe déjà. La patate douce (surtout ses feuilles) et le maïs qui sont cultivés dans la région peuvent être aussi utilisés pour nourrir les porcs. On pourra compléter cela par l'industrie laitière et la charcuterie. Ces différentes activités feront bouler de neige et permettront de tirer des petites exploitations de la région des revenus satisfaisants.

Enfin, il faudra être très attentif à la conservation de sols. Pour cela il faudra redonner aux clôtures (surtout celles parallèles aux courbes de niveau) l'attention qu'elles avaient autrefois.

Le problème de l'habitat et des équipements doit être résolu. Le retour à l'habitat dispersé de la majeure partie de la population regroupée par la force en 1960, crée une situation de fait que les autorités administratives n'ont pas le droit d'ignorer. Il convient de ne pas contrecarrer ce mouvement car la dispersion en fermes est la répartition spatiale de l'habitat qui a la faveur des Bamiléké et qui, dans le contexte actuel, convient le mieux à leurs structures sociales et agraires et à leur niveau technique. L'Etat doit tout simplement veiller à ce que dispersion de l'habitat ne soit pas synonyme d'isolement; pour cela il s'efforcera de désenclaver tous les coins du pays et il invitera les paysans à ne pas établir leur habitation trop loin des routes. Il faudra procéder à une redistribution spatiale des écoles et des dispensaires qu'on avait rassemblés dans les regroupements. La répartition spatiale des écoles devra éviter la lutte puérile et stérile de jadis entre l'enseignement public et l'enseignement privé; l'essentiel pour le moment est que tous les coins soient servis.

La chefferie sera la cellule de base du réaménagement. Le cadre de base dans lequel s'inscriront les diverses opérations que nous venons de proposer nous semble être la chefferie. C'est une unité qui a le mérite d'avoir des bases solides et qui a une taille permettant une certaine complexité sans entraver la participation directe des individus. Elles peuvent facilement fournir le cadre des futures communes rurales.

Dans tous les domaines, le réaménagement que nous préconisons s'efforce de tenir un compte rigoureux de ce qui existe déjà, des besoins et des goûts de la population intéressée. Il devrait aisément obtenir l'adhésion des Bamiléké. Nous insistons beaucoup sur cette adhésion car sans elle on ne peut rien dans le domaine de l'aménagement du territoire. La solution que nous préconisons a le mérite de réaliser la complémentarité entre les fortes densités humaines du pays bamiléké (bras en quête d'emplois) et les vastes terres fertiles de la périphérie (ressources qui attendent d'être exploitées). Cette complémentarité va dans le sens du développement de tout le Cameroun. En effet, pour accroître son niveau de vie et sa prospérité générale, la nation a besoin de l'effort de tous les citoyens; en contre-partie, elle se doit d'assurer à chacun l'efficacité de son effort en lui fournissant un champ d'action suffisant.

B I B L I O G R A P H I E

I - Principales abréviations

Ac. Géo.	: Acta Géographica
Agr. Trop.	: Agronomie Tropicale
An. Agr.	: Annales Agronomiques
A.G.P.	: Annales de Géographie de Paris
A.R.S.O.M.	: Académie Royale des Sciences d'Outre-Mer
C.E.A.	: Cahiers d'Etudes Africaines
C.O.M.	: Cahiers d'Outre-Mer
Et. Cam.	: Etudes Camerounaises
Et. R.	: Etudes Rurales
Inf. G.	: Informations Géographiques
I.G.N.	: Institut Géographique National
I.R. Cam.	: Institut de Recherches du Cameroun
I.R.A.T.	: Institut de Recherches d'Agronomie Tropicale
I.P.D.	: Institut Panafricain de Développement
P.U.F.	: Presse Universitaire de France
Q.S.J.	: Que sais-je ?
R.B.A.	: Revue de Biologie Appliquée
R.G.A.	: Revue de Géographie Alpine
S.E.D.E.S.	: Société d'Etudes pour le Développement Economique et Social
S.M.U.H	: Secrétariat pour les Missions d'Urbanisme et d'Habitat
T.G.L.	: Travaux Géographiques de Liège

II - Ouvrages et articles

Lors de la présentation de nos sources dans l'avant-propos, nous avons indiqué la répartition par rubriques des ouvrages et des articles qui vont suivre. Ici nous adopterons l'ordre alphabétique.

- AFGILBERT - 1965 - Le II^e Plan Quinquennal de Développement. Annexe Régionale pour l'Ouest - 22 p. ronéotypées - BAFOUSSAM.
- BACHELIER G. - 1957 - Les sols de l'Ouest-Cameroun. 30 p. ronéo. I.R. Cam. Yaoundé
- BARBOTET Gér. - 1962 Etude des Structures Rurales du Cameroun. 3 vol. 179 p. 62 p. et 77 p. Secrétariat d'Etat au Développement rural. Yaoundé

- BASTIE Jean - 1970 - Quelques réflexions sur la recherche en géographie humaine. Ac. Géo. Janvier-mars pp. 48 à 54 - Paris
- BEGUIN Henri - 1963 - Chemins et Agriculture en Afrique Centrale. T.G.L. n° 147. pp. 1049 à 1071 - Liège
1964 - Modèle géographique pour l'espace rural africain 64 p. ARSOM - Bruxelles.
- BOISSON E. - 1931 - Présentation d'une carte ethnographique du pays bamiléké comparé aux groupements en ceinture - Togo-Cameroun. pp. 83 et 84 - Paris
- BOUGET J. 1967 - Production fourragère en République Fédérale du Cameroun. Agr. Trop. n° 11 - pp. 40 à 63.
- CAPOT-REY P. 1968 - Les structures agricoles de l'Ouest du Cameroun Oriental. 69 p. Secrétariat d'Etat du Développement Rural - Yaoundé.
- CHAMPAUD J. 1968 - Dictionnaire des villages des BAMBOUTO 59 p. IRCAM - Yaoundé.
1969 - Coopérative et développement : l'UCCAO COM n° 85. pp. 95 à 100 - Bordeaux
- CHRISTIANS Cl. 1963 - Géographie appliquée: géographie agraire et habitat rural - TGL n° 148 pp. 61 à 69 - Liège
- COUTIN Pierre 1965 - Les études préparatoires à l'aménagement du territoire rural Et. R. n° 16 pp. 78 à 91. Paris
- COURRET, GILLET et POTIER
1963 - Les regroupements en pays bamiléké. Ministère du Plan Yaoundé.
- DAVRAU S. 1970 - Recherches de géographie humaine en Afrique Tropicale. Inf. G. n° 1 pp. 125 à 134 - Paris
- DELAROZIERE R. 1949 - Les institutions politiques et sociales des populations dites bamiléké. Et. Cam. n° 25-26 pp. 5 à 68 et n° 27-28 pp. 127 à 176 - Yaoundé.
1950 - Etude de la stabilité de la population bamiléké de la subdivision de BAFOUSSAM pendant les années 1946 et 1947.
Et. Cam. T III - pp. 137 à 188
- DESPOIS J. 1945 - Des montagnards en pays tropical, Bamiléké et Bamoun. RGA - Grenoble
- DIZIAIN René 1957 - Carte de la densité de population et de l'élevage en pays bamiléké. 48 - 2 cartes h.t. IRCam - Yaoundé.

- DONGMO J.L. 1969 - La chefferie de BAFOU, étude de géographie rurale. 210 p. Ronéo - Université de Lille.
- DOLFUS O. 1970 - L'Espace géographique Q S J. Ed. PUF. Paris
- DUGAST R. 1948 - Essai sur le peuplement du Cameroun. Ed. Cam. T 1. pp 19 à 34. Yaoundé
- DUMONT René 1962 - L'Afrique Noire est mal partie. 237 p. Ed. du Seuil. Paris
1965 - Développement Agricole Africain. Coll. Tiers-Monde Ed. PUF. Paris
- DUMONT J. Cl. 1968 - Carte géologique de reconnaissance de l'Ouest Cameroun. 1/500 000 - Note explicative - IR Cam Yaoundé.
- GALLAIS Jean 1967 - Problèmes de mise en valeur des montagnes tropicales et subtropicales. Fascicule I - pp. 77 à 89. C D U. Paris
- GEORGE Pierre 1968 - L'Action humaine - 243 p. P U F. Paris
1970 - Les méthodes de la géographie - Coll. Q S J. Ed. P U F. Paris
- GEZE Bernard 1942 - Observations sur les sols du Cameroun Occidental. Ann. Agr. pp. 109 à 131.
1943 - Géographie physique et géologie du Cameroun occidental. Mémoire du Musée d'Hist. Nat. Ouvrage peu géographique malgré son titre; il est plutôt géologique.
- GLAISSE G. et LAPLANTE A.
1953 - Rapport pédologique préliminaire sur la première session de la Commission dite des Bambouto. 12 p. dactyl. Yaoundé. Précieux renseignements sur les pâturages des Monts Bambouto.
- GOUROU Pierre 1970 - L'Afrique - 488 p. Hachette - Paris
- HAWKINS P. et BRUNT M.
1965 - The soils and ecology of West Cameroon - 2 vol. 525 p. - F A O - Rome
- HUGON Philippe 1968 - Analyse du sous-développement en Afrique Noire - L'exemple de l'économie du Cameroun. 325 p. P U F - Paris.
- HURAUULT Jean 1962 - Les structures sociales des Bamiléké - 133 p. Ed. Monton - Paris
1963 - Applications de la photographie aérienne aux recherches de sciences humaines dans les régions tropicales - Mémoire de Photointerprétation n° 1. Ecole Pratique des Hautes Etudes - Paris.

- 1966 - Evolution d'une structure agraire africaine : les Bamiléké - 5 p. et 4 photos in Actes du Symposium International de Photo-interprétation tenu à Paris en sept. 1966 - Archives Internationales de Photo-interprétation, Vol. XVI.
- 1968 - Conclusions relatives à la méthodologie de l'enquête régionale. Etude publiée en annexe à l'ouvrage de VALE J. : Région du Grand HINVI (Dahomey) I G N. Paris
- JACQUE-FELIX E. 1946 - Ademocarpus Mannii, essence de reboisement et de jachère arborée pour les montagnes du Cameroun. Agr. Trop. pp. 628 à 631 - Paris.
- 1950 - Géographie des dénudations et dégradations du sol au Cameroun. 128 p. IRAT - Paris
- KAWANGA J. 1965 - Histoire de la chefferie de BANGANGTE - Rev. Abbia n° 9-10 - pp. 91 à 112 - Yaoundé.
- KEMGNI Paul 1967 - Les problèmes agricoles des BAMBOUTO. Travail dactyl. Préfecture de MBOUDA.
- 1969 - La zone de colonisation de GALIM - Travail dactyl. MBOUM.
- KWAYEB E.K. 1960 - Institutions de droit public du pays bamiléké - Thèse de Doctorat - Paris
- LABASSE Jean 1966 - L'Organisation de l'espace - Essai de géographie volontaire - 625 p. Ed. Hermann - Paris
- 1968 - Planification spatiale et aménagement régional dans le Tiers-Monde - 23 p. ronéo - Texte d'une conférence donnée à la Société de Géographie de Lille.
- LABOURET H. 1935 - Les populations dites bamiléké Togo-Cameroun. pp. 135 à 141 - Paris
- LAPLANTE A. COMBRAU A. et LEPOUTRE D.
- 1950 - Etude pédologique du périmètre de restauration rurale de BATIE - 24 p. ronéo - IRCam - Yaoundé.
- LEBEAU R. 1969 - Les grands types de structures agraires dans le monde - CF la première partie : l'aménagement de l'espace rural - Ed. Masson - Paris.
- LECOQ René 1953 - Une civilisation africaine : les Bamiléké - 221 p. Ed. Présence Africaine - Paris.
- LEGER 1932 - Contribution à l'étude de la langue bamiléké - Journal de la Société des Africanistes. II,2. pp. 209 à 227 - Paris.

- LEROY Louis 1960 - Le Ruratisme - Comment réaliser l'aménagement des campagnes - 134 p. Ed. Ouvrières - Paris.
- LITTLEWOOD M. 1954 - Bamun and Bamiléké in "Peoples of the Central Cameroons : TIKAR, BAMUN, BAMILEKE, BAFIA and BALOM". International African Institute - pp. 87 à 131 - Londres.
- MARTIN D. 1957 - Etude pédologique de la station quinquennale de DSCHANG. 15 p. ronéo - IRCam - Yaoundé.
- MOUCHET Jean 1960 - Anophélisme et paludisme dans le département bamiléké - Et. Cam. n° 1 - pp. 92 à 114 - Yaoundé.
- MVENG E. 1963 - Histoire du Cameroun - 533 p. Ed. Présence Africaine - Paris.
- NJOYA R. Ed. 1965 - Etude sur les pâturages de l'Ouest-Cameroun. Trav. dactyl. BAFOUSSAM.
- PELISSIER Paul 1959 - Recherche scientifique et civilisation traditionnelle paysanne de l'Afrique Noire - Inf. Géo. pp. 131 à 133 - Paris.
- PHYLLIS M. KABERRY
1953 - Retainers and royal households in the Cameroons Granfields - C E A Vol. III pp. 282 à 298 - Paris.
- PORTIERES R. 1947 - Aires altitudinales des raphias, des dattiers sauvages et des palmiers à huile au Cameroun français R B A XXVII pp. 203 à 208 - Paris.
1948 a) Esquisse géologique et agropédologique des hauts plateaux du Cameroun français - Agr. Trop. - pp. 153 à 173 - Paris.
b) Note sur la culture de Coffea Arabica au Cameroun français - Agr. Trop. pp. 385 à 410 - Paris
- POUMAILLOU P. et Coll.
1963 - La relance de l'économie et les perspectives de développement de l'Inspection Fédérale de l'Ouest, dit Rapport POUMAILLOU - 2 vol. et 1 atlas, 410 p et 57 p.
- ROBERT F. 1955 - Deuxième Plan Quadriennal : Projet de conservation et d'utilisation des sols en pays bamiléké - Ministère du Plan - Yaoundé.
- R.P. ALBERT 1943 - Bandjoun - Ed. de l'Arbre - Montréal.
- SAN MARCO A. 1945 - Les Bamiléké du district de DSCHANG - Exemple de l'influence du climat sur la vie indigène au Cameroun - A G P T L M-L I V pp. 223 et 224. Paris.

- SAUTTER G. 1968 - Les structures agraires en Afrique Tropicale - 267 p. C D U - Paris.
- SAUTTER G. et PELISSIER F. 1970 - Bilan et perspectives d'une recherche sur les terroirs africains et malgaches (1962-1969). Et. R n° 37-38-39 pp. 7 à 65. ED. Mouton - Paris.
- TARDITS Cl. 1960 - Les Bamiléké de l'Ouest-Cameroun - 135 p. Ed. Berger-Levrault - Paris.
- TCHAMDA F. 1968 - Almanach Nufi - 158 p. BAFANG.
- VALET S. 1965 - Le climat à DSCHANG - 7 p. dactyl. I R A T. Yaoundé.
1967 - Principes d'organisation des régions naturelles en strates homogènes et son application à l'Ouest-Cameroun - 26 p. dactyl. I R A T - Yaoundé.
- WEMBOU A. 1969 - Formation et éducation paysanne dans le département des Bamouto - I P D. Douala.
- WEULERSSE J. 1931 - Un exemple d'adaptation à la vie tropicale : la tribu des Bamiléké. Compte-rendu du Congrès International de Géographie - T. III pp. 501 à 505 - Paris.

III - Sources anonymes

- Mémoires du département de la MIFI 6 p. Préfect. BAFOUSSAM
- " " " MENDOUA 7 p. " DSCHANG
- Monographie du département de la MENDOUA " DSCHANG
- " " " MIFI " BAFOUSSAM
- " " " des BAMBOUTO " MBOUDA
- " " " du HAUT-NKAM " BAFANG
- " " " du NDE " BANGANGTE
- 1915 - Rapport sur le district de DSCHANG (traduit de l'anglais) DSCHANG
- 1920 - Rapport sur la tournée effectuée par le Commis des Services civils CHAPOUILLE dans la subdivision de DSCHANG du 20 au 26 décembre - DSCHANG
- 1922-1939 - Rapports annuels du gouvernement français à la S.D.N. sur l'administration sous-mandat du Cameroun. Archives nationales - Yaoundé.
- 1922 - Tournée de recensement dans la chefferie de FONSA-TOULA - DSCHANG
- 1934 - Tournée dans les chefferies de BAFOU et BALEVING du 5 au 22 février par M. DUBOIS - DSCHANG.
- 1938 - Rapport à la S.D.N. sur la subdivision de BANGANGTE - BANGANGTE
- 1939 - Rapport annuel, région bamiléké - DSCHANG
- 1945 - " " " " " "
- 1947-1958 - Rapports annuels du gouvernement français à l'O.N.U. sur l'administration sous-tutelle du Cameroun. Archives nationales Yaoundé.

- 1955 - Rapport agricole de la région bamiléké - DSCHANG.
 - 1956 - Etude des possibilités de mise en valeur de la plaine des Mbo - IRCam - Yaoundé.
 - SEDES - 1965 - La population du pays bamiléké et des départements limitrophes - Ministère du Plan - Yaoundé.
 - SMUH - 1962 - Approche analytique d'une action d'aménagement en pays bamiléké - Ministère du Plan - Yaoundé.
- Ce document est un plagiat terne du livre de Claude TARDITS. Passe sous silence les regroupements qui auraient dû constituer l'un de ses problèmes majeurs. Ne pose aucun des problèmes auxquels laisse attendre son titre.

IV - Cartes et photographies

Carte FOUMBAN-DSCHANG - 1/200 000
1957 - I G N - Paris

Carte BAZADJOU - 1/50 000
1957 - I G N - Paris

Carte BAFOUSSAM - 1/50 000
1956 - I G N - Paris

Carte BAMENDJINDA - 1/50 000
1954 - I G N - Paris

Carte DSCHANG - 1/50 000
1963 - I G N - Paris

Carte BAFANG - 1/50 000
1957 - I G N - Paris

Carte FOSSONG-WENTCHEN - 1/50 000
1954 - I G N - Paris

Carte BANA - 1/50 000
1957 - I G N - Paris

Carte BANGANGTE - 1/50 000
1957 - I G N - Paris

Carte FOSSONG - 1/50 000
1954 - I G N - Paris

Carte BAMENYANG - 1/50 000
1954 - I G N - Paris

N.B. Les dates indiquées ci-dessus sont celles des publications
En réalité les cartes présentent des situations plus anciennes car les relevés remontent aux années 1949-1950.

Photographies aériennes au 1/20 000, prises par l'I G N en 1964-1965 en pays bamiléké.

- Mission N B - 32 - XI - Cameroun
- 3a/200 pour le quart N W du pays - 162 photos.
- 1c/200 pour le quart S W du pays - 226 photos
- 3b/200 pour le quart N E du pays - 251 photos
- 1d/200 pour le quart S E du pays - 187 photos

I G N - Saint-Mandé

Liste des tableaux

Tableau 1	: Les températures	p. 15
" 2	: Les pluies	p. 17
" 3	: L'humidité relative en % à 13h.	p. 19
" 4	: Population urbaine et population rurale	p. 38
" 5	: Population rurale de 1952 à 1967 et densités en 1967	p. 39
" 6	: Mortalité pour 1000 par âges et par sexes	p. 47
" 7	: Composition de la population bamiléké à Douala	p. 49
" 8	: Sex-ratio entre 15 et 50 ans et taux de renouvellement de la population active	p. 50
" 9	: Evolution du sex-ratio des adultes et du taux de renouvellement entre 1952 et 1967	p. 53
" 10	: Population active des campagnes bamiléké	p. 54
" 11	: Age des chefs d'exploitations	p. 58
" 12	: Situation matrimoniale des chefs d'exploitations	p. 58
" 13	: L'outillage de la caféiculture en 1965	p. 62
" 14	: L'évolution des regroupements	p. 84
" 15	: Implantation de la population rurale en 1967	p. 91
" 16	: Evolution de l'implantation de la population rurale entre 1962 et 1967	p. 95
" 17	: Situation scolaire en 1969	p.103
" 18	: Utilisation du sol en 1958	p.138
" 19	: " " " " 1967	p.139
" 20	: Le palmier à huile en pays bamiléké	p.141
" 21	: La culture du Kolatier en pays bamiléké en 1967	p.1 2
" 22	: Le petit élevage en pays bamiléké a) en 1952 b) en 1958	p.148 p.148
" 23	: Le petit élevage en pays bamiléké en 1967	p.149
" 24	: Répartition de 900 plantations d'après l'année de leur création	p.156
" 25	: Les effectifs des caféiers bamiléké par départements	p.158
" 26	: Répartition des caféiers par chefferies	p.159
" 27	: Superficie occupée par les caféiers	p.163
" 28	: La culture du cacao en pays bamiléké	p.168
" 29	: Effectifs des bovins et leur évolution	p.179
" 30	: Répartition des effectifs entre les différentes catégories d'éleveurs	p.181
" 31	: Répartition spatiale des effectifs bovins	p.181
" 32	: Composition d'un troupeau de 100 têtes	p.183

Croquis dans le texte

1 - Schéma de la pédogenèse sur un versant	p. 24
2 - Plan de la concession de Jazet à Baleveng	p.118

T A B L E D E S M A T I E R E S

AVANT-PROPOS

Mettre en lumière les lignes de force du présent
pour le choix d'un avenir possible et
souhaitable p. 1

INTRODUCTION

L'analyse du sujet..... p. 5

PREMIERE PARTIE

Les facteurs physiques, humains et techniques p. 10

Chapitre I - Les aspects physiques du pays bamiléké.. p. 10

A) Le relief p. 10

B) Le climat p. 14

C) La végétation p. 20

D) Les sols p. 22

Chapitre II - Les hommes p. 25

A) L'occupation du pays et son organisation p. 25

B) La masse de la population et sa répartition spatiale p. 36

C) Les grands traits de la démographie p. 46

D) Population active et structures socio-
professionnelles p. 54

Chapitre III - Les techniques p. 60

A) Techniques et habitat p. 60

B) " et agriculture p. 61

DEUXIEME PARTIE

L'habitat rural p. 69

Chapitre I - La cellule d'habitat agricole p. 70

A) La maison bamiléké et son évolution p. 70

B) Site, structure et situation du "mba" p. 71

C) La fonction résidentielle du "mba" p. 73

D) La fonction économique du "mba" p. 74

Chapitre II - L'habitat dispersé p. 75

A) Genèse et facteurs de réussite de l'habitat
dispersé p. 75

B) Types d'habitats dispersés p. 76

C) Aptitude et efficacité de l'habitat dispersé à
organiser l'espace p. 78

*Chapitre III - Les regroupements et le retour partiel
à l'habitat dispersé* p. 79

A) Genèse et maintien des regroupements p. 79

B) Les conséquences des regroupements sur la vie
rurale bamiléké p. 82

C) L'évolution des regroupements p. 84

D) Le retour partiel à l'habitat dispersé p. 90

E) Rôle des regroupements dans le réaménagement de
l'espace rural bamiléké p. 97

Chapitre IV - L'habitat rural non agricole p. 99

A) Les bâtiments administratifs p. 99

B) Les centres commerciaux p.100

C) Les missions chrétiennes p.101

D) Les bâtiments scolaires p.102

E) Les établissements sanitaires p.104

F) Les villas des émigrés p.105

G) Noyaux d'activités non agricoles et centres
ruraux p.105

Chapitre V - Les voies de communication rurales p.107

A) Les grands traits de la trame des voies rurales
bamiléké p.108

B) La mise en place du réseau p.108.

C) Voies de communication et réaménagement de
l'espace rural p.111

TROISIEME PARTIE

L'espace agricole p.113

Première section - L'espace mixte à dominante
culturelle p.114

Chapitre I - Le bocage bamiléké p. 114

A) Localisation et description générale du réseau
de clôtures p.115

B) Types de clôtures p.115

C) Genèse et fonctions du bocage bamiléké p.117

Chapitre II - Le dessin parcellaire p.120

1 - Les zones non parcellées ou au parcellement
non apparent p.120

2 - Formes des parcelles p.121

3 - Dimensions des parcelles p.121

4 - L'agencement des parcelles p.123

Chapitre III - Propriétés et exploitations p.123

A) Les propriétés p.124

B) Les exploitations p.127

Chapitre IV - L'utilisation du sol p.131
I - Les terroirs p.132
II - Les forêts et les bois p.134
III - Les plantations de raphias p.135
IV - Le domaine des cultures p.136
V - Le petit élevage et son domaine p.147

Chapitre V - La caféiculture p.151
A) Les conditions naturelles de la caféiculture p.152
B) Historique de l'expansion de la caféiculture p.153
C) Les effectifs et les superficies p.157
D) La production et la commercialisation du café p.163
E) Les autres cultures arbustives d'exportation p.167

Deuxième section - L'espace exclusivement pastoral,
domaine de l'élevage bovin p.170

Chapitre I - Les pâturages bovins du pays bamiléké .. p.171
A) Les limites naturelles et humaines des pâturages
à bovins p.171
B) Localisation et description des pâturages bovins.. p.172
C) Superficie des pâturages bovins du pays bamiléké.. p.173

Chapitre II - Les éleveurs p.174
A) La Compagnie PASTORALE p.174
B) Les Mbororoen p.176
C) Les éleveurs bamiléké p.177

*Chapitre III - Le troupeau et l'organisation de
l'élevage* p.178
A) Les effectifs p.178
B) Les races et la composition des troupeaux p.182
C) L'organisation de l'élevage p.183
D) Les pistes et les marchés de bétail p.184

Troisième section - Les exploitations européennes ... p.186
A) Le complexe agro-industriel basé sur le quinquina p.186
B) Les deux exploitations capitalistes de Babadjou .. p.188

CONCLUSION GENERALE

La solution du malaise bamiléké se trouve dans le
réaménagement global de l'Ouest-Cameroun p.192

BIBLIOGRAPHIE p. I

LISTE DES TABLEAUX p. VIII

